



HAL
open science

Décider la programmation des espaces sportifs : la question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine : l'exemple de la Ville de Rennes

Cécile Boutelier

► To cite this version:

Cécile Boutelier. Décider la programmation des espaces sportifs : la question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine : l'exemple de la Ville de Rennes. Sociologie. Université Rennes 2, 2013. Français. NNT : 2013REN20045 . tel-00933359

HAL Id: tel-00933359

<https://theses.hal.science/tel-00933359>

Submitted on 20 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



THESE / Université de Haute Bretagne Rennes 2

sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne

pour obtenir le titre de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE
DE HAUTE BRETAGNE RENNES 2**

Mention : Sociologie

Ecole doctorale « Sciences humaines et sociales »

présentée par

Cécile Boutelier

Préparée au VIP&S EA 4636

Laboratoire Violences Identités Politiques & Sports

Décider la programmation des espaces sportifs

La question des outils d'aide à la décision :
Entre logiques d'acteurs, demandes sociales et
obsolescence du patrimoine

L'exemple de la Ville de Rennes

Thèse soutenue le 11 décembre 2013

devant le jury composé de :

Dominique CHARRIER

Maître de Conférences Habilité à Diriger les Recherches. Université Paris 11 Orsay.
Président

Christophe DURAND

Professeur des Universités. Université de Caen Basse Normandie. *Rapporteur*

Luc ROBENE

Professeur des Universités. Université Victor Segalen Bordeaux 2. *Rapporteur*

Pierre LECLERCQ

Directeur des sports à la Ville de Rennes. *Examinateur*

Dominique BODIN

Professeur des Universités. Université de Rennes 2. *Directeur de thèse*

Décider la programmation des espaces sportifs

***La question des outils d'aide à la décision :
Entre logiques d'acteurs, demandes sociales et
obsolescence du patrimoine***

L'exemple de la Ville de Rennes

THESE de l'Université de Haute Bretagne Rennes 2

*sous le sceau de l'Université européenne de Bretagne
pour obtenir le titre de*

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE
DE HAUTE BRETAGNE RENNES 2**

Mention : Sociologie

Cécile BOUTELIER

Préparée au VIP&S EA 4636
Laboratoire Violences Identités Politiques & Sports
Ecole Doctorale « Sciences Humaines et Sociales »

Thèse soutenue le 11 décembre 2013

Devant le jury composé de :

Dominique CHARRIER

Maître de Conférences Habilité à Diriger les Recherches. Université Paris 11 Orsay.
Président

Christophe DURAND

Professeur des Universités. Université de Caen Basse Normandie. *Rapporteur*

Luc ROBENE

Professeur des Universités. Université Victor Segalen Bordeaux 2. *Rapporteur*

Pierre LECLERCQ

Directeur des sports à la Ville de Rennes. *Examineur*

Dominique BODIN

Professeur des Universités. Université de Rennes 2. *Directeur de thèse*

Sommaire

Remerciements

Avertissement

Introduction

Partie 1 : Quelles logiques ont prélué à l'implantation du patrimoine sportif rennais au XX^e siècle ?

I. Le mandat Jean Janvier, 1908-1923 : La création des premiers équipements au cœur de l'effervescence associative et des prémises du sport

II. Le mandat Fréville 1953-1977 : une programmation des équipements sportifs selon des codes érigés par l'Etat et le Mouvement sportif

III. Le mandat d'Edmond Hervé (1977-2008) : la formalisation des politiques sportives « pour tous »

Partie 2 : Identification des besoins sociaux versus logiques de réseaux des acteurs du sport ? Enjeux et perspectives

I. Le mandat Delaveau 2008-2014 : Une vision institutionnelle contrastée ?

II. Enquête de *benchmarking* : Existe-t-il une méthodologie de programmation (Expérience ou méthodologie) ?

III. Quelles sont les représentations du sport et les attentes des pratiquants sportifs rennais ?

En guise de conclusion. Perspectives en matière de programmation d'espaces sportifs : entre permanences, ruptures et évolutions des logiques d'implantation des équipements sportifs

Résumé des abréviations

Bibliographie

Table des matières

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Remerciements

Tout d'abord au Professeur Dominique Bodin, successivement mon directeur de mémoire, puis de thèse, pour son accompagnement et son soutien dans ce travail. Dès le Deust STAPS, son sens de la transmission des savoirs et de la provocation a éveillé chez moi une curiosité et une volonté de dépasser mes propres visions du monde à travers l'exploration sociologique...

A Pierre Leclercq que je remercie non seulement pour son accompagnement lors de cette thèse mais aussi pour ses conseils dans mon orientation professionnelle. Sa bienveillance et sa pédagogie dans l'approche des collectivités et des politiques sportives se sont révélées comme de véritables soutiens d'analyse dans ce travail de recherche.

A messieurs Sébastien Sémeril, Adjoint délégué aux Sports et Frédéric Boursier, Adjoint délégué à l'Aménagement et à l'Urbanisme, pour leur disponibilité et leur contribution.

A Patrice Allais, Directeur de la Proximité et de la Cohésion Sociale et Paul Guillaudeux, Chargé Ressources Humaines à la Ville de Rennes pour leur appui dans la CIFRE et ainsi la réalisation de cette étude.

A tous mes collaborateurs de la Direction des sports sans lesquels ce travail n'aurait pu s'ancrer dans la réalité. Plusieurs personnes d'autres directions, notamment des Jardins, des Bâtiments communaux, de la Direction de l'Informatique et du SIG qui ont permis, entre autre, la création et l'aboutissement de la base de données des équipements sportifs reliée à un logiciel de cartographie, accessible par l'application « Géosports ».

A tous les apprentis chercheurs et chercheurs du laboratoire VIP&S pour leur ouverture d'esprit et les échanges scientifiques qui ont enrichi cette recherche.

Aux stagiaires en STAPS qui sont venus m'épauler pendant deux ans pour réaliser les diverses missions à la Direction des sports de la Ville de Rennes.

Aux Directeurs des sports et leurs collaborateurs des équipements sportifs qui m'ont accueillie parfois sur des journées entières pour prendre le temps de répondre à mes questions, me transmettre des documents pour comprendre leur fonctionnement en interne et me faire visiter leur patrimoine sportif.

Remerciements

Aux présidents d'association, comme René Barrat, Raoul Perron, Mustafa Laabid, Jacques Guenné et Mme Le Thérizien.

A Line pour le temps consacré à ce travail.

A toutes les personnes qui ont participé à cette étude, sportifs ou non.

A mes amis, à ma famille et à mes collaborateurs de Reims pour leur soutien, plus particulièrement dans la dernière ligne droite de ce travail.

Enfin, parce que je reste avant tout une femme attachée à ses choix professionnels mais aussi personnels, merci à Antoine, mon compagnon, pour son soutien depuis le début de ce travail, renforcé par l'arrivée de Jules, notre fils, qui m'ont permis de m'accomplir pleinement, dépasser mes doutes pour prendre confiance et ainsi achever ce travail de thèse. Si devenir mère et rester femme, mener l'écriture de la thèse, tout en assurant mon rôle professionnel ont demandé de réels efforts et sacrifices, votre présence m'a encouragée et aidée au quotidien afin d'atteindre ces objectifs.

Avertissement

Pour faciliter le travail du lecteur, plusieurs précisions sont nécessaires :

- Beaucoup de sites et lieux géographiques sont cités, c'est pour cette raison qu'un marque-page est livré en format papier afin de mieux se repérer dans la Ville de Rennes au fil de la lecture.

- Cette thèse ne comprend pas d'annexes papiers afin de mieux respecter l'environnement. Les documents annexés sont joints dans un CD Rom, répartis dans deux dossiers d'archivage :
 - Le premier regroupe tous les documents cités dans la thèse, dans l'ordre dans lequel ils apparaissent dans le corpus.

 - Le second contient les entretiens passés auprès des élus, de l'administration rennaise, des présidents d'associations ainsi que des directeurs et leurs collaborateurs dans les villes interrogées. Enfin, les 79 entretiens passés dans le cadre de l'enquête auprès des pratiquants sportifs sont également fournis.

Introduction

I. Le choix du sujet, le contexte de la recherche et les objectifs de départ

Ce travail de recherche s'inscrit tout d'abord à travers un partenariat fort entre l'Unité de Formation et de Recherche des Activités Physiques et Sportives de l'Université de Rennes 2, le laboratoire VIP&S¹ et de la Direction des sports de la Ville de Rennes. En effet, plusieurs projets se sont concrétisés entre les deux structures, notamment par la mise en place de propositions de stage pour les étudiants au sein de la Direction des sports. C'est ainsi dans ce cadre que nous avons eu l'opportunité de connaître la mise en œuvre des politiques sportives (Animation, Évènementiel puis équipements sportifs). La proposition d'une CIFRE² résulte ainsi de la continuité de ce partenariat mais également d'une volonté commune entre le directeur des sports, Pierre Leclercq, et le directeur du laboratoire VIP&S, Dominique Bodin, de nous engager dans l'exploration d'un sujet complexe : la programmation des équipements sportifs. Sujet et réflexion conséquents qui ne pouvaient être menés à bien dans le cadre d'un stage court. C'est presque naturellement que l'un et l'autre en ont conclu qu'il fallait le confier à un étudiant qui pourrait s'investir sur le long terme et participer à une réflexion globale.

Les équipements sportifs représentent les piliers de la politique sportive élaborée par les élus, et ce, quelle que soit la commune (Bayeux, 2006). Grâce à la programmation, la réalisation et l'entretien d'infrastructures sportives, plusieurs dispositifs peuvent être réfléchis et concrétisés dans le domaine de l'éducation, l'animation sportive, l'organisation de manifestations sportives et l'attribution des créneaux d'utilisation d'équipements aux associations sportives. Il est donc indispensable pour les agents de la ville de maîtriser la gestion du parc d'équipements, de disposer d'outils d'évaluation pour contrôler l'utilisation des équipements, d'observer l'évolution des pratiques sportives et de répondre ainsi aux attentes des associations et de la population. Cette programmation s'inscrit aussi bien dans un contexte légal et réglementaire, lié à la construction (normes de constructions) et la gestion des équipements (sécurité), que dans une dimension financière à intégrer dans le long terme et dans le cadre plus général des politiques de la ville (Bayeux, 2003). Ce qui amène à discuter la question du service public dans une double perspective : son organisation, à travers les services mis en œuvre, et la demande sociale, ce qui relève des usagers.

Cette notion de service public reflète une ambiguïté et soulève plusieurs questions. En outre, plusieurs constats démontrent déjà la nécessité d'implanter des équipements au-delà de l'acception traditionnellement dévolue (salle polyvalente ou un équipement spécifique) car

¹ Violences Identités Politiques et Sports

² Convention Industrielle de Formation par la Recherche

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

les pratiques urbaines, de santé ou autogérées doivent être prises en compte. Ce projet de thèse émane ainsi de ces diverses préoccupations : Comment concevoir une offre d'équipement sportif ? Quels sont les indicateurs, concernant les pratiques sportives, les pratiquants, leurs attentes, etc. qu'une collectivité locale et, plus particulièrement, le service des sports doivent prendre en compte ? Comment ceux-ci doivent-ils être intégrés pour construire une stratégie qui permette le développement d'une politique d'animation et de construction/rénovation d'équipements sportifs à moyen et long terme? L'une devant être en relation la plus étroite possible avec l'autre bien évidemment. Dit autrement, comment échapper à l'absence de réflexion préalable à la construction d'équipements, du moins à l'absence de liens entre : pourquoi (construire un équipement), quoi (quel équipement), pour qui (à destination de quel public), avec quelles finalités (objectifs stratégiques et objectifs intermédiaires), à quel emplacement (dans tel quartier plutôt que tel autre) ? Finalement la question est simplement celle de la rationalisation des choix en fonction des moyens et des objectifs donc de la rationalisation de l'action publique, ce qui amène à construire des connaissances comme le suggèrent Maroy et Mangez (2008) dans un autre registre, celui des politiques éducatives.

Les premières missions se rapportant au versant empirique de cette étude devaient aboutir à la création d'outils d'évaluation et d'aide à la décision pour l'orientation des politiques publiques dans l'objectif d'orienter la création de nouveaux espaces sportifs ainsi que la rénovation du patrimoine existant sur la ville de Rennes. Le premier objectif relevait de l'analyse des différents types d'équipements et leur utilisation actuelle à Rennes. Au delà d'un recensement quantitatif des équipements sportifs, il était nécessaire de réaliser un inventaire plus qualitatif intégrant en même temps le parc d'équipements publics ou privés (équipements appartenant à des entreprises, par exemple, salles de « remise en forme »), mais également les lieux et équipements « détournés » au profit, notamment, des pratiques autogérées. Il fallait analyser l'utilisation de tous les équipements existants de manière à prendre en compte un ensemble de pratiques diverses et variées, représentatives des besoins mais aussi des possibilités offertes localement. A partir des indicateurs tirés d'une phase d'observation des équipements, une base de données devait aboutir à une cartographie évolutive élaborée à partir d'un outil de type SIG³. La ville et ses quartiers étant des objets en perpétuelle mutation, ce travail de synthèse devait constituer un véritable état des lieux dans lequel serait rassemblé plusieurs données telles que la typologie des équipements ou des espaces sportifs d'un quartier, les activités physiques et sportives qui y sont pratiquées ainsi que l'identification des utilisateurs.

Finalement, la question revient à se demander : comment penser la ville de demain ? Penser les équipements sportifs futurs amène à concevoir un projet urbain qui requiert une connaissance exhaustive de l'évolution des pratiques sportives, des attentes en matière

³ Système d'Informations Géographiques

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

sports et de loisirs afin d'analyser de quelle manière les équipements doivent se transformer pour s'y adapter. Cette question s'avère centrale dans les politiques urbaines au point que nombre de colloques la pose de manière récurrente⁴. La réalisation d'une enquête qualitative auprès des pratiquants sportifs de Rennes a donc été préconisée en ce sens. Il s'agissait à la fois de les interroger dans des lieux dédiés ou non à la pratique sportive. Recenser les besoins invite également à réfléchir les lieux d'implantation des prochains équipements, leur nature, leur financement, leurs usagers ou bénéficiaires. Pour améliorer la méthodologie de programmation des équipements sportifs, une étude comparative entre les grandes villes de France devait permettre d'identifier les points communs, les spécificités pour en extraire les forces de chacune afin d'enrichir les savoir-faire en matière de programmation.

La création d'outils, au cours de cette recherche, devait présenter un double intérêt : recueillir sur le long terme des informations sur l'utilisation des équipements et fabriquer des indicateurs pour anticiper l'évolution de la pratique sportive, les attentes des pratiquants et les mutations de la ville. L'analyse de ces indicateurs donnerait ainsi la possibilité aux élus et aux cadres des services des sports de s'appuyer sur des critères objectifs pour mettre en œuvre une politique publique d'équipement en adéquation avec les besoins des usagers.

Quant à la dimension théorique, elle doit permettre d'éclairer la complexité de ce sujet en explorant tout d'abord la partie historique de la conception de son patrimoine pour cerner les logiques d'implantation des équipements sportifs et mieux appréhender les problématiques actuelles et futures.

II. Le choix de défis à relever et la réponse aux objectifs

C'est sur ce postulat que nous avons choisi de nous engager dans cette étude. De plus, ce choix résultait de la conjonction de deux objectifs : Le premier était d'obtenir un poste dans une collectivité territoriale, dans le champ du sport, sur un troisième volet que nous n'avions pas encore pu découvrir dans nos stages précédents, celui des équipements sportifs. Le second consistait à poursuivre notre formation universitaire et la construction de notre parcours professionnel en affinant nos capacités d'analyse et de compréhension du fonctionnement d'une collectivité territoriale à l'échelle d'une ville importante, comme Rennes.

Notre objectif a très vite été de travailler au sein d'une collectivité locale. Nous avons donc passé et obtenu le concours de CTAPS⁵ en juin 2009, le même mois que la signature de la convention CIFRE. Pendant deux ans nous avons travaillé à la Direction des Sports de la Ville

⁴ Par exemple la conférence Penser la ville pour les loisirs (<http://calenda.org/220986>, consulté le 20 septembre 2013).

⁵ Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives

de Rennes afin de réaliser les outils tout en postulant à des offres d'emplois en collectivité. Plusieurs difficultés nous ont amené à beaucoup « grandir professionnellement ». La première relevait d'une certaine ambivalence entre le statut de doctorant et celui de professionnel au sein de la Ville. Au la Direction des sports, nous étions perçue tantôt comme la stagiaire tantôt comme l'intellectuelle qui ne peut ni s'intéresser ni comprendre les actions opérationnelles de la direction. Il a donc fallu prouver que théorie et pratique ne s'opposent pas, ce qui nous a permis de développer une capacité certaine à passer de l'un à l'autre pour mieux comprendre les situations et, ainsi, éclairer le processus de programmation des équipements sportifs. Notre parcours antérieur nous y a aidé. Issue d'un DEUST⁶ que nous avons dû valider pour des raisons administratives avec une licence de STAPS option management du sport, le choix de continuer les études s'est imposé naturellement. D'abord, parce que les apports théoriques éclairaient des situations vécues dans différents postes occupés pour financer nos études, principalement dans l'Animation. Ces expériences professionnelles, « jobs alimentaires » compris, ont contribué à nous forger une culture de terrain. Ensuite, parce que cela nous permettait de mieux préparer les concours, du moins, d'avoir plus de bagage et de recul. Le choix du DEUST avait été retenu dans un premier temps, pour mieux appréhender des publics divers (de 3 à 18 ans, valides et handicapés, en milieu rural et urbain) et la transmission de valeurs à travers le sport. Trois moteurs ont motivé la poursuite d'une formation universitaire au-delà de la licence : ne pas céder à la tentation des stéréotypes pour analyser des cas concrets, s'initier à l'approche théorique de grands auteurs, accessibles quel que soit son milieu d'origine (approche de la pensée complexe d'Edgar Morin entre autres) et la rencontre de personnes aux conseils avisés que nous ne manquerons pas de remercier dans cette thèse.

La programmation des espaces sportifs nous apparaissait comme un champ inaccessible. Comment l'étudiante que nous étions, découvrant les milieux du sport dans les collectivités territoriales, allait pouvoir apporter des réponses sur ce domaine aux élus et aux professionnels les plus expérimentés ? Cette appréhension fut d'autant plus forte lorsque, suite à la rédaction du mémoire de master 2, la question se trouva reliée inéluctablement à des logiques et des stratégies d'acteurs. Dans un premier temps, l'analyse historique et les outils d'évaluation et d'aide à la décision ont permis de cerner le sujet.

Afin de concrétiser l'utilisation de ces outils, plusieurs missions nous ont ensuite été confiées telles que la création de parcours de jogging, la réalisation d'un diagnostic territorial sur l'espace de la Prévalaye, missions réalisées également avec l'aide de stagiaires étudiants en STAPS. Les échanges avec les collaborateurs de la direction des sports de Rennes, cadres, éducateurs, agents d'entretien des équipements, sur leurs connaissances et expériences, nous ont permis d'enrichir notre vision des politiques sportives, leur mise en œuvre et par conséquent les enjeux inhérents à la programmation des espaces sportifs. Un autre objectif

⁶ Diplôme d'Etude Universitaire et des Sciences Techniques

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

s'est greffé à ce recueil de données qualitatives, davantage orienté sur une dimension technique des équipements, tout aussi nécessaire à la programmation des équipements, celui de l'état du patrimoine sportif. En lien avec les directions des Jardins et des Bâtiments communaux, nous avons organisé une réflexion sur l'anticipation des travaux de rénovation d'un patrimoine vieillissant. Ce travail a permis de construire une fiche technique des équipements (année de construction, travaux de maintenance, diagnostic énergétique, etc.). Néanmoins, l'utilisation de ces fiches a suscité des débats en interne sur le rôle de chaque direction dans la programmation des équipements. Ce point est développé dans la deuxième partie et relève davantage des choix de gouvernance dans la gestion du patrimoine sportif. Quant à l'enquête de *benchmarking* réalisée sur neuf villes françaises, elle nous a permis d'enrichir notre culture des collectivités, de mesurer la dimension organisationnelle de la programmation des espaces sportifs et ses impacts ainsi que de prendre des distances vis à vis du contexte rennais.

Tout au long de ce travail, ces deux approches, empiriques et praxéologiques se sont harmonisées au fil des analyses pour dépasser nos appréhensions et les difficultés rencontrées. La finalisation du doctorat qui nous paraissait presque inatteignable, a pu l'être grâce à cette prise de conscience, fruit d'un long travail de terrain mis en exergue par la lecture de travaux scientifiques relatifs à notre sujet et surtout grâce aux soutiens de toutes les personnes remerciées. Nos deux directeurs nous ont ainsi énormément soutenue dans les moments les plus délicats. La validité du concours ne pouvant se prolonger au-delà de juin 2012, nous furent confrontées à une complexité supplémentaire en mai 2011 lorsque notre candidature en tant que Chef de service Événementiel à la Direction des sports de la Ville de Reims fut retenue. Nous avons construit les outils prévus et terminé les enquêtes de terrain. Il fallait néanmoins continuer les travaux entamés tout en prenant la responsabilité d'un nouveau poste. Si, dans un premier temps, l'éloignement de Rennes nous a dans le même temps éloigné de notre sujet, la poursuite de la thèse s'est avérée un atout dans notre poste et nos nouvelles responsabilités. A Rennes, notre travail était principalement organisé autour de la programmation des investissements et la gestion des équipements. A Reims, les missions au sein du pôle « développement sportif » dans lequel se trouve le service Événements nous a permis de prendre davantage conscience que les dispositifs d'animations et d'événementiels pouvaient alimenter la réflexion en matière de programmation des équipements sportifs. Par ailleurs, ce type de dispositifs facilitait également la détection des besoins et la mise en place de dispositifs « tests » relatifs à l'évaluation des attentes et des besoins en matière de sport. Dès notre arrivée, deux missions principales nous ont été confiées. Réviser le concept d'un événement existant et créer un nouvel événement en lien avec le programme municipal. A peine un an après notre arrivée nous avons donc proposé d'accueillir une étape du FISE⁷ en présentant le public cible

⁷ Festival International des Sports Extrêmes

et le type de réponse aux besoins qu'il pouvait engendrer. Dès la première édition, l'évènement a été très suivi par un public de la tranche des 12-25 ans mais aussi très familial avec plus de dix mille personnes sur deux jours malgré une météo très défavorable. Cet évènement a permis de confirmer qu'il y avait une forte attente en matière de glisse urbaine sur le territoire et ainsi de valider un projet municipal d'aire de glisse sur le même lieu de la manifestation. Par ailleurs, notre expérience à la Ville de Reims nous a permis de mieux analyser le fonctionnement de la Ville de Rennes et de développer un oeil « plus » critique, ce qui était parfois difficile ayant été immergée et ayant travaillé uniquement dans cette collectivité durant plusieurs années. « Plus » critique entre guillemets car, bien évidemment, la proximité du terrain a entraîné bien souvent un dur combat entre un « rendu exhaustif des données » et une nécessaire « analyse critique des politiques et actions » connaissant bien et ayant collaboré avec nombre de personnes qui devenaient nos « cobayes ». Tout cela n'est guère original et a déjà été discuté depuis bien longtemps rappelant s'il le fallait, que ce qui comptait était de passer de « l'angoisse à la méthode » (Devereux, 1967) pour approcher au mieux « la » vérité. En revanche, sur le plan scientifique, cet éloignement s'est avéré moins bénéfique. Nous n'avons plus de contact avec le laboratoire VIP&S qui nous aurait permis de suivre des séminaires de recherche et d'échanger avec d'autres apprentis chercheurs et chercheurs pour alimenter notre réflexion. Cette coupure s'est principalement ressentie lors de l'écriture. La reprise de la lecture des auteurs de référence sur lesquels nous nous étions appuyée nous a permis de pallier ce manque de culture scientifique partagée sans pour autant pouvoir bénéficier d'échanges critiques.

III. Méthodologie

La programmation des équipements sportifs au sein de la Ville de Rennes soulève plusieurs enjeux. Elle doit permettre de définir et comprendre ce concept à travers son évolution au fil de l'histoire de la ville, de la société et des institutions françaises et les intérêts collectifs et individuels qu'elle soulève, pour démontrer quelles pourront être ses perspectives afin de structurer l'offre d'équipements sportifs sur le territoire. L'enjeu de cette thèse réside donc dans l'analyse de la programmation des équipements sportifs depuis la création des premiers équipements à Rennes afin de comprendre les logiques qui ont orienté la construction du patrimoine sportif et pouvoir l'anticiper dans les décennies à venir, d'autant plus que la durée de vie d'un équipement est environ d'une trentaine d'années.

Un premier axe de travail a été défini dès le Master 2 par l'étude des logiques socio-politiques du choix d'implantation et de réalisation des équipements sportifs à Rennes depuis 1945. Cette première approche de la programmation, outre son aspect technique (la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre et les phases de projet de la création d'un équipement sportif), a permis de cerner quels paramètres orientent les choix de

programmation et comprendre ainsi les éléments de contexte qui rendent aussi difficile choix actuellement. Non pas que nous pensions utopiquement que le passé puisse permettre de prédire l'avenir mais tout simplement de mieux comprendre le présent, du moins à poser différemment les questions aujourd'hui (Laurention, 2010). Une première revue d'auteurs s'est ainsi amorcée à partir de la définition du concept de programmation. Peu de travaux sociologiques ou sociopolitiques existent en dehors des travaux historiques qui relatent avec force détails la construction de tel ou tel équipement dans une ville. Certains analysent l'impact touristique que peuvent avoir certains équipements (Collectif, 2013). D'autres évoquent les équipements en filigrane d'une autre analyse comme les politiques préventives par le sport dans les quartiers difficiles (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1998). L'un des seuls est celui de Lacouture (2006). La définition de la programmation, au sens actuel, apparaît, selon lui, comme une « méthode d'aide à la décision qui englobe un état des lieux et la mise en forme de la demande en objectifs précis » Il ajoute que cette méthode est inhérente à la politique de service public que souhaitent mettre en œuvre les collectivités territoriales à l'égard de la population.

De plus, la notion de programmation est liée au contexte économique de la collectivité (et plus largement au niveau national). L'analyse du besoin, par la concertation, représente le point de départ de cette programmation. D'autres ouvrages abordant le thème des équipements sportifs tels que ceux de Bayeux (2008), ont apporté des clés de compréhension sur les enjeux économiques, financiers et légaux actuels inhérents à la gestion des équipements par les divers acteurs publics principalement (État et surtout collectivités territoriales). Les travaux de Baslé (2000), et de Vigneau et Sabbah (2006) recourent les propos de Lacouture concernant l'analyse du besoin comme point de départ de la création des équipements. Ces auteurs estiment que l'évolution des équipements sportifs en espaces sportifs s'explique par un glissement des besoins en matière de sport. Afin d'intégrer toutes les formes d'évolution, l'acception « équipements sportifs » tend à laisser progressivement la place au terme « d'espaces sportifs ». Nous verrons au fil des chapitres que d'autres concepts évoluent ce qui engendrera l'utilisation d'un autre vocable (sport, exercices, loisir, activités, ou encore sociétés sportives, associations sportives, clubs, etc.). Nous conserverons cependant la terminologie initiale à savoir celle d'équipements sportifs. Falcoz et Chifflet (1998) montrent les principales transformations dans la construction publique des équipements sportifs à travers différentes périodes historiques. Afin de bien comprendre ces logiques politiques il était en effet nécessaire de revenir aux origines de l'émergence du sport moderne en France pour cerner le modèle culturel sportif qui sous-tend la genèse/propagation des sports et de manière concomitante les équipements. Bien que cette affirmation soit discutable car, à l'instar des médias, n'est-on pas en droit de se demander si les équipements ne créent pas, parfois du moins, la pratique ? Ce modèle d'organisation sportive s'est enrichi et nourri de valeurs au fil des

décennies en fonction des principaux évènements de ce siècle, les deux guerres mondiales notamment et les mutations sociales de la société française. La revue d'auteurs a donc été complétée par des auteurs comme Callède (2000, 2008), Bodin, Héas, Robène (2005), Clément, Defrance, Pociello (1994), qui tous abordent, avec des entrées précises, de près ou de loin, les équipements sportifs à travers la question du développement du sport en France. Finalement tous mettent en exergue les enjeux de la programmation des équipements sportifs et le système d'acteurs qui l'anime, du moins les logiques de pouvoir et de réseau. L'analyse de cet objet a donc été organisée à partir tout à la fois d'une approche sociohistorique et d'une approche sociopolitique qui visent à faire émerger les logiques de système d'acteurs qui se sont constituées dans le champ sportif et politique et les transformations de la société.

Les travaux de Merle (2008) mettent en exergue concrètement les incidences qu'ont pu avoir les directives de l'État ainsi que la place croissante des collectivités et la nécessaire analyse de l'articulation national/local qui permet de mesurer les incidences qu'ont pu avoir les politiques et directives de l'État.

Le choix de la Ville de Rennes comme territoire concret pour cette étude émane de plusieurs raisons. Il était prépondérant de prendre comme cas concret une ville d'une certaine taille pour étudier suffisamment d'équipements sportifs et en sortir des logiques de réalisation. De plus, la position géographique fait de Rennes, capitale de la Bretagne, une ville avec une histoire culturelle et politique riche et qui la rend dans le même temps unique (Aubert, Croix, Denis, 2010). La littérature dédiée aux premiers équipements sportifs de la ville a déterminé le choix du début de la période de cette étude. La piscine Saint Georges, édifice préservé et encore très utilisé aujourd'hui, illustre les premières influences hygiénistes que le sport a véhiculé et ainsi la diffusion des premières valeurs du sport santé (Collinet, 2000). Ce monument rennais caractérise également l'œuvre de l'architecte Le Ray, architecte de la Ville de Rennes de 1895 à 1932, et de l'impulsion du maire Jean Janvier, élu en 1908, tous deux à l'origine de ces premiers équipements sportifs. Cet architecte a participé à la création d'autres édifices rennais comme notamment la Halle Martenot (Laurent, 2000). Autre équipement public réalisé dans la première partie du ^{xx}^e siècle, le stade de la route de Lorient démontre à quelles fins et dans quel contexte celui-ci symbolise l'implantation du sport en France à partir des influences Anglo-Saxonnes (Loire, 1994). Le stade Laënnec, qui s'est construit progressivement, notamment à travers un stade d'athlétisme mais surtout un vélodrome (Bobet 2001), nous y reviendrons dans la partie sociohistorique, marque l'avènement de la pratique vélocipédique comme une des premières pratiquées en France mais aussi la fondation de la première fédération sportive en France.

L'évolution du sport en France constitue ainsi une thématique incontournable, du point de vue des disciplines sportives qui se sont diffusées à travers de grands évènements, des avancées sociales, des volontés politiques que ce soit au niveau national ou local autour de

valeurs communes, dont les fondements trouvent leur source dans l'olympisme, restauré/amplifié à travers le spectacle sportif (Vigarello, 2002). Ces valeurs articulées autour de règles et de codes qui sont les principaux piliers de la genèse des sports modernes (Elias, Dunning 1994), les membres des premières sociétés sportives ont éprouvé le besoin de se fédérer à différents niveaux de territoires jusqu'à l'échelle nationale (Miège, 1993). C'est ainsi que les équipements sportifs sont apparus comme un moyen essentiel de promotion des disciplines des associations sportives qui se sont formées. Elles sont aussi devenues un enjeu pour promouvoir son action, ses valeurs mais également voir grossir ses effectifs au détriment bien évidemment des autres. Équipements structurants mais également équipements qui révèlent le débat politique et le combat qui prévalaient à une certaine époque entre les patronages et qui perdurent aujourd'hui, même si l'opposition, laïque/religieuse s'est quelque peu atténuée. A Rennes, la spécificité régionale confère l'émergence de ces premiers groupes d'acteurs, d'une part, avec les patronages catholiques et, d'autre part, avec les premiers cercles laïques. Elle repose sur un combat idéologique entre Républicains et partisans de l'Eglise (Sainclivier, 1996) pour lesquels le sport apparaît comme un vecteur de valeurs dans la formation de la jeunesse (Dietschy et Clastres 2008). Ces valeurs ont ainsi été relayées dans les mouvements associatifs, notamment sportifs qui ont maillé le territoire rennais du début du xx^e siècle à aujourd'hui. Autre fait marquant dans le choix des périodes et le choix du découpage des périodes étudiées, les mandats des Maires de Rennes coïncident avec les grands axes de l'histoire nationale et de l'évolution des pratiques sportives. Après Jean Janvier, Henri Fréville a marqué sa gouvernance à la tête de la municipalité rennaise par la longévité de son mandat ainsi que la période de reconstruction, qui a façonné l'aménagement de la ville, et dans laquelle est incluse la plus grande partie des constructions en équipements sportifs (Fréville, 1977). Outre le patrimoine, les élus qui ont composé ses différentes équipes ont participé à créer les diverses entités qui animent le sport à Rennes telles que l'Office des sports, la Direction des sports, etc.). Le mandat d'Edmond Hervé s'est avéré aussi long que celui de son prédécesseur, bien que celui-ci ne se positionne pas dans le même courant politique. L'arrivée des socialistes à la fois à Rennes et au plan national traduit de profondes transformations de la société, bien que celles-ci se soient remarquées dès la fin de la seconde guerre (Galland, Lemel, 1998). C'est à partir de 2008, et donc durant le mandat actuel, qu'ont été réalisées les différentes enquêtes.

D'autres ouvrages plus généralistes comme celui de Duhamel et Forcade (2000) sur les aspects politiques et économiques ou Baudrillard (1974), sur la philosophie des transformations de la période d'après guerre ont permis de s'imprégner du contexte de cette période atypique allant d'un élan moderniste à un enrichissement et d'une conscience collective, du moins dans la classe ouvrière à la montée de l'individualisme.

Si l'ouvrage de Dumazedier permet de retracer la dynamique dans laquelle les activités de loisirs se sont développées, un certain nombre d'auteurs (Pociello, 1995 ; Loret, 1995, 2004) ont précisé l'impact de cette société de loisirs sur les pratiques et cultures sportives montrant combien elles ont évolué grâce notamment à la télévision et à l'émergence de nouveaux sports comme les sports à glisse. Là encore, si ces études n'abordent que très peu la question des équipements, en creux, ceux-ci deviennent des éléments cruciaux. Il suffit par exemple de penser à la glisse urbaine, à l'appropriation des espaces urbains et à la nécessité de concevoir de nouveaux équipements spécifiques qui permettent de partager la ville. L'émergence de nouveaux sports et de nouvelles modalités sportives, comme les salles de remise en forme (Bessy, 1990), ou encore les pratiques dites libres ou autogérées (Adamkiewicks, 1998), et l'investissement des espaces urbains (Gasparini et Vielles-Marchiset 2008) ont servi de cadre d'analyse des évolutions Rennaises.

Un travail de recherche dans les archives municipales de Rennes a contribué à l'apport de données documentaires pour illustrer l'implantation du patrimoine rennais. Par ailleurs, l'analyse des délibérations lors des différents mandats sur parfois d'autres sujets que la programmation des équipements a permis de cerner les stratégies et alliances politiques au sein des municipalités qui se sont succédées ainsi que leur liens avec les acteurs du sport rennais.

Le choix de la démonstration portera notamment sur la formation de ces réseaux d'acteurs qui ont prélué aux logiques d'implantation et de construction du patrimoine sportif rennais. Ces divers groupes d'individus se sont constitués à travers plusieurs entités, à savoir la municipalité et son administration, le Mouvement sportif (vision dite plutôt « traditionnelle »⁸ du sport en France) et les représentants de l'État et les pratiquants sportifs, quels que soient leurs APS (Activités Physiques et Sportives) et leur mode de pratique qui se sont développés parallèlement à une sorte de « pensée unique » ou de « modèle dominant » de la pratique sportive traditionnelle. Toutefois, ces réseaux entremêlés entre la sphère politique et sportive ont été ébranlés par un nouveau système de valeurs issu des transformations de la société à partir des années 1960-1970 et ont donné lieu à de nouvelles formes de pratique sportive, à une multiplication de l'offre tout autant que de la demande même si, à l'époque, celle-ci restait essentiellement masculine. Cette diversité d'activités et de valeurs sportives a complexifié l'identification des besoins sociaux en matière de politiques sportives. Parallèlement à ce phénomène, l'impact des lois, comme les lois de Décentralisation, ont progressivement donné davantage de prérogatives aux collectivités territoriales (Bayeux 2006), même si la région est restée la grande oubliée en la matière, et donc aux communes dans le développement des politiques sportives qui se concrétisent à travers la programmation des équipements sportifs. Par ailleurs, la place du citoyen dans l'élaboration des politiques locales a changé (Huron, Spindler, 2008). Cette

⁸ Callède 2000

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

implication des administrés dans le projet municipal a engendré une autre approche des politiques publiques et de leur adéquation avec les besoins sociaux (Baslé, Dupuis, Leguyader, 2003). D'un élu tout puissant on en est venu à discuter les politiques municipales, à les co-construire, voire à les contester, du moins à en exiger des comptes. Dans le même temps, les périodes de crises ont engendré une rationalisation des finances publiques (Lafarge, 2010) rendant d'autant plus incontournable la mise en œuvre d'un nouveau management public (Carlier, Ruprich-Robert, 2005). Malgré ce constat et le développement, au niveau des pouvoirs publics, de méthodes d'analyse sociologique et de management public permettant de mieux identifier les besoins des usagers, les logiques des différents systèmes d'acteurs gravitant autour du sport viennent interférer dans la prise de décision politique et donc au niveau de la programmation des espaces sportifs.

L'analyse systémique et stratégique de Crozier et Friedberg (1977) sera utilisée pour comprendre comment et par quels processus des individus mettent en place des stratégies et des actions : « [...] la réflexion en termes de stratégie oblige à chercher dans le contexte organisationnel la rationalité de l'acteur et à comprendre le construit organisationnel dans le vécu des acteurs » (op. cit., 57). Les auteurs proposent d'analyser les modes d'organisation en tant que solutions construites, donc artificielles, des problèmes d'action collective : « Les construits d'action collective dans leurs différentes modalités constituent la solution. [...] ils organisent des modes d'intégration qui assurent la nécessaire coopération entre acteurs sans supprimer leurs libertés, c'est-à-dire leurs possibilités de poursuivre des objectifs divergents, voire contradictoires » (op. cit., 23).

Ce postulat permet ainsi de formuler des hypothèses sur les bases d'une méthodologie hypothético-déductive (Habermas 1968), qui permettront d'articuler les chapitres organisés en deux parties de cette thèse. Ils s'attacheront à étudier et analyser l'évolution de divers concepts permettant d'expliquer ces stratégies à travers l'histoire d'un territoire, d'une thématique, en l'occurrence celle du sport et, notamment, la constitution du patrimoine sportif, des valeurs et des diverses représentations véhiculées dans le discours des groupes d'acteurs cités précédemment. Il s'agira de mesurer l'impact des uns et des autres dans les politiques publiques sportives subissant elles-mêmes des mutations dans leur mode de gestion, tout en gardant un axe fort dédié au service public.

IV. Entre question de recherche et hypothèses

Ce qui amène à poser notre question de recherche : *Quelles logiques devraient orienter aujourd'hui les choix politiques en matière de programmation des équipements et, plus largement, des espaces sportifs publics dédiés à la population (avec quelle méthodologie, pour quels objectifs et enjeux, pour quels publics/quel service public et comment y répondre, pour quel type d'équipements/espaces) ? Question complétée par une autre, à savoir :*

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Comment s'assurer qu'elles soient en adéquation avec les besoins actuels et surtout s'intégrer à la politique globale de la ville (cohésion sociale, aménagement de l'espace, lutte contre l'exclusion...)?

La construction des hypothèses a ainsi orienté les axes de réflexion de cette thèse pour répondre à cette question de départ.

La première trouve ses fondements à travers une analyse socio-historique qui illustre l'avènement d'un modèle de pensée unique fort, déjà présent lors des prémices du sport moderne depuis le début du xx^e siècle. Le sport témoigne tout à la fois des luttes d'influences sur fondement idéologique, qui accompagnent son émergence et les transformations d'une société dans laquelle temps libre, loisirs et sports prennent une place sans cesse croissante. La construction des premiers équipements concrétise les premières initiatives publiques pour le développement du sport à Rennes. Ils sont le résultat des préconisations des premiers groupes d'acteurs qui l'impulsent et se fédèrent au plan local et national dès le début du xx^e siècle. Après la seconde guerre mondiale, ce modèle s'est imposé grâce à une délégation de service public et un état « providence ». Malgré des priorités dévolues à la reconstruction matérielle, le sport a véhiculé des valeurs inspirées de Léo Lagrange en opposition au régime de Vichy. Des années d'après guerre aux années 1960, la société française subit de profondes transformations qui impactent les activités sportives qui se diversifient. Dès l'arrivée du Général De Gaulle à la tête de l'État, en 1958, celui-ci impulse un développement du sport de masse pour développer l'élite. Les lois-programmes, mises en place dès les années 1970 illustrent cette volonté de développement par la création d'équipements sportifs, normés et codifiés selon les règles fédérales. Ce modèle reste très prégnant actuellement notamment dans les représentations sociales du sport en France. Toutefois de nouvelles valeurs inhérentes aux transformations sociales et sociétales qui émergent à la fin des années 1970 entraînent l'apparition de nouvelles activités sportives et nouveaux modes de pratique. Ce nouveau modèle vient percuter le modèle de sport traditionnel bien que ces nouveaux pratiquants ne soient pas identifiés par les pouvoirs publics.

La seconde réside dans l'analyse de la période actuelle où cet héritage historique se confronte à de nouveaux enjeux inhérents à la programmation. Les choix en matière d'équipements sportifs répondent d'un triptyque complexe : héritage d'un passé (en termes d'équipements mais également de réseaux et d'usagers), enjeu politique (celle des fédérations, des clubs uni ou omnisports, celle des élus en prise directe dans un réseau d'alliance/opposition avec les dirigeants et également les usagers, usagers eux-mêmes sans cesse plus exigeants en la matière), enjeu stratégique (les équipements doivent s'intégrer dans une politique générale de la ville, sont contraints par l'encadrement des finances publiques, doivent participer à la cohésion sociale et à la politique urbaine, participent des

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

échéances électorales). Bref la politique en matière d'équipements sportifs peut-être considérée comme un « *fait social total* »⁹ qui prend en compte la société sportive dans sa globalité avec ses acteurs (joueurs, spectateurs, dirigeants...), sa dynamique propre, ses institutions... dans le cadre de leurs interactions. Les progrès sociaux et les transformations sociétales qui ont marqué le xx^e siècle, avec par exemple l'augmentation du temps libre ont engendré des transformations individuelles et collectives qui ont concerné au premier chef les pratiques de loisirs et donc la pratique sportive transformant les pratiques, démultipliant les modalités de pratiques, concernant des publics différents (femmes, handicapés, pratiquants tous les âges de la vie). Il devient aussi un outil pédagogique, parfois proposé comme solution à des problèmes de société comme l'insertion (Bodin, Robène, Héas, Leyondre, 2007) ou support de développement économique comme le tourisme avec, par exemple, le développement des événements sportifs. De fait si les politiques locales avaient déjà pris des mesures en faveur du sport, à partir de la Décentralisation, de nouveaux enjeux émergent à travers une formalisation des politiques publiques territoriales du sport. Le marketing territorial explique cet essor des politiques sportives notamment au niveau communal du fait de la proximité avec les citoyens (Sperling, 1995). La stratégie de divers acteurs sur le plan local et national coexistent aujourd'hui avec des intérêts parfois communs, parfois divergents qui se confrontent dans le paysage sportif. Il faut pourtant accompagner ces transformations, ces demandes tout en rationalisant la réflexion et la politique en la matière. Car, parallèlement à ces transformations l'encadrement des finances publiques, l'explosion des demandes nécessite une analyse plus fine qui s'inscrit dans un nouveau management public (marketing territorial, démocratie participative, etc.). Les décideurs, en matière de programmation des équipements/espaces sportifs publics, sont par conséquent encouragés à prendre en considération la demande sociale de leur population au-delà des groupes de pression du sport traditionnel.

Ces hypothèses entraînent ainsi d'autres questions sous-jacentes à celles de départ. En effet, Si d'autres modes de pratiques sportives ont émergé parallèlement au modèle traditionnel, à des périodes différentes, les logiques qui ont orienté la programmation des équipements sportifs ont-elles pour autant évoluer ?

Les méthodes d'investigation se sont imposées dès le travail d'élaboration du cadre de la recherche qui caractérise cette étude (Chauchat, 1985).

V. Des méthodes employées

1. De l'analyse documentaire aux entretiens

⁹ « *Les faits que nous avons étudiés sont des faits sociaux totaux [...] c'est à dire qu'ils mettent en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] Tous ces phénomènes sont à la fois juridiques, économiques, religieux, et même esthétiques, morphologiques [...]* » (Mauss, 1950, 274).

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

La première phase de cette procédure de recherche a commencé par une analyse bibliographique et une étude documentaire dans le but de collecter des données afin de reconstituer le paysage historique, comprendre cet héritage et les transformations sociales qui ont impactées les pratiques sportives pour comprendre la situation actuelle. Cette première phase s'est appuyée sur la revue de littérature énoncée précédemment ainsi que la recherche documentaire principalement réalisée dans les archives municipales de la ville de Rennes. L'intérêt de l'analyse des archives était à la fois de cerner le contexte historique dans lequel s'est constitué le patrimoine sportif mais également de pouvoir recouper des données récoltées grâce aux méthodes d'observation retenues. Ces documents sont de diverses natures (coupures de presse, courriers officiels, extraits de compte rendu des conseils municipaux, notes administratives) et contribuent à reconstruire l'histoire des équipements, des débats et discussions mais également à vérifier les propos tenus lors des entretiens de recherche.

D'autres informations, notamment issues de l'INSEE (données démographiques), d'origine juridique (rapports officiels, articles de loi, circulaire, etc.), ou encore des informations statistiques du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative (stat-infos, RES¹⁰) ont été utilisées pour vérifier ou contrecarrer les arguments avancés, répondant en cela à la logique de vérification des preuves (Chauchat, op. cit., 15).

La phase de pré-enquête a permis de passer de la phase théorique à l'opérationnalisation de la recherche théorique (Chauchat, op. cit., 19) et a permis de choisir et construire les méthodes d'observation. Plusieurs méthodes complémentaires ont ainsi permis de collecter les données des terrains d'enquête de cette étude.

2. L'entretien comme outil principal

La principale est celle de l'entretien semi-directif qui permet de recueillir les propos des personnes interviewées en faisant émerger des thèmes communs/différents aux interlocuteurs. De plus, cette méthode permet d'apporter de nouvelles données qui peuvent être recoupées avec d'autres entretiens, avec la revue de littérature ou les documents d'archives.

Les grilles d'entretiens ont été construites pour répondre à deux fonctions (Bardin, 1977). La première, la fonction heuristique, dont l'objectif est d'enrichir le « tâtonnement exploratoire » et permet d'approfondir le sujet de la recherche. La seconde qui concerne plus particulièrement « l'administration de la preuve ». Comme le suggère Bardin, « Des hypothèses sous forme de questions ou d'affirmations provisoires servant de lignes

¹⁰ Recensement des Equipements Sportifs

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

directrices feront appel à la méthode d'analyse systématique pour se voir vérifier dans le sens d'une confirmation ou d'une infirmation » (op. cit., 33).

Ces deux fonctions ont ainsi été utilisées de manières complémentaires dans l'analyse de contenu des entretiens définie comme une « méthode très empirique, dépendante du type de « parole » à laquelle on s'attaque et du type d'interprétation que l'on vise. Il n'y a pas de prêt-à-porter en analyse de contenu, simplement quelques patrons de base, parfois difficilement transposables » (Ibid., 34). L'analyse s'appuiera sur quatre fondamentaux préconisés par l'auteur : la définition du champ de l'entretien, la justification des instruments utilisés pour obtenir quel type de donnée et résultat, la définition du fonctionnement de cette analyse et sur quel territoire s'applique ce fonctionnement. Les résultats des enquêtes sont organisés en fonction des indicateurs et thématiques consolidés lors de la fabrication des instruments d'observation.

Les grilles d'entretien ont ainsi été établies à partir d'indicateurs émergés des ouvrages de référence abordant la programmation des équipements sportifs, une recherche d'archives et un entretien exploratoire réalisé auprès du directeur des sports de la Ville de Rennes afin de saisir les principaux enjeux liés à ce sujet. Elles ont également été renforcées par des sous questions qui se sont greffées à la question de départ à savoir :

- Comment s'est construit le patrimoine sportif rennais ?
- Comment se construit le schéma décisionnel de la réalisation d'un espace sportif ?
- A partir de quelles données ? Par qui ?
- Quels sont les besoins de la population rennaise en matière d'espaces sportifs ?
- Existe-t-il des outils d'aide à la décision fiables pour identifier ces besoins ?
- Quels moyens demandent-ils face à des marges financières de plus en plus restreintes ?
- Ces décisions sont-elles en adéquation avec les besoins sociaux ?
- Quels intérêts défendent les représentants du milieu sportif rennais à travers la programmation des équipements sportifs ?

Afin de comprendre les besoins actuels en matière d'équipements sportifs, les logiques de réseaux et s'assurer de la viabilité des résultats qui peuvent être obtenus par les enquêtes, une enquête qualitative a été menée auprès de différents groupes d'individus. Le premier groupe s'est orientée vers l'organe de décision des politiques sportives à Rennes à savoir les élus. Un deuxième groupe, que l'on peut qualifier d'exécutif, représenté par l'administration, a été interrogé. Enfin, un troisième groupe, les acteurs du milieu sportif rennais ont ensuite été interviewés, et ce, en deux phases : dans un premier temps les présidents des associations sportives puis les pratiquants sportifs. Afin de mettre en perspective les résultats de cette enquête à Rennes, une enquête de *benchmarking* a permis

de comparer les méthodologies de programmation à Rennes avec celles de huit grandes villes de France.

3. Du choix des catégories interrogées à la méthode d'analyse

Le choix d'une enquête qualitative s'est imposé car elle permet d'approfondir l'analyse des discours des personnes interrogées, d'autant plus que certaines questions pouvaient s'avérer sensibles et qu'elles nécessitaient un certain temps de discussion avec la personne interrogée rappelant ainsi que « C'est la durée et non la technique, la sympathie et non l'habileté qui ont été les facteurs déterminants de réussite. C'est au bout d'une heure ou deux que le combat entre inhibition et exhibition se dénouait au profit des forces extraverties. L'entretien est réussi à partir du moment où la parole de l'interviewé est libérée des inhibitions et devient une communication » (Morin, 1984, 219-220). En effet, lors de notre apprentissage des méthodologies d'enquête durant notre premier cycle universitaire, une certaine frustration ressortait parfois des enquêtes quantitatives et de l'analyse des questionnaires car, au-delà des grandes tendances observées dans les réponses et leur extrapolation, il s'avérait complexe de définir des logiques d'action ou des stratégies individuelles tant des informations manquaient du fait même de n'avoir su permettre de libérer cette parole, relancer suffisamment de questions ou, tout simplement, avoir su « s'imposer aux imposants » (Chamboredon et al. 1994) en ayant suffisamment préparé en amont les questions, du moins les thématiques « qui fâchent » (Laurens, 2007). Or un des enjeux fondamentaux de ce travail de recherche est de justement comprendre les logiques qui orientent les décisions relatives à la programmation des équipements et évaluer leur adéquation avec les besoins sociaux, donc de dépasser le langage convenu et « politiquement correct ». En effet, cette enquête doit tout d'abord permettre d'appréhender le milieu sportif en tant que système d'acteurs qui a une incidence directe ou non sur la programmation des équipements sportifs. C'est pour cette raison que les personnes interrogées ont été choisies en fonction de leurs rôles au sein du système sportif rennais. Afin de mettre en perspective l'analyse historique de la programmation des équipements sportifs à Rennes, le premier responsable des équipements sportifs de 1968 à 2001 a d'abord été interrogé car il a été recruté lors de la création de la Direction des sports. Cet entretien a permis de recouper les documents issus de la recherche documentaire et bibliographique. Pour les présidents d'associations, plusieurs critères ont permis de déterminer lesquels seraient retenus pour la passation d'entretiens. Tout d'abord l'importance de leur association en nombre de licenciés qui est un des principaux critères de subvention et illustre, dans le même temps, le poids d'une association auprès des acteurs publics. Ce critère recoupe celui de la dimension historique de l'association ainsi que le nombre, la diversité de disciplines sportives proposées et les finalités à savoir compétitive ou

de loisir. Par conséquent, le Cercle Paul Bert, qui est la plus grande association rennaise avec plus de dix mille adhérents et qui propose plusieurs types d'activités sportives, de loisir mais aussi socioculturelles et culturelles destinées à tous les publics, a été retenu. Elle a fêté son centenaire en 2009 revendiquant, notamment à travers le récit de son histoire, les valeurs laïques qui ont porté sa création (Nicolas, 2009). Ses dirigeants affirment encore aujourd'hui son appartenance à la Ligue de l'enseignement (la plus grande association qui y soit affiliée) et les valeurs qu'elle défend telles que la laïcité, la démocratie et la solidarité¹¹. L'association de la TA (Tour d'Auvergne) est un des plus anciens patronages catholiques de Rennes. Créée en 1897, elle a participé à développer le sport sur le territoire rennais (Catheline, Hardy, Hardy, Lagoutte, Michel, Royer, Vallée, 1997). Elle compte aujourd'hui plus de 3 500 adhérents et dispense diverses activités non seulement sportives, culturelles et de loisir pour tous les publics. Ses valeurs s'inscrivent à travers le développement physique, culturel et social mais également par la création et l'entretien des liens d'amitié et de solidarité entre ses membres¹². Si ces valeurs sont proches du CPB, son adhésion à la FSCF¹³ marque leur distinction qui émerge dès leur création. Un autre patronage, l'Avenir de Rennes a été choisie afin d'étudier leurs similitude et différence avec la TA et comprendre pourquoi aujourd'hui la TA demeure la seconde association alors que les autres patronages de la ville connaissent des difficultés financières principalement dues aux coûts d'entretien de leur patrimoine vieillissant. Enfin une autre association plus singulière par rapport aux « monuments » associatifs précédents a été retenue car elle se positionne à l'opposé des autres associations citées sur les critères retenus. L'association Intermède est une jeune association, créée en 2005, suite aux émeutes des banlieues dans les grandes villes de France. Son action s'inscrit principalement au niveau de l'insertion plutôt qu'au niveau sportif. Une section de football a été créée suite à une demande de ses adhérents. Elle est implantée au cœur du quartier du Blosne (quartier populaire du sud de Rennes) d'où viennent la majorité de ces adhérents. Le discours de son président avait retenu notre attention lors des premières assises du sport à Rennes, organisé par l'Office des sports en 2012, au cours du mandat de Daniel Delaveau, au sujet des équipements sportifs. Selon lui, la répartition des créneaux d'utilisation des équipements sportifs ne coïncidait pas avec des logiques de proximité des associations ce qui, pour lui, était en contradiction avec les propos des élus de quartier qui prétendaient le contraire lorsque de nouveaux équipements sportifs étaient livrés.

Concernant les élus, le choix ne s'est pas porté sur des élus d'autres collectivités de la région car la Ville de Rennes a toujours financé seule les équipements sportif, hormis lors de lois programmes de l'Etat dans les années 1970 dont elle a bénéficié. Il existe par ailleurs peu,

¹¹ www.cerclepaulbert.asso.fr (consulté le 30 septembre 2013).

¹² www.tourdauvergneasso.com (consulté le 30 septembre 2013).

¹³ Fédération Sportive et Culturelle de France

même actuellement, de financements croisés entre plusieurs échelons de collectivités, bien que ces pistes commencent à être de plus en plus étudiées. Ce qui n'empêche pas cependant que des financements de l'Etat puissent être utilisés dans la construction d'équipements comme les crédits CNDS¹⁴ et ANRU¹⁵. Deux élus ont été interrogés dans le cadre de cette étude : l'adjoint au maire de la Ville de Rennes, délégué aux sports ainsi que l'adjoint au maire délégué à l'urbanisme et à l'aménagement. Leur grille d'entretien a été élaborée principalement dans le but de cerner le schéma décisionnel de la programmation des équipements sportifs dans le cadre du programme politique défendu par le maire.

Les principaux cadres de la Ville de Rennes, ayant un rôle dans la programmation des espaces sportifs, ont également été interrogés : le Directeur des sports, le chef de service des investissements et du patrimoine gérés au sein de la Direction des sports ainsi que d'autres personnes de l'administration dont l'expertise est davantage dévolue à la dimension technique de la programmation des équipements sportifs (Direction des Jardins, Bâtiments communaux) afin de comprendre la manière dont se déroule la réalisation d'un équipement ou aménagement sportif, du préprogramme à la livraison.

A cela se sont ajoutés des échanges plus ou moins formels avec les agents de la direction des sports qui ont permis de comprendre la politique d'usage des équipements sportifs, notamment à travers le recensement des équipements. Concrètement, ces principes ont été identifiés dans des documents internes à la direction des sports (contrat d'objectifs avec l'administration rennais, projet municipal, etc.).

Cette première vague de personnes interrogées peut être considérée comme étant des acteurs de la programmation des espaces sportifs à différents degrés et niveaux d'influences. Les entretiens devant alors permettre d'analyser les finalités et stratégies des uns et des autres à travers la programmation des espaces sportifs et mettre ainsi en exergue les rapports de force et jeux de réseaux.

Enfin cette enquête qualitative auprès des acteurs du sport rennais s'est conclue par la passation d'entretiens semi-directifs auprès des pratiquants sportifs dans l'objectif de faire émerger les besoins mais également vérifier l'adéquation entre ces besoins et l'offre d'équipements ou aménagements sportifs de la Ville de Rennes, qu'ils soient publics ou privés.

La méthode de traitement et d'analyse des données a été celle l'analyse thématique par occurrence de Bardin (2007), le but étant à partir des mêmes thèmes, d'obtenir des résultats concordants/différents à partir d'une comparaison des réponses entre chaque acteur interrogé. Les techniques mises en œuvre pour l'analyse de contenu sont identiques. Une lecture flottante a été réalisée afin de repérer les thèmes identifiés dès la grille d'entretien. Le codage choisi a été le thème et l'unité de contexte. Le découpage du texte s'est affiné

¹⁴ Centre National du Développement du Sport

¹⁵ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

autour de mots-clefs qui ont aboutis à la catégorisation des thèmes. Une analyse quantitative autour de la fréquence d'apparition de ces mots clés (associés aux thèmes) a été effectuée. La recherche de mots du champ lexical des thèmes a ensuite permis de retracer les principaux éléments de validation ou invalidation des hypothèses posées. Le traitement et les résultats des interprétations se sont organisés avec des allers-retours systématiques entre les hypothèses et les indicateurs pour inférer c'est-à-dire déduire de manière logique des connaissances sur l'émetteur du message, ses représentations sur les thèmes choisis.

4. Des grilles distinctes destinées à recouper les informations

Pour chacun des groupes d'acteurs, des grilles d'entretien différentes ont été élaborées. L'objectif était d'interroger les personnes en fonction plus particulièrement de leurs rôles, statuts et fonctions mais également de pouvoir comparer leurs discours et faire apparaître ainsi les points de convergences/divergences.

Les grilles retenues sont :

Thèmes abordés avec les élus de la Ville de Rennes

Les principaux axes en matière de politique sportive, d'aménagement du territoire et d'urbanisme

Les valeurs défendues par la ville à travers le sport

Leurs préoccupations, leurs priorités en matière d'équipements

La manière dont ils conçoivent et décident la programmation des équipements

Ce qu'ils pensent de la possibilité de mettre en œuvre et d'utiliser des outils d'évaluation et d'aide à la décision pour analyser le patrimoine existant et cerner les attentes des pratiquants sportifs

La manière dont ils se positionnent face aux attentes émises par les associations rennaises

Leurs relations avec le milieu associatif

Leur représentation des attentes des pratiquants sportifs rennais

Leurs relations avec l'administration et leurs attentes de l'administration relativement à la question de la programmation des équipements sportifs

Thèmes abordés avec les présidents des associations

Les valeurs qui animent leur association

Les points communs/différences entre associations

Leur représentation du sport et de ses valeurs

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Leur positionnement face aux sports loisirs et aux sports émergents
Leurs représentations de leur rôle de président
La manière dont ils étudient et prennent en compte les besoins de leurs adhérents
Leur représentation des attentes des pratiquants sportifs rennais
Ce qu'il pense de la programmation des équipements sportifs à Rennes
Leurs attentes en matière d'équipements
Leurs positionnements face aux fédérations
Leurs relations avec la municipalité
Leurs relations entre les différentes associations de la Ville, avec l'Office des sports

Thèmes abordés avec les cadres de l'administration de la ville de Rennes

A manière dont ils conçoivent la programmation des équipements
La méthodologie employée
Les outils d'aide à la décision utilisés/utilisables
Les difficultés qu'ils rencontrent
Leurs propositions pour améliorer la programmation
La manière dont est abordée la question de coût des équipements (investissement et fonctionnement)
La manière dont sont définies les priorités dans la programmation des équipements
Les représentations qu'ils ont des attentes des pratiquants sportifs rennais (pratiques encadrées et pratiques libres)

Bien évidemment ces thèmes n'ont constitué que la base de la discussion et la trame de départ. Ils ont été enrichis, en fonction des réponses des interviewés, de nombre de relances. Un certain nombre d'entretiens complémentaires ont également été réalisés avec des interviewés déjà interrogés de manière à compléter et les informations obtenues.

5. De l'entretien au Benchmarking

Le *Benchmarking*, technique d'analyse et d'identification des méthodes d'exécution par l'observation de la concurrence, entre autres (Costa, 2008), a constitué une méthode complémentaire qui a permis d'identifier les spécificités en matière de programmation des équipements de la Ville de Rennes. Le *Benchmarking* permet non seulement d'observer les aspects stratégiques (la politique d'équipements sportifs au sein de la politique de la ville) mais également opérationnels (comment tout cela est-il mis en musique). Dans cette approche, il ne s'agissait pas de copier les techniques des autres villes mais il s'agissait de comparer l'approche des méthodologies de programmation de la Ville de Rennes avec

d'autres grandes villes de France à partir des thématiques déjà abordées lors des entretiens au niveau des groupes d'acteurs institutionnels. S'il est impossible de copier ce que font les autres en fonction du contexte de chacun des villes, d'organisations différentes (tant aux plans administratif que politique), d'histoires différentes, il s'agissait du moins de donner du sens aux choix opérés en interrogeant plus spécifiquement l'organisation de la direction des sports et les processus de programmation des équipements, les grands axes de la politique sportive, la méthode d'analyse des besoins et enfin les financements et nouveaux projets menés au sein de chaque ville.

Cette enquête avait donc pour principal objectif de comparer les méthodologies de programmation des grandes villes de France afin de cerner la stratégie de la municipalité rennaise à ce sujet voire éventuellement de la faire évoluer en proposant/adaptant d'autres approches (ce qui ne sera pas fait dans le cadre de cette thèse). Elle démontre également la complexité d'appréhender les besoins en matière d'offre d'équipements sportifs et les méthodes développées par les collectivités pour orienter leurs politiques sportives relatives au développement d'espaces sportifs et la rénovation de leur patrimoine. Comme toute analyse comparative, cette enquête avait également pour but de pointer les points forts et pistes d'amélioration de chaque collectivité, tout en tenant compte des éléments de contexte qui peuvent se corrélérer ou au contraire s'opposer.

C'est pour ces raisons que les acteurs interrogés au sein de ces villes sont les Directeurs des sports et non les élus. En fonction du choix du directeur, nous avons été reçue par le directeur lui-même, seul ou accompagné des cadres en lien avec la programmation des équipements sportifs ou uniquement ces derniers.

Une liste des villes a d'abord été prélevée dans un ouvrage, élaboré par le Département des études et des statistiques locales de la Direction générale des collectivités locales¹⁶, qui recense les villes de France de plus de 100 000 habitants. Les premières villes comme Paris, Marseille et Lyon ont été mises de côté car elles fonctionnent en arrondissements et leur taille induit des modes de fonctionnement de l'administration trop différents de ceux de Rennes.

Les villes de Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes, Reims, Le Havre et Orléans ont été sélectionnées en fonction d'autres critères comme les appartenances politiques des municipalités élues en 2008 et leur situation géographique.

Par ailleurs, toutes les villes choisies au départ n'ont pas toutes participé à l'étude. Les cadres des villes contactés comme Nice et Bordeaux n'ont pas souhaité répondre aux questions posées au sujet de la programmation. La réalisation de l'étude s'est déroulée en même temps que les candidatures des villes pour accueillir les matches de la compétition de l'Euro de football 2016. Cette candidature engendrait la création ou la remise aux normes

¹⁶ www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2011 (consulté le 30 septembre 2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

des stades de football dont le cahier des charges pouvait s'avérer très contraignant et coûteux.

Toutes les autres villes ont accepté de répondre à l'entretien ainsi qu'à une visite du patrimoine. De nombreux documents transmis par les diverses personnes rencontrées ont également permis de compléter ces entretiens (programme municipal, PPI, fonctionnement de la collectivité, organigrammes, etc.). Certains interlocuteurs ont fourni ce type de documents sous réserve qu'il ne soit pas publié dans le cadre de ce travail puisqu'il s'agit de documents internes et qu'ils sont soumis au droit de réserve des fonctionnaires. Aucune de ces données ne figurent en annexe.

La méthode de traitement et d'analyse des données s'est basée sur la même méthodologie que décrite précédemment afin de pouvoir comparer les différents niveaux de discours, principalement ceux des cadres de l'administration interrogés dans les villes. Une première partie, exposée dans le chapitre consacré à l'analyse de cette enquête, permettra de décrire chaque méthodologie utilisée dans les différentes villes. La seconde partie, plus analytique, permet d'identifier des points communs ainsi que les spécificités de chacune afin de comprendre les logiques de programmation propres à chaque ville et les forces de chacune pour concevoir les équipements ou espaces sportifs d'aujourd'hui et de demain.

6. Des décideurs aux usagers

Quant à l'enquête de terrain des pratiquants sportifs, celle-ci s'est structurée à partir des espaces publics de la Ville de Rennes. En effet, les entretiens passés auprès des pratiquants sportifs visaient à explorer la diversité des pratiquants interrogés sur les différents espaces de pratiques sportives dédiés ou non aux APS. Le choix de l'échantillonnage s'est ainsi porté sur des lieux de pratique situés dans les différents quartiers de la ville et l'accès de ces équipements. Selon les publics ou actions de la ville, ils peuvent être seulement d'accès libre payant ou gratuit, et/ou réservé (notamment aux associations sportives affiliées à l'Office des sports). La grille d'entretien intègre les thématiques abordées dans les entretiens précédents, inhérents aux valeurs, aux représentations du sport et des équipements sportifs mais aussi leurs motivations à pratiquer une ou plusieurs activités sportives, leurs perceptions et leurs attentes en matière d'espaces sportifs. La méthode retenue dans l'analyse de ces données respecte ainsi la règle d'homogénéité et de pertinence définie par (Bardin, op. cit.) afin d'obtenir des comparaisons entre les discours de différentes catégories d'acteurs.

Plusieurs grandes catégories ressortent ainsi qu'un certain nombre d'indicateurs élaborés principalement à partir des occurrences relevés dans chaque discours et des associations de mots. La première catégorie est relative à leurs représentations du sport, la seconde à la programmation des espaces sportifs et la troisième aux acteurs cités. Dans ce système

« sport local », plusieurs paramètres ont été identifiés comme le poids des contraintes, les caractéristiques, la nature et les règles du jeu qui structurent les relations (Crozier, Friedberg, 452).

VI. Une thèse en deux parties

L'objectif de ce travail de thèse est d'éclairer, à partir de différents niveaux d'analyses, les logiques de programmation d'équipements sportifs. Les logiques car elles peuvent aller d'un héritage, fruit d'un long combat, à une négociation voire une opposition afin que rien ne change, à une nécessaire rationalisation, souhaitée politiquement ou non, subie financièrement ou pas, négociée dans le cadre d'arbitrages particuliers.

La première partie pose les bases en montrant comment se sont construites les logiques de réseaux à travers une « histoire parallèle » de la genèse du sport, des créations et développements du tissu associatif rennais, de la construction/négociation des premiers équipements sportifs tout en tentant d'intégrer, la chose est complexe, les besoins sociaux des individus dans une société sportive française qui évolue, se transforme, dans ses valeurs mais également dans ses structures comme en témoignent les réformes en matière de décentralisation. Les principales évolutions sociétales et politiques ont permis de valider ce découpage en trois chapitres qui constituent la première partie de cette étude. La première période retenue traite ainsi des origines du sport moderne en France et de la volonté politique, pour développer ces pratiques sportives auprès de la population, de construire des lieux de pratiques dédiés. La coupure se fait ensuite à partir de 1945, période d'après guerre, qui est marquée par la reconstruction de la ville et, plus largement, de la France au plan matériel mais aussi sur les plans éthique et économique. Cette reconstruction impacte directement les pratiques sportives qui feront l'objet d'une attention particulière sous les gouvernements de Charles De Gaulle, élu président de la république en 1958. De plus, cette seconde période correspond au développement, sans cesse croissant, de la pratique associative (Callède, 2000). Les années 1970-80 marquent, ensuite, l'émergence de nouvelles activités sportives ainsi que de nouvelles modalités et lieux de pratiques issues de la montée de l'individualisme et de la libération du corps (de la femme) tout autant que du culte du corps dans la société. Dans le même temps, la Décentralisation marque un tournant dans la gouvernance politique française et place les collectivités territoriales et leurs élus face à de nouvelles responsabilités. On verra notamment la formalisation des politiques sportives, notamment en milieu urbain. En amont, les politiques de l'État en matière de sport s'efforcent de mettre en place un service public du sport, dit d'intérêt général avec la Loi Mazeaud. L'apparition de nouvelles méthodes de management public et le marketing territorial témoignent de l'importance pour les élus de mettre en place un service public en adéquation avec les besoins sociaux et à proximité des usagers. Cette programmation

représente donc la concrétisation des politiques sportives, qu'elles soient d'État ou issues des collectivités territoriales, et reste présente quels que soient les évolutions de la société (faits sociaux, politiques, économiques, etc.).

La seconde partie repose sur le travail empirique réalisé et s'intéresse plus particulièrement à comparer, outre les modèles de programmation, l'adéquation entre programmation et attentes. Cette partie dresse un état des lieux actuel pour comprendre les enjeux périphériques à la programmation des équipements, et répondre à la problématique suivante : quel type d'équipements sportifs publics construire pour demain ? (enjeu de long terme alors que les préoccupations sont plutôt tournés au court terme du fait des enjeux électoraux). Quel est le poids du modèle culturel traditionnel du sport français à travers le Mouvement sportif face aux nouveaux modes de pratique, quel est le poids de l'identification des besoins face aux jeux de pouvoir et d'influence des divers acteurs locaux (défense des intérêts individuels / collectifs) ? On comprend que si les logiques sont différentes, elles répondent aussi et souvent, paraphrasant Pascal, de « raisons que la raison ne connaît point ». A travers cette circonlocution, vous l'aurez compris, il est difficile de rationaliser la programmation des équipements sportifs, bien que l'encadrement des finances publiques et les problèmes sociaux et/ou urbains nous y invitent, tant les facteurs sont complexes. Idéologies, programmes et logiques politiques, réseaux d'acteurs et héritages d'une histoire, PLU¹⁷, problèmes sociaux, nécessité de maillage du terrain, de mutualisation ou encore d'évolution des structures, émergence de nouvelles pratiques ou de nouvelles modalités... Bref, la rationalisation s'impose mais est-elle possible ? La rationalisation est nécessaire aux plans financiers mais également de satisfaction des usagers (du moins de la population) mais est-elle conciliable avec les enjeux politiques et les attentes des associations ? Ces deux parties tentent de faire émerger, chacune dans leur registre ces enjeux, en faisant émerger des pistes de réflexion susceptibles de devenir des éléments favorables à une meilleure opérationnalisation des projets.

¹⁷ Plan Local d'Urbanisme

Partie 1 : Quelles logiques ont prélué à l'implantation du patrimoine sportif rennais au XX^e siècle ?

I. Le mandat Jean Janvier, 1908-1923 : La création des premiers équipements au cœur de l'effervescence associative et des prémises du sport

Cette première partie a pour but d'exposer le contexte dans lequel est né le sport moderne, de quelle manière il s'implante en France et quels enjeux représente la programmation des équipements à travers son développement. En introduisant cette étude par l'histoire des premiers équipements de la Ville de Rennes, il s'agit de décrire le contexte sociopolitique et de mettre en exergue les enjeux que soulève le développement des pratiques sportives pour les différents acteurs, sur les plans local et national. La naissance des premières sociétés sportives rennaises permet ainsi d'identifier les acteurs qui ont participé à leur création et comprendre les objectifs et finalités à travers la diffusion des pratiques sportives. Si le sport se développe dans un contexte belliqueux lors de ses prémises, il prend une tout autre tournure au début du xx^e siècle. Les codes, normes et principes déontologiques qui encadrent la pratique sportive sont menés par les premières organisations sportives, qui se multiplient avec les lois de 1901. Ces organisations sont le résultat d'un construit social et sont présentes sur l'ensemble du territoire français. Le sport devient donc un moyen de véhiculer des valeurs dans un contexte politique où deux idéologies prégnantes s'opposent, celle de la République et celle de la Religion catholique (loi du 9 décembre 1905 relative à la séparation de l'Eglise et de l'Etat).

1. Un patrimoine hérité des prémices du sport moderne

Trois équipements sportifs à Rennes ont traversé les décennies et figurent toujours dans le patrimoine actuel. Ils se dressent comme un symbole de l'apparition du sport moderne et sont encore utilisés aujourd'hui. Le sport moderne se concrétise à travers les équipements sportifs qui deviendront l'outil nécessaire de sa promotion et de son développement en France. Ces équipements marquent également la différence entre les jeux traditionnels, et les disciplines sportives qui apparaissent dès la fin du XIX^e siècle. Ces dernières véhiculent des valeurs inspirées d'Angleterre. Les références de Norbert Elias et Eric Dunning sur la genèse du sport, son développement, sa diffusion et son institutionnalisation ont été citées pour analyser l'importance des équipements sportifs dans l'évolution des jeux traditionnels vers les sports modernes. Leurs travaux apportent également des clés de compréhension pour appréhender l'évolution de la société à travers le modèle sportif. Elias et Dunning examinent « l'évolution parallèle des passe-temps sportifs et de la structure du pouvoir en Angleterre au XVIII^e siècle » (Callède, 2008, 343) ainsi que dans les décennies suivantes. Ils

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

observeraient alors une évolution parallèle entre le code de conduite politique et le code de conduite du sport donnant à ce changement « les caractéristiques d'une avancée de civilisation » (Ibid., 343) Cette analyse mettrait donc en exergue le fait que la pratique sportive illustre un « type unique de structure qui résulte de la rencontre d'actions et d'expérience individuelles, et de l'interdépendance fonctionnelle d'acteurs individuels » (Ibid., 344). Le point de vue de Callède a été retenu afin d'affiner ces principales articulations. En effet, il s'attache à démontrer que « le domaine particulier du sport permet de comprendre comment s'ajustent les processus psychologiques et dispositifs sociaux » (Ibid.) De plus l'auteur évoque que l'analyse d'Elias et Dunning souligne les aspects qui relèvent plus de l'approche sociologique qu'historique. Ce procédé permet d'explorer à la fois dans ce sujet, l'analyse de l'évolution de la pratique sportive et ses affinités avec les systèmes politiques. Comme le souligne également le sociologue Michel Wieviorka au sujet de la spécificité de l'œuvre d'Elias « C'est aujourd'hui peut être une des dernières grandes pensées totales, qui résiste à l'éclatement des sciences sociales et à leur séparation avec l'histoire » (Wieviorka in Callède, op. cit., 344).

1.1 La construction de la piscine Saint Georges à l'avènement des valeurs hygiénistes

La piscine Saint Georges marque un tournant. Inaugurée en 1924, elle est à la fois symbole de valeurs hygiénistes et de modernité. La construction de cet équipement figure comme un investissement lourd pour la ville de Rennes. Un ouvrage dédié aux œuvres d'Emmanuel Le Ray, architecte à Rennes de 1895 à 1932, dont les principales sources s'appuient sur les archives municipales de Rennes, a permis de comprendre l'implantation et les enjeux relatifs à la construction de cet équipement. Afin de bien comprendre le contexte de l'époque, il convient de revenir sur les antécédents des pratiques hygiénistes en France.

Si en Angleterre, la distinction entre le bain collectif dédié à la nage et le bain individuel réservé à l'hygiène est légiférée par le Parlement dès 1846, en France, la situation évolue plus lentement. D'une part, la population est moins sensibilisée sur les questions d'hygiène, hormis les classes plus aisées qui fréquentent les bains de mer et, d'autre part, les équipements sanitaires sont insuffisants, notamment à Paris et dans les quartiers périphériques. Un rapport de 1883 constate que chaque parisien prend moins de trois bains par an. Il existe toutefois des bains flottants sur les abords de la Seine mais ils freinent le trafic fluvial, très dense à l'époque. La première piscine publique découverte est construite en 1876 à Vanves pour le lycée Jules Michelet. Un industriel, Edmond Philippe, spécialiste des bains populaires et des écoles de natation va fixer dans la durée la typologie de la piscine en s'inspirant de la disposition intérieure des bains sur Seine. Il conçoit ainsi la piscine de Château-Landon, constituée de plusieurs salles de douche, de sudation et de vapeur, où le

soin corporel et l'exercice physique cohabitent dans un même espace. Dès 1834, les conseillers de la municipalité de Rennes réclament l'aménagement de baignades publiques et s'inscrivent ainsi à l'avant-garde de ce type de projets. Ces aménagements n'aboutiront pas au profit de la construction d'une nouvelle salle de théâtre en face de l'Hôtel de Ville. En 1893, un nouveau projet est proposé, à l'identique d'une piscine publique construite à Armentières. Entre temps, le Maire de Rennes, Edgar Le Bastard, décède en 1892. Victor Morcel, qui lui succède se trouve face à des raisonnements d'ordre financier, même si son homologue d'Armentières lui confère qu'une telle construction représente un enjeu pour la santé publique. Depuis 1871, la politique de Le Bastard en matière d'urbanisme a conduit la ville à l'endettement du fait des nombreux emprunts contractés pour financer les constructions. Victor Morcel préfère donc ne pas s'engager dans un nouveau chantier. Par ailleurs, le développement de la pratique sportive ne justifie pas la construction d'une piscine. Même si le sport moderne se développe en France depuis 1870 par le biais du sport spectacle, notamment par les premières courses de vélos¹, il se diffuse surtout dans les années 1920 un peu avant les Jeux Olympiques de Paris (1924). A Rennes, la piscine Saint Georges illustre la nouvelle donne politique impulsée avec le mandat de Jean Janvier qui débute en 1908. Fils d'ouvrier, il devient compagnon du devoir puis, quelques années plus tard, entrepreneur. Partisan radical-socialiste, il est reconnu comme un des grands bâtisseurs de la ville suite à une série de constructions d'équipements publics. Ils sont visibles à la fois dans le centre ville (Halles centrales par exemple) mais également dans les quartiers, répartis en fonction des besoins sociaux (écoles, crèches, commissariat de police, maisons du Peuple). Jean Janvier demande à Emmanuel Le Ray de construire une piscine et un stade avec une vaste capacité d'accueil pour qu'ils deviennent ainsi « des équipements municipaux symboliques d'une cité moderne dotée de multiples commodités » (Laurent, 2000, 35).

En 1911, interpellé par les sociétés sportives de Rennes, Jean Janvier donne une suite favorable à la construction d'une piscine malgré une situation financière peu favorable (reconstruction du coûteux Palais du Commerce suite à un incendie). Il sollicite une aide de l'Etat et obtient un accord verbal en août 1921. Une subvention de 300 000 francs, provenant des recettes des Jeux olympiques, lui serait versée sous réserve que la dépense atteigne 500 000 francs. De plus un projet sommaire mais non provisoire doit être déposé dans un délai d'un mois et demi. Jean Janvier prend ainsi contact avec le Préfet du Bas Rhin pour obtenir le descriptif de la piscine de Strasbourg qu'il est allé visiter en 1910. Il commande en parallèle à Emmanuel Le Ray un cahier des charges qui fixe les impératifs du programme dont les quatorze cabines de bains-douches annexées à une piscine afin de ne pas distinguer la partie sportive de celle de l'hygiène.

¹ Cf. partie suivante.

Un premier projet rue Alphonse Guérin est ainsi proposé par l'architecte. La piscine, d'une superficie d'environ trois hectares serait située derrière la Halle Laënnec, sur le terrain de l'ancien vélodrome. Le Maire souhaite aménager ultérieurement un terrain de vacances, de jeux et de sports à proximité. Les locaux de la piscine devraient également intégrer un lavoir, un séchoir en plein air pour l'été et en chaufferie pour l'hiver. Un logement sera également construit à proximité immédiate pour le gérant. Il est prévu un bassin de vingt cinq mètres sur quatorze, entouré d'une galerie et de gradins. Le tout formerait une salle de trente mètres sur vingt et permettrait au public d'assister aux soirées de water-polo. Des vestiaires individuels très simples pourraient accueillir une cinquantaine de personnes et des petits locaux seraient également installés pour permettre aux nageurs de se laver avant d'aller dans la piscine. Ces dernières dispositions provenaient des demandes des sociétés sportives qui anticipaient sur les normes de compétition et d'hygiène (exemple du stade nautique des Tourelles construit avec ce type de dispositions en 1924). Cette demande montre que très tôt les sociétés sportives ont été concertées pour la concrétisation du projet. Le Ray contacte ensuite un de ses confrères architectes à Nancy pour gagner du temps et collecter des informations sur la piscine conçue en 1904 en béton armé et intégrée dans un parc de loisirs de la ville. Il étudie en parallèle les caractéristiques de la piscine de Strasbourg, élaborée aussi en béton armé. Il la juge toutefois trop luxueuse mais intéressante pour sa configuration. Quant au décor, il s'inspire de la faïence, des dalles bleues de Sarreguemines et de l'ambiance des bains « romano-russes ». Ces deux exemples occupent une place importante dans sa réflexion car la France est particulièrement mal équipée et manque de documentation. Ce constat est en effet visible quand on compare sa situation à d'autres pays : en 1922, elle possède vingt piscines, l'Allemagne en compte plus de mille trois cent et l'Angleterre huit cent.

Plusieurs obstacles apparaissent très rapidement dans l'élaboration du projet initial. Les installations techniques requièrent des moyens colossaux, le terrain se situant sur une nappe d'eau souterraine. Mais ces contraintes ne freinent pas l'ambition de Le Ray. Il imagine une piscine convertible en salles de réunion capable de recevoir des fêtes de gymnastique, des kermesses ou des banquets. Ces transformations pourraient s'obtenir par la pose d'un plancher mobile sur le bassin, sur le modèle de la piscine Molitor à Paris dont une des parties était transformée l'hiver en patinoire. Le Ray finalise son projet et peut présenter ses plans complets au Préfet le 26 septembre puis au ministre le 3 octobre. Ils seront par la suite validés en séance publique le 5 octobre 1921.

L'ensemble du projet est ainsi estimé à 2 160 694 francs. Le financement est rendu possible par un emprunt sur trente ans et une subvention de l'Etat. Celui-ci alloue 435 000 francs pour les seuls bains-douches mais émet cependant un avis réservé sur la piscine, ce qui scinde le projet en deux parties. Jean Janvier doit faire face aux critiques qui proviennent de plusieurs fronts. Le Conseil Municipal remet en cause la dépense par rapport au nombre de

bénéficiaires concernés par ce projet. L'Union du commerce et de l'industrie reprend également cet argument et les articles des médias amplifient le phénomène. Deux journaux portent ainsi cette affaire sur le plan politique pendant plusieurs mois. Jean Janvier est accusé d'augmenter l'impôt pour dilapider l'argent au lieu de construire des habitations bon marché. Des médecins sont mêmes interpellés afin de contester les bienfaits de la natation. Cette campagne aboutit à un référendum organisé par l'Ouest-Eclair, un des deux journaux qui porte la polémique. Le résultat ne peut être considéré comme représentatif de la population rennaise avec cinq cents voix pour et neuf mille cinq cents contre pour 80 000 habitants. Avec le soutien des sportifs et des défenseurs de l'hygiénisme, Jean Janvier résiste toutefois à la polémique. Mais c'est surtout grâce à une seconde subvention de l'Etat de 475 000 francs, que la situation se débloque à l'automne suivant, en 1922.

Parallèlement à cette polémique, l'incendie de la caserne St Georges en août 1921 modifie le projet initial. L'Etat n'a pas l'intention de participer à la restauration de ce bâtiment après les efforts financiers concédés pour la construction de la piscine. Cet événement provoque le déplacement du projet en centre ville. Pour Jean Janvier, l'accès à cet équipement serait facilité et bénéficierait à une plus large partie de la population. Cet emplacement permettrait en outre de construire la piscine, les bains douches, mais également d'entreprendre la rénovation du Palais St Georges. Il prévoit le réaménagement de la caserne, la construction de logements pour les sapeurs pompiers, des locaux pour les services sociaux et des salles de réunions réservées à l'utilisation des diverses sociétés sportives et artistiques. Il souhaite également, pour compléter cet équipement public, concevoir un jardin, lieu de lancement de feux d'artifice très appréciés de la population. Les oppositions sont encore plus vives que précédemment car les dépenses deviennent colossales. Un emprunt doit être contracté à hauteur de 5 300 000 francs, qui s'ajoute aux 825 000 francs souscrits en 1922 pour la première tranche des bains-douches. Jean Janvier demande néanmoins à Le Ray de construire le dossier. Le projet « Saint Georges » prend une ampleur encore plus importante, avec le nettoyage des bâtiments brûlés, notamment ceux de l'abbaye. Mais ce nouvel emplacement géographique présente des avantages techniques. Le risque d'inondation est écarté car le site est situé sur la partie haute de la ville. Le Ray peut ainsi installer la salle des machines au sous sol pour éviter qu'elle soit visible aux yeux du public. Il accentue le côté esthétique du projet et s'inspire en partie des croquis de la piscine d'Heidelberg. Il se rapproche également d'un architecte parisien, Louis Bonnier, très médiatique depuis l'ouverture de son salon de l'Art Nouveau ouvert à Paris en 1895 et la réalisation du pavillon Schneider à l'Exposition Universelle de 1900. Ce dernier entame la construction de la piscine de la Butte-aux-Cailles qui soulève également de vifs débats politiques. Le Ray va visiter fréquemment cette piscine jusqu'en 1924, d'où la ressemblance frappante entre les deux édifices : étroitesse du terrain, dimension de la cuve, circulation très étudiée, frises céramiques à l'intérieur et briques à l'extérieur. Il n'y a que pour le gros

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

œuvre pour lequel Leray a choisi la simplicité afin de pouvoir effectuer la totalité des travaux.

Il faut ajouter à ces contraintes les troubles de la période durant laquelle les cours de la bourse s'affolent et les grèves se succèdent. Enfin, la dernière contrainte qu'il doit lever concerne la production d'eau chaude. Pour cela, il demande la livraison du même type d'installations que la piscine de la Butte-aux-Cailles. Celles-ci permettent de maintenir une température constante de vingt-deux degrés dans le grand bassin et une ventilation éliminant les buées. Elles disposent en outre d'un appareil ozonificateur qui purifie l'eau toutes les douze heures par filtration et stérilisation. Le Ray souhaite par ailleurs soigner la décoration qui marquera l'originalité de la piscine Saint Georges. La création des mosaïques est ainsi confiée à la maison Odorico. Deux céramistes parisiens, Bourdet et Gentil, réalisent les maquettes du sculpteur Albert Bourguet, professeur à l'école des beaux-arts de Rennes. Le Ray dessine lui-même la ferronnerie des grilles et du portail d'entrée. Un bandeau « Piscine municipale » et les cartouches « République Française » soulignent l'héritage de la Révolution, particulièrement apparents sur l'architecture des bâtiments de la Troisième République. Il opte enfin pour un bassin rectangulaire plus courant en France puis peaufine son projet jusqu'en 1923. Celui-ci est accepté malgré la brutale disparition de Jean Janvier. Les travaux commencent en 1924.

Le coût réel de la piscine s'élève finalement à 2 643 000 francs. La construction est assez rapide même si les premiers troubles économiques commencent à apparaître. L'inauguration de la piscine est célébrée le 4 juillet 1926. Dans le même temps, Le Ray n'abandonne pas la conception du stade Laennec, dans lequel sera intégré le vélodrome, équipement également historique dont le projet d'implantation est abordé dans la partie suivante.

1.2 Le vélodrome du stade Laennec, un symbole du cyclisme dans la capitale régionale

L'ouvrage de Jean Bobet, édité en 2001, *Rennes au temps des vélodromes*, a principalement permis de retracer l'histoire du vélodrome de Rennes. Il s'avère nécessaire de revenir sur les débuts de la pratique vélocipédique en France afin de cerner les logiques d'implantation de ce vélodrome, toujours présent dans le patrimoine rennais malgré une utilisation très ponctuelle.

Deux événements ont marqué le développement de la pratique vélocipédique dans les années 1870. Le premier se déroule le 31 mai 1868, organisé par la Compagnie parisienne de bicycles des frères Olivier au parc de St Cloud. Il symbolise la première compétition importante de vélocipède d'une distance de mille deux cents mètres. L'année suivante, c'est une compétition sur route de cent vingt-trois kilomètres qui sépare Paris et Rouen. Cette

course contrairement à la première organisée par un fabricant de cycles, est à l'initiative des clubs. Les *sportsmen*² ont rapidement compris l'importance de se fédérer et de s'associer pour obtenir une reconnaissance à travers cette pratique. Les premières sociétés vélocipédiques françaises se créent à cette même période et marquent ainsi l'engouement du public pour ce nouveau mode de locomotion. Cet engouement ne peut se détacher de la modernité. Le vélocipède en est un des éléments. Les premières sociétés sportives apparaissent dans un premier temps dans les grandes villes de France. Par la suite, les techniques en perpétuelle évolution, du fait du développement de la société industrielle et des nouveaux codes du travail, favorisent l'optimisation du matériel spécifique à cette pratique et, ainsi, son accessibilité. Inventé en 1861, le premier modèle, le vélocipède Michaux à pédales, se propage avec succès à travers toute la France, restant toutefois, compte tenu de son prix réservé aux catégories sociales les plus élevées.

A Rennes, dès 1872, les membres du VCR³ organisent leurs premières courses le dimanche 1^{er} août sur le Mail. Le succès de la manifestation est si important qu'il est repris dans les journaux locaux (le Journal de Rennes et le Journal d'Ille-et-Vilaine). Ils soulignent la participation de coureurs venus de toute la Bretagne : Saint-Malo, Redon, Vannes, Ploërmel. Les termes du règlement des courses stipulent déjà une différence entre les concurrents amateurs et professionnels. Les journalistes mettent en avant, par exemple, le fait que sur l'une des courses, un participant soit disqualifié car il est professeur de vélocipédie. Quant à la remise des prix, elle représente l'opportunité pour le politique de montrer son implication dans le sport, phénomène de plus en plus populaire. En l'occurrence, la présence du Maire indique une attention déjà particulière portée par la municipalité à l'égard de cette pratique sportive en pleine effervescence. Les journalistes qualifient par ailleurs cet évènement de « petite fête de la jeunesse ». En effet, « sport » et « jeunesse » sont deux termes souvent associés. Les valeurs véhiculées par le sport se révèlent comme un moyen de conditionner les esprits aux principes fondamentaux de l'époque à savoir la performance physique dans le but de glorifier la France. Cet esprit patriotique est exacerbé suite aux divers conflits de la fin du XIX^e siècle. La défaite de Sedan provoque cependant un ralentissement du phénomène vélocipédique, notamment au niveau industriel. Les courses restent toutefois très présentes dans différentes régions de France, notamment dans l'Ouest, et continuent à attirer les foules. En 1881, l'UVF⁴ est la première fédération sportive française.

Un premier vélodrome, une piste plate aménagée, est mis en place à Rennes à partir de 1891 pour favoriser le déroulement des courses organisées par le VCR. Il est positionné sur le Champ de Mars juste après le Concours Hippique afin de bénéficier des tribunes déjà installées : « Nombreuse et brillante réunion hier sur le Champ de Mars pour les courses

² Nom commun donné aux premiers sportifs français, en lien avec l'implantation des premiers sports provenant d'Angleterre

³ Véloce Club Rennais

⁴ Union Vélocipédique de France

annuelles du VCR. Cette fête vélocipédique [...] offre toujours un grand intérêt et passionne vivement la population de notre ville. Les courses ont été fort belles, particulièrement les internationales [...] Le soir le punch traditionnel au cercle des sports (Café de l'Europe) auquel assistaient, outre les coureurs et les membres du VCR, les notabilités locales et les représentants de la presse » (Le Journal de Rennes, 1894). Cet article relate l'attrait du public pour les premières courses qui attire la présence des journalistes et des notables locaux. Les représentants des associations sportives bénéficient dès lors d'une attention particulière des personnalités politiques.

L'ouverture du vélodrome Laennec le 13 mai 1894 démontre l'essor du cyclisme en France et, plus particulièrement, en Bretagne suite au succès manifeste de la course Paris-Brest-Paris (course de mille deux cents kilomètres). Cette course, organisée initialement par un grand journal parisien, le Petit Journal, propose au VCR de faire un contrôle au niveau de Rennes. La société refuse de participer à l'organisation. Cette décision lui porte doublement préjudice car cette course Rennes-Brest-Rennes sera reconnue au niveau international et entérine la réputation de la Bretagne en tant que terre cycliste. Un club rival, la SCR⁵ va profiter de l'occasion pour se faire reconnaître et s'associer avec les clubs vélocipédiques de Lamballe, Saint Briec, Guingamp, Morlaix et Brest. Ce club, jeune et dynamique, réunit rapidement une centaine de membres. Des conflits éclatent entre les deux sociétés et sont relayés dans les journaux mais également dans les délibérations du Conseil Municipal. Les effets sont perceptibles tant au niveau de la presse locale qui se divise pour supporter leur club qu'au niveau de la Mairie. La subvention qui était accordée au seul club, le VCR, à hauteur de cinq cent francs se transforme en deux subventions pour chacune des deux sociétés, de deux cent cinquante francs. Finalement le VCR réussit toutefois à rehausser sa subvention et obtient trois cent francs. Afin de se distinguer, M. Perret, ingénieur des Arts et métiers et M. Dondel capitaine de route dans les sorties dominicales, tout deux dirigeants du VCR, décident de se lancer dans l'étude et la création d'un vélodrome. Cette initiative privée se concrétise lorsqu'un terrain aux abords de la Vilaine, appartenant aux Hospices Civils est mis à leur disposition. Ils seront donc propriétaires des installations pas du terrain. Un article de presse relate les détails du projet. La piste mesurera quatre cents mètres de tour, conformément aux règlements de l'UVF : « Ses virages auront un diamètre de cinquante et un mètres et seront relevés à 30%, de façon à soutenir le cycliste lorsque la force centrifuge l'oblige à se pencher. La surface de la piste faite d'un enduit spécial, sera telle qu'aucune trépidation ne se fera sentir lorsqu'on roulera dessus » (Bobet, 2001, 34). Les usages de la piste prévoient notamment l'organisation de grandes courses internationales de vitesse une fois par mois ainsi que des courses entre les coureurs de la Région et des courses étudiantes. Le vélodrome sera donc un lieu d'organisation de course de fond, de vitesse et également de fêtes diverses. Les jours de semaine, la piste sera consacrée à l'entraînement des coureurs et

⁵ Société des Cyclistes Rennais

accessible aux amateurs en échange d'un abonnement s'élevant à quarante francs par an. A cette époque un ouvrier peut gagner aux alentours de quatre francs par jour à Fougères (Charle, 1991). Cet abonnement est donc réservé à une certaine élite sociale. Une commission administrative composée de six membres est en charge du fonctionnement. M. Dondel en prend la direction. Cette commission est chargée de prononcer le résultat des courses et de choisir le jury (starter, chronométreur et délégué). L'organisation du club, dans le cadre du fonctionnement de l'équipement, dont les règles sont édictées via une instance nationale, l'UVF, est très proche de la configuration institutionnelle actuelle.

Les années qui suivent marquent le succès du vélodrome Laennec. Plusieurs grandes courses révèlent les jeunes prodiges bretons, comme en 1895, la victoire d'un jeune cycliste, Ludovic Morin. Ces événements contribuent à l'essor de la pratique vélocipédique à Rennes, d'autant plus qu'en 1897, les deux clubs rivaux fusionnent en une seule société, le VCR⁶. Le nombre de sociétaires s'élève alors à plus de cinq cents. Cet événement est salué par la municipalité qui n'attribue désormais plus qu'une seule subvention. La même année, un bulletin mensuel, *le Rennes-vélo*, dédié aux actualités du cyclisme de l'ouest, est enrichi d'une chronique médicale écrite par le Docteur Patay, vice-président du VCR. Une brillante contribution d'Henri Desgrange, inventeur du Tour de France, ancre également la réputation et le succès de cette gazette.

La pratique vélocipédique et la construction de vélodromes se généralisent dans les grandes villes de France à la fin du XIX^e siècle. L'organisation de grandes courses internationales permet également d'entretenir cet essor auprès d'un large public. On compte alors environ soixante-dix vélodromes en France dont huit à Paris. Cette popularité engendre, dans le même temps, le développement du commerce cycliste ainsi que les premiers soutiens publicitaires aux coureurs assurant la visibilité des enseignes dans les manifestations. Morin est, par exemple, soutenu par les cycles Peugeot. Cette activité favorise non seulement une pratique de masse mais aussi l'émergence d'un sport spectacle par l'organisation de grands événements où les records et les performances des cyclistes sont très appréciés de la population dans le cadre de rassemblements festifs.

A partir de 1900, les réunions du VCR regroupent diverses pratiques sportives avec le FCR⁷, puis avec le SRUC⁸. Les pratiques sur le vélodrome se multiplient. On observe à la fois des courses à vélo, des courses à pied mais également une pratique footballistique. La rigueur prônée dans les années précédentes se relâche progressivement et les courses cyclistes organisées par le VCR sont parfois contestées par l'autorité fédérale de plus en plus prégnante. Une autre jeune société, la Pédale Rennaise, tente alors de s'imposer pour redonner du dynamisme aux courses rennaises. Elle dispose de l'adhésion à l'UVF

⁶ Vélo Cycle Rennais

⁷ Football Club Rennais

⁸ Stade Rennais Université Club

contrairement au VCR. La rivalité entre les deux clubs n'arrange pas la situation du VCR. Celui-ci est de surcroît dans l'illégalité depuis qu'il n'est plus affilié, ce qui le met en difficulté pour accueillir les coureurs qui, par conséquent, ne répondent plus à ses invitations. Lors du Paris-Rennes, l'UVF intransigeant confie l'organisation de cette course sur route à la Pédale Rennaise, malgré le soutien d'Henri Desgrange au VCR. La presse locale est aussi divisée ce qui n'améliore pas la situation entre les deux clubs. De plus, les installations du vélodrome se dégradent au fil des années par manque d'entretien.

En 1903, l'organisation d'un grand banquet, à l'initiative du Président du VCR M. Rigaud, réunit des grandes personnalités telles qu'Eugène Pinault, Sénateur-maire, accompagné de sept de ses adjoints, le chef de cabinet du Préfet et Jean Janvier qui est alors président du syndicat des entrepreneurs. Eugène Pinault s'engage alors à augmenter la subvention municipale. D'autre part, le VCR règle la question de la propriété du vélodrome (bail qui avait été signé avec la Commission des hospices, propriétaire du terrain). Néanmoins, l'utilisation du vélodrome par d'autres sociétés sportives telles que les Vigilants de l'Ouest (athlétisme) et le SRUC restreint le nombre de courses cyclistes. Un sursaut de popularité dû aux sports automobiles permet de sauver dans un premier temps le vélodrome Laennec. Le VCR devient le VCACR⁹ soutenu par Ludovic Morin, représentant des automobiles Peugeot, qui fait partie des membres actifs. Il faut souligner que les héros cyclistes suivent l'évolution des progrès techniques et s'initient à diverses pratiques telles que les sports automobiles ou aériens à la recherche de nouvelles sensations. Des noms comme celui de Poulain, Jacquelin ou Farman freinent leur carrière cycliste pour se consacrer à l'aviation. En 1905, seul le championnat de Bretagne reste cycliste. La même année, un projet de vélodrome au champ de course des Gayeulles émerge du fait du manque d'attractivité du vélodrome Laennec. Plus que l'automobile ou l'aviation, se sont les courses sur route qui concurrencent les courses sur piste. Malgré les succès des courses automobiles et cyclistes organisées au vélodrome Laennec, l'état de celui-ci empire au point de gêner la performance de certaines courses. Le vainqueur du Tour d'Ille et Vilaine de 1912 remporte par exemple la victoire après 4 crevaisons. Face à des recettes à la baisse et des soucis matériels croissants, le VCACR ne peut pas investir dans une rénovation du vélodrome. L'année 1914 achève les exploits cyclistes et laisse à l'abandon le vélodrome Laennec et son club à bout de souffle. Pendant quatre ans, la jeunesse est mobilisée sur le Front et les distractions sportives se raréfient. Seul le SRUC parvient à maintenir une activité locale et régionale à travers les compétitions de football, mais le vélodrome est abandonné.

Après la guerre de 1914-1918, le CSR¹⁰ fédère plusieurs sports dont une section cycliste. Cette section organise deux courses pour tenter de relancer le cyclisme à Rennes. Le VCACR, qui a disparu pendant la guerre, ressurgit au moment où la société sportive multisports

⁹ Vélo Cycle Automobile Club Rennais

¹⁰ Club Sportif Rennais

renonce à son activité cycliste. En 1922, le club reprend son nom d'origine, le Véloce Club Rennais. Il est alors présidé par M. Deleusme-Bétin. Dans le même temps, où Jean Janvier souhaite concrétiser un projet de stade et de piscine pour soutenir le développement des activités sportives, la Mairie rachète le terrain de deux hectares de Laennec appartenant aux Hospices Civils. Elle souhaite que la construction débute rapidement afin que le stade puisse être opérationnel en juillet 1924 pour une manifestation d'importance nationale, la Fête Fédérale.

Le 4 avril 1923 le projet de Stade Municipal d'Education Physique, composé de terrains de sports et de jeux, est voté au Conseil municipal. Les entrepreneurs se réjouissent du montant des travaux de construction s'élevant à 426 464 francs. Bien qu'attendu, ce projet offusque une partie des rennais qui conteste le poids des impôts. Le journal, La vie rennaise, ironise ainsi sur le sort du contribuable : « Il pourra contempler la piste athlétique au milieu de laquelle sera établi un terrain réglementaire de football, des courts de tennis - oui ma chère - d'immenses tribunes pouvant recevoir 2000 personnes, ces tribunes encadrant naturellement la tribune officielle, un pourtour où 8000 personnes pourront voir en se tenant debout etc. etc. Ce sera beau après avoir été cher » (Jean Bobet, op. cit., 90). Les critiques portent aussi sur l'emplacement géographique du terrain, situé à proximité de la rue Alphonse Guérin, une des rues les plus sales de la ville et à environ un mètre du niveau de la Vilaine, ce qui en fait un terrain inondable. Les cyclistes montrent également leur mécontentement car le projet n'inclut pas de piste. Des négociants sportifs de la ville proposent d'installer une piste démontable dans l'enceinte du stade, ce qu'accepte Jean Janvier, sous réserve que cette piste soit la propriété des sociétés organisatrices. Mais le projet est abandonné suite à de nombreuses restrictions : « Il fallait que les réunions cyclistes ne gênassent en rien ni les Courses de l'hippodrome des Gayeulles, ni la Fête des fleurs, qu'elles n'aient point lieu pendant les vacances scolaires car le stade est réservé au CPB. Bref, on courrait sur cette piste démontable à l'Ascension et au mois d'octobre et bien sûr, on ne s'y entraînerait pas. » (Ibid., 91)

De son côté, le VCR organise des courses sur route et prépare le cinquantenaire du club au mois de janvier 1923. A cette occasion un numéro spécial publié en février 1923 retrace la prestigieuse histoire du vélodrome Laennec et comprend un article dans lequel André Dorfner, ancien participant des courses sur piste, témoigne et expose sa nostalgie de la course cycliste d'avant guerre et regrette l'absence d'un vélodrome à Rennes. Ce numéro permet d'attirer l'attention des rennais en faveur de la construction d'un vélodrome. Mais c'est l'influence du réseau de relations du président du VCR, M. Deleusme, ex-président du SRUC et président de la natation au Comité de Bretagne qui aboutit dans un premier temps à la création d'un évènement majeur du cyclisme d'après-guerre : le Grand prix Cycliste Le Rennais. Cette course, organisée par le journal du même nom, est soutenue par des grands commerçants de la ville avec le concours du VCR. La presse est unanime quant au succès de

cette manifestation se déroulant sur le Champ de Mars. Le président Deleusme profite de cet engouement pour émettre une requête, par lettre au maire, M. Daniel (qui succède à Jean Janvier décédé la même année) concernant la construction d'un vélodrome à Rennes. Deleusme regrette qu'il n'y ait pas d'équipement dédié au cyclisme qui attire pourtant de nombreux rennais, contrairement à la natation bénéficiant d'une piscine ou l'athlétisme, le football et la gymnastique, d'un stade municipal. Cette requête présente également l'emplacement souhaité pour la construction de ce vélodrome. L'anneau du vélodrome se situerait au sein du stade municipal, au niveau de la piste cendrée dédiée à l'athlétisme. Il pourrait ainsi être réalisé autour de cette piste avec une largeur de six à sept mètres avec des virages relevés. Il sollicite également la construction d'une vingtaine de cabines sous les tribunes dont la location pourrait fournir des recettes supplémentaires. Le 8 février 1924, le Conseil Municipal émet un vote favorable pour le projet de piste cycliste dans le stade Laënnec. Dans les jours qui suivent des représentants du cyclisme (M. Deleusme et M. Benoit-Legendre), de l'athlétisme (M. Germain et le docteur Barbedor), des œuvres post-scolaires (M. Bizet), de la gymnastique (M. Bougouin), du rugby (M. Hénard), du football (M. Jezequel) sont réunis sous la présidence du maire. Ainsi, un projet présentant les dimensions réglementaires pour les terrains de rugby et de football, une piste gazonnée plutôt que cendrée pour l'athlétisme ainsi que la piste cycliste est retenue. Le vélodrome est inauguré le 24 août 1924, par une première réunion cycliste, à la veille des Jeux Olympiques de Paris. La foule est alors évaluée à six mille personnes. En revanche, les réunions organisées par la suite n'atteignent pas le succès escompté ce qui impacte les recettes du VCR. Toutefois le club continue à organiser des réunions régulières malgré les défauts de construction de la piste en terre battue qui favorise les crevaisons. Même des événements majeurs organisés par le VCR, comme le Circuit de l'Ouest, restent mitigés à cause de l'état de la piste qui nuit à la réputation du vélodrome Laënnec. En octobre 1932, une délibération en faveur du financement des travaux de la piste du vélodrome met fin à ces difficultés. Dès 1933, cet équipement reprend du prestige avec l'organisation de trois courses dont deux internationales : Paris-Rennes, le Circuit de l'Ouest cycliste et l'organisation de l'arrivée d'une étape du Tour de France. Le Grand prix cycliste de la ville de Rennes fera également le succès du cyclisme à Rennes pendant une longue période, jusqu'au début des années 2000. Parallèlement au VCR, le Cyclo Club Rennais regroupe des cyclotouristes et commence à concurrencer la pratique cycliste de compétition.

Le témoignage d'un cycliste, M. Leclair, membre du VCR, extrait d'un numéro exceptionnel du Rennes-Vélo en 1923 relate les aspects novateurs de ce nouvel engin : « Pour tous ceux qui avaient connu les déplacements, les voyages en diligence, l'avènement de la reine bicyclette fut une véritable révélation, une éblouissante découverte. [...] Partir par exemple à six heures du matin de Rennes pour arriver le soir à six heures à Josselin (soixante-dix kilomètres) était souvent monotone, la pensée s'ennuyant, et puis c'était toujours le voyage

en commun, le départ à heure fixe. Aussi, la génération des jeunes gens qui assistaient vers 1888 à l'éclosion de la bicyclette, faisant suite au bicycle, se jeta-t-elle avec enthousiasme dans la pratique de ce sport. Du sport ? En faisons-nous ? Oui sans doute, mais comme M. Jourdain faisait de la prose, sans le savoir. C'était une débauche de kilomètres, une ivresse qui nous affranchissait des distances » (Bobet, op.cit., 22). Ce témoignage illustre ainsi la corrélation entre les progrès techniques, qui symbolisent les transformations de la société industrielle et l'engouement populaire qu'il recueille. Les médias entretiennent l'image que ce sport véhicule autour de la performance et de la convivialité des rassemblements tandis que les politiques soutiennent les clubs organisateurs et commencent à financer les premiers équipements. Ce système draine rapidement des flux financiers importants et fait émerger les premières filières professionnelles. Dans l'ouvrage de Bobet, un autre témoignage d'un cycliste exprime la nostalgie du cyclisme amateur, dans le même numéro unique du Rennes-Vélo en 1923 : « Professionnels d'hier, professionnels d'aujourd'hui qui sont bien toujours les mêmes, ne connaissent pas ces belles luttes pour l'honneur, pour le Club qui vous est cher. N'est-ce pas amis Derqué et Guihéry, qui vous occupiez de nous autres, Le Coër, Rauch, Denieul, Palluel qui luttiez de tout votre cœur pour le triomphe de vos chères couleurs grenat et blanc. » (Ibid., 93)

1.3 Le Stade Rennais, une illustration de l'ancrage des sports collectifs anglais

Le troisième équipement est le stade de football situé sur la route de Lorient inauguré le 15 septembre 1912. Sa construction avait pour finalité de dédier un espace au premier club de football de la ville. Le Stade Rennais est fondé en 1901, sous l'initiative d'un groupe d'anciens étudiants qui souhaitent créer un club omnisports autour de l'athlétisme et du football. Les membres de l'équipe s'inspirent des couleurs du maillot du Havre Athletic Club, bleu ciel rayé de bleu marine, qui proviennent elles-mêmes des couleurs du club d'Oxford (bleu marine) et de Cambridge (bleu ciel). En 1902, après avoir connu des débuts difficiles sur le plan des résultats sportifs, les dirigeants du club souhaitent se structurer et intègrent le Comité de Bretagne de l'USFSA¹¹. Le club devient ensuite en 1904, SRUC, suite à une fusion avec le FCR¹² afin d'optimiser leurs résultats, notamment face à l'Union sportive servannais, club malouin, qui domine alors le football breton. C'est lors de cette fusion que sera adopté le maillot rouge à rayures noires verticales. Les rayures proviennent du Stade Rennais et les couleurs rouge et noir du FCR. « Le rouge et le noir ont été adoptés, car le FCR, fondé par des étudiants de mouvance anarcho-syndicaliste, était plus ancien. Le maillot a une identité laïque, avec la couleur rouge de la république, et catholique, avec le noir des soutanes de curé » (Loire, 1994, 22). Malgré la fusion, le championnat de Bretagne est

¹¹ Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques

¹² Football Club Rennais

remporté consécutivement trois fois (1905, 1906, 1907) par Saint Servan, dont l'équipe est principalement composée de joueurs anglais. Le président du club M. Sexer, engage alors le gallois Griffith, qui a évolué dans les meilleurs clubs anglais, en tant que joueur, entraîneur et capitaine. Ce recrutement permet d'atteindre les objectifs du club avec la victoire du SRUC face à l'Union Sportive Servannaise lors des championnats de Bretagne de 1908 et 1909. Les deux clubs se partagent les titres de champion de Bretagne jusqu'en 1914. D'autres sections émergent à cette même période comme le Rugby à XV, le cross-country et le hockey, d'origine anglaise. Les entraînements et les matchs se déroulent dans les premiers temps sur le terrain de la Mabilais¹³ (quartier de Cleunay), qui s'est progressivement transformé avec divers aménagements pour améliorer le confort des joueurs et des spectateurs. Le 15 septembre 1912, le Parc des sports est inauguré sur l'autre rive de la Vilaine, le long de la voie qui part du centre ville en direction de Lorient, situé sur l'actuel emplacement du SFRC¹⁴. Cette construction est plus spacieuse car composée d'un terrain d'honneur et de terrains annexes. Elle est également équipée d'une première tribune en bois. De légers aménagements permettront d'entretenir l'équipement pendant les décennies suivantes, jusqu'à une première rénovation avant le début de la seconde guerre mondiale. Le club s'affirme dans les compétitions régionales avec trois victoires (1919, 1920 et 1921) en LOFA¹⁵, qui a remplacé le Comité de Bretagne de l'USFSA après la Première guerre mondiale. Le président du SRUC, Ernest Folliard, fait partie des éléments moteurs dans la création de cette nouvelle entité en 1918 et en devient le président jusqu'en 1927. Au plan national le Stade Rennais s'illustre avec la victoire de la Coupe des Alliés en 1917, en étant deux fois quart de finaliste du Championnat de France USFSA et finaliste de la Coupe Interfédérale en 1917 puis de la Coupe de France en 1922. La portée du football est si importante que même en période de guerre, des compétitions sont organisées, contrairement à d'autres sports, comme le cyclisme par exemple. En 1929, la Ligue de l'Ouest réforme son championnat en augmentant le nombre de rencontres à disputer durant une saison. Le Stade Rennais refuse de s'y soumettre et sera ainsi jugé « hors la loi » par les instances fédérales. Le club ne disputera alors que des matches amicaux pendant trois saisons. La renommée du club durant les années qui suivront est telle qu'il accède au statut professionnel en 1932, sous la présidence d'Isidore Odorico et s'engage dans le premier championnat de France. L'unique représentant breton évoluant à ce niveau rencontre des difficultés pour s'y affirmer, mais réussit toutefois à se faire reconnaître par le recrutement du premier « meilleur buteur » de l'histoire de la première division : Walter Kaiser. Dans les années qui suivent le club connaît une première relégation en deuxième division en 1937. Le déficit, qui s'élève alors à 200 000 francs, est compensé par une subvention de la

¹³ Situé au sud-ouest de la ville, aujourd'hui dans le quartier de Cleunay

¹⁴ Stade Rennais Football Club

¹⁵ Ligue de l'Ouest de Football-Association

municipalité. La seconde guerre mondiale vient ensuite interrompre les compétitions, jusqu'en 1945 où le club reprend dans les années 1950 une place en première division.

Ces trois équipements figurent dans l'œuvre de Jean Janvier, maire républicain défendant les valeurs laïques : « Il modernise le génie civil et dote la ville d'une pluie d'écoles, crèches, et bains douches qui diffusent l'éducation, et le bien-être parmi les couches populaires » (Jean Andrieux¹⁶). L'attrait des premières compétitions sportives, comme le témoignent le cyclisme ou le football, représente très tôt des enjeux politiques, économiques et médiatiques. Si le dessein de Janvier est d'offrir un accès au sport à toute la population, la pratique sportive est d'abord réservée à une élite sociale. Plusieurs exemples illustrent cet argument, qu'il s'agisse du prix d'un abonnement de cyclisme ou des notables qui briguent la présidence des clubs. Cette situation caractérise la construction des équipements qui résulte de rapports de lutte, de négociation et de rentabilité qui dénotent une affaire d'époque et d'hommes. Les représentants de ces organisations participent à l'émergence des premiers réseaux sportifs et drainent ainsi des réseaux d'influence.

2. Un développement associatif inhérent au maillage des équipements sportifs

Le développement des pratiques sportives représente un « vaste mouvement d'acculturation politique des multitudes urbaines et rurales et de création d'une culture de masse » (Clastres et Dietschy, 2006, 41) qui engendre l'émergence de différents groupes sportifs. D'abord constitués au niveau local puis lors de la naissance des grandes institutions sportives, tant au niveau national qu'international, c'est une première organisation du sport en France qui commence à se constituer dès la fin du XIX^e (UVF, USFSA, USGF¹⁷). Quelques années plus tard, ces groupements favorisent les lieux de sociabilité et permettent de véhiculer différentes valeurs laïques et catholiques qui scindent la République et l'Église en pleine confrontation. La laïcité repose sur le principe de séparation dans l'État de la société civile et de la société religieuse. Elle prône ainsi plusieurs valeurs telles que l'obligation et la gratuité de l'enseignement public français et entraîne une neutralité de l'État à l'égard de toute confession religieuse. Cette partie permettra donc d'appréhender la constitution de réseaux sportifs, à travers la genèse ou l'émergence de grandes associations, puis démontrer comment ces divers réseaux restent encore très prégnants aujourd'hui.

¹⁶ <http://www.placepublique-rennes.com/2010/01/jean-janvier-1859-1923-maire-de-rennes-l%E2%80%99honneur-de-la-republique/> (consulté le 27 septembre 2013)

¹⁷ Union Sportive de Gymnastique de France

2.1 La création du premier patronage laïque : le Cercle Paul Bert

L'une des associations rennaises la plus connue est le CPB¹⁸. Celui-ci succède en 1909 à la Société des anciens élèves des écoles laïques municipales de Rennes créée en 1885. C'est à cette même période qu'émergent d'autres patronages laïcs dans les grandes villes de France. A Rennes, cet élan laïc est représenté par Jean Janvier (Maire de Rennes de 1908 à 1923). Il est issu du Parti républicain qui est très populaire à cette période, du fait des mutations de la société française, à la fois marquée par les guerres mais également par les progrès de la science et les avancées sociales. Jean Janvier soutient avec ferveur la laïcité qui résulte du principe de séparation de la société civile et de la société religieuse (loi du 9 décembre 1905, séparation de l'Eglise et de l'Etat). Il participe ainsi à la création d'un patronage laïc, le CPB, dont il reçoit le titre de « président fondateur ». La référence à Paul Bert est liée à la figure emblématique de la troisième république. Il représente pour les fondateurs du CPB, un défenseur de l'enseignement laïc, de la science et de la connaissance (docteur ès sciences), dont les valeurs associent la République, la Patrie et la Civilisation. Il participe activement à l'action politique des républicains pédagogues et à l'élaboration des lois scolaires de la période 1879-1886. Il devient député de l'Yonne de 1872 à 1876 puis membre du gouvernement Gambetta de 1881 à 1882 en tant que ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

Le CPB s'installe au début du mandat de Jean Janvier, en 1909, dans les locaux de la congrégation des Dames de Marie-Réparatrice situés aux 28 et 30 de la rue de Paris. La dissolution de cette congrégation s'explique par le refus d'autorisation prescrite par la loi du 1^{er} juillet 1901¹⁹. Une salle de gymnastique permettra à l'association de bénéficier d'un lieu où former ses futurs adhérents. Ces locaux sont inaugurés en 1911. Son premier président, Louis François Postel, est également président de la Caisse des écoles. Il intègre la même année la mairie de Rennes en tant qu'employé auxiliaire. Placé dans une situation de dépendance vis à vis de la mairie, cette position crée également un lien de proximité avec le maire. En mai 1910, Louis Postel sollicite plusieurs personnalités de la ville dans le but de constituer le comité fondateur du CPB et officialiser sa naissance. Les membres qui entrent dans le comité sont magistrats, médecins, ingénieurs, architectes, présidents d'autres associations laïques ou d'éducation populaire. Il y a également un représentant de la franc-maçonnerie rennaise et des enseignants. Au sein de chaque école, un instituteur est désigné pour rejoindre le comité. La presse est également représentée avec Morin pour Les nouvelles rennaises. Les deux vices présidents, Georges Dottin et Charles Laurent sont également adjoints au maire. Le troisième vice-président, Gaston Dodu est inspecteur

¹⁸ Cercle Paul Bert

¹⁹ Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570&dateTexte=20090506> (consulté le 27 septembre)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

d'académie. Tous ces membres militent pour l'éducation populaire, s'inscrivent dans le cadre républicain en faveur de la laïcité et luttent contre l'influence cléricale relayée à travers les patronages catholiques. L'apparition des associations laïques est plus tardive que les œuvres catholiques. Elles se multiplient surtout à partir du congrès de la Ligue de l'enseignement, en 1894, à Nantes. La finalité première de ses œuvres est alors « de préserver les jeunes du désœuvrement, de renforcer le lien entre citoyenneté et démocratie mais également d'attacher les élèves à l'école laïque et d'en faire des défenseurs convaincus, face aux œuvres catholiques » (Gilbert Nicolas, 2009, 12). Le nom de Paul Bert a également été attribué à plusieurs patronages laïcs français comme à Auxerre, Lyon et Tours.

Le CPB poursuit les objectifs de la société des anciens élèves des écoles laïques municipales de Rennes. C'est le cas, entre autres, de la promotion des œuvres post et périscolaires. Il prend ainsi en charge les enfants en dehors des heures de classe et pendant les vacances scolaires en leur offrant de pratiquer diverses activités. Il accueille également les jeunes et les adultes après le temps de scolarité obligatoire (entre 6 et 13 ans) pour leur proposer des pratiques sportives, des loisirs et des spectacles en complément de la formation scolaire. Le CPB s'affirme en tant qu'association d'éducation populaire avec, notamment, une offre de pratique sportive variée et s'intègre rapidement dans la vie de la cité. Il accueille divers publics les dimanches et jours fériés, et offre des installations accessibles tous les jours de huit heures du matin à dix heures le soir. Les activités proposées sont, dans un premier temps, plutôt d'ordre culturelles et de loisirs : musique, théâtre, loto, cartes, dames, cuisine, photo. Les premières formes de pratiques sportives proposées sont la gymnastique et le tir, rejoignant en cela les activités qui se développaient un peu partout en France, qui se structuraient autour de la préparation militaire. Mais très rapidement, le CPB ouvre des sections sportives pour la gymnastique (groupe masculin en 1911 et féminin en 1913) et le football (premiers matches mentionnés contre le SRUC en 1912), bien que celui-ci reflète, entre 1900 et 1910 en France, une dimension plutôt catholique. Dès 1897, le football devient le sport de prédilection des patronages (soixante-quatre formations en Région parisienne). En outre, la géographie de la France est marquée à cette période par des contrastes idéologiques. Certaines régions sont plutôt associées à la présence forte des catholiques, d'autres, par celle des laïcs. Le Sud Ouest est par exemple une région où les laïcs sont davantage implantés que les catholiques et défendent plus particulièrement la pratique du rugby à l'inverse du nord ouest où se développe davantage le football (Pociello, 1983). La FGSPF²⁰, fédération des patronages catholiques, privilégie en effet la pratique du football plutôt que celle du rugby perçue comme violente. De plus, le football constitue un lieu d'investissement idéologique car il est très prisé par les jeunes, notamment issus des classes populaires (Clastres et Dietschy, op. cit., 51). Le patronage des Cadets de Bretagne, un des

²⁰ Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France

plus anciens patronages catholiques rennais, a par exemple constitué une équipe devenue championne de Bretagne en 1905. Face à ce succès, le CPB décide également de s'investir dans cette pratique. Les sports d'eau trouveront leur place dans les patronages après l'inauguration de la piscine Saint Georges.

Afin d'étendre sa notoriété, le CPB organise une politique de propagande et de grands rassemblements avec l'aide de la municipalité et des notables (médecins, avocats, monde universitaire) grâce aux cotisations élevées et aux dons versés à l'association. En effet, un autre signe de son essor s'illustre à travers un budget en forte augmentation avec des recettes qui passent d'un peu plus de 20 000 francs en 1921 à environ 234 000 francs en 1934. Le montant des cotisations ne représente que 12% des recettes générales. Ce sont donc les subventions qui permettent d'étoffer considérablement leur budget, la plus importante étant attribuée par la municipalité rennaise. La subvention passe de 15 750 francs en 1925 à 65 500 francs en 1935. Le département accorde également une légère subvention (60 francs par an de 1927 à 1935) et l'Etat de façon périodique, verse des subsides provenant du Ministère de la guerre (1 000 à 1 200 francs de 1925 à 1931). Les grands rassemblements sont également une source de revenus importants comme, par exemple, le produit des bals (14 000 francs en 1929) mais surtout celui de la Fête de la jeunesse comme en 1931, année record, dont le bénéfice net s'est élevé à plus de 40 300 francs. Que ce soit en termes financiers ou de propagande, les rassemblements jouent un rôle très important pour les associations. Le premier grand évènement organisé par le CPB a eu lieu en 1914 à Rennes, lors de la fête annuelle de l'USGF et encouragée par les républicains laïcs, en présence du président de la République, Raymond Poincaré. Le CPB est l'un des principaux acteurs de cette fête ce qui lui permet d'être reconnu au plan sportif et politique, aux niveaux local et national. Après la guerre, un autre rassemblement auquel participe le CPB marque également l'histoire de l'association : la 41^e fête fédérale de gymnastique en Alsace-Lorraine en juin 1919. Elle rassemble environ huit mille gymnastes français sous la direction du rennais, le Commandant Bougouin, moniteur général. Puis quelques années plus tard, en 1925, a également lieu la première fête de la Jeunesse des écoles publiques pour concurrencer celle des écoles privées : « Ainsi, se retrouvent face à face deux écoles, c'est-à-dire deux jeunesses, deux réseaux de sociabilité étanches l'un à l'autre, défendant leur identité, affichant leurs couleurs, mobilisant leurs troupes. A partir des années 1920, l'organisation de grandes fêtes scolaires sont autant de retrouvailles entre soi que des démonstrations de force. » (Aubert, Croix, Denis, 2010, 225).

Le CPB devient ainsi une véritable organisation de masse et passe de mille adhérents en 1920 à trois mille en 1930, encouragée par la première municipalité socialiste de Carle Bahon en 1925, qui succède à Jean Janvier. En 1932, le CPB est reconnu en tant qu'association d'utilité publique. Afin d'entrer dans ce cadre, l'association répond à différents critères : caractère d'intérêt général, influence et rayonnement dépassant le cadre

local, nombre minimum d'adhérents, solidité financière et création de statuts approuvés par le Conseil d'Etat. Grâce à cette notion d'utilité publique, les associations peuvent recevoir, sous réserve d'autorisation, des dons et legs. Cette reconnaissance est en partie le fruit de l'investissement de François Bizette, président de 1922 à 1937, qui contribue à ce premier « âge d'or » du CPB. Instituteur, issu d'une famille modeste, républicain militant de la cause laïque, il marque l'histoire de l'association en multipliant les initiatives en vue d'augmenter les effectifs. Il organise de grandes manifestations sportives comme la journée de la défense laïque en 1927, en lien avec la Ligue de l'enseignement, ou la fête de la jeunesse. Il se bat également pour avoir des soutiens financiers pour développer l'association. Ferdinand Buisson, président de la Ligue de l'enseignement, le considère comme l'un des meilleurs animateurs de l'éducation populaire. Les pratiques sportives en plein développement avec les Jeux Olympiques de Paris en 1924 et la montée du Front Populaire, deviennent une opportunité incontournable pour augmenter les effectifs de l'association. La gymnastique commence à se développer après la première guerre mondiale. Progressivement, elle se tourne vers une dimension plus artistique. Le courant hygiéniste, dont les origines ont été abordées à travers la pratique des sports d'eau, contribue à diversifier la gymnastique et engendre le développement de la médecine du sport. Elle est introduite par des scientifiques, comme Paul Bert, Claude Bernard ou Georges Demeny. Un laboratoire de physiologie est inauguré au CPB de Rennes en 1924, à l'image de celui de l'école de Joinville, créé en 1902. Les gymnastes ont dès lors une visite médicale régulière par trimestre. Par ailleurs, d'autres pratiques sportives se développent : l'athlétisme, les sports collectifs ou la natation, parfois au détriment de la gymnastique. Suite à l'ouverture de la piscine Saint Georges, les effectifs de la section natation du CPB progressent très nettement et sont multipliés par trois en une décennie (45 nageurs en 1926 à 148 en 1936). Cette augmentation est, en partie, due aux bons résultats sportifs des premiers nageurs. Le CPB s'affilie dès 1926 à la Fédération française de natation sauvetage dans le but de former des groupes importants et de s'imposer face aux trois clubs rennais qui sont dotés d'équipes de natation : les Cadets de Bretagne, les Cheminots rennais et le Cercle des nageurs rennais. La pratique de la natation et le water-polo deviennent ainsi des disciplines dans lesquels le CPB s'impose. En 1929, l'équipe de water-polo gagne le championnat de Bretagne puis domine la natation dans l'ouest au cours des années 1930 avec des nageurs comme Diné et Jégard qui se distinguent dans les compétitions nationales. La scolarisation et l'accès aux pratiques sportives des filles deviennent alors un enjeu qui permettra d'augmenter les effectifs de l'association. En 1913, la première section sportive féminine est créée au sein du CPB alors que les patronages catholiques sont confrontés à une forte opposition du Pape Pie XI à l'égard du sport féminin (discours de 1933). Au niveau régional et national, après la Grande guerre, la pratique sportive féminine est également encouragée par la création d'instances telles que le Comité régional de Bretagne de la Fédération féminine sportive de France

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

(1923), puis le Comité régional de la Fédération féminine de gymnastique et d'éducation physique. Au CPB, outre la gymnastique, ce sont des activités telles que le football (1920), le basket-ball (1924) ou la natation (1926) qui sont ouvertes aux filles.

Toutefois, cette expansion, qui s'étend des années 1920 jusqu'au début de la seconde guerre mondiale, a été soumise au positionnement géographique des équipements. En effet, le CPB est fortement implanté dans le centre ville lors des deux premières décennies de son activité (rue de Paris principalement). Cette concentration constitue une barrière pour les populations qui vivent dans les quartiers périphériques. Les déplacements des habitants des quartiers nord-ouest, sud-ouest et sud-est sont difficiles et les dangers liés à la circulation sont nombreux. L'implantation des quatre patronages catholiques est mieux répartie dans la ville et donc préférée dans ces quartiers. Malgré le souhait de créer des filiales, ce n'est qu'en 1934 que le comité directeur du CPB répond à ce vœu de la municipalité et crée des sections dans les autres quartiers de la ville. Ainsi, des projets émergent pour la partie nord-ouest de la ville, autour du groupe scolaire Vaneau-Papu, un autre au sud-ouest autour des écoles Nantes-Villeneuve et au sud-est, rue de Vern près de l'école des garçons. La première au nord-ouest est un succès car la fréquentation augmente dès la première année. Les adhérents passent de 304 à 483. En 1936, un groupe de basket-ball se crée et deux groupes de gymnastique (un féminin et un masculin) sont en cours de création. En revanche, la section du sud-est subit des oppositions politiques de la part de deux autres associations laïques implantées dans le quartier de Saint Hélier. La gauche rennaise est divisée entre les socialistes et les radicaux depuis 1929. En 1937, la direction du CPB prend finalement la décision de fusionner avec l'une des deux associations pour créer la section, bien que le Maire la désapprouve. La section sud-est élit son premier bureau en 1938 après la mort de François Bizette. Le CPB subit, ensuite, les tensions liées aux divisions de la gauche malgré sa volonté de dépasser l'appartenance aux partis politiques, ce qui prouve une fois de plus le mélange entre les réseaux politiques et sportifs. Des projets de nouveaux lieux d'implantations de sections de l'association s'amorcent, mais le début de la guerre et l'absence de soutien financier de la ville ne permettent pas de les concrétiser avant le début des années 1950.

2.2 L'implantation des patronages catholiques : l'exemple de la Tour d'Auvergne

Face aux patronages laïques comme le CPB cohabitent les patronages catholiques. La TA²¹ est l'un des premiers qui ait été fondé puisque sa création, en 1897, précède celle du CPB d'une dizaine d'années. Ce patronage possède un héritage historique fort. Encore existant aujourd'hui il est, en terme d'adhérents, la deuxième association de Rennes.

²¹ Tour d'Auvergne

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

La création de ce patronage commence avec l'investissement de l'abbé Janvier responsable de l'action éducative dans l'œuvre Notre Dame de toutes grâces créée en 1848 dans le Faubourg d'Antrain (nord de la ville), aux côtés du père Bourdon (Catheline J., Hardy MF., Hardy G., Lagoutte J., Michel MM., Royer E., Vallée C., 1997). Il observe le développement de la ville qui commence à s'étendre au sud avec l'arrivée du train en 1858. Cette transformation urbaine, avec l'arrivée de nombreux foyers, entraîne l'implantation de nouvelles activités. Ayant fait part de ses observations au cardinal Labouré, qui l'encouragea dans la création d'une nouvelle œuvre de l'autre côté de la Vilaine, l'abbé Janvier réussit, grâce à la générosité d'un mécène du diocèse, la marquise de Nétumières, à acquérir un espace au niveau du passage du Couédic au sud de la Vilaine. Le 28 mars 1897, une salle des fêtes pouvant accueillir jusqu'à sept cents personnes est construite. Cette œuvre porte d'abord le nom de « La Sainte-Famille », dirigée par l'abbé Janvier son fondateur. Dès la première année de fonctionnement en 1898, elle accueille deux cents enfants. Deux salles se sont ensuite ajoutées à la salle des fêtes afin de permettre l'ouverture de nouvelles activités. Dès 1902, une société civile de gymnastique, d'instruction militaire et de musique est fondée conjointement à l'œuvre et porte le nom de « Société de la Tour d'Auvergne ». Ce nom est celui d'un personnage, le Capitaine de la Tour d'Auvergne, qui inspira l'écusson de la société ainsi que du boulevard situé à proximité du passage du Couédic. Le capitaine de la Tour d'Auvergne est connu pour sa brillante carrière militaire au cours du XVIII^e et XIX^e siècle. Originaire de Carhaix, il était l'un des descendants du Duc de Bouillon et défendit avec ferveur, sa patrie et sa foi dans la religion catholique. L'écusson de la Tour d'Auvergne s'inspire ainsi du blason de sa famille, dont les initiales deviendront rapidement le nom courant donné à l'œuvre, la TA. La même année, en août 1902, un premier gymnase est ouvert. Les actions du patronage s'illustrent principalement à travers trois mots « athlétique, social et religieux » (Ibid., 9). La société de gymnastique de la TA est rattachée dans un premier temps à l'USGF. Puis dans un contexte politique anticlérical qui marque le début du XX^e siècle, elle se rapproche de la FGSPF fondée en 1903 qui deviendra en 1907 l'Union Régionale Bretonne. Le projet initial de cette fédération est porté par le Docteur Michaux, qui plaidera pendant quinze ans « pour un relèvement physique et moral des jeunes ouvriers par la pratique des activités physiques et militaires » (Clastres et Dietschy, 2006, 50). Avant ce type d'initiative, l'Eglise catholique est plutôt opposée à la pratique sportive car elle considère qu'elle détourne les jeunes du culte religieux. L'Eglise protestante, à l'inverse, initie dès l'apparition des premières formes sportives dans les pays anglo-saxons en priorité les jeunes aux pratiques physiques. Il faudra attendre que plusieurs personnalités fortes du culte catholique, militent en faveur de ses pratiques. Le docteur Michaux, fils d'un médecin militaire lorrain, républicain et catholique, insistera sur l'engouement que représentent les pratiques sportives pour les jeunes. L'abbé Lafourcade de Pau introduit les exercices physiques dans son patronage car elles constituent « un moyen pour attirer les enfants qui

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

vivent dans un abandon religieux total, et les retenir afin d'exercer sur eux, sans qu'ils s'en rendent compte, une influence morale salubre » (Ibid., 50). Cet argument est repris par le Docteur Michaux afin de concurrencer les républicains laïcs qui enrôlent les jeunes dans des sociétés de gymnastique. Il convainc l'Église catholique de développer des actions en faveur de la pratique sportive pour attirer les familles. Pour contrecarrer le poids de l'USGF il encourage la création d'une fédération de patronages catholiques en 1898 sous le nom de l'Union des sociétés de gymnastique et d'instruction militaire des patronages et œuvres de France. Elle est ensuite renommée FGSPF en 1903 pour souligner sa dimension sportive. Les quinze années d'avant guerre correspondent à une période d'expansion pour les patronages catholiques : en 1903, la FGSPF compte deux cents sociétés et dix mille sociétaires puis dix ans plus tard mille cents clubs sportifs et cent cinquante mille adhérents.

Pour être reconnus et montrer leur attractivité, les patronages de France ont également leurs grands rassemblements. Le premier a lieu en 1898 lors de la création de la fédération du docteur Michaux puis en 1909. En 1911 les fêtes de Nancy invitent plusieurs milliers de gymnastes catholiques à se produire dans plusieurs villes de l'Est comme Strasbourg. Dès ses premières années de mise en place, la FGSPF cible en priorité les jeunes apprentis et ouvriers de plus en plus nombreux dans les villes. Elle rencontre ainsi le concours du « catholicisme social », c'est-à-dire des œuvres qui sont installées dans les quartiers populaires encadrés par des notables locaux, ce qui est le cas de la TA mais également des Cadets de Bretagne. Dès 1902, une partie des initiatives de l'abbé Janvier s'orientent dans ce sens comme la construction des « Maisons du père Janvier » sur le boulevard de la Tour d'Auvergne et de la rue de Nantes, qui étaient des logements réservés aux jeunes ouvriers.

En 1909, une section d'athlétisme commence également à émerger au sein du patronage. En 1916, elle est championne de Bretagne et gagne la coupe nationale de la fédération en 1919. Une section d'escrime, une société de tir, reliée à la Duguesclin (association de tir historique de la ville) et une préparation militaire se créent dans les années suivantes. Les sports collectifs apparaissent dès 1906 avec la formation d'une équipe de football, même si les jeux de ballons étaient déjà présents dans les prairies de l'abbé Janvier. Dès 1908, l'équipe de football de la TA prend une très bonne place dans le championnat départemental des patronages. A cette époque, un témoignage de l'abbé Ménard parle de « l'âge de fer du football. Les joueurs traçaient eux-mêmes le terrain, gonflaient le ballon, pourvoient eux-mêmes leur équipement et payaient une partie des frais de déplacements. » (Catheline J., Hardy MF., Hardy G., Lagoutte J., Michel MM., Royer E., Vallée C., op. cit., 10).

Le développement des pratiques sportives de la TA nécessite l'acquisition d'un terrain supplémentaire, rue Le Guen de Kerangal au sud de la ville, en 1910. La même année, est organisé un concours national de gymnastique sur le stade de la TA. Les compétitions et rassemblements sportifs permettent aux différentes organisations de promouvoir leurs sportifs, leurs patronages et leurs valeurs ainsi que rapporter des recettes supplémentaires.

Le basket-ball arrive en France plus tardivement que le football ou le rugby car il est importé des Etats-Unis, en 1917 lors de la première guerre mondiale. Il est inventé par James Naismith en 1891. Ce dernier souhaitait créer un sport chrétien ce qui explique le positionnement du panier placé en hauteur pour deux raisons : d'une part pour limiter les contacts physiques jugés avilissants mais d'autre part, pour imposer des mouvements du corps vers Dieu. Marqué par des origines protestantes, il renaîtra après la première guerre mondiale sous des auspices catholiques lors des démonstrations des soldats américains. C'est la FGSPF qui permet de diffuser les règles du jeu en 1923 (Clastres et Dietschy, op. cit., 52). Deux équipes de basket-ball sont constituées à Rennes, celle du CPB et celle de la Tour d'Auvergne en 1921. La TA gagne le championnat de Bretagne des années 1925 à 1928. Un autre sport, le tennis de table vient étoffer la panoplie de sports pratiqués à la TA. Introduit en France dans les années 1930, c'est alors l'occasion pour le patronage catholique de créer sa deuxième section féminine, après celle de basket-ball créée en 1942 (l'équipe remporte le championnat d'Ille et Vilaine en 1945-46). C'est en 1943 que s'ouvre une section féminine de tennis de table.

Les logiques de développement des deux premières grandes associations de Rennes mettent en exergue plusieurs constats. Le sport représente un moyen de formation et d'encadrement de la jeunesse qui permet de favoriser une transmission des valeurs. Les équipements se construisent ainsi dans une conquête du territoire par opposition entre laïcs et catholiques. Cette confrontation s'illustre donc à travers le maillage des équipements sportifs au sein de la ville, une position et la naissance de réseaux particuliers qui perdurent aujourd'hui.

3. Les équipements sportifs, un enjeu de développement du sport dans une France en plein combat idéologique

3.1 Le sport en tant qu'indicateur de l'évolution de la société : l'exemple des combats idéologiques du début du xx^e siècle développé au sein des premiers clubs sportifs

L'approche historique de la conception des premiers équipements sportifs à Rennes, fût-elle rapide et volontairement limitée aux indicateurs les plus pertinents, permet de mieux cerner le contexte dans lequel ont émergé les grandes associations, s'est structuré le sport rennais et ont été construit, réfléchi ou discuté les équipements.

Les deux parties précédentes mettent en exergue la confrontation de deux idéologies opposées qui se servent de l'attractivité du sport au début du XIX^e, pour attirer de nouveaux adhérents. Les enfants et les jeunes sont visés en priorité. Il s'agit quasiment d'un

enrôlement afin de former les esprits à l'un ou l'autre des deux grands courants idéologiques de l'époque, laïcs d'un côté et cléricaux de l'autre. L'enjeu est d'autant plus important qu'au plan politique, tant au niveau national qu'au niveau local, les clivages s'observent, davantage encore, entre la droite cléricale et les républicains laïcs qu'entre les partis politiques nationaux : « Le clivage droite/gauche correspond au clivage de l'enseignement privé confessionnel/enseignement laïque comme le montrent les professions de foi, les débats au Conseil général, les résultats et les commentaires des autorités préfectorales » (Sainclivier, 1996, 56). Malgré leurs oppositions, les militants des deux partis développent des stratégies similaires afin d'attirer de nouveaux membres. Les grands rassemblements et la propagande figurent parmi les principaux moyens utilisés afin de montrer l'envergure de chacun et ainsi s'avérer attractifs. La TA et le CPB se sont également forgés une identité forte nourrie par leurs propres valeurs. Si celles-ci ne soutiennent pas la même idéologie, elles mettent en avant leur unicité.

Les extraits des entretiens réalisés avec les deux présidents des associations, de la TA et du CPB illustrent l'existence de tensions si prégnantes qu'elles perdurent encore actuellement lorsque la question des valeurs de leur association apparaît.

« Ce qu'il y a c'est que euh avant guerre, [...] vous aviez donc d'un côté euh je dis d'un côté parce que sur le plan politique [...] il faut pas oublier que d'un côté il y avait les œuvres laïques et puis de l'autre vous aviez les patros. Ça je crois que c'est important de connaître ça dans l'historique rennais et dans l'historique de beaucoup de villes d'ailleurs. Et donc à Rennes vous aviez notamment, de mémoire, euh des patros très importants vous aviez les Cadets de Bretagne, qui est un peu plus âgé que nous, car nous nous sommes de 1897 mais eux ils doivent être de 1887, ils doivent avoir dix ans de plus que nous. Donc euh il y avait l'Avenir de Rennes, il y avait la Jeanne d'Arc, c'était donc de vieux patros, et de l'autre côté vous aviez les Régates rennaises, je crois que c'est le plus vieux club rennais je crois, et puis le CPB qui est un vieux club rennais. [...] On est bien un club omnisports et il y a deux règles où là je mets je mets un grand « je » avec un grand J, à où je ne transige pas ce sont les couleurs de la TA noir et blanc, je ne transige pas et également l'écusson de la TA, vous voyez il est là bas sur la photo de groupe sur la grande photo là, bon vous voyez l'écusson de la TA, là je ne transige pas là-dessus. Ça c'est l'unicité de la TA. Donc ça il n'y a rien à faire, je suis un démocrate sauf là-dessus. Parce que je suis sûr d'avoir raison, j'ai la certitude d'avoir raison, l'emblème de la TA et les couleurs noir et blanc de la TA, ça fait partie de la TA, c'est un patrimoine qui nous a été donné, c'est un patrimoine qu'on devra léguer. Alors ce qui fait la richesse d'un club aussi comme la TA, bon je suis peut être dans le mélange des genres là mais bon, je vous laisse trier, moi c'est ce que je dis toujours, les différentes sections, les différentes activités, bon pourquoi je distingue les sections et pourquoi je vous parle d'activités, les sections je suis plus dans le secteur sportif, les activités je suis plus dans le secteur jeunesse. Donc moi je dis que ce qui fait la richesse de la TA, bon par exemple le tennis de table, parce qu'elle appartient à la fédération française de tennis de table, parce que les pongistes de la TA fréquentent d'autres pongistes d'autres clubs il y a une culture tennis de table. Les footballeurs ont une culture football, etc. bon. En revanche où j'insiste énormément, autant je dis et c'est très bien, que chaque section ait sa propre culture, mais en même temps ils doivent trouver la culture de la TA ou la philosophie TA. Il doit y avoir une culture générale de la TA qu'un pongiste, qu'un footballeur, qu'un judoka doit avoir. Et c'est pour ça que annuellement, institutionnellement et c'est généralement l'avant dernier vendredi du mois de juin qui correspond souvent avec la fête de la musique à Rennes, il y a ce qu'on appelle la soirée des dirigeants où tous les dirigeants de la TA, avec leur conjoint ou leur conjointe, leur petit copain, petite copines, également les salariés se retrouvent dans une soirée organisée par la TA omnisports, c'est sur le budget de la TA, pour que justement tout le monde se retrouve au sein

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

du club pour ne former qu'un seul club. Alors ça se termine par une soirée dansante où là on oublie sa propre section, on est TA. Et ça c'est extrêmement important, alors là on est plus dans les valeurs. Mais bon je crois aussi et c'est pour ça que ça se regroupe un peu que ça contribue au développement du club » (Président de la TA depuis 1993).

Interrogé sur la même question, le Président du CPB répond :

« Alors historiquement ça s'explique euh je t'ai dit tout à l'heure que nos premiers ancêtres, nos fondateurs quand ils ont créé la section, je ne sais plus laquelle euh on va dire Rapatel ça n'a pas d'importance et donc qu'est-ce que c'était une section, eh bien c'était dans une paroisse et les parents de l'école publique ont fait ce que je t'ai dit tout à l'heure, ils s'occupaient de leurs enfants dans leur moment de loisirs, plutôt que les envoyer au catéchisme chez le curé de la paroisse. Bon. Et puis il y a l'autre paroisse qui s'est dit on va faire pareil et la spécificité à Rennes par rapport à toutes les autres villes de France, c'est qu'au lieu de faire l'amicale laïque de Rapatel, l'amicale laïque de machin etc. ils se sont mis ensemble. Et petit à petit ça s'est construit par quartier. Et comme on n'a pas que la dimension sportive parce que dans les professionnels et les bénévoles dont je te parlais, les nombres dont je te parlais correspondent aux nombreuses activités et bon je ne connais pas avec précision combien dans le domaine sportif ou le milieu culturel. Mais quand même dans nos effectifs, à la louche nous avons à peu près 10 000 adhérents et sur ces 10 000 adhérents il y a 7000 sportifs. Eh bien petit à petit ça a grossi et l'amicale laïque du CPB représente donc 10 000 adhérents. Et c'est donc la plus grande amicale laïque de France. Eh ouais et c'est historique car s'il y avait eu onze amicales laïques et indépendantes peut être qu'au total ça aurait fait autant mais bon là petit à petit ça a grossi et ça a fait une grosse boutique. Et depuis le conseil d'administration sous ma présidence et avec beaucoup d'insistance plusieurs fois je rappelle son unicité » (Président du CPB).

Cet héritage est le résultat des logiques de développement du sport en France et d'implantation des équipements sportifs qui permettent l'accueil des jeunes et de leur famille au sein des organisations sportives. Celles-ci se sont non seulement multipliées avec la loi de 1901 mais également avec la naissance de fédérations ayant pour but d'afficher leur existence sur le plan national et jouent un rôle notable dans la prescription des règlements au niveau de la construction des équipements et des compétitions. En outre, ces organisations fondent le creuset de l'émergence de réseaux d'acteurs en lien avec ceux des politiques.

3.2 Les fondements des valeurs du sport en France à travers la constitution des premières organisations sportives

La popularité croissante du sport permet de favoriser la reconnaissance des associations grâce aux rassemblements ou aux performances sportives. Une des caractéristiques majeures du sport moderne résulte du respect de la règle, dans une société où l'accroissement des contrôles que l'individu est censé exercer sur lui-même est de plus en plus prégnant, de nombreuses instances se sont alors créées afin d'élaborer des règles, les réguler et les imposer (Miège, 1993, 3). Quelle que soit l'idéologie, les moyens de développer les associations sont les mêmes : créer des organisations fédératrices au niveau

communal, départemental, régional et national afin d'accroître leur popularité, leur champ d'action et leur reconnaissance en utilisant les rassemblements et les performances sportives pour augmenter leur attractivité. Pour Crozier et Friedberg, l'action collective constitue un problème décisif pour nos sociétés car elle n'est pas « un phénomène naturel mais un construit social » (1977, 16), dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien. Les problèmes relatifs à l'organisation et les modes d'action collective ne sont par conséquent pas le résultat automatique de développement des interactions humaines (les hommes sont des êtres sociaux), pas davantage la conséquence logique et déterminée d'avance par la « structure objective » des problèmes à résoudre : « Ils ne constituent rien d'autre que des solutions spécifiques, que des acteurs relativement autonomes, avec leurs ressources et capacités particulières, ont créées, inventées, instituées pour résoudre les problèmes posés par l'action collective et notamment, le plus fondamental de ceux-ci, celui de leur coopération en vue de l'accomplissement d'objectifs communs, malgré leurs orientations divergentes » (Ibid., 16).

Les sociétés de tir et de gymnastique sont parmi les premiers groupements sportifs qui se forment à Rennes. Elles bénéficient de l'impulsion des autorités locales. La société de tir et de gymnastique de la Gare rassemble le député Le Hérisse, le préfet Leroux et une douzaine de conseillers municipaux sous la présidence du Maire Le Bastard. Les références militaires et nationalistes abondent dans ces sociétés. Il faut dire que les pratiques physiques apparaissent dans un contexte belliqueux et ont une « utilité » sociale et sociétale. Il s'agit de préparer les corps et les esprits à la revanche. La première grande organisation sportive en France qui se démarque dès 1889 est l'USFSA. Issue de l'USFCP²², elle regroupe les premiers *sportsmen* valorisant l'amateurisme et leur indépendance, profondément influencés par les pratiques sportives anglaises. En témoigne le nom des premières pratiques comme le *pedestrianism*, inspiré du *turf*, qui transpose ainsi les courses de chevaux à l'organisation des premières courses à pied avec des sauts d'obstacles. Progressivement, un nouvel ethos sportif porté par Georges de Saint-Clair, lui-même formé à la pratique du rugby et de l'athlétisme dans un *college* anglais, instaure de nouvelles valeurs comme le culte du record chronométré, la défense de l'honneur du club, une tenue sportive à l'anglaise (short et maillot) sous l'égide de l'amateurisme. Cette notion consiste à rejeter lors de participation à un concours ou compétition tous les gains financiers et interdit la participation de moniteurs ou professeurs salariés d'exercice physique (professionnels). Cette première grande organisation, dont faisait également partie Pierre de Coubertin, encourage également la pratique de tous les sports comme la bicyclette, la course à pied, la longue paume, etc. Le football, mis de côté au départ par les catholiques notamment, se développera quinze ans plus tard en France contrairement à ses voisins européens. Les valeurs défendues par l'USFSA forgent la culture naissante des sports modernes en France,

²² Union des sociétés françaises de courses à pied

malgré les différentes évolutions qui seront abordées au cours de cette étude (Clastres et Dietschy, 2006, 47).

Au début du xx^e siècle, la loi de 1901 provoquera un nouveau dynamisme dans les fondements du sport en France, car la création d'associations se manifeste en particulier dans le domaine sportif. Cette effervescence est visible non seulement au niveau local, mais également au niveau national car il s'agit de fédérer cette multitude d'associations. Les exemples abordés précédemment montrent que les grands courants idéologiques créent des fédérations afin de regrouper les membres des associations locales et imposer leur éthique : « C'est en effet surtout à partir de cette date que ce qu'il est convenu d'appeler le mouvement sportif s'est étoffé, pour devenir une véritable institution, avec sa hiérarchie pyramidale, son organisation spécifique et sa réglementation propre » (Miège, Les institutions sportives, 1993, 27-28). C'est par exemple le cas de l'USGF, de la FGSPF, de l'USFSA ou encore de l'UVF, qui jouent un rôle prépondérant dans le développement des pratiques sportives et la diffusion d'un système réglementaire. La popularité des sports leur permet de se fédérer rapidement et durablement. Ces fédérations s'affichent par le biais de grands rassemblements afin de rendre attractifs les différents sports qu'elles proposent tout en imposant leurs codes et leurs normes sportives, tant au niveau de la pratique, qu'au niveau de la construction des premiers équipements. Elles acquièrent ainsi un pouvoir et sont en capacité de faire pression sur les organisations sportives locales qui subissent parfois leur intransigeance lorsqu'elles imposent de nouvelles règles (cas du VCR ou du SRFC). Cette notoriété dépend également des personnes qui dirigent ces organisations, souvent en tant que présidents ou membres honoraires qui tiennent par ailleurs des places stratégiques dans la municipalité, dans les commerces ou entreprises (Janvier, Odorico, Deleusme). L'influence de certaines personnalités, telles que François Bizette ou le docteur Michaux, dans les organisations nationales, joue un rôle important dans la formation de la jeunesse, non seulement sur le plan physique mais également idéologique. Ces personnalités sont marquantes dans un contexte où deux courants d'opposition s'affrontent au début du xx^e siècle suite à la séparation des pouvoirs entre l'Eglise et de l'Etat. Chacun des deux courants va monter ses propres systèmes d'organisation sportive, de manière très similaire, afin de diffuser leur idéologie. Pour Callède ce phénomène d'« associationnisme moderne, son invention sa généralisation et sa spécification en fonction des différents domaines d'activités culturelles, est une des modalités pour lesquelles le jeune construit sa personnalité (on pense ici aux associations sportives), développe sa socialisation, et par lesquelles l'individu déjà adulte s'intègre à la société par un engagement de type péri-professionnel, politique ou syndical, militant, socio-culturel, distrayant ou autre. » (Callède, 2007, 20).

Ces jeux de pouvoir que se disputent les dirigeants politiques de l'époque vont directement impacter les premières grandes organisations sportives nationales et ainsi les associations locales. Les républicains laïcs confortent par exemple leur emprise sur l'USFSA en crise. Ils

contraignent une partie des dirigeants, issus des grandes familles catholiques à démissionner de leurs fonctions à savoir, Pierre de Coubertin, le Vicomte de Janzé ainsi que Jules Marcadet : « Ainsi, à l'amateurisme de classe des fondateurs de l'USFSA se substitue timidement un amateurisme pédagogique et républicain. Un amateurisme qui heurte les intérêts du puissant lobby des patrons de l'industrie et de la presse sportive, souvent proches des milieux nationalistes comme le très barrésien patron de l'Auto-Vélo Henri Desgrange » (Dietchy et Clastres, op. cit., 54).

3.3 Un essor du sport en France avec les Jeux Olympiques de Paris en 1924 puis une démocratisation amorcée par l'Etat dès 1936

Après la première guerre mondiale, la gymnastique militaire s'efface progressivement face à des nouveaux courants de pratique comme l'hygiénisme au profit d'une dimension plus artistique. Le théâtre s'accorde par exemple avec certaines pratiques comme la gymnastique au CPB à Rennes et cible ainsi davantage les filles. Cet esprit sportif « à la française » s'affiche dans les rassemblements sportifs de plus en plus nombreux, lors des démonstrations gymniques des patronages laïcs et catholiques par exemple. Un des événements qui marquera la culture sportive française, à caractère international, se concrétise avec le l'organisation des Jeux Olympiques de Paris en 1924. Une première phase s'amorce avec l'olympiade parisienne de 1900, portée par Pierre de Coubertin suite au congrès international de la Sorbonne sur la diffusion de l'amateurisme sportif et l'olympisme. Ce congrès aboutira à la constitution du CIO²³, entérinée par la charte olympique, à savoir principalement « d'encourager l'organisation et le développement du sport et des compétitions sportives », et « d'assurer la célébration régulière des Jeux Olympiques. » (Miège, 1993, 9-10). La France a ainsi largement participé à l'émergence du sport spectacle bien que celui-ci soit né en Angleterre et ce malgré un affichage résolument orienté vers le sport amateur. Les grandes compétitions sportives comme le Tour de France ont d'abord servi de « vitrines » à la presse (L'auto) aux industries mécaniques (Peugeot), mais elles ont également engendré le développement d'une culture sportive de masse autour d'épreuves populaires (Vigarello, 2002). Ces événements contribuent à la naissance d'une première économie du sport, où les premières professions sportives apparaissent, notamment dans le football, ainsi que les premières « réclames publicitaires », pour reprendre le mot de Bleustein-Blanchet (1970). Cette période marque, par ailleurs, un temps fort pour la construction de grands équipements sportifs. Même si au niveau local, les équipements normés commencent à émerger dès le début du xx^e siècle, le développement du sport spectacle favorise la construction d'équipements prenant de nouvelles proportions, comme le Vélodrome d'hiver à Paris, pouvant accueillir jusqu'à dix sept mille spectateurs ou

²³ Comité International Olympique

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

le Stade de Colombe construit sur les terrains du Racing Club de France pour les JO de Paris, contenant 22 000 places assises et 44 000 debout (40 522 spectateurs y seront recensés à l'occasion de la finale olympique du tournoi olympique de football). Le sport et l'éducation physique restent cependant, à cette même période, principalement gérés par le Ministère de la Guerre et de la Marine qui verse des subventions aux fédérations et sociétés sportives pour participer à la construction d'équipements sportifs tandis que l'éducation physique et le sport scolaire sont financés par le Ministère de l'instruction publique.

Mais les initiatives les plus nombreuses reviennent cependant aux politiques locales avec le volontarisme, dans le cas de Rennes, de Jean Janvier. Lors des élections municipales de 1925, les premiers programmes de réalisation d'équipements sportifs sont présentés. Les facteurs pouvant expliquer cet interventionnisme sont liés, tout d'abord, à l'attachement des nouvelles municipalités socialistes aux pratiques sportives, et ensuite aux politiques de l'Etat en matière d'aménagement du territoire. La construction d'équipements sportifs dans les villes doit être conçue « comme étape relais dans la formalisation progressive des politiques publiques du sport, l'équipement sportif comme partie intégrante de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace communal, l'équipement sportif comme domaine d'innovation architecturale, technique et technologique, aux retombées symboliques immédiates, l'équipement communal comme enjeu dans la démocratisation des sports mais également comme support du sport spectacle et du sport professionnel » (Callède, 2000, 30). Les politiques municipales se structurent autour de la construction d'équipements nécessaires à la pratique sportive, le sport représentant tout à la fois une nécessité (préparation à la guerre, aspects hygiénistes) un enjeu idéologique qui s'intègre dans un débat politique mais reflète également un double mouvement : celui de l'éducation par le sport, allant parfois jusqu'à l'enrôlement et celui de l'émergence des loisirs dans une société en pleine mutation économique et sociale.

Quelques années plus tard, les élections présidentielles de 1936 marquent un nouveau tournant pour la promotion du sport français par l'Etat avec l'arrivée au pouvoir du Front Populaire. En juin, Léon Blum forme un gouvernement regroupant des personnalités politiques issues du PCF²⁴, de la SFIO²⁵, du parti radical et de la CGT²⁶. Léo Lagrange, avocat de profession et député du Nord depuis 1932, est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'organisation des Loisirs et des Sports, rattaché au ministère de la Santé Publique dirigé par Henri Sellier. La notion de loisir apparaît pour la première fois dans le nom d'un ministère faisant référence aux avancées sociales liées à ce nouveau gouvernement (temps de travail, congés payés). D'autre part, l'Education Physique, dirigée par Dezarnaulds sous-secrétaire d'Etat, est rattachée au Ministère de l'Education Nationale avec à sa tête Jean Zay. Un an

²⁴ Parti Communiste Français

²⁵ Section Française de L'Internationale Ouvrière

²⁶ Confédération Générale du Travail

plus tard après la démission de Léon Blum et, suite au remaniement ministériel, celui-ci devient sous secrétaire d'Etat aux Sports, Loisirs et Education Physique, rattaché au ministère de l'Education Nationale.

La première année, les deux sous-secrétaires d'Etat ne disposent même pas d'agents pour organiser leur activité alors que tout est à construire. Les objectifs principaux du gouvernement de 1936 en matière de sport ne se déclinent pas directement sous forme de mesures concrètes mais permettent d'établir un contexte favorable à la pratique sportive avec le vote des lois sociales. Ces lois impliquent le début de la notion de temps libre grâce à l'instauration de la semaine de quarante heures, des quinze jours de congés payés et à travers le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à quatorze ans. Il s'agit donc de créer les conditions favorables de l'accès du plus grand nombre aux sports et aux loisirs, réservés précédemment à des classes plus aisées de la société. A Rennes ces réformes favorisent la création de nouvelles formes d'aménagements. Le parc de Maurepas évolue ainsi dans cette logique puisqu'il passe d'un espace privilégié pour la promenade mondaine à un parc dédié aux loisirs actifs dès juillet 1939. Des pelouses accessibles au public, un lieu balisé pour boulistes, des bassins pour les enfants et une piste cyclable sont ainsi réalisés. Les pratiques sportives connaissent une nouvelle diversification avec la pratique en pleine nature, une ouverture sur la culture ainsi qu'au tourisme. Plusieurs types de structures sont ainsi conçus comme les camps et colonies de vacances, les auberges de jeunesse, les mouvements de jeunesse (premières maisons des jeunes et de la culture) afin de favoriser la démocratisation des loisirs et des sports. Trois supports vont être principalement développés par Léo Lagrange : l'instruction de l'Education Physique à l'école, l'équipement sportif de proximité et le Brevet Sportif Populaire qui devra permettre de développer l'initiation à la pratique des sports. En 1936, les premières aides de l'Etat sont dédiées à la création d'infrastructures sportives dans les communes. Deux cent cinquante projets d'équipements verront le jour comme la réalisation de stades, de bassins de natation ou de gymnase. Un inventaire général des installations sportives est également mené dans le même temps sur tout le territoire national afin d'établir des priorités dans les projets retenus. Ceux-ci seront au nombre de quatre cent l'année suivante. En principe, à côté de chaque école devrait se trouver un terrain de jeux. L'activité principale du service technique du sous-secrétariat d'Etat est de réaliser des études afin d'établir des prototypes d'installations sportives. Les municipalités peuvent ainsi utiliser des techniques plus modernes et plus économiques afin d'aménager des espaces sportifs réservés en priorité à la jeunesse. Néanmoins, selon Lagrange, il est essentiel d'élargir la pratique sportive à l'ensemble des classes d'âge. Il affiche ses priorités lors de la discussion budgétaire à la Chambre des députés pour l'exercice de 1937 : « Notre souci est moins de créer des champions et de conduire sur le stade vingt deux acteurs devant 40 000 ou 100 000

spectateurs, que d'incliner la jeunesse de notre pays à aller régulièrement sur le stade, sur le terrain de jeux, à la piscine » (Callède, op. cit., 56).

Conclusion du chapitre I :

Sur le plan local, le récit de l'implantation des trois premiers équipements sportifs démontre l'importance des réseaux et des acteurs locaux qu'ils soient politiques, industriels, commerçants, laïcs ou religieux. Jean Janvier, cité à plusieurs reprises, mène d'ambitieux programmes de construction qui bénéficient surtout à l'enseignement. Un des principaux axes de sa politique est le progrès social qu'il concrétise avec la réalisation d'équipements collectifs parmi lesquels les équipements sportifs. Cette politique véhicule les valeurs républicaines et laïques à Rennes, qu'il a voulu diffuser par le biais du sport en créant le CPB. Le sport qui apparaît comme une nouveauté auprès de la population, se révèle être ainsi un moyen privilégié de propagande face aux patronages catholiques, implantés depuis plus longtemps dans tous les quartiers de la ville. Par ailleurs, un constat apparaît dans des études sur l'implantation du socialisme en Bretagne, notamment à partir des années 30 : « [...] le rayonnement des socialistes ne se limite pas au système d'encadrement partisan. L'ancrage et la mobilisation des relais de la société civile diffusent les idées socialistes grâce aux liens tissés et activés par les élus avec ces associations amies hors du champ politique » (Prigent, 2008, 208). L'auteur souligne également que la mobilisation des réseaux socialistes concerne des groupes sociaux homogènes tels que les noyaux du monde ouvrier et de l'école laïque. Ceux-ci constituent le bastion socialiste dont les syndicats et le tissu associatif forment de véritables viviers de recrutement. Le CPB, créé sous l'impulsion de Jean Janvier, joue un rôle décisif dans les réseaux politiques. Le sport, qui devient de plus en plus populaire constitue ainsi un véritable vecteur de diffusion des idéologies. Il devient ainsi, dans le même temps, une force et un groupe de pression.

La construction des équipements sportifs apparaît alors comme une nécessité face au développement du sport moderne et devient un enjeu autour duquel se cristallisent les tensions.

Ces systèmes d'acteurs du sport, qui s'entremêlent à la sphère politique, deviennent de plus en plus puissants avec l'augmentation du nombre de pratiquants sportifs.

Les Jeux olympiques de Paris (1924) entérineront ce système de sport spectacle et d'enjeux locaux auxquels s'attacheront les divers groupes d'acteurs du sport moderne. Les équipements sportifs deviennent à la fois des lieux que s'approprient les clubs mais aussi la marque de la codification et de la normalisation des premières fédérations. La construction des équipements sportifs émane des divers systèmes d'acteurs qui gravitent autour du sport moderne. Par ailleurs dans les années 1930, les lois sociales mises en œuvre par le Front

Populaire engendrent un phénomène de démocratisation des pratiques sportives et favorisent la construction de nouveaux équipements.

II. Le mandat Fréville 1953-1977 : une programmation des équipements sportifs selon des codes érigés par l'Etat et le Mouvement sportif

L'après-guerre et le mandat Fréville marquent un tournant en matière de programmation des équipements sportifs. L'immédiat après-guerre ne reflète pas une dynamique en matière d'équipements sportifs. Aucun n'a été construit à Rennes pendant la guerre et le maigre patrimoine d'équipements a diminué suite aux bombardements. Le constat est le même partout en France. L'heure n'était pas aux loisirs. L'argent et les matières premières, comme le béton, manquaient (Robène, Bodin, Héas, 2005). La programmation d'équipements sportifs deviendra un des axes concrets des divers plans émanant de l'Etat seulement à partir des années 1970. L'articulation entre le pouvoir central et les collectivités locales, notamment les communes, dans le domaine du sport, devient alors incontournable. Certains auteurs décrivent cette période comme une « *mise en administration du sport* » (Falcoz, Chifflet, 1998, 16) par les pouvoirs publics qui se composent du triptyque Etat, Mouvement sportif et municipalités. Ce phénomène est d'autant plus marqué à Rennes par l'élection d'Henri Fréville, maire issu du parti du MRP²⁷, proche du Général De Gaulle.

1. Conséquences de la seconde guerre mondiale, la place des équipements sportifs dans un paysage en reconstruction

Malgré les destructions massives opérées pendant la seconde guerre mondiale, cette période marque un second élan dans la mise en œuvre du service public du sport. Elle est orchestrée dans un premier temps par l'administration du sport de Vichy qui prolonge celle de Léo Lagrange même si les idéologies sont complètement opposées. Par ailleurs, les traumatismes du régime de Vichy et de la seconde guerre mondiale provoque une reconstruction multiple (idéologique, politique, matérielle) dans la société française. Le sport apparaît alors comme un vecteur de valeurs pour affronter les nombreux défis de cette reconstruction qui supplantent toutefois son développement sur le plan national et local.

1.1 Les traumatismes du régime de Vichy et le bilan de la guerre

Le 10 juillet 1940, le maréchal Pétain reçoit les pleins pouvoirs aussi bien sur le plan de l'exécutif que sur le plan législatif. Il peut ainsi constituer son équipe ministérielle en qualité de chef de l'Etat pour mener « la révolution nationale ». Pétain revendique ainsi son

²⁷ Mouvement Républicain Populaire

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

appartenance à la civilisation chrétienne et s'oppose aux conceptions démocratiques de la Troisième République. Le domaine du sport représente, à nouveau, un moyen de sensibiliser la population et une opportunité pour le maréchal Pétain d'imposer sa doctrine. Il nomme le champion de tennis Jean Borotra, commissaire général à l'Education Physique et aux Sports dont la mission prioritaire sera de former la jeunesse afin de la rendre « plus forte à tous les égards, mieux préparée pour la vie et prête à répondre à tous les appels que pourra lui adresser le Pays » (Callède, 2000, 71). On retrouve les valeurs d'un sport patriotique instrumentalisé pour entraîner et embrigader la jeunesse sur les plans physique et idéologique. Ce commissariat est dans un premier temps rattaché au secrétariat de la Famille et de la Jeunesse puis au secrétariat de l'Etat à l'Instruction publique lui-même dépendant du ministère de la Guerre. Il s'intitule alors définitivement pendant la durée du régime de Vichy le Commissariat Général à l'Education et aux Sports.

Par un phénomène d'étatisation progressive, ce sont tous les domaines de la vie sociale des français qui vont être contrôlés, y compris celui du sport et de surcroît sous l'autorité du régime nazi. Les dispositions consisteront ensuite à déconstruire toutes les réalisations de la République instaurée précédemment. Une série de lois d'exception constitue un ensemble répressif dans laquelle le délit d'opinion et le délit d'appartenance sont instaurés (révocation des fonctionnaires notamment dans le domaine de l'éducation, interdiction des grèves, exclusion des juifs, dissolution des organisations syndicales, suspension des conseils municipaux). Par ailleurs, le régime de Vichy prend, lors de cette période d'occupation, une succession de mesures qui met en exergue une idéologie, née de la défaite de 1940, prônant le retour à l'ordre et la discipline mais également la « régénérescence » de la race. La devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » s'efface au profit d'une nouvelle trilogie « Travail, Famille, Patrie ». Ce régime participe ainsi à exclure de la France les francs-maçons, les communistes et les juifs, d'où l'augmentation du nombre d'arrestations à partir de 1941. En Ille et Vilaine, la résistance s'organise notamment sous l'influence du PCF (Sainclivier, 1996, 238). Quant aux grandes organisations sportives, elles sont dissoutes comme par exemple celle de l'Union Française des Œuvres Laïques et de l'Education Populaire qui a été suspectée par le commissariat de son engagement dans la résistance.

Une nouvelle organisation du sport en France prend forme suite à la loi du 12 novembre 1940. Elle promulgue la création de services extérieurs décentralisés à différents échelons au niveau des régions et des départements. Au total, un an après sa création, ce nouveau commissariat est constitué d'environ deux mille agents et fonctionne avec un budget s'élevant à un milliard de francs. Les équipements sportifs se trouvent au cœur de la politique du commissariat à l'Education Générale et aux sports. Un inventaire national est préconisé dans la loi du 26 mai 1941. Dans chaque commune, afin de pallier au manque d'équipements, un terrain de sport doit être construit à proximité des écoles (Robène, Bodin, Héas, 2005). Dans les agglomérations les plus importantes, des centres plus

perfectionnés doivent être implantés dans le but de former des athlètes, des cadres sportifs et des moniteurs d'Education Physique et des Sports. Dans cette logique, Jean Borotra émet le projet d'un Centre National d'Education Générale et Sportive auquel vont s'annexer quinze Centres Régionaux d'Education Générale et Sportive dans des châteaux ou vastes domaines dont le commissariat fait l'acquisition sur une période qui s'étend du 11 juillet 1940 au 20 août 1944. Les centres régionaux reçoivent également des groupes de stagiaires, élèves ou enseignants.

Suite aux manœuvres engagées par Pierre Laval pour conquérir le pouvoir, Borotra est contraint de quitter ses fonctions en 1942. Il est remplacé par le colonel Joseph Pascot en avril qui aura pour mission d'affirmer une politique sportive plus autoritaire. Celui-ci entend renforcer le contrôle des fédérations et de la construction d'équipements sportifs qui n'est pas satisfaisante. Or, les matériaux de construction se font rares et les autorisations de l'occupant sont de plus en plus restrictives. De plus, dans certains cas, les terrains réservés pour la pratique sportive sont détournés en potagers à cause de la raréfaction des denrées alimentaires. La politique en matière d'équipements sportifs affirmé par Pascot apparaît donc davantage comme un effet d'annonce que comme un axe concret de sa politique. A Rennes, aucun équipement n'est construit pendant cette période. Quant aux associations sportives, elles tentent davantage de survivre que se développer. Une des plus importantes, le CPB, est suspendue de ses principales activités car elle est en complète opposition idéologique (défense de la laïcité et des valeurs républicaines) avec le régime de Vichy et des occupants. Louis Volclair, président du CPB lors de cette période est, par exemple, notifié sur la liste des cent cinquante personnalités françaises désignées et signalées à la Milice suite à la mort de Philippe Henriot, Secrétaire d'Etat à la propagande du Gouvernement de Vichy, tué par les mouvements de résistants à Paris. Dans cette liste apparaissent cinq personnalités rennaises dont Louis Volclair et François Château, maire de Rennes.

Le bilan social et économique de la France est dramatique. Les pertes humaines s'élèvent au nombre cinq cents soixante-dix mille, soit près d'1,5% de la population totale en France. Le déficit des naissances est estimé à un million même si un excédent des naissances à partir 1943, vient corriger cette baisse démographique. L'occupation a altéré l'appareil productif. Dans un premier temps les allemands ont effectués des prélèvements importants pour l'entretien des troupes (vingt millions de marks par jour), la gestion du commerce extérieur (la France étant devenue un de leur satellite économique), la réquisition des matières premières comme le minerai de fer, l'emprise sur la production sidérurgique et automobile (deux tiers de la production au total), le pillage de la main d'œuvre par l'exploitation des prisonniers de guerre (un million huit cents mille personnes). La deuxième cause de destruction importante fut celle des bombardements. Les dommages concernent aussi bien les vies humaines, l'outil industriel, les routes et les voies de chemins de fer (sur quarante mille, dix-huit mille seulement restent exploitables par tronçons), que les biens immobiliers

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

(quatre cents soixante mille immeubles ont été détruits, un million neuf cents mille endommagés). Le revenu national en 1944 représente seulement 40% de celui de 1938.

Il faut également ajouter à ce bilan les conséquences de l'épuration, phénomène social autant que politique, qui s'est propagé sur le territoire afin de réprimer les « collaborateurs », accusés de sympathie ou de complicité envers l'occupant nazi. Au total trois cents cinquante mille personnes sont touchées par des délits « d'indignité nationale » ou de délation. Ce phénomène contribue donc à décimer la population active, notamment dans les administrations publiques, d'où la rencontre de nombreux obstacles qui deviendront source de ralentissement au niveau des projets de reconstruction du pays. La France sort « exsangue » de cette guerre et la population souffre d'un profond traumatisme (Duhamel, Forcade, 2000, 13).

1.2 Un nouveau cadre législatif plus démocratique pour renforcer les valeurs du sport, délégation de service public aux associations

Le 8 mai 1945, la seconde guerre mondiale se termine officiellement en Europe et la France est ainsi complètement libérée. La législation d'Alger devient applicable avec l'Ordonnance du 28 août 1945 du Gouvernement Provisoire de la République Française installée jusqu'aux prochaines élections. Même si elle suscite de nombreux débats et critiques, cette ordonnance fait apparaître une notion fondamentale, celle de la « délégation de pouvoir » accordée par l'Etat aux groupements et associations qui seront tenus, en contrepartie, de se conformer à certaines règles statutaires : « Ce principe d'intérêt général est posé pour plus de cohérence, plus de vie et de moralité au sport français, élément capital du redressement de la nation » (Callède, 2000, 98-99). Les prérogatives de puissance publique déléguées au Mouvement sportif symbolisent la considération que lui porte l'Etat. Ces mesures vont impulser le développement des pratiques sportives en France et donner aux groupements sportifs le monopôle de l'organisation du sport. Toutes ces démarches visent le rétablissement de la liberté associative afin de permettre aux associations interdites par l'administration de Vichy de se reconstituer, soutenir les fédérations grâce à l'augmentation de leurs subventions et renforcer la construction d'équipements sportifs. L'objectif proposé est alors d'établir un plan décennal, au même titre que les travaux relevant d'intérêt général. La programmation des équipements sportifs devra figurer dans les plans de reconstruction et d'urbanisme, comprenant également le développement des activités de plein air. D'autres points sont également abordés tels que la formation des cadres, la mise au point d'une méthode nationale d'éducation physique, le rétablissement du Brevet Sportif Populaire, la démocratisation du sport pour favoriser l'accès au public féminin, la création de structures médicales, la réorganisation du Comité Olympique Français ou encore la réapparition d'une presse sportive quotidienne, libre et honnête.

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Ce programme rappelle le projet politique sportif de Léo Lagrange, particulièrement attaché à véhiculer les valeurs démocratiques de la République et permet dans le même temps d'affirmer la volonté d'éradiquer les mesures du régime de Vichy. Toutefois les partisans de ce régime sont encore nombreux et freinent les nouvelles dispositions en matière de politique sportive. En outre de 1946 à 1951, la Quatrième République, construit son appareil institutionnel sur des bases instables. Les politiques publiques du sport subissent l'instabilité du gouvernement. D'une part, le président possède peu de pouvoir en comparaison avec la Chambre des députés et, d'autre part, la France est impactée par le début de la guerre froide et les tensions dans les colonies françaises. La Quatrième République se délite progressivement. De 1951 à 1958, le régime politique est caractérisé par une impuissance parlementaire et gouvernementale où même les partis se trouvent enlisés dans une crise de l'immobilisme des institutions. Plusieurs gouvernements se succéderont sans réellement pouvoir sortir de cette paralysie, même si le gouvernement de Pierre Mendès France, Président du conseil en 1954, rompt avec certaines pratiques de la Quatrième République. Or, plusieurs événements tels que les querelles concernant les questions coloniales ou européennes, viennent freiner les efforts du gouvernement qui tente de trouver une stabilité (Duhamel et Forcade, 2000, 78).

1.3 Le nouveau positionnement des partis politiques nationaux et ses impacts sur les élections locales

En 1945, le terrain politique est déjà investi par les partis traditionnels qui se concurrencent pour présenter une idéologie radicalement opposée au régime de Vichy. D'autres partis émergent à cette période comme l'UDSR²⁸ sachant que sa formation (plutôt travaillistes, réunion de chrétiens et laïcs) s'apparente à une fédération de mouvement de résistants plus qu'à celle d'un parti. Le MRP, deuxième création originale de l'époque, s'inscrit comme le parti de la résistance chrétienne, le plus proche du Général De Gaulle et le plus en capacité de limiter l'influence du PCF. Georges Bidault et Robert Schuman sont les principaux leaders. Les élections du 21 octobre 1945 sont marquées par le droit de vote des femmes (ordonnance du mois d'avril 1944) et le rejet de la Troisième République. Ces premières élections nationales depuis la guerre présentent dès lors des enjeux fondamentaux car l'Assemblée nationale constituante sera chargée de rédiger la nouvelle Constitution et le corps électoral est doublé par le droit de vote des femmes. Au niveau de l'Ille et Vilaine, la moyenne départementale atteint plus de 57%, Rennes étant en tête des arrondissements avec 60% soit 5% de plus que la moyenne départementale et 9% de la moyenne régionale. Toutefois, il est difficile de vérifier combien de femmes ont réellement voté car les listes ne sont pas toujours bien conservées (Sainclivier, 1996, 285).

²⁸ Union Démocratique Socialiste de la Résistance

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Rennes est une des premières grandes villes de France libérées. Le bilan d'après-guerre place la ville dans les 21 communes, comprises entre cinquante et cent mille habitants, les plus sinistrées du pays (source provenant des archives du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme). Mille six cents pertes humaines sont déclarées, un quart de la ville est détruit, un tiers endommagé et les matières premières manquent pour entamer la phase de reconstruction (bois, ardoises, verre). De septembre 1944 à mai 1945, une délégation spéciale constituée par arrêté du Commissaire régional de la République, Victor Le Gorgeu²⁹, doit s'occuper de l'administration de la ville et prendre les premières décisions concernant les urgences à traiter. Le 28 mai 1945, lors des élections municipales la liste élue est proche de celle qu'il a composée pour la délégation spéciale. Sur 36 élus, 18 faisaient partis de la délégation spéciale dont le Maire, le doyen Yves Milon (du centre-droit) qui était président de cette délégation, et 6 adjoints (Archives municipales, cote 1D180). Au niveau départemental, le MRP domine bien qu'il soit un parti récent. Il incarne la démocratie chrétienne et le rôle de ses membres dans la résistance. Dès 1944 se déroule le premier congrès national à Paris. Parmi les congressistes se trouve Pierre-Henri Teitgen³⁰, et Henri Fréville. En 1945, le premier, candidat aux législatives pour former la première assemblée constituante, joue un rôle-clé au sein du MRP et son implantation en Ille et Vilaine. Henri Fréville, qui n'est pas un candidat de la liste, quitte le cabinet de Victor Le Gorgeu pour se consacrer plus activement au MRP. A la Libération, il assiste Teitgen en tant que délégué régional à l'Information (ministère de Teitgen). Ce parti neuf obtient déjà le soutien du journal Ouest-France (le père de Teitgen, Henri Teitgen était rédacteur en chef de l'Ouest Eclair) et remporte la moitié des sièges au bureau de l'assemblée départementale. Il est ainsi le grand vainqueur en Ille-et-Vilaine puisqu'il ne descend pas en dessous de la barre des 40%, bien qu'au niveau national ces élections soient celles du « Tripartisme » (MRP, SFIO, PCF). Face à la pression des partis, De Gaulle démissionne de la présidence en janvier 1946 et forme en 1947 le RPF³¹. Les élections d'octobre 1947 annoncent une fois de plus la victoire de la liste du doyen Milon, à la tête cette fois d'une liste de concentration républicaine (RPF). Sur 37 sièges, le RPF en obtient seize, le PCF huit, la SFIO six et le MRP sept. Ces quatre listes sont représentatives des partis dominants sur le plan national. Des recherches dans les procès verbaux des délibérations du Conseil Municipal relatent, d'une part, la mise en place des partis politiques à Rennes ainsi que les jeux d'alliances qui ont pu être constatés au niveau national et, d'autre part, les principaux sujets de préoccupation de

²⁹ Maire de Brest de 1929 à 1941 (révoqué par le régime de Vichy), sous secrétaire d'Etat au ministère de l'Education nationale, chargé de l'Education physique puis de l'enseignement technique, partisan de la laïcité, conseiller général de 1919 à 1925 et de 1931 à 1941 et sénateur du Finistère de 1930 à 1945,

³⁰ Député MRP d'Ille et Vilaine de 1945 à 1958, président du MRP de 1952 à 1956, ministre de l'information du gouvernement De Gaulle de 1944 à 1945, ministre de la justice de 1945 à 1946, ministre d'Etat Vice-président du Conseil du gouvernement Ramadier en 1947, ministre des Forces Armées de 1947 à 1948, Vice-président du Conseil en 1948 et de 1953 à 1954, ministre d'Etat chargé de l'Information en 1949, ministre de la France d'Outre-Mer de 1955 à 1956, un des membres fondateurs du journal Le Monde.

³¹ Rassemblement du Peuple Français

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

la municipalité dans les années d'après guerre. La composition de l'équipe municipale entre 1945 et 1947 est donc semblable pour les membres des partis de gauche (PCF et socialistes). En revanche, la percée du MRP amène de nouveaux élus. Henri Fréville et Léon Grimault obtiennent respectivement les places de deuxième et cinquième adjoint au Maire. Cinq autres élus MRP se positionnent comme conseillers. Suite au conflit qui oppose les membres du RPF à ceux du PCF, deux sièges d'adjoints proposés par Yves Milon sont délaissés par les communistes. Marcel Cadieu, représentant du parti communiste au conseil municipal explique ce refus en rappelant l'opposition de son groupe au Général De Gaulle et par conséquent au maire. Il précise que leur présence au conseil municipal a pour but de défendre les intérêts des citoyens rennais (Archives municipales 1D182). Ces élections se déroulent dans un contexte différent de celui de 1945 où le tripartisme est rompu et le début de la guerre froide opposant le bloc de l'Ouest et de l'Est s'amorce. Les priorités de la nouvelle municipalité restent néanmoins dans la même lignée que les précédentes. Il faut achever la reconstruction, assurer un bon fonctionnement des services pour accompagner la croissance de la population. Cette augmentation démographique provient de la hausse des natalités qui intervient après la guerre et du phénomène d'exode rural (Sainclivier, op. cit., 342). La municipalité doit alors définir une politique moderne d'expansion, rechercher des moyens matériels et financiers. Les décideurs locaux engagent des travaux d'une grande ampleur comme la réfection des aqueducs, des travaux d'assainissement et prévoient d'implanter de nouveaux établissements pour l'enseignement primaire et secondaire. La municipalité Milon compte également rééquiper la ville dans le domaine culturel, artistique et sportif. A ce titre, elle acquiert une première réserve foncière importante qui s'étend au sud de la ville. Le grand domaine de Bréquigny est ainsi destiné à l'implantation d'un stade omnisports, d'un parc public et d'un lycée de jeunes filles. Les réserves foncières permettent ainsi à la ville d'acquérir des terrains, même si elle ne dispose pas dans le même temps de fonds nécessaires pour les équiper. Cette stratégie d'aménagement permet aux décideurs rennais de penser la modernisation de la ville dans sa globalité. Les équipements sportifs font partie de cette réflexion globale.

2. La reconstruction et extension du patrimoine associatif rennais

2.1 Des dirigeants aux fonctions associatives et politiques qui facilitent la reconquête des équipements du CPB

Pendant la guerre, la totalité des locaux et terrains du CPB ont été confisqués par les représentants locaux du régime de Vichy. Par ailleurs, les difficultés financières, le rationnement alimentaire et la réquisition d'une partie de la population masculine a fait diminuer le nombre d'adhérents. Les événements, notamment la Fête de la jeunesse, ont

été annulés en 1940. Les garderies prises en charge par l'association avant 1940 leur sont également retirées. Le CPB tente de survivre malgré ces difficultés. Le président de l'association Louis Volclair, joue alors un rôle prépondérant lors de cette période. Instituteur dans une école laïque de Rennes, il entre au CPB en tant que secrétaire administratif en 1921. Il devient membre du comité directeur en 1930 puis vice-président en 1937. Il est ensuite élu président du CPB à partir de 1939. Identifié comme « le président du temps de la guerre et de l'Occupation [...] Après la Libération, dans sa réunion de septembre 1944, le comité reconnaît que la survie du CPB doit beaucoup à Louis Volclair » (Nicolas, 2009, 59). En juin 1945, il est donc réélu par les adhérents du CPB et dispose à ses côtés de deux vice-présidents, Postel et Poirier. Il devient, par ailleurs, septième adjoint au Maire en 1945 et restera au Conseil municipal y compris sous le mandat d'Henri Fréville. Cette fonction lui facilite la récupération des équipements du CPB qui représentent une priorité essentielle. Le stade de Rapatel (quartier sud-est), le terrain du boulevard de Verdun et les locaux du siège de la rue de Paris ont été fortement endommagés. Avec le soutien de la délégation spéciale, la commission des finances de la ville débloque 300 000 francs pour la réparation des locaux du CPB. Dès le mois de décembre 1946, les dirigeants de l'association annonce les réparations de presque tous les équipements. Les sections se reconstituent peu à peu et d'autres sections se créent. La section nord-est en 1946 et la section sud-ouest qui était en voie de création avant la guerre. Cette section a la particularité d'avoir été impulsée par deux groupements laïques, l'un implanté sur la commune de Saint Jacques de la Lande, l'autre au sud ouest de Rennes. Le premier comité de cette section associe alors Louis Volclair qui en est le président à Jean Pont, maire de Saint Jacques de la Lande qui en est le vice-président. Cette entente permet au CPB de bénéficier d'un terrain de basket grâce à un financement de 20 000 francs, voté au budget par la municipalité de Saint Jacques. En 1947, une section du CPB est implantée dans tous les cantons de Rennes. Pour marquer cet élan d'après guerre, le CPB adopte les couleurs d'un nouvel écusson (violet et vert), symbole de sa renaissance. En 1947, Louis Volclair, soucieux « d'être plus indépendant au Conseil Municipal pour assurer de manière plus désintéressée la défense du Cercle » (Nicolas, op. cit., 65) demande à être remplacé. En 1948, René Postel lui succède à la présidence du CPB. Si officiellement la gestion est séparée du politique, dans les faits l'est-elle réellement ? Par la suite, plusieurs présidents se succèdent brièvement à cette fonction, jusqu'à l'arrivée d'Albert Bazin, élu président de 1956 à 1965. Fils d'instituteur, né en 1906 à St Servan, il est élève-maître à l'école normale de Rennes. Il est ensuite affecté dans diverses communes et obtient la direction du Collège d'Enseignement Général du boulevard de la Liberté, un des grands établissements publics de Rennes. A partir de 1950, l'objectif principal du CPB concerne la recherche de locaux et d'équipements sportifs qui lui permettront de développer les activités et le nombre d'adhérents de chaque section implantée dans les cantons de la ville. En outre, ce combat pour obtenir des équipements s'inscrit dans la lignée

des logiques concurrentielles et oppositionnelles qui perdurent avec les patronages catholiques.

Cependant, au début des années 1950, les pratiquants (534 pour la saison 1952-1953) disposent seulement des terrains situés rue de Vern et rue de Verdun, du stade Laënnec et des locaux de la rue de Paris pour s'entraîner. Les dirigeants des sections Sud, dont le président de la section sud-est, René Rio, conseiller municipal de 1947 à 1959 et membre de la commission EPS à partir de 1953, et le président de la section sud-ouest, Jean Pont, sont les premiers à revendiquer ce manque d'équipements. Toutefois, en mars 1957, une salle omnisports est achevée au niveau du siège de l'association, rue de Paris, grâce à un règlement des dommages de guerre. La salle de la section Rapatel (sud-est) est inaugurée en 1958 même si les vestiaires ne sont pas encore construits faute de crédits suffisants. Parallèlement à la recherche d'un développement de ses sections déjà existantes, le CPB cherche à investir les nouveaux quartiers rennais. Lorsque la Ville a acheté des terrains au nord-est en vue d'y construire un nouveau quartier (Maurepas), le président du CPB annonce son intention de réserver un terrain pour y implanter une section. Entre 1950 et 1960, l'association adopte une politique de déconcentration face aux règlements édictés par le Mouvement sportif. En effet, les fédérations n'autorisent pas l'engagement de plusieurs équipes premières dans un même club. Le CPB est par conséquent contraint de faire jouer ses meilleurs joueurs en équipe réserve, malgré des recrues sportives de qualité. Ces sportifs, privés de leur place dans l'équipe première, se tournent vers d'autres clubs, entre autre au profit des patronages catholiques. Le comité directeur du CPB crée à partir de 1953 des cercles sportifs cantonaux pour éviter ce phénomène. Cette organisation permet à l'association de garder son unité tout en développant des sections autonomes dans les cantons rennais. Cette politique de déconcentration est dans un premier temps visible par le succès du basket qui, un an après la création du CPB dans le canton sud-est, recrute un quart des joueurs provenant d'autres patronages. Par ailleurs, la moitié des effectifs supplémentaires sont des joueurs débutants. Cinq ans après, cette même section compte huit équipes de basket. Le canton sud-ouest connaît le même développement avec le tennis de table. Cette stratégie d'organisation se fait toujours dans le but de concurrencer les patronages catholiques et être les premiers à s'implanter dans un quartier mais pas seulement. Au-delà de cette lutte idéologique, le mélange des fonctions des dirigeants associatifs et élus municipaux traduit une volonté électoraliste, d'autant plus dans un contexte où le sport intervient principalement dans l'encadrement de la jeunesse. Cet enjeu s'illustre d'autre part dans les objectifs des dirigeants qui s'inscrivent dans une quête effrénée aux équipements sportifs. Elle se traduit avec la présence de représentants du CPB dans toutes les instances de concertation de la Ville dans lesquelles s'organisent les attributions d'équipements et les aides financières. Un document issu des archives municipales indique le récapitulatif des travaux effectués par la Ville lors du premier mandat

de Fréville de 1953 à 1959, pour le CPB et leur montant qui s'élève à 153 861,20 NF pour la section sud-est, 1389,18 NF pour la section nord-ouest et 233 206,06 NF pour le CPB rue de Paris. La concurrence entre les patronages laïcs et les patronages catholiques est toujours présente, d'autant plus avec le pic de natalité. Cette croissance démographique corrélée aux changements de la place de la femme suite aux fonctions exercées en l'absence des hommes, notamment dans le milieu du travail, fait de la garderie un lieu dans lequel les dirigeants associatifs peuvent s'investir. Les objectifs de la garderie, hormis celui d'être un lieu d'accueil pour les enfants quand les parents travaillent, reste, comme avant guerre, de garantir la sécurité des enfants face aux dangers de la rue. Un responsable du Cercle indique : « Nous donnons aux jeunes le désir d'apprécier un site, de connaître les sports de pleine nature, ils développent leur force et combattent leur timidité. N'est-ce pas ainsi que la garderie accentue son œuvre d'éducation ? » (Nicolas, op. cit., 79). Or l'augmentation des effectifs scolaires demande la mise en œuvre de moyens supplémentaires bien que ces grandes associations revendiquent le bénévolat dans l'encadrement de leurs actions. Cependant, quelques exceptions vont confirmer la règle comme l'exemple d'Henri Sérandour, nageur au CPB qui gagnera de nombreux titres dans les années 1960. Celui-ci est toutefois recruté par un des plus grands établissements privés de Rennes, le lycée Saint Vincent. Le Comité directeur du CPB lui demande, dans un premier temps, de démissionner mais soutenu par la Fédération nationale et les dirigeants de la natation du CPB, il poursuit sa carrière au sein de l'association. Il deviendra président du CNOSF³² de 1993 à 2009. D'autres exemples, concernant cette fois l'activité non salariée des employés du CPB, montrent que ses responsables ont accordé des gratifications. Félix Masson, instituteur détaché auprès du CPB, perçoit une indemnité qui passe de 1 000 francs à 5 000 francs en 1952 de la part de l'association pour ses responsabilités au niveau du sport. Il exerce également une activité professionnelle à partir de 1951 en tant que Chef du Service de l'Éducation physique de la Ville de Rennes.

2.2 La reconstruction, un défi de pérennité pour la TA

Après les bombardements de juin 1944, les locaux de la Tour d'Auvergne situés Passage du Couédic (siège historique et actuel) ont presque tous été détruits même si quelques murs encore verticaux servent dans un premier temps de salles de classes (Catheline J., Hardy MF., Hardy G., Lagoutte J., Michel MM., Royer E., Vallée C., 1997, 14). Le terrain de la rue Le Guen de Kerangal a été épargné ce qui permet à l'association de reprendre rapidement certaines activités sportives comme le football, l'athlétisme et le basketball. En août 1944, l'abbé Lefeuvre est nommé directeur pour succéder à l'abbé Launay. Ses préoccupations premières s'inscrivent à travers la reconstruction d'un lieu de culte. Une chapelle neuve sera

³² Comité National Olympique Sportif Français

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

inaugurée en 1950. Les dirigeants de la TA s'attachent, par ailleurs, à déblayer les ruines et préparer les terrains pour de nouvelles constructions ou aménagements. Le patronage retrouve donc peu à peu son fonctionnement. Les activités sportives reprennent au Passage du Couédic, en partie dans la cour pour le basketball et le volleyball ou dans l'ancien réfectoire des Frères des écoles chrétiennes dont les locaux se situent à proximité. Même si les classes se sont dispersées en ville, trois classes du Brevet utilisent encore les salles réaménagées de la TA. Dans les années 1950, plusieurs facteurs permettent à l'association de connaître une période de croissance. Grâce à la pratique d'activités nouvelles, notamment la création du Rayon Sportif Féminin, son nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter. Il devient alors urgent pour le patronage de construire des locaux dédiés à la pratique sportive. Pour le financer, quatre années de démarches auprès des différentes administrations de la Ville (Urbanisme, Reconstruction, Jeunesse et Sports, Préfecture) seront nécessaires avant la création de nouveaux locaux car il est trop coûteux de reconstruire à l'identique. En décembre 1951, la construction du nouveau centre sportif, réparti sur trois niveaux, est achevée et a pour but d'accueillir les sections de basketball, de volleyball, de gymnastique et de tennis de table. Ce sera le premier réalisé à Rennes. Toutefois, l'abbé Lefeuvre investit presque tous les dommages de guerre dans la chapelle ce qui pénalise la finalisation du centre sportif. Il ne dispose donc pas de sanitaires, ni de chauffage et les peintures ne sont pas terminées. Il faut donc à nouveau procéder à de nouvelles démarches pour trouver les financements auprès des fonds publics et privés. En 1952, une convention signée entre la paroisse de Toussaints, l'archevêché et le patronage met à disposition les bâtiments, situés rue de la Santé, aux Frères qui, en échange, laissent leurs terrains. Cette opération leur rapporte la somme de 10 855 125 de francs. En parallèle, le président de la TA, le Père Eugène Jean entreprend de nombreuses démarches administratives en quête de subsides. Il obtiendra ainsi une première subvention de huit millions de francs en 1951 et une seconde, un an après, d'un million de francs. Même avec l'ajout de divers emprunts, cet argent ne couvre pas les dettes de reconstruction de l'association. C'est seulement lors de l'intervention de l'Association Diocésaine qu'un ultime emprunt, associé à une bonne gestion, permet à la TA de retrouver un équilibre budgétaire. L'association ne peut plus compter sur les recettes de l'Œuvre de la Sainte Famille dont elle disposait dans les années d'avant guerre comme celles qui provenaient de l'Union Economique rennaise qui est devenue pour des raisons fiscales une société commerciale indépendante dont la TA est restée l'actionnaire principal. Face à la concurrence accrue des années 1950, l'accumulation de nombreux déficits ont engendré la liquidation de la société et la vente d'une partie des immeubles du boulevard de la Tour d'Auvergne. Quant aux loyers de l'autre partie des immeubles perçus par la TA, l'abbé Lefeuvre les lègue à l'école de la paroisse. L'Association Diocésaine décide en contrepartie de ne plus prélever l'intérêt du

prêt s'élevant à 82 000 francs par mois. Dans les années 1960, deux évènements marquent un tournant pour la Tour d'Auvergne.

Le premier est l'arrivée d'un nouveau directeur, l'abbé Jean Catheline, nommé par le Cardinal Roques, Archevêque de Rennes, qui lance une politique de grands travaux afin de répondre aux besoins des adhérents de plus en plus nombreux. L'abbé Catheline réussit à souder les dirigeants malgré les tensions que les difficultés financières avaient provoquées. Une restriction des activités sportives avait été envisagée au profit d'activités socioculturelles qui demandaient moins de moyens en termes d'équipements et de finances mais la ligne sportive est finalement maintenue.

Le second concerne un projet relatif à la rénovation du quartier Colombier qui annonce un changement radical pour la TA. Dans un article d'Ouest France, ce projet implique la suppression des locaux de la TA (cour, cinéma, terrain de l'école), hormis la Chapelle et le centre sportif. En 1963, la Société Civile Immobilière du Manège, qui appartient à l'Archevêché, achète des terrains dans le quartier de la ZUP³³ Sud en vue d'y transférer la totalité du patronage ce qui provoque une forte opposition de l'abbé Catheline et des dirigeants de la TA. La Ville envisage un nouveau plan pour l'aménagement de ce nouveau quartier dans lequel la TA est épargnée. Ce nouveau quartier apparaît finalement comme une aubaine pour le patronage car elle induit l'implantation d'une population importante à proximité de ses locaux.

Les ventes du terrain de la rue le Guen de Kérangal (1964) et de la Chapelle à l'archevêché (1969) permettent de démarrer de nouveaux projets d'aménagement au niveau du Passage du Couédic, notamment la construction d'une salle de sport (43 mètres sur 26). Le dépôt du permis de construire est toutefois bloqué par l'architecte en chef de la Ville, Louis Arretche. Celui-ci a piloté la rénovation du quartier du Colombier, dont le premier projet devait supprimer les locaux de la TA, ce qui explique son refus de leur accorder un permis de construire alors qu'il a dû modifier son projet. Après plusieurs mois, l'abbé Catheline intervient auprès de François Le Douarec, député d'Ille et Vilaine et vice président de l'Assemblée Nationale et obtient, par ce biais, le permis de construire. Le projet sera ensuite scindé en deux phases pour des questions budgétaires.

La première phase des travaux concerne l'aménagement d'un hall, de la conciergerie, d'un foyer, d'un oratoire, d'une salle et d'un dojo situés au rez-de-chaussée, des bureaux au premier étage ainsi que des chambres de la maison familiale.

La seconde phase, reportée ultérieurement, comprend la construction de la salle omnisports, ses annexes, les vestiaires et les gradins. L'inauguration de la première phase du projet a lieu le 13 juin 1970.

La TA continue sa recherche de financements afin d'achever la seconde phase. Cinq ans après, en 1974, la vente de trois immeubles situés Boulevard de la Tour d'Auvergne lui

³³ Zone à Urbaniser en Priorité

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

rapporte 970 000 francs. Mais les plans initiaux du projet s'avèrent obsolètes. Un nouveau permis de construire est donc nécessaire. Celui-ci est à nouveau refusé par Louis Arretche. C'est une fois de plus grâce au député François Le Douarec avec l'appui de Jean-Pierre Chaudet, adjoint au Maire, qu'un accord est donné en 1975. Il faut également faire face à la hausse du devis liée à l'inflation et trouver les fonds pour achever la construction de la salle omnisports qui s'élève à 1 278 000 francs. Un emprunt bancaire de 250 000 francs permet de finaliser la construction du centre sportif et culturel. La salle est inaugurée le 30 mai 1976 ce qui permet à l'association de développer d'autres sections sportives comme le tennis. Pour ce qui est du football, la reprise sportive d'après guerre est plus complexe pour la TA. Afin de disposer d'un terrain supplémentaire, elle loue un terrain sur le lieu dit « La Ferme des Hauts-de-Chalais » appartenant à un vétérinaire. Mais les projets d'extension de la ville au sud se précisent ainsi que la construction du complexe sportif de Bréquigny. La TA convoite deux sites mais opte finalement pour le site de la ferme des Bintinais (appartenant à un docteur) car plus proche de Rennes, à l'intérieur de la rocade. Les efforts pour trouver des financements pour ce terrain n'aboutissent pas. Les complications techniques relatives à la construction d'un ensemble sportif se soldent finalement par le rachat des terrains de la TA par la Ville. Les élus sont intéressés pour concevoir un terrain proche d'une future zone d'habitation. Un article du journal Ouest-France, daté du 2 juillet 1975, précise que le Conseil Municipal a approuvé l'achat de deux parcelles de 34 000 mètres carrés appartenant à l'Association Rennes Inter-Œuvres, pour la somme de 420 000 francs. Henri Pitard, adjoint aux sports concède, en contrepartie de cette vente, l'utilisation prioritaire d'un nouvel ensemble sportif, un stade composé de plusieurs terrains de football dont un terrain d'honneur. Sa réalisation se finalise en 1977. Ce stade porte aujourd'hui le nom Roger Salengro.

Le président de la TA commente les dates clés qui ont marqué la construction du patrimoine sportif de leur patronage :

« Ce bâtiment là il a été fait après la guerre euh donc vous verrez ça là mais il me semble que l'inauguration a eu lieu en 1950. Petite anecdote d'ailleurs, la salle de basket du rez-de-chaussée a été la première salle couverte de basket du département. Le basket dans le département se jouait en pleine air sauf à la TA [...] Le parquet qui est sur le sol est d'origine. Vous voyiez qu'à ce moment là on faisait du parquet de bonne qualité. Et ce bâtiment ci date de euh son inauguration a eu lieu dans les années 1972 par là [il vérifie]. Vous avez vraiment tout dans le livre. Donc euh le nouveau centre sportif a été inauguré en 51, vous voyiez, et c'est le Cardinal qui est venu l'inaugurer donc vous voyiez à ce moment là c'était bien imprégné. L'histoire des patros est vraiment imprégnée de l'Eglise. Ça c'est clair. Et ensuite en 1969, le centre culturel a été inauguré par un autre Cardinal. Donc deux dates à retenir, 1951 et 1969 » (Président de la TA).

Un autre patronage catholique, celui de l'Avenir de Rennes s'est également investi dans la construction d'un patrimoine sportif pour développer ses activités sportives. Ses locaux situés rue Papu ont échappé aux destructions des bombardements en 1944. Seul un terrain

de basket construit à base de résidus de charbon existait avant la guerre ainsi que les locaux du patronage. Afin d'impulser son développement, les dirigeants de l'association décident de réaliser une salle de sport en 1956, dédiée principalement au basket. Le président de l'Avenir de Rennes, de 1968 à 2006, entré en tant que pratiquant en 1941, explique la réalisation de cette salle et les difficultés qu'ils connaissent encore aujourd'hui liées à cette construction :

« [...] tout ce qui a été fait sur le terrain, tout a été fait par nos propres moyens. L'évêché nous met à disposition le terrain, on paye les impôts, on paye les taxes enfin on paye tout. On est propriétaire sans être propriétaire [...] Et évidemment ça ne nous appartient plus parce que quand vous construisez sur un terrain qui n'est pas à vous, ça appartient au propriétaire du terrain [...] C'était un dernier vicaire qui était là qui a vraiment voulu euh qui a souhaité qu'il y ait une salle et donc bah au lieu de vendre des billets de tombola on vendait des parpaings, enfin bref il fallait trouver de l'argent, faire des emprunts ça a été très compliqué et on vit toujours au dessus de nos moyens parce qu'on a jamais les sous qui conviennent pour faire ce qu'il y a à faire. Parce que tout ce qui a été fait c'était avec les moyens de l'association. L'évêché met le terrain à disposition. Et après [signe pour exprimer qu'il ne s'occupe pas du reste]. [...] Ah je ne me rappelle plus très bien. Mais c'était assez pénible, le père Paignard euh c'était avant que je sois président, et euh il fallait galoper pour trouver du pognon à droite et gauche. Ah oui c'était très difficile » (Président de l'Avenir de Rennes).

D'autres patronages catholiques ont également réussi à construire des équipements pour profiter de l'attractivité du sport après les années de guerre. L'Association sportive culturelle et loisirs Jeanne d'Arc Rennes obtient la réalisation d'un gymnase (de type B³⁴) en 1960 ainsi qu'une salle de gymnastique. La même année, l'association des Cadets de Bretagne, un des plus vieux patronages rennais, construit également un gymnase (de type C³⁵) et une salle multisports en 1962.

2.3 Autres programmations d'équipements sportifs hors du champ de la municipalité

Le sport corporatif est également en pleine expansion. La FSGT³⁶ créée en 1934 a entamé ce mouvement lié en grande partie aux luttes ouvrières de l'entre-deux guerres (Miège, 1993, 30). En outre, l'instauration des comités d'entreprises en 1945 favorise le développement du sport au sein des entreprises. Ces comités organisent les activités sportives dans l'entreprise, financées par une contribution patronale (1% de la masse salariale) : « Les entreprises importantes dépassent souvent ce taux, et disposent d'une association sportive puissante qui propose des activités au plus grand nombre, tout en favorisant le sport de haut niveau. C'est par exemple le cas de La Poste, EDF et la SNCF » (Ibid., 30). Rennes est une ville qui s'est historiquement développée autour des activités administratives et commerciales

³⁴ Normalisation des gymnases en 1955, type B, dimension d'une salle d'environ 30 X 20

³⁵ Normalisation des gymnases, type C, dimension d'une salle d'environ 40 X 20

³⁶ Fédération Sportive et Gymnique du Travail

(Aubert, Croix, Denis, 2010). Il y a peu d'industries qui s'y sont développées, d'où son faible patrimoine en équipements privés contrairement à des villes comme Saint Etienne (Merle, 2008). Quelques grandes entreprises, issues du secteur public, se sont progressivement privatisées ou en partie comme EDF, la SNCF ou La Poste. Elles avaient construit et géré leurs équipements sportifs à Rennes mais de nombreuses difficultés financières sont apparues. L'ASCR³⁷ réalise en 1965 un gymnase (de type C) et une salle de gymnastique. Quatre ans plus tard, c'est l'ASPTT³⁸ de Rennes qui construit d'abord une piste d'athlétisme en 1967, un gymnase (de type C) et deux courts de tennis couverts en 1969 puis un court extérieur en 1970 et quatre terrains de grands jeux en 1971. En 1976, un dojo est également construit. La plupart de ce patrimoine a été racheté par la Ville de Rennes comme ceux de La Poste et d'autres sont encore en négociation (SNCF).

Ces constructions témoignent de l'importance du phénomène sportif des années 1960-70, notamment dans le secteur public. Les grandes entreprises citées précédemment s'affirment ainsi dans la mise en œuvre d'un service public du sport dans le même élan que celui de l'Etat. Celui-ci contribue ainsi à l'instauration d'un modèle d'action sociale, culturelle et sportive qui efface le modèle paternaliste de l'entre-deux-guerres. Toutefois, au-delà de cette vocation sportive, d'autres objectifs émergent. Des visées non seulement économique et publicitaire ainsi qu'une volonté de contrôle sur les salariés sont des enjeux qui rappellent le développement du sport en entreprise dans les années 30 : « Ce développement sportif crée une demande sociale à l'origine d'un enjeu socio-politique sur son contrôle, à l'image du sport d'entreprise » (Merle, op.cit., 93). Ces exemples relatent une fois de plus le mélange entre la sphère politique et la sphère sportive et l'émergence de systèmes d'acteurs développés à travers le phénomène sportif.

2.4 Les équipements sportifs, un enjeu de développement du sport face aux réalités politiques, sociales et économiques

La période de 1943 à 1958 présente plusieurs aspects à retenir au niveau des politiques publiques du sport. La mise en œuvre progressive d'une politique de coopération entre l'Etat et le Mouvement sportif s'opère dans un esprit proche de celui du Front Populaire. L'Etat se porte garant des valeurs telles que la liberté d'association, la représentation démocratique des responsables des clubs sportifs élus et la délégation de pouvoir publique dont bénéficie le monde associatif. Depuis la Libération et l'instauration du cadre législatif, l'Etat s'est peu investi dans le domaine de l'action sportive car d'autres priorités étaient à prendre en considération (notamment la reconstruction). Les moyens nécessaires à la réalisation de la politique sportive prévue dans les textes se révèlent donc insuffisants.

³⁷ Association Sportive des Cheminots Rennais

³⁸ Association Sportive de la Poste Télégraphes Télégraphes

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

La question relative à la construction d'équipements sportifs émerge dès la rédaction des premiers textes car le constat fait par les gouvernements successifs, quelque soit leur idéologie, est le manque d'installations sportives en France. Un document, rédigé en février 1945 par Robert Joffet³⁹, inspecteur général des services techniques des parcs, jardins et de l'équipement sportif de la ville de Paris, insiste sur le développement des activités sportives de « plein air ». Pour y parvenir, les aménagements sportifs doivent s'inscrire dans un programme général d'équipements sportifs communaux (terrains d'éducation physique et de jeux, piscines, gymnases, etc.). Les moyens financiers du gouvernement destinés au développement sportif sont, selon lui, trop faibles. Considéré comme le meilleur expert de l'époque en termes d'équipements sportifs, Joffet entreprend un inventaire détaillé des installations sportives à l'échelle de son département. Inventaire qui permettra de définir les choix et perspectives pour améliorer l'offre d'équipements. Dans ce document rédigé en février 1946⁴⁰, il explique également qu'au niveau national, les services de l'équipement sportif doivent acquérir une expérience des travaux sportifs afin de guider avec pragmatisme les initiatives des communes en matière de constructions sportives. Cette note démontre une certaine méthodologie dans la construction des équipements car elle pose à la fois les problématiques d'intégration des équipements sportifs dans le premier plan de reconstruction, la valorisation de l'initiative communale, et le rôle de l'Etat comme acteur institutionnel dans les politiques d'équipement. Son bilan précise également le nombre d'installations sportives sur le territoire national. Il présente de fortes disparités entre les villes et les campagnes, d'autant plus que la démographie française est en plein essor et que le phénomène d'exode rural s'intensifie. Comparés à d'autres pays d'Europe, il indique que les sportifs suisses disposent de 8 m² de terrains, les finlandais 6 m², les anglais 5 m² quant aux français seulement 0,89 m².

La création par De Gaulle d'un Commissariat au plan en 1945 aboutit à une planification souple prévue pour les années 1947, 1952 et 1953 sensée couvrir les secteurs clés. Les objectifs sont globalement atteints, mais les solutions concernant les équipements sportifs sont reportées de plan en plan car cette question, bien qu'elle apparaisse dans les textes officiels, ne figure pas parmi les priorités. Par la suite une succession de mesures témoigne de la volonté de l'Etat d'investir le domaine du sport, bien qu'il ne puisse attribuer davantage de moyens matériels. La création d'un Fonds National Sportif vise à optimiser la construction d'équipements sportifs, même si son fonctionnement soulève des critiques car une partie des recettes provient d'un organisme de concours de pronostics sur les jeunes sportifs. En 1951, une commission chargée de définir les besoins en équipements sportifs sur le territoire français est créée par le gouvernement Plevin. En 1956, René Billières, ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports, crée une nouvelle direction de

³⁹ « Conception et réalisation de l'équipement sportif français », Notes documentaires et Etudes, n°237, 16 février 1945

⁴⁰ « Le programme des travaux d'Equipement Sportif de la Ville de Paris et du département de la Seine », Notes documentaires et Etudes, n°242, 22 février 1946

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

l'équipement scolaire, universitaire et sportif dont Pierre Donzelot assure la direction générale. Ses directives adressées aux préfets, recteurs et inspecteurs d'académie annoncent un principe de lancement d'un concours de construction en série industrielle de gymnases et salles d'éducation physique. Pour l'occasion, des ingénieurs vont être affectés à la direction de Donzelot, dont Grosborne, ingénieur en chef qui coordonne le projet.

Falcoz et Chifflet (1998) qualifient la période de construction d'équipements sportifs entre 1945 et 1958 de période « diaphane », du fait du manque de concrétisation des actions présentes dans les textes des politiques publiques du sport. Le décalage entre les intentions du Gouvernement et la réalité des financements explique la pénurie des installations sportives. Par ailleurs, le Mouvement sportif s'inquiète du manque de continuité et de cohérence dans les actions publiques et rejette, en outre, l'ingérence de l'Etat dans la gestion des clubs sportifs (système d'attribution des subventions notamment). Les insuffisances financières du gouvernement incitent, par conséquent, les communes à prendre en charge les frais de l'aménagement sportif. Or, pour les collectivités locales, une promesse de subvention se trouve d'autant plus importante qu'elle conditionne l'obtention de prêts des organismes de crédits. Ainsi, les élus municipaux pour construire un équipement sportif doivent mettre en place une sorte de financement croisé. Même si certaines municipalités, le plus souvent administrées par des élus communistes, développent un programme de constructions d'équipements collectifs, dont ceux réservés à la pratique sportive, elles se heurtent toutefois à des carences matérielles et financières. Les associations sportives soucieuses de démocratiser les activités sportives se contentent alors d'utiliser ces modestes équipements ou essaient de construire leur propre espace sportif par le biais de fonds privés. Cette coexistence du secteur privé et public par rapport à la programmation et la construction d'équipements perdure jusqu'aux années 1960.

Face à un manque d'ambition des politiques nationales et la faiblesse des subventions, les collectivités locales pilotent elles-mêmes leurs propres investissements en matière d'équipements sportifs. Cette situation rappelle celle du début du xx^e siècle bien qu'à Rennes, la volonté de construire avec les fonds de la ville, tout en maîtrisant les emprunts, soit prégnant en termes de construction d'équipements.

3. Un patrimoine sportif rennais en pleine expansion dans le cadre d'une politique urbaine locale maîtrisée

A partir de 1953, la municipalité d'Henri Fréville est élue. En 1954, les sociétés d'analyses et de prévisions établissent un bilan du patrimoine sportif appartenant à la ville. Il fait apparaître la plaine de jeux de Bréquigny, quelques salles de sport à proximité des écoles et les équipements étudiés lors du premier chapitre, c'est à dire la piscine Saint Georges, le Vélodrome, le stade Laennec et l'hippodrome des Gayeulles qui ont été construits bien avant

la guerre. Un recensement effectué dans le cadre de la création d'outils d'évaluation et d'aide à la décision entre 2009 et 2011, missions faisant partie de la convention CIFRE dont je bénéficiais sur la Ville de Rennes, met en exergue la date de réalisation des équipements ainsi que leur propriétaire. Plusieurs constats émergent comme la construction d'équipements en faveur d'associations sportives historiques mais également la prépondérance de certains équipements emblématiques de la municipalité Fréville.

Cette partie va s'efforcer de démontrer quelles logiques ont contribué à développer le patrimoine sportif rennais de 1953 à 1977 dans le cadre d'une politique sportive impulsée par un Etat providence. L'analyse des fondements des diverses instances de concertation de la ville mettra en évidence la construction de réseaux entre les membres de ces structures associatives ou municipales. Celle-ci permettra de constater l'évolution et les résultats de ces stratégies dans la programmation des équipements sportifs.

3.1 Jeux de réseaux et gouvernance locale, impact sur la programmation des équipements

Les élections de 1953 se distinguent des précédentes pour les raisons suivantes. Tout d'abord, le militantisme observé à la Libération diminue au niveau national ce qui se traduit par la baisse du nombre d'adhérents dans les trois partis majoritaires : le MRP, la SFIO et le PCF. De plus, le MRP, plutôt classé au centre gauche à la Libération, se rapproche davantage de la droite traditionnelle sur le plan local, notamment sous l'influence d'Henri Fréville (Sainclivier, 1996, 317). Ces trois listes poursuivent toutefois leur concurrence lors des élections municipales. Une quatrième liste menée par François Château rassemble à la fois des radicaux, des républicains nationaux, et des membres de l'ancien RPF. Cette liste arrive en tête avec le plus grand nombre de sièges (aucune liste n'a la majorité à elle seule) et avec pour son seul nom l'obtention du nombre de suffrages le plus élevé (21 982 voix). Toutefois, lors de l'installation du conseil municipal le 7 mai 1953, François Château voit lui échapper la place de maire. Celle-ci est acquise par Henri Fréville (17 164 voix) à la suite d'un jeu d'alliances politiques entre les membres du MRP et du SFIO comme en témoignent la répartition des postes. Le premier adjoint est Alexis Le Strat (SFIO), le second Léon Grimault (MRP), le troisième Louis Volclair (SFIO), le quatrième Georges Graff (MRP), le cinquième Marcel Biétry (SFIO), le sixième Victor Janton (MRP) et les deux derniers sièges d'adjoints restant une fois de plus délaissés par les membres du PCF. Cette coalition provoque des discussions mouvementées au sein des séances publiques du Conseil municipal rapportées dans les délibérations de l'année 1953 (Archives municipales, cote 1D188). Lors des élections de 1959, cette coalition disparaît pour laisser seize sièges aux membres du MRP qui occupent les quinze premières places du conseil municipal avec à sa tête Henri Fréville reconduit en tant que Maire. Celui-ci accèdera en parallèle à un poste de député de 1958 à

1968, à la présidence du conseil général de 1966 à 1976 et deviendra sénateur de 1970 à 1977.

Les principales orientations politiques entre les mandats Milon et Fréville restent inchangées, d'autant plus qu'au niveau local comme national il faut répondre aux impératifs de la reconstruction. A partir de 1953, les alliances politiques entre les élus du MRP et ceux de la SFIO aboutissent à un pacte sur le plan social et les questions scolaires (Sainclivier, op. cit., 317). Si ces deux partis ont en commun une politique sociale, ils sont totalement opposés sur le thème de l'école. Les valeurs de la laïcité sont défendues par la SFIO. Quant à l'école privée, défendue par le MRP, elle scolarise environ la moitié des enfants à Rennes (Ibid., 343). Suite aux élections de 1953, la place de maire d'Henri Fréville est contestée et sa majorité fragile car elle est partagée avec les socialistes. Il doit, d'une part, rapidement faire preuve d'une gestion efficace des projets pour la ville et, d'autre part, faire consensus sur la question de l'école. Les premiers projets le conduisent, par exemple, à faire voter un emprunt, moins de trois mois après son élection. Celui-ci est destiné à financer la construction de logements sociaux dans le quartier de Maurepas, sujet sensible qui suscite de nombreuses attentes de la part de la population. Quant à la question de l'école, elle se concrétise face à l'impératif de construire des établissements scolaires pour accompagner la croissance de la natalité. Les subventions de l'Etat représentent une opportunité essentielle pour répondre à cette scolarisation massive. Il apporte son concours non seulement pour l'enseignement public mais également pour l'enseignement libre, notamment avec la Loi Debré en 1959⁴¹. Par ailleurs, la politique sociale d'Henri Fréville passe par la mise en œuvre d'une politique d'animation, notamment au niveau éducatif, dans le but de prendre en charge les enfants hors des temps scolaires. La question du dynamisme associatif prend alors une place incontournable qui se traduit par la création d'instances de concertation et l'impulsion d'une politique d'animation. Celle-ci s'inscrit dans le développement d'activités socio-éducatives, culturelles et sportives prises en charge par les associations de la ville, dont le CPB et la TA. Ces objectifs d'encadrement de la jeunesse s'organisent sur fond de concurrence idéologique. L'organisation de la Fête de la Jeunesse qui perdure constitue entre autres un enjeu particulier par son prolongement historique, avant et après la guerre, mais également la rivalité qu'elle traduit entre les deux écoles, publique et privée. Le recteur d'académie écrit clairement en 1954 : « Je souhaite vous avoir convaincu de l'intérêt que présente cette préparation sérieuse de la Fête de la Jeunesse, à la fois pour chacun des élèves et pour la défense de notre école. » (Ibid., 408). Le développement du nombre de pratiquants sportifs accentue de surcroît cette concurrence.

Bien que la municipalité Fréville puisse profiter d'un rapport de force favorable suite aux élections de 1959, ses premières années de mandat l'ont amenée à trouver des consensus avec les socialistes, non seulement sur les questions scolaires mais aussi sur le

⁴¹ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693420 (consulté le 27 septembre 2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

développement du sport par le biais des grandes associations comme le CPB et la TA. Les associations sportives sont en position de force car cette période symbolise l'avènement du sport de masse qui se traduit par l'augmentation du nombre de licenciés et par la mise en « administration du sport » par l'Etat (Falcoz et Chifflet, 1998, 17). Elle provient de l'augmentation des effectifs scolaires et de sa prise en charge au niveau de l'enseignement de l'Education Physique et Sportive dans les écoles primaires par le corps de moniteurs de la ville puis dans les collèges et lycées par les professeurs d'EPS. Les équipements sportifs qui figurent comme une source de développement des pratiques sportives continuent à représenter un enjeu fondamental pour le milieu associatif, notamment dans le gain d'adhérents. Il est donc indispensable que ces associations construisent un réseau d'influence afin que leurs requêtes soient prises en compte par la municipalité. Pour ce faire, elles s'insèrent dans les principales instances de concertation créées par la Ville afin de mettre en œuvre la politique d'animation de Fréville comme l'Office d'Education Physique et des Sports (plus tard appelé Office des sports). Le développement des associations passe notamment par l'octroi de créneaux horaires d'utilisation des équipements municipaux et de subventions.

3.2 La création d'offices : témoin de l'expression du « pluralisme » de la politique municipale

Henri Fréville qualifie son intervention par le terme « pluraliste » afin d'illustrer les orientations de sa politique municipale, particulièrement au niveau des relations avec les acteurs associatifs. Pour lui la mise en œuvre de sa politique d'animation dont la politique sportive, peut se mesurer aux « mètres carrés » dédiés à la construction d'équipements publics mais également à la création d'instances de concertation. Le premier exemple qu'il cite est celui du domaine sportif : « Lorsque l'effort de la ville aboutit non seulement à un ensemble type scolaire incluant les maternelles mais aussi un terrain d'activité physique et en principe, un gymnase, le souhait fut exprimé que ces instruments de pratique sportive pussent être utilisés non seulement par le monde scolaire mais par l'ensemble du quartier » (Fréville, 1977, 306-307). Deux instances, l'Office d'Education Physique et des Sports et l'Office Social et Culturel sont donc constitués pour impulser une dynamique socio-éducative, sportive et culturelle autour des équipements. L'Office d'Education physique et des Sports est créé en 1949 sous l'impulsion de Georges Graff, conseiller municipal MRP en 1947 et membre de la Commission de l'éducation physique et des sports. Son rôle est, d'une part, de rassembler les associations et, d'autre part, d'assurer une représentation au niveau de la municipalité, quelque soit leur nombre d'adhérents. Il réunit dès son ouverture vingt et une associations sportives scolaires et vingt-cinq associations sportives post-scolaires. On compte alors plus de huit mille licenciés à l'Office d'Education Physique et des Sports. Les

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

sujets abordés principalement dans ces instances concernent les besoins des associations liées aux urgences de la reconstruction, notamment les dotations en matière d'équipements et de subventions. L'Office des sports s'installe dans un local de la galerie du Théâtre municipal puis déménage en 1968 à la Salle Omnisports. Il cohabite avec le Comité de gestion de cette salle, disposant d'un personnel administratif commun pendant près de trente ans.

Sous la municipalité Fréville, Georges Graff, qui devient adjoint au Maire, délégué aux travaux publics et aux sports, laisse à Michel Le Roux le soin de concevoir un dispositif en deux niveaux.

Le premier consiste en la création d'une « Commission rennaise des terrains et salles d'activités physiques » (COTSAP) dont le rôle est l'orientation et la régulation des politiques de gestion et d'animation de chaque quartier.

Le second, est la « Commission de Gestion et d'Animation Sportive » (COGAS) qui doit être mise en œuvre dans chaque secteur de la ville. Néanmoins, les COGAS se préoccupent davantage de la gestion des équipements (répartition des terrains et gymnases entre les organismes socio-culturels et sportifs) que de l'animation sportive. Le choix de concéder la politique d'animation aux instances de concertation prive de surcroît les élus de formuler leurs orientations.

Cette situation conduit progressivement la municipalité à créer un espace, la Maison du Champ de Mars, pour rassembler les associations afin de centraliser et canaliser les intérêts de chacune. Or, ce projet aboutit à un conflit entre les associations et l'OSC⁴². La Ville décide ainsi en 1974 la municipalisation de la Maison du Champ de Mars et le rattachement des animateurs permanents au personnel municipal. Cet exemple illustre la complexité des organisations. Les objectifs communs ont été dépassés par les objectifs et intérêts individuels qui peuvent être qualifiés d'« effets de système » par Crozier et Friedberg qui « Dans leur acception la plus générale, ceux-ci désignent les effets inattendus, non voulus et à la limite aberrants sur le plan collectif d'une multitude de choix individuels autonomes et, pourtant, chacun à son niveau et dans son cadre, parfaitement rationnels. Ils marquent le décalage, voire l'opposition souvent fatale entre les orientations et intuitions des acteurs et l'effet d'ensemble de leurs comportements dans le temps, ce mécanisme fondamental qui fait qu'en voulant faire le bien nous réalisons le mal » (1977, 16-17).

En 1977, l'OSC est dissout et remplacé par trois organismes distincts : la DDC⁴³, l'APRAS⁴⁴ et l'OSCR⁴⁵ qui regroupe les associations et les pouvoirs publics. En revanche, les organisations sportives ont développé d'autres stratégies afin de faire aboutir leur requête et que chacune des parties trouvent une issue favorable.

⁴² Office Social et Culturel

⁴³ Direction du Développement Culturel

⁴⁴ Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale

⁴⁵ Office Social et Culturel Rennais

3.3 La réforme du CPB et son positionnement stratégique dans les diverses organisations de la Ville

Historiquement, l'organisation des patronages catholiques leur permet d'être présents dans presque chaque quartier avec une prégnance des Cadets de Bretagne dans le nord de la ville et de la TA au sud. Le CPB connaît de plus grandes difficultés pour être présent sur tout le territoire rennais. Ses réseaux privilégiés, malgré une position, *a priori*, divergente à celle de la municipalité, lui permet d'intégrer les principales instances de représentation et de décision de la Ville. La relation entre l'association et la municipalité Fréville est en effet décrite comme ambiguë. Certaines décisions favoriseront les uns au détriment des autres mais l'inverse est également valable comme l'illustrent nombre d'exemples. Henri Fréville déclare s'intéresser à tous les enfants, qu'ils soient dans une école laïque ou libre. En 1948, lorsqu'il était Conseiller municipal, il réussit à obtenir 100 000 francs dans le but d'équiper une salle du CPB malgré la période drastique liée à la situation d'urgence de la ville après guerre. En revanche René Rio, président de la section sud-est du CPB et Conseiller municipal souligne qu'en 1954, Henri Fréville a accordé quatre millions pour les travaux du Cercle alors qu'il octroie dix millions aux œuvres catholiques (Nicolas, 2009, 68). Autre exemple, les locaux du siège du CPB, situés rue de Paris, forment des espaces prestigieux parmi lesquels la salle des fêtes. Celle-ci est régulièrement utilisée et louée pour l'organisation de divers rassemblements. Cette location, bien que limitée à des « groupements sympathisants ou affinitaires des mouvements laïques » (SFIO, Amicale des anciens marins combattants, les Eclaireurs de France, le mouvement laïque des auberges de Jeunesse, Fédération des œuvres laïques, etc.) permet au CPB de se faire connaître et de tisser des relations suivies avec d'autres associations ou institutions. A partir de 1963, le CPB ne peut plus fixer ses propres règles quant à la location de cette salle car les locaux du siège font l'objet d'un nouveau bail avec la Ville de Rennes. Ce nouveau texte précise que le Cercle « pourra autoriser des manifestations sportives ou culturelles, organisées par des groupements poursuivant des buts semblables aux siens, donc à l'exclusion de tout groupement politique, et, seulement, après avoir obtenu l'accord du bailleur. Le CPB ne pourra obtenir des organisateurs, pour son propre compte, de droit de location autre que les frais d'exploitation qu'il aurait réellement engagés. » (Ibid., 87).

Une dizaine d'année plus tard, une refonte du CPB va profondément transformer ses rapports avec la municipalité. Cette réforme s'engage suite aux difficultés de l'association à gérer son unicité qui se complexifie au fur et à mesure de son développement. Les activités du CPB, situées au siège rue de Paris appelé « le central », sont par exemples soumises au Comité directeur alors que celles des sections de quartiers dépendent des comités locaux. Une distance se crée donc au sein de l'association et porte préjudice à ses valeurs de

cohésion. Deux groupes vont ainsi se distinguer progressivement entre les dirigeants de l'association. D'un côté Albert Bazin, le président qui rassemble ceux qui souhaitent revoir partiellement le fonctionnement du Cercle et procéder à quelques adaptations. De l'autre, René Rolland, qui se présente face à Albert Bazin pour la présidence du CPB, prévoit de rédiger de nouveaux statuts dans le but d'harmoniser la gestion de toutes les sections sous le contrôle du Conseil d'Administration (non plus appelé dans ce cas Comité Directeur) et ainsi retrouver une unité. Les nouveaux statuts ne sont cependant pas anodins car ils impliquent, d'une part, la démission des membres du comité directeur et, d'autre part, l'élection d'un président général du CPB. Albert Bazin annonce qu'il ne souhaite pas demeurer en poste lors du comité directeur du 17 novembre 1965. L'assemblée générale qui suit vote en faveur du nouveau Conseil d'Administration qui remplace donc le Comité Directeur. Celui-ci se réunit le 27 novembre de la même année et élit à sa tête René Rolland qui devient le Président général du CPB. Les douze membres du Conseil d'Administration se distinguent des précédents comités directeurs : il n'y a que deux instituteurs dont un en exercice, Maurice Pillet, le second Félix Masson étant devenu Chef du Service de l'Education physique de la Ville de Rennes depuis sa création en 1951, un professeur d'université André Guérin, deux ingénieurs Robert Delalande et Yves Eon, plusieurs fonctionnaires Marcel Bouguet, Jean Louarn, Gérard Pelouas, Robert Fouyer et René Rolland, Directeur des services financiers de la Ville de Rennes. S'y ajoutent deux membres des professions libérales : René Neveu et Jean Orioux. La présence des hauts cadres administratifs de la Ville de Rennes implique la proximité entre le Cercle et la Ville de Rennes. Le parcours de René Rolland illustre ses ambitions au sein de la Ville de Rennes. Né à Rennes en 1929, il est fils d'un peintre des chemins de fer devenu contremaître. Il choisit de faire des études de droit puis entre à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Il souhaite revenir à Rennes mais n'obtient pas de poste qui corresponde à sa formation. Il entre donc à la Ville de Rennes en tant que rédacteur à l'état-civil. Pour évoluer, il travaille pour l'administration communale à Saint Pol de Léon puis à Sceaux. Il revient à Rennes en 1962, comme directeur des finances en lien avec l'entourage du maire, notamment Georges Graff. Il milite en parallèle pour le Parti Socialiste Unifié, fondé en 1960 et situé politiquement entre la SFIO et le PCF, et défend les valeurs de l'école laïque. En 1966, Henri Fréville le nomme secrétaire général de la Ville bien que son concurrent pour le poste soit plus proche politiquement du MRP. Ce choix démontre le poids que le Cercle peut représenter face à la municipalité d'autant plus que René Rolland poursuit sa mission sous les mandats d'Edmond Hervé. Il compte ainsi presque trois décennies de bénévolat en tant que président général du CPB et de fonctions professionnelles importantes au sein de la Ville. Il quitte le poste de secrétaire général en 1994 à l'âge de 65 ans et doit abandonner ses fonctions au CPB un an plus tard (Gilbert Nicolas, op.cit., 90).

3.4 La création d'une direction des sports :

A sa création en 1951, le service s'appelait Service de l'Education Physique et des Sports. Ses missions étaient principalement d'intervenir dans le milieu scolaire et périscolaire, dans les écoles primaires et dans les garderies, pour enseigner l'éducation physique par l'intermédiaire d'un corps de moniteurs et aides-moniteurs.

Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes a intégré ce service dans un premier temps en tant qu'aide-moniteur en 1965 avant de partir au service militaire. Faute de poste disponible à son retour, il ne réintègre le service des sports qu'en 1968-69, au moment de la création d'une cellule de gestion des équipements sportifs. Avant cette cellule, c'est l'Office des Sports qui régissait l'utilisation des équipements sportifs, hormis la piscine Saint Georges, gérée par du personnel municipal depuis sa création. Pour cet ancien responsable, c'est à partir de ce moment que le patrimoine sportif a pris son essor :

« [...] je suis revenu ensuite en 1968-69 au moment de la création du service des équipements sportifs. C'est là que ça a démarré. Parce qu'il faut savoir que les équipements sportifs il y en avait très peu à Rennes, il y avait la grande Salle Omnisports, enfin le Liberté mais elle s'appelait la Salle Omnisports à l'époque, la piscine St Georges, et il y avait simplement euh trois terrains de football. Et ces équipements là, en dehors de la piscine St Georges étaient gérés par l'Office des Sports et non pas la Direction des Sports qui s'occupait seulement de la piscine. La Direction des Sports à cette époque là s'occupait de l'éducation physique dans les écoles primaires avec ses moniteurs et ses aides moniteurs et s'occupait des centres de loisirs sans hébergement, nous à l'époque on appelait ça des garderies municipales. [...] on allait directement dans les écoles dans les quartiers et on avait une colonie de vacances qui s'appelait les Guimerais. Et donc on n'était pas très nombreux, administrativement il y avait deux secrétaires, un directeur et puis y avait moi. Et puis à l'époque j'étais un peu l'homme à tout faire parce que quand j'ai démarré il n'y avait seulement que trois terrains de football à gérer. Bon et à l'époque il y avait beaucoup moins d'associations sportives qu'il y en a maintenant. Donc ça a démarré petit à petit, j'avais un tiers de mon temps à gérer ces équipements sportifs et les deux autres tiers je continuais à faire de l'enseignement d'EPS dans les écoles primaires » (Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes).

Les documents des Archives municipales retracent bien, en effet, la vague de construction des équipements sportifs, notamment le premier plan sur lequel est indiquée la programmation des équipements sportifs et socioculturels à partir de 1971. Cette programmation coïncide également avec la mise en œuvre des lois-programmes de l'Etat. La Ville de Rennes a pu bénéficier dans ce cadre de subventions de l'Etat pour construire son patrimoine. Cet argument est confirmé par le premier responsable des équipements sportifs du service des sports :

« Tous les ans après, petit à petit, il y en avait deux, trois, un ça dépendait des tailles des écoles mais toujours à côté des écoles primaires et ensuite, avec le concours de l'Etat qui subventionnait, on a construit des équipements sportifs près des collèges. Si bien que chaque collège a été doté d'un équipement sportif, une installation couverte, un vrai gymnase avec une subvention d'Etat. Alors au tout début ces gymnases là étaient strictement réservés aux scolaires,

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

donc ils ouvraient à 8 h le matin et fermaient à 18 h. Mais très rapidement on s'est dit bon, la ville a investi dans des gros moyens pour construire ces établissements, on les entretient et à 18 h il y a plus personne dedans. Et puis il y a eu une demande des clubs qui voulait les emprunter, et donc à partir de 1972-73 [...] on a ouvert les gymnases jusqu'à 22 h pour les clubs sportifs. En fonction de leur discipline on pouvait les accueillir ou pas. Ce qui a fait que petit à petit aussi, on a mis en place un personnel de surveillance, de gardiennage, d'entretien, etc. C'est ce qui a fait que le service a grossi petit à petit » (Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes).

Une lettre datée du 11 septembre 1972, provenant des archives municipales, écrite par Félix Masson, en tant que responsable du service des sports, au maire et son cabinet expose les problématiques qu'a engendré la croissance du patrimoine sportif au niveau de la gestion de ces équipements. Cette gestion se partage entre l'Office des Sports et la Direction de l'Éducation Physique et des Sports. Ce partage provient du fait que le sport est scindé en deux avec d'un côté les scolaires et de l'autre le sport civil. La gestion du complexe de Bréquigny et des gymnases scolaires relève de la Direction des sports et loisirs scolaires. Pour ce qui est des stades André Fresnais, de Cleunay et des Gayeulles c'est l'Office des Sports qui en a la gestion. Le stade municipal du Commandant Bougouin (précédemment stade Laënnec) est, quant à lui, en partie géré par la Direction des sports et loisirs scolaires en ce qui concerne les scolaires et, en partie, par l'Office des sports pour le sport civil. Il cite également les stades de Villejean, du Landrel et de la rue Victor Rault dont le mode de gestion reste à déterminer. Cette confusion des rôles amène Félix Masson à défendre une unification des modes de gestion. Il préconise que la gestion des équipements revienne au service des sports mais que l'Office des sports joue un rôle consultatif lors de l'élaboration des plannings d'utilisation des équipements. Les élus suivent ces préconisations et attribuent ainsi la gestion des équipements sportifs aux services des sports de la ville. Cette lettre montre également que ce service se développe autour des questions liées à l'éducation physique dans les écoles sur le temps scolaire et périscolaire avec les centres d'initiation sportive, les cercles culturels et sportifs (garderies) et les centres de vacances (Lamoura, la Massaye, le Château des Guimerais).

L'intégration de Félix Masson en tant que Chef du Service de l'Éducation physique de la Ville de Rennes depuis sa création en 1951, devenu membre du conseil d'administration du CPB sous la présidence de René Rolland a favorisé le recrutement des moniteurs dans les rangs du CPB. Il peut paraître plus fiable pour un directeur général de recruter parmi son cercle de connaissances car cela présente de nombreux avantages. Outre celui d'étendre la sphère d'influence du CPB, cela représente un atout pour le positionnement hiérarchique pour le directeur des sports et des loisirs scolaires et secrétaire général qui peuvent exercer une pression supplémentaire sur ces agents redevables. Il s'assure ainsi de leur soutien dans l'orientation des activités et stratégies mises en place. Le pouvoir apparaît bien dans cette situation comme fondement de l'action organisée car il implique qu'un individu ou groupe d'individus agit sur d'autres individus ou groupes et met ainsi en exergue le caractère

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

relationnel du pouvoir : « Le pouvoir est donc une relation, et non pas un attribut des acteurs. Il ne peut se manifester – et donc devenir contraignant pour l'une des parties en présence – que par sa mise en œuvre dans une relation qui met aux prises deux ou plusieurs acteurs dépendants les uns des autres dans l'accomplissement d'un objectif commun qui conditionne leurs objectifs personnels. Plus précisément encore, il ne peut se développer qu'à travers l'échange entre les acteurs engagés dans une relation donnée. Car, dans la mesure où toute relation entre deux parties suppose échange et adaptation de l'une et de l'autre et réciproquement, le pouvoir est inséparablement lié à la négociation : c'est une relation d'échange, donc de négociation dans laquelle deux personnes au moins sont engagées » (Crozier, Friedberg, op. cit, 65-66).

Un extrait de l'entretien du président du Cercle de 1998 à 2009, illustre cette période de l'histoire :

« En fait, je suis arrivé à Rennes en 1964, je n'ai pas connu le Rennes d'avant. Et en 1964 il y avait un Maire qui s'appelait M. Fréville, qui était politiquement du centre droit. [...] Et euh du temps de M. Fréville, le secrétaire général de la Ville de Rennes, personnage très important dans les grandes communes, il s'appelait M. René Rolland [marque un temps]. [...] Et bien entendu, sans parler de favoritisme, le fait que le secrétaire général soit le président du CPB, pour beaucoup de citoyens rennais, ils ont considéré je dirais de manière très violente, que le CPB était le bras armé du politique [silence]. Et c'est vrai qu'il y a eu des confusions un peu, avant moi, c'est pas que c'était moins bien avant, mais c'est vrai qu'il y a eu des confusions. [...] Bah voilà, [le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes] est rentré comme ça à la ville de Rennes. Donc voilà donc ce qui fait que pour le citoyen rennais, il y avait ce mélange, cette ambiguïté entre CPB et la Ville de Rennes » (Président du CPB).

Cette prégnance du CPB pouvait ainsi s'exercer sur toutes les activités menées par la Direction des sports et donc sur l'impact de la programmation et de la gestion des équipements sportifs. Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes illustre ces arguments, d'une part, du fait de son positionnement dans le service des sports et, d'autre part, en raison de son implication dans le CPB. Lors de son entretien, il commente le développement de la Direction des sports sans aborder explicitement le lien entre la Direction des sports et le CPB :

« Et la direction des sports ne s'occupait que des moniteurs d'éducation physique qui intervenaient dans les écoles primaires. Et c'est lorsque le CPB n'a pu continuer à s'occuper de la gestion des garderies, ça a été rattaché à la Direction des sports et là il a fallu organiser différemment la direction des sports. Donc ils ont créé petit à petit des emplois pour s'occuper de l'éducation physique dans les écoles, des garderies municipales du jeudi, des colonies de vacances parce qu'il y a les colonies de vacances qui se sont greffés là-dessus après, et ensuite il y a eu la gestion des équipements sportifs. Les services qui se sont créés après ça, ça a été les manifestations sportives, ce qu'ils appellent maintenant l'évènementiel, ah oui entre il a eu aussi entre les deux le centre de vacances de Lamoura qui est venu s'intégrer à la DS. Alors il y a un truc dont on ne parle pas beaucoup ce sont les piscines, qui ont été intégrées à la DS dès le début... Dès le début il y avait une piscine et puis il y a eu Bréquigny qui a été construit et puis il y a eu Villejean, et ensuite il y a eu les Gayeulles. C'est-à-dire que la Direction des sports a grossi, avant c'était un service des sports au fur et à mesure des constructions d'équipements sportifs quoi ... c'est surtout ça, et les constructions des écoles aussi car à chaque fois qu'il y avait des

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

écoles nouvelles à se construire, il y avait automatiquement des moniteurs d'éducation physique en plus qui étaient embauchés donc ça a fait un corps de moniteurs assez important quoi » (Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes.)

Toujours en 1972, le 27 décembre, un courrier est adressé par le CPB à la municipalité Fréville. Ce courrier met en exergue le caractère exceptionnel du positionnement du CPB ne serait-ce qu'à travers le titre « Une association d'un type particulier » et dès l'introduction : « Plusieurs décennies en témoignent : la Ville de Rennes a longtemps tenu le Cercle comme un mouvement reconnu de facto comme exerçant une mission de service public et l'a placé en conséquence dans une situation particulière. »

La suite du courrier insiste ensuite sur la notion d'unité du Cercle, sa polyvalence (sportif, socioéducatif et culturel) et son ouverture.

On peut supposer que ces deux courriers suivent un objectif commun, l'ancrage du positionnement du personnel de la Direction des sports recrutés dans les rangs du CPB, et la défense des intérêts du CPB face à la municipalité.

3.5 L'UPR

Face au positionnement stratégique des dirigeants du CPB dans les organisations sportives de la ville, les patronages catholiques créent une structure : l'UPR⁴⁶. L'objectif est d'organiser une sorte de contre pouvoir. En effet, l'ancien président de l'Avenir de Rennes pendant près de trente ans relate les difficultés des patros face à l'omniprésence du CPB :

« Il y avait pas beaucoup de salles et toutes les salles étaient mises à la disposition du CPB, qui était en gros euh ... euh le club de la Ville de Rennes quoi si vous voulez. Sans l'être mais bon tout en l'étant plus ou moins. Donc euh le CPB bénéficiait de toutes les salles et les patros eux faisaient comme ils pouvaient » (Président de l'Avenir de Rennes).

La TA a joué un rôle prépondérant dans la création de l'UPR. Une première initiative de rapprochement des patronages rennais intervient par le biais de la création de Club des jeunes, dans les années 1950, au sein de la TA, des Cadets de Bretagne, de Sainte Thérèse, et d'autres, autour de divers événements comme le réveillon de fin d'année, des réunions de formation etc. Ces premiers rapprochements permettent de créer des nouveaux rapports entre les patronages qui n'entretenaient pas toujours de bonnes relations ou vivaient dans l'indifférence comme l'illustre ce propos du président de l'Avenir de Rennes :

« Il y a eu pendant très longtemps c'était les patros et le Cercle [...] Bah c'est-à-dire que chaque patronage avait besoin d'une salle euh parce que nous c'était déjà pas suffisant on était déjà obligé de louer pas mal de salles à la Ville donc on n'avait pas assez de place ici [...] Bah je sais pas chacun était chez soi ça devait être ça. Chacun reste chez soi et puis bah il n'y avait pas de la place pour tout le monde euh je sais pas chacun vivait dans son quartier c'était vraiment euh chacun chez soi » (Président de l'Avenir de Rennes).

⁴⁶ Union des Patronages Rennais

Le besoin de s'unir réapparaît dans les années 1960 où cette fois ce sont les dirigeants qui se rencontrent pour évoquer leur place dans les différentes instances de concertation de la ville. Ils décident de s'unir dans une même association, l'UPR, dont les membres du bureau seraient composés de plusieurs patronages : les Abeilles, l'Avenir, l'Aurore Saint Clément, les Cadets de Bretagne, l'Espérance, Saint Hélier, l'Etoile Sportive Sainte Thérèse, Jeanne d'Arc, Saint Joseph et la TA. En 1967, les membres de l'UPR élisent leur premier président, Eugène Jean, président de la TA. D'autres associations adhèrent ensuite à l'UPR comme les centres aérés de Dominique Savio, Bernadette Soubirou, les Chamois, etc. L'UPR adhère en parallèle à la FSCF⁴⁷. Les statuts définissent les objectifs prioritaires de l'association à savoir la coordination des activités des associations adhérentes, la représentation de ces associations auprès des organismes publics et privés, la formation des cadres animateurs d'associations. « L'UPR gère, soutient, organise. Son existence aide nombre de patronages rennais à grandir leur influence, à négocier leur évolution, à acquérir un droit de cité dans notre ville. L'UPR n'a pas pour mission de régenter mais de coordonner » (Catheline, et al, op. cit., 30). Cette organisation a en effet réussi à obtenir des postes salariés (un poste de directeur et trois postes d'animateurs socio-éducatifs et deux postes d'animateurs sportifs). Onze de ces associations ont, également, obtenu de la ville la gestion de leur équipements (deux sont propriétaires, six utilisent des équipements du Diocèse, trois gèrent des équipements municipaux). De plus, quatre patronages adhérant à l'UPR, ont pu bénéficier d'une convention avec la ville à savoir la prise en charge de tout ou partie des frais de personnel, de l'entretien des locaux locatifs, d'un fond d'animation et des subventions d'équipements. Les membres des associations sportives, notamment du CPB et de la TA, se sont donc intégrés dans les diverses organisations qui régissent un milieu sportif en pleine effervescence afin d'optimiser leur développement et obtenir un rapport de force favorable avec la municipalité. En outre, certains ont pu profiter de ces opportunités dans le cadre de stratégies individuelles en tant que tremplin politique et professionnel (comme Louis Volclair, René Rolland ou Félix Masson). Malgré les tensions inhérentes aux oppositions idéologiques (laïcs, catholiques), ces associations ont mis en place des stratégies afin d'accroître leur importance et poursuivre ce développement grâce, principalement, à l'aide de la ville. Un commentaire du président du CPB explique comment ces jeux de réseaux s'orchestraient au sein de l'office des sports illustre ce propos :

« Oui voilà le fonctionnement de l'Office des sports alors c'est avant, ça a duré pendant des décennies et pendant que j'y étais aussi, du fait du poids, il y avait d'une part le CPB mais d'autre part l'UPR, l'Union des Patros Rennais. Donc face à face si j'ose dire deux grands blocs. L'UPR regroupant la TA, l'Avenir de Rennes, les Cadets de Bretagne, St Clément, St machin, St bidule etc. Enfin bon les patros. Et comme c'est un système qui se veut démocratique, en termes de nombre et d'engagements associatifs, il y avait donc tout naturellement ces deux grands blocs.

⁴⁷ Fédération Sportive et Culturelle de France

Nous on était déjà « unicitaires » comme je l'ai dit tout à l'heure, eux c'étaient regroupés sous le nom de l'UPR parce qu'avant ils existaient chacun dans leur coin et s'étaient regroupés pour faire contrepoids si j'ose dire. Et ce qui fait que nos prédécesseurs s'étaient mis d'accord, on va pas se bouffer le nez, les loups ne se mangent pas entre eux. Bon donc on ne va pas se bouffer le nez et on partage les choses. Eh bien par exemple, c'est pas que je ne veux pas que tu l'écrives mais ça n'a pas d'intérêt, euh l'UPR, ça remonte avant moi ça fait quelques années donc tu vois, bon bah là le président ce sera le CPB, euh le trésorier ce sera les patros, euh le Vice Président ce sera machin, etc. Et les petits clubs qui étaient au milieu et qui se sentaient un peu étouffés, ce que l'on appelait le « marais », il y avait même un vocabulaire pour les désigner, c'est marrant ce truc là eh bien il y avait quelques uns qui avaient le droit comme tu dirais à des places de secrétaires d'Etat situés dans le gouvernement, mais ils n'avaient pas le droit aux places de ministres. Voilà. Alors c'est ce qu'on appelait alors l'ouverture [rires] » (Président du CPB).

Malgré la politique d'un maire de centre droit qui favoriserait plutôt les patronages catholiques, le mélange des genres entre les acteurs politiques, associatifs et municipaux montre que la programmation des équipements s'oriente en fonction de ces logiques.

« La ville apporta sa contribution à la mise en place de moyens importants pour les grandes institutions qui, pour être de droit privé, n'en assumait pas moins une mission de service public. Ce fut le cas des Maisons de Jeunes, des Foyers de Jeunes Travailleurs et des institutions traditionnelles à Rennes : le Cercle Paul Bert et les patronages. La forme en fut très variée. Dans certains cas les Maisons de Jeunes par exemple – l'équipement fut municipal et confié, ensuite, en gestion, à l'institution. [...] Quant au CPB, il fut équipé par les soins de la ville comme les Maisons de Jeunes. Pour les patronages, au contraire, ce fut une prise en charge partielle de diverses charges qui intervinrent après l'achèvement de la réalisation » (Fréville, op. cit., 306).

Les acteurs associatifs ont ainsi formés des groupes de pression sur la municipalité, sachant que même au niveau national, le type d'équipements normés et standardisés par les fédérations sportives est retenu par l'Etat.

4. Les équipements emblématiques du mandat Fréville en faveur de la jeunesse et sous l'égide d'un Etat providence

4.1 Des équipements sportifs à destination des jeunes : des objectifs éducatifs à la performance du sport d'élite

Lors d'un discours prononcé le 24 janvier 1960, à l'occasion de la venue à Rennes de Michel Debré, premier ministre de 1959 à 1962, Henri Fréville entreprend une description des différents aspects de la ville. Concernant les équipements, il énonce un bilan sur les établissements scolaires et les équipements sportifs qu'il considère comme impératifs face à la croissance de la population scolaire. Dans son ouvrage, il cite les chiffres qui illustrent l'augmentation : entre la rentrée de 1945-1946 et celle de 1959-1960, le nombre d'enfants scolarisés est passé de 1 082 à 2 935 pour les écoles maternelles, de 6 048 à 14 358 pour les

écoles primaires, de 2 463 à 4 763 pour l'enseignement technique, et, enfin, de 2 960 à 6 191 pour l'enseignement supérieur et ce, sans compter l'enseignement privé. Cette augmentation est non seulement liée au phénomène de « baby-boom » mais également à l'exode rural qui s'est accentué après la guerre.

La formation de la jeunesse, qu'elle soit intellectuelle ou physique a été identifiée dans le chapitre précédent comme un axe politique prioritaire depuis le début du xx^e siècle et continue d'apparaître ici comme un enjeu majeur, d'où la place prépondérante des équipements éducatifs, sportifs et culturels destinés à assurer la diffusion de cette éducation.

A partir de 1950, le montant des investissements concernant la construction d'établissements scolaires s'est élevé à près de trois milliards dont un peu plus de la moitié a été pris en charge par la ville (58%). Entre 1945 et 1960, le nombre de classes maternelles est passé de 21 à 60, le nombre de classes primaires de 162 à 377, le nombre de classes secondaires de 115 à 189 et le nombre de classes de l'enseignement technique de 34 à 80. L'enseignement secondaire bénéficie également d'un programme de construction, avec un lycée de jeunes filles au sud de la ville, un lycée de garçons et une école nationale technique. En outre, pour équiper les nouveaux quartiers de la ville, la dépense municipale avec l'aide de l'Etat, est estimée à plus de deux milliards de francs. Pour l'enseignement supérieur, des projets multiples émergent comme les facultés de droit, de médecine, de pharmacie et de stomatologie. Quant à la faculté de Sciences, elle doit s'implanter sur 80 hectares à l'est de la ville ainsi que la faculté des Lettres et de Sciences Humaines sur une zone de 10 hectares au nord ouest. A proximité, quatre hectares ont été réservés à la réalisation d'un Institut d'Education Physique (Fréville, 1977, 509). En 1960, malgré les efforts dans la construction d'établissements scolaires, le constat met toutefois en exergue une carence en matière d'offre d'équipements sportifs face à la population scolaire croissante. En dehors du stade de Courtemanche, en partie dédié à l'athlétisme et construit en 1957 dans le cadre de la réalisation des équipements universitaires, un seul terrain est équipé, celui du stade Commandant Bougouin (la piscine Saint Georges et l'hippodrome n'étant pas dédiés uniquement à l'apprentissage du sport scolaire). Pour renforcer le parc d'équipements sportifs et optimiser leur utilisation, l'équipe municipale de Fréville décide de construire, à partir des années 1960, de nouveaux équipements sportifs. Dans un premier temps, les établissements scolaires sont dotés d'équipements de plein air, puis dans plusieurs établissements du second degré, sont annexées des salles de sport polyvalentes. Progressivement, les gymnases sont intégrés aux projets de construction des écoles. Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes témoigne de cette programmation :

« [...] c'est à partir de 70 où il y a eu une politique municipale qui a dit qu'après de chaque établissement scolaire, on essaiera de réaliser un gymnase. Et quand je parle d'établissements

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

scolaires, c'étaient que les écoles primaires puisque c'est la ville qui construisait sur ses propres deniers, et donc il n'était pas question à l'époque de collèges ou de lycées car il n'y avait pas de subventionnement d'Etat. Et donc on a commencé en 70, en 70 il y a eu d'un seul coup cinq gymnases de créer, près d'une école primaire. De mémoire je peux même vous les citer (...) à l'époque ça s'appelait les fameux modèles « Tible », comme on a eu les piscines tournesol etc., et là c'était les modèles « Tible », c'est sûrement l'inventeur ou quelqu'un qui a déposé un brevet, ils ont été tous construits de la même façon, avec deux gradins, deux vestiaires, une salle de sport polyvalente, et en type B, c'était des 30/20. Donc il y a eu Trégain, il y a eu Jeanne Jugan, il y a eu Chateaugiron, il y a eu la Poterie et Louis Volclair. Ca c'est les cinq premiers gymnases qui ont été créés à côté des écoles primaires à l'époque » (Le premier responsable des équipements sportifs de la Direction des sports de la Ville de Rennes).

Ces arguments se retrouvent également dans les propos du président du CPB :

« Ah oui bien sûr, alors justement au début je dirais que euh au fur et mesure que la Ville de Rennes s'est développée, la Ville de Rennes a eu des nouveaux quartiers, a construit des écoles et donc a construit souvent jouxtant l'école des gymnases, c'est très fréquent. Si tu connais Villejean tu vas à l'école Jean Moulin il y a le gymnase qu'on appelle Jean Moulin, tu vas à l'école Guyenne, tu as le gymnase Guyenne, et c'est pareil pour les collèges donc au niveau des salles, au fur et à mesure que la ville s'est développée, il y a eu des installations sportives, des gymnases qui se sont créés. Il y a eu une période d'expansion que je situerais dans les années euh pfff... 65-75 pour ne pas dire 60-70, dans cette période là quoi. Et à l'époque, début 70, Rennes pouvait se targuer d'avoir des installations sportives en nombre et en qualité tout à fait exceptionnel pour l'époque » (Président du CPB).

Parmi les réalisations qui ont constitué le patrimoine sportif rennais, deux équipements de cette période s'avèrent emblématiques. Ils ont été programmés pour répondre, non seulement, à des objectifs d'éducation mais également de performance en vue de développer les filières de haut niveau. Il s'agit de la Salle omnisports et de la Plaine de jeux de Bréquigny. La Salle omnisports de Rennes a été inaugurée le 21 octobre 1961, par Maurice Herzog, Haut-commissaire à la Jeunesse et aux Sports. Georges Graff, adjoint au Maire, délégué aux travaux publics et aux sports, a assuré la maîtrise d'ouvrage avec Louis Arretche architecte en chef de cet édifice dont le coût s'élève à 466 millions d'anciens francs. Une subvention de l'Etat de 800 000 NF de la Direction Générale des Constructions Scolaires, Universitaires et Sportives a été obtenue par Pierre Donzelot, directeur général. Henri Fréville précise dans son discours, lors de l'inauguration, que les usages de cet équipement peuvent aussi bien être sportifs que culturels (Fréville, 1977, 581). La gestion de la salle est alors confiée à l'Office des Sports et à l'Office Culturel et Social. Les principaux membres du Comité de gestion sont Félix Masson (président), Jean-Pierre Bigrel et Jean Verpraët. Cette salle est en priorité utilisée par les scolaires, les associations et les manifestations locales, culturelles ou artistiques et sportives. « En travaillant pour tous les jeunes, sans réserve et sans exclusive, nous avons le sentiment, mieux, la certitude de bien préparer l'avenir du pays et de collaborer pleinement, avec tous les hommes de bonne volonté, à l'établissement et à la consolidation de la véritable paix dont le monde a, plus que jamais, l'impérieux besoin » (extrait du discours d'Henri Fréville lors de l'inauguration de la Salle Omnisports, op. cit., 582).

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

La ville recense à ce moment quarante-neuf associations sportives postscolaires et cinquante-trois associations sportives scolaires.

Le Maire évoque par ailleurs dans ce discours le projet sportif de Bréquigny en s'adressant à Maurice Herzog : « Demain - vous le savez parfaitement puisque vous nous avez puissamment aidés - nous mettrons en chantier le plus important ensemble sportif de tout l'Ouest : la plaine de jeux dite de Bréquigny et, parallèlement, nous ferons de l'éducation physique et aux sports, leur part dans l'aménagement des nouveaux quartiers de notre ville » (Ibid. 582).

Le complexe de Bréquigny, a été réalisé avec le concours de l'Etat et des subventions représentant 30% du coût de l'équipement pour un montant définitif de 15 millions de francs. Le complexe de Bréquigny est donc doté d'une piscine dont la superficie est de 6 100 m², d'une plaine de jeux composée de deux gymnases, dont un d'une dimension de trente mètres de longueur par vingt mètres de largeur (de type B avec sanitaires) et d'un autre de quarante-deux mètres de longueur par vingt-quatre mètres de largeur (de type C) avec sanitaires et gradins ainsi que d'un terrain de football de compétition (pelouse) et de deux terrains de football d'entraînement (terrains stabilisés). Un autre grand terrain est composé au centre d'un terrain de football, d'une piste d'athlétisme qui l'entoure avec une chambre d'appel, de gradins, d'un espace pour le saut en longueur et le saut en hauteur, de trois terrains de basket-ball, de quatre terrains de volley-ball et d'un terrain de hand-ball à proximité des annexes (conciergerie, parking, abris vélos, etc.).

La piscine est considérée comme un équipement emblématique pour plusieurs raisons. D'abord par sa superficie et son bassin olympique de cinquante mètres, ses plongeurs de haut vol et ses nombreux vestiaires.

Achevée en 1971, cet équipement est relativement rare sur le territoire français à cause de son prix de revient (plus d'un milliard d'anciens francs).

Enfin, parce que lors de son inauguration, deux ministres se sont déplacés pour cet événement, René Pleven, Garde des sceaux et Joseph Comiti, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports. Cet équipement traduit en effet un des objectifs de la politique de l'Etat en termes de sport d'élite, à savoir le souhait du Général De Gaulle de faire briller la jeunesse française dans le monde grâce aux résultats sportifs.

Les grands travaux effectués en vue de rénover le Parc des sports, appelé aujourd'hui Stade de la Route de Lorient, soulignent également l'importance du sport d'élite et du sport spectacle. Son fonctionnement diffère néanmoins des autres équipements publics du fait de son caractère professionnel. Le Stade Rennais a choisi le statut professionnel dès son introduction en France dans le football en 1932.

A la veille de la guerre, la Ville de Rennes investit 1 500 000 francs pour moderniser le stade qui n'a pas été touché par les bombardements. Dans les années 1950, il bénéficie de profondes restructurations car le public est de plus en plus nombreux. En 1952, lors d'un

match de Championnat qui oppose le Stade Rennais au Stade de Reims, le record d'affluence est battu et dépasse pour la première fois la barre des vingt mille spectateurs. Cette augmentation de la fréquentation remet toutefois en question les infrastructures du stade qui sont vieillissantes malgré les travaux d'avant guerre. Des modernisations de l'équipement s'imposent et la première tribune à en bénéficier est celle située à côté de la Vilaine car elle est proche de l'effondrement. Construite en béton armé, elle peut accueillir trois mille spectateurs en 1955. C'est ensuite le tour de la tribune côté route de Lorient qui sera rénovée quelques mois plus tard pour atteindre une capacité de dix mille places dont deux mille assises. En 1965 un nouveau record d'affluence est battu avec vingt-huit mille spectateurs lors du match qui oppose l'équipe de Rennes (vainqueur de ma Coupe de France) à celle de Nantes (champion de France en titre). La proximité géographique et la rivalité entre ces deux villes expliquent très certainement cette affluence.

Enfin en 1967, un nouvel éclairage permet au stade d'accueillir des matchs en nocturne. Il est inauguré lors d'un match amical qui oppose le Stade Rennais à l'équipe nationale de football de Pologne.

Favoriser le sport d'élite par le développement du sport de masse répond d'une double logique pour la Ville de Rennes. D'une part, elle contribue à éduquer et à former la jeunesse en adéquation avec la politique sportive menée par l'Etat, notamment depuis l'élection de De Gaulle et l'avènement de la Cinquième République. D'autre part, elle bénéficie du rayonnement que lui apportent les sportifs de haut niveau qu'elle forme dans ses différents clubs sportifs.

Ces objectifs d'éducation et de performance suivent les valeurs laudatives trop souvent attachées au sport en France (Duret, Bodin, 2003).

Si le sport de haut niveau et les performances internationales étaient perçues depuis très longtemps, en France comme ailleurs, un élément important de valorisation du système politique en place sert de catalyseur à la mise en œuvre de politiques sportives d'envergure : la déroute des athlètes français aux Jeux de Rome en 1960 (cinq médailles, aucune en or).

Un article de l'Express du 27 juillet 2012, le jour de l'ouverture des Jeux Olympiques de Londres, reprend une citation d'un député de l'Assemblée Nationale, Hervé Laudrin, sur le retour des athlètes français lors des jeux de 1960 : « Les Jeux olympiques de Rome ont humilié notre jeunesse à la face du monde ».

De Gaulle tente alors de combattre cette « humiliation » par la mise en place d'une organisation sportive régit par le Mouvement sportif sous la tutelle des pouvoirs publics notamment l'Etat. Maurice Herzog, nommé Haut commissaire à la Jeunesse et aux Sports en 1958 déclare : « Si la France brille à l'étranger par ses penseurs, ses savants, ses artistes, elle doit aussi rayonner par ses sportifs. Un pays doit être grand avant tout par la qualité de sa jeunesse et on saurait concevoir une telle jeunesse sans idéal sportif. Surtout dans la patrie

de Coubertin »⁴⁸. Pour De Gaulle qui, au plan international, lutte pour la visibilité et la reconnaissance de la France, son indépendance et sa grandeur, le sport sert à promouvoir l'image d'une France forte et conquérante. Il est un étendard comme les autres au même titre que les grandes réalisations politiques : indépendance énergétique, nucléaire, Concorde, etc. La démocratisation de la télévision dans les foyers français, 9% des foyers en 1958 et 42% en 1965, « à l'instar de ses compatriotes, il est devenu un téléspectateur du sport. Le sport lui aussi a apprivoisé ses étranges lucarnes » (Dietschy et Clastres, op. cit., 168). Les audiences télévisuelles deviennent ainsi un enjeu communicationnel dans les orientations de la politique de De Gaulle. Soutenu par Maurice Herzog, lui-même un champion sportif, les orientations de la politique sportive s'inscrivent à travers le goût de l'effort et du haut niveau et ainsi dans les valeurs du Mouvement sportif : « Qu'on mette à profit la volonté de force et d'adresse prodiguée sur tant de stades, le goût de dépasser les autres dont s'enivre la jeunesse la renommée que l'opinion dispense au champion, bref l'immense dépense d'énergie et d'orgueil consentie par notre siècle en faveur de l'effort physique et de la compétition » (Ibid., 168). Ces axes politiques aboutiront ainsi sur un nouveau modèle basé sur le développement d'un sport de masse pour générer l'élite sportive dans lequel les équipements sportifs figurent comme une nécessité.

4.2 Une organisation du sport en France régie par l'intérêt général

La période d'après guerre se caractérise par la reconstruction, non seulement du point de vue de l'aménagement du territoire mais aussi politique et moral. C'est surtout sur le terrain des valeurs et de la formation de la jeunesse que le sport joue un rôle identitaire prépondérant. Les valeurs de l'olympisme de Coubertin sont remises au goût du jour avec les nouveaux enjeux médiatiques. Elles sont véhiculées par les institutions déjà existantes comme le CIO et ses déclinaisons nationales et locales telles que le CNOSF, CROS⁴⁹ et CDOS⁵⁰, les fédérations sportives internationales et nationales ainsi que les associations sportives. La période d'après guerre est propice à la naissance d'organisations internationales comme le CSIT⁵¹ créé en 1946, la FISU⁵² et le CISM⁵³ créés en 1948 (Miège, 1993). L'auteur précise également le rôle de deux institutions intergouvernementales qui concourent au développement du sport : l'ONU⁵⁴ qui peut intervenir dans l'organisation internationale du sport en référence à l'éthique qu'elle défend (déclaration internationale

⁴⁸ Allocution pour la réception des champions français reproduit dans la revue EPS du 1^{er} décembre 59, n°48 de janvier 1960, 65

⁴⁹ Comité Régional Olympique et Sportif Français

⁵⁰ Comité Départemental Olympique et Sportif Français

⁵¹ Comité Sportif International du Travail

⁵² Fédération Internationale du Sport Universitaire

⁵³ Conseil International du Sport Militaire

⁵⁴ Organisation des Nations Unies

contre l'apartheid dans les sports en 1977) et l'UNESCO⁵⁵ qui, par sa dimension éducative, intervient, par exemple, en tant qu'organe consultatif dans le sport avec le CIEPS⁵⁶. Miège rappelle également que le Mouvement sportif, qui s'est étoffé depuis la fin du XIX^e siècle, devient une véritable institution. Malgré les tentatives de la Quatrième république, qui a connu au total 21 gouvernements successifs et 17 titulaires de postes ministériels couvrant le sport, ce n'est qu'à partir de l'élection du Général De Gaulle et l'avènement de la Cinquième République qu'une politique volontariste est engagée. Maurice Herzog a la charge de traduire les orientations politiques de De Gaulle en matière de sport. Même si le premier plan qu'il vote (à savoir le troisième qui s'inscrit dans la continuité des plans de reconstruction français couvrant les années d'après guerre depuis 1947) n'affiche pas le sport comme une priorité, ce n'est qu'à partir du quatrième plan (1962-1965), que se concrétise sa politique de programmation d'équipements sportifs. Cette volonté de construire un maillage d'équipements sur tout le territoire s'organise à partir de trois lois-programmes qui se succèdent de 1961 à 1975.

La première est votée en 1961 par le Parlement à une large majorité et couvre le IV^e plan (1962-1965). Elle bénéficie de 575 millions de francs dont un budget de 345 millions de francs affectés aux équipements sportifs et 50 millions à l'équipement des installations appartenant à l'Etat (extrait de l'article premier de la loi n°61-806 du 28 juillet 1961⁵⁷). Maurice Herzog commente le bilan des équipements sportifs qui ont été livrés en France suite à cette première loi-programme : « De 1960 à 1965, ont été réalisés 1000 piscines, 1500 stades et terrains de jeu, plusieurs centaines de maisons de jeunes et de la culture » (Ibid., 131).

La deuxième loi relative à l'équipement sportif et socio-éducatif s'inscrit dans le cinquième plan qui s'étend de 1966 à 1970. La participation budgétaire de l'Etat s'élève à 1,5 million de francs et dénote une volonté de poursuivre les efforts pour développer le parc sportif français. Les prévisions annoncent deux huit cents cinquante stades et mille quatre cents quatre-vingt gymnases, sachant que doivent être construits de surcroît des équipements socio-culturels et socio-éducatifs. Cette fois, la loi précise un principe d'unification des équipements sportifs scolaires et civils construits dans le cadre communal. Ce principe est censé favoriser l'harmonisation des projets d'équipements sportifs et gagner en efficacité dans leur construction. De plus, elle précise l'émergence d'une nouvelle forme d'équipement à travers les projets de bases de loisirs et plein-air autour des grandes agglomérations. Ces deux lois entraînent la mise en œuvre d'une nouvelle génération d'équipements par rapport aux installations classiques d'avant guerre ciblés sur certaines

⁵⁵ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

⁵⁶ Conseil International de l'Education Physique et du Sport

⁵⁷ www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=19610729&numTexte=&pageDebut=06989&pageFin (consulté le 27 septembre 2013)

pratiques comme le cyclisme par exemple. L'action de l'Etat en matière de sport ne s'arrête pas seulement à la question des équipements sportifs. Sous la Cinquième République, les attributions ministérielles s'amplifient et aboutissent à la création d'un nouveau Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et au Sport. Ses objectifs fondamentaux s'inscrivent dans le développement du sport de masse pour en dégager le sport d'élite. La programmation et la construction des équipements restent toutefois indispensables. Pour Herzog, il s'agit d'abord de réaffirmer les intentions du Gouvernement pour concevoir une politique de démocratisation de la pratique. L'Etat injecte des fonds plus importants dans le sport et exige en retour, un contrôle dans le domaine de la jeunesse et des sports. Ce contrôle peut s'exercer par les subventions données aux organismes ayant reçus une délégation de pouvoir et par la formation des cadres techniques. Cette procédure de délégation de prérogatives publiques, déjà énoncée lors de la Quatrième République, accentue l'intervention de l'Etat dans la vie associative. Cette ingérence de l'Etat dans le mouvement associatif suscite de nombreux reproches émis par les membres du CNS⁵⁸, qui la dénonce comme une entrave à la loi 1901 concernant les associations. Or, pour l'Etat, les attributions des aides supposent des procédures de contrôle des actions et des dépenses. Afin d'éviter toute discordance, l'Etat procède à une répartition du pouvoir entre divers acteurs du sport. C'est à Herzog que revient la définition des nouvelles relations contractuelles entre l'Etat et le Mouvement sportif. Pour développer cette politique sportive, Herzog engage une déconcentration des pouvoirs en s'appuyant sur les inspecteurs académiques et départementaux afin de traiter plus rapidement les dossiers, entre autres les projets de construction. La politique générale est définie par l'administration centrale mais cette dernière ne gère aucun dossier directement, sauf les programmes présentant un caractère national. Le rôle de l'administration centrale réside donc davantage dans des missions de conception, d'ordonnancement et de contrôle. Suite à cette déconcentration, le préfet reçoit de l'administration centrale une dotation financière globale. Il établit ainsi une programmation (limitée aux communes de moins de cinq mille habitants jusqu'en 1964 et par la suite pour l'ensemble des projets), en fonction des directives de l'Etat sous l'égide de la Commission départementale. Cette commission comprend un tiers de représentants de l'administration, un tiers d'élus locaux et un tiers de membres du Mouvement sportif. Les projets d'aménagements sportifs sont contrôlés seulement *a posteriori*, par l'administration centrale. Pour légitimer les ambitions gouvernementales dans le milieu sportif, Herzog introduit deux types de médiation. La première passe par l'instauration de l'éducation sportive dans les établissements du secondaire, ce qui nécessite d'intégrer le sport dans les programmes d'enseignement. L'accord du ministre de l'Education Nationale corrélatif à l'augmentation de la population scolaire contribue à développer une sorte de « culture sportive », qui ne s'arrêtera pas à la conquête de la population scolaire. La seconde

⁵⁸ Comité National des sports

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

médiation concerne un objectif majeur énoncé à la première réunion du CNS : l'Essai de doctrine du sport. Ce document devra expliciter les incidences que pourraient engendrer le sport d'élite. Le texte définitif, rédigé par des spécialistes du monde sportif, paraît en 1965 mais n'obtient pas l'effet escompté. Cet échec s'explique par la fin de la carrière de Herzog et les controverses relatives au contenu du texte. Herzog est pourtant persuadé que la culture sportive va devenir une culture majoritaire pour la jeunesse. Néanmoins, l'intégration culturelle du sport est, à cette époque, loin d'être affirmée. Une enquête menée par Fouchard et Devranche en 1966 est réalisée auprès de quatre mille sept cents jeunes. Les résultats montrent que 25% des jeunes pratiquent un sport hors de l'école et que le sport n'est pas pour eux une aspiration fondamentale. Ce constat diverge totalement des discours exprimés par les dirigeants sportifs et les élus locaux. Les auteurs terminent leur enquête par cette phrase : « Les jeunes ne cèdent pas à la mythologie facile des joutes, des stades et des cimes. Ils ne conçoivent pas le sport comme la grande aventure de la jeunesse, ni comme l'Ecole supérieur du courage et de la virilité. ».

La troisième loi-programme est engagée entre 1971 et 1975 par Jean Comiti. Son financement s'élève à 2,610 milliards de francs dont 110 millions consacrés aux territoires d'Outre-Mer. Le gouvernement lance trois opérations majeures : Mille clubs de jeunes, Mille piscines, et les COSEC⁵⁹. Ce projet s'appuie sur deux principes. Le premier relève de l'industrialisation (la construction d'un type d'équipement en série) et le second de l'engagement de l'Etat (conception et passage des marchés centralisés). Dans le cas de l'opération des Mille piscines, l'Etat reste le maître d'ouvrage mais demande aux communes de fournir le terrain viabilisé et aménagé parmi cinq modèles agréés. Le choix de ce modèle peut ne pas être respecté par l'administration centrale, dernière instance de décision pour la mise en place d'un projet. Ce manque de souplesse soulève les plus vives critiques. Cette troisième loi-programme marque en quelque sorte le début du désengagement financier de l'Etat. Même si le pourcentage de l'aide reste stable, (entre 20 et 50% du montant des travaux) le montant des subventions tend à se dévaluer car le plafond maximum de celui-ci est abaissé. Chaban-Delmas, premier ministre formule les objectifs du Gouvernement concernant le sport en ces termes : « L'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que le sport soit accessible à tous, puisse être pratiqué par tous. [...] Mais un élément moral entre également en jeu, un élément de pure morale sociale. Il faut lutter contre la ségrégation de fait qui, il faut bien le reconnaître, s'établit principalement dans nos villes. C'est une véritable entreprise de communication sociale qui doit être déclenchée, dans ce domaine, comme dans les autres. [...] Le sport de compétition doit être exemplaire ; pour attirer les jeunes à la pratique sportive il faut des champions. Nous devons par conséquent faciliter, favoriser le sport de compétition, veiller à ce qu'il demeure exemplaire même lorsqu'il est professionnel ; ce n'est pas contradictoire. [...] Le rôle de l'Etat n'est aucunement de diriger,

⁵⁹ Complexes Sportifs Evolutifs Couverts

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

de réaliser lui-même toutes les actions. Il s'agit de susciter, de soutenir, d'aider, de coordonner et de faciliter une concertation fondamentale entre les différentes parties prenantes » (Callède, op. cit., 148).

Même si les objectifs de démocratisation du sport et d'intérêt général sont présents ainsi que l'idée d'expansion du sport de compétition, ce discours annonce la fin d'un Etat providence dans le sport. Pourtant, certains dénoncent « une curieuse concertation » mise en avant dans les mots mais pas dans les faits car dans la pratique les fédérations et les OMS ne sont pas consultées. La gauche dénonce par ailleurs le manque de moyens prévu dans la troisième loi-programme.

Cependant, la création des lois-programmes apporte un nouveau cadre législatif au sport. Ces lois se sont concrétisées par la construction de quatre mille gymnases, mille cinq cent piscines et huit mille terrains de sport. L'intervention de l'Etat se caractérise au niveau des aides techniques et administratives alors qu'elle était relativement discrète au début des années 1960. L'administration centrale diffuse d'ailleurs une notice technique, regroupant les recueils de normes détaillées, des plans et des études types auprès des maîtres d'ouvrage. Cette mesure symbolise le « label qualité » des services étatiques. Toutefois, elle contraint les communes à se référer obligatoirement à des modèles de construction précis et à avoir recours à des constructeurs ayant reçu l'approbation ministérielle.

Il faut également ajouter que ces équipements sont davantage destinés à la pratique compétitive qu'aux besoins éducatifs. Les services ministériels accordent à ce sujet peu de subventions aux équipements qui ne sont pas homologués par les fédérations sportives. Les stades, les gymnases de type B ou C ou les piscines rectangulaires constituent la référence en matière de construction. Ces espaces normalisés et codifiés en vue d'une pratique compétitive correspondent à une conception que l'on qualifie aujourd'hui de « traditionnelle » (Falcoz et Chifflet, 1998, 18).

Suite au désengagement progressif de l'Etat, les dirigeants politiques se trouvent dans l'obligation de définir des règles précises face aux critiques de l'opposition et du Mouvement Sportif. La loi dite « Mazeaud »⁶⁰, du nom du secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des Sports et des loisirs depuis 1972, député de l'UDR, est promulguée le 29 octobre 1975. Elle organise de façon précise les relations entre l'Etat et le Mouvement Sportif. Elle synthétise les constats jugés les plus pertinents concernant les fonctions sociales du sport, fixe et précise les missions des partenaires engagés et souligne l'obligation nationale pour toutes personnes morales et physiques, publiques ou privées d'organiser le sport dans l'intérêt général.

Deux orientations se profilent pour l'Etat en termes de politiques sportives, celle de l'étatisation qui écarte l'initiative privée ou la privatisation qui exclut le soutien public. Le Gouvernement choisit donc une gestion mixte, typique de l'exception française car les

⁶⁰ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000699405 (consulté le 27 septembre 2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

autres pays ont tranché en faveur de l'un ou l'autre (Callède, 2000). Les principales orientations résident alors dans le développement du sport de masse (pour répondre aux besoins d'une jeunesse toujours croissante) et dans la modernisation de l'organisation du sport de haut niveau. Pour Mazeaud, l'Etat ne doit pas seulement être un pourvoyeur de crédit mais il doit tracer les lignes fondamentales d'une politique sportive ancrée dans une identité française, tout en respectant les exigences du Mouvement Sportif.

La loi Mazeaud engendre des incidences directes sur la formation des enseignants en EPS et sur les futures promotions au sein de l'union française. En 1973, les deux ENSEPS⁶¹ sont regroupées en une nouvelle qui devient l'INSEP⁶² en 1976. A la même période se crée la filière STAPS⁶³ au sein des universités. Cette loi s'inscrit dans la continuité d'une politique, née à la Libération.

4.3 Le rapport GEP : Un recensement qui témoigne des impacts de cette politique de programmation d'équipements au niveau local

L'agglomération urbaine rennaise a mené depuis l'après guerre, des actions continues en matière d'équipements afin de répondre au mieux à la demande des habitants. Le développement de l'urbanisation a été impulsé autour des ZUP⁶⁴. Afin de persévérer dans cette voie et adopter une réflexion commune, les responsables de l'Etat et des collectivités locales se voient confier l'élaboration d'un SDAU⁶⁵ par l'intermédiaire de la loi d'orientation foncière de 1967⁶⁶ (LOF). Cette mesure prévoit une réflexion plus large qui définit les grandes orientations sur trente ou quarante ans, à l'aide de documents précis. Ce projet sera d'abord rédigé sous forme d'un rapport divisé en trois parties qui sont l'état actuel, l'orientation à long terme et l'étape intermédiaire. Les études seront entreprises par le GEP⁶⁷ de la Direction Départementale de l'Equipement. Une commission locale créée par le préfet en 1971, assurera le suivi de ce projet jusqu'en 1973 (vingt-six séances). Après des procédures d'instruction et d'approbation, le SDAU sera porté au plan régional puis national où, après consultation de différents ministères, il fera l'objet d'un décret en Conseil d'Etat, courant 1974. En ce qui concerne les installations sportives, le rapport du GEP présente en 1971 l'état des installations sportives de plein air déjà construites, et celles qui allaient faire l'objet de constructions futures (source issue des archives municipales).

⁶¹ Ecole Normale Supérieure de l'Education Physique

⁶² Institut National du Sport et de l'Education Physique

⁶³ Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives

⁶⁴ Zone à urbaniser en priorité

⁶⁵ Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

⁶⁶ www.legifrance.gouv.fr/affichText.do?cidText=LEGITEXT000006068302&dateTexte=20110311 (consulté le 27 septembre 2013)

⁶⁷ Groupe d'Etudes et de Programmation

Etat des installations sportives (en hectares) :

- Terrains attachés à des établissements scolaires
 - Lycée technique d'Etat des Gayeulles (1,60)
 - Lycée d'Etat des Gayeulles (2,00)
 - Faculté des sciences - Beaulieu (3,90)
 - Ecole Nationale de Perfectionnement – La Haut Sancé (0,70)
 - Groupe scolaire de la Poterie (0,50)
 - Lycée d'Etat Mixte de Bréquigny (1,00)
 - Collège d'enseignement secondaire des Chalais (0,40)
 - Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (0,30)
 - Lycée agricole des Trois Croix (1,50)
 - Ecole Normale de Garçons (0,40)
 - Ecole technique de la Salle (1,20)

⇒ Soit au total de 13,50 hectares

- Les terrains appartenant à des Associations Corporatives (utilisés presque exclusivement par les personnes de la profession ou de l'entreprise considérée, ainsi que par les membres de leur famille)
 - Association sportive des Cheminots rennais, Stade Jean Coquelin (6,20)
 - Association Sportives des PTT Stade des Basses Gayeulles (5,00)
 - Rennes Etudiants Club, Stade Courtemanche (5,40)
 - Association Sportives des Etablissement Langlois, rue de Pilate (1,00)
 - Arsenal Sports Rennais (1,40)
 - Association Sportive de l'Hôpital Psychiatrique (2,70)
 - Tennis Club Sapène (1,60)

⇒ Soit au total de 23,30 hectares

- Les terrains de la commune
 - Plaine de jeux de Bréquigny (11,30)
 - Stade de Cleunay, Municipal (1,60)
 - Stade Rennais, Route de Lorient (3,85)
 - Plateau de Villejean (0,50)
 - CPB, Stade des Gayeulles (1,80)
 - Hippodrome Municipal des Gayeulles (1,70)
 - Stade du Commandant Bougouin, Municipal (2,95)
 - CPB, rue Rapatel (0,90)
 - Stade André Fresnais Municipal (2,00)

- CPB Cleunay (0,90)
- ⇒ Soit un total de 27,50 hectares
- Les terrains des sociétés sportives
 - Stade des Cadets de Bretagne, La Bellangerais (11,85)
 - Patronage Jeanne d'Arc, rue Lavoisier (0,75)
 - Patronage St Joseph, rue de Vern (1,10)
 - Stade de la Tour d'Auvergne, rue de Châtillon (5,00)
- ⇒ Soit un total de 18,70 hectares

Rennes dispose donc d'environ 83 hectares de terrains destinés à la pratique sportive. Ce chiffre, rapporté à la population de l'époque, représente une densité approximative de 4 m² par habitant. Quant aux recommandations du Ministère de la Jeunesse et des Sports, il fixe un niveau moyen de 5,2 m² de terrains de sports, 0,3 m² de gymnases par personnes dans les villes de plus de 100 000 habitants. Les besoins des rennais en matière d'espace à usage sportif sont donc satisfaisants à 76 %, taux très proche des villes comme Bordeaux (75%) ou St Etienne (70 %). Cette grille de références est basée sur l'effort de création économiquement possible et non sur le besoin exprimé par la population rennaise. Ce document précise au niveau de la fréquentation, que même s'ils sont bien répartis sur le territoire rennais et en nombre satisfaisant, la liberté d'accès fait parfois défaut à certaines installations, notamment la Plaine de Jeux de Bréquigny ainsi que les stades du Commandant Bougouin ou Courtemanche. « Sans nier la nécessité des sociétés sportives et leur droit à utiliser en priorité les équipements, il serait souhaitable et bénéfiques que les stades municipaux laissent à chacun la possibilité de pratiquer les sports hors des structures habituelles (clubs, associations, amicales, etc.) » (Rapport GEP, 1971, archives municipales 67W6).

Ces équipements sont néanmoins représentatifs des sports les plus pratiqués au sein des associations. Nous avons vu précédemment que les sports qui se sont développés avant la guerre étaient liés au contexte belliqueux de l'époque bien que déjà dans les années trente la gymnastique militaire commençait à s'effacer au profit de la gymnastique artistique, à la tendance hygiéniste ou à l'influence anglo-saxonne pour ce qui est des sports collectifs.

C'est dans cette logique qu'au début des années 1950 au CPB, on observe que la section la plus importante est la gymnastique (cinq cents membres) suivie de la natation (deux cents), du football (soixante-dix-sept) et de l'athlétisme (soixante-quatre). D'autres sports commencent aussi à prendre de l'importance comme le basket, le tennis de table et le handball, pratiques embryonnaires avant-guerre. Le handball est introduit dans le cadre de la pratique scolaire pendant l'occupation. Au CPB, ces pratiques deviennent des activités majeures. L'équipe de handball gagne par exemple le titre de Champion de l'Ouest en 1957.

Le volley et le tennis commencent également à se développer bien qu'au Cercle la pratique du tennis reste plutôt au rang de pratique informelle. Les pratiques artistiques, telles que le théâtre, reprennent leur succès des années d'avant-guerre.

Ce rapport souligne l'essor du sport rennais. Le nombre d'associations sportives est croissant. La montée des loisirs est une des explications reprise par les analystes. Ils prévoient par conséquent une augmentation de la fréquence des équipements mais également leur diversification. Les sports de nature prisée par les citoyens entraînent par exemple de nouveaux aménagements dans les secteurs forestiers aménagés en zones de loisirs, complexes nautiques, etc. Il est admis dans les études du GEP que la satisfaction des besoins exige quatre paramètres à prendre en compte dans la programmation des équipements :

- ⇒ Le niveau de voisinage : squares et terrains de jeux scolaires accompagnant l'habitat
- ⇒ Le niveau urbain : parcs et installations sportives d'accès libre
- ⇒ Le niveau suburbain : « coulées vertes » séparant les extensions urbaines
- ⇒ Le niveau régional : forêts aménagées

La nécessité d'une maîtrise foncière s'impose donc fortement car, sans elle, l'exécution des objectifs s'avère incorrecte. Au niveau urbain, l'estimation des besoins correspond à l'acquisition des espaces réservés pour la construction d'habitations et des espaces qui les entourent (parcs verts, équipements sportifs et autres équipements de loisirs). Ces espaces consolident le POS⁶⁸. C'est ainsi que la municipalité, à l'aide de services spécialisés dans l'aménagement, a intégré la construction d'équipements sportifs dans son Schéma Directeur de l'Aménagement Urbain et ses projets de ZUP puis ZAC⁶⁹. Afin de mettre en place cette stratégie d'aménagements, plusieurs terrains ont été acquis par la municipalité pendant le mandat de Fréville :

- En 1955 15 hectares pour la plaine de jeux de Bréquigny
- En 1968, 17 hectares pour le parc de Bréquigny
- En 1971, 6 hectares destinés au terrain d'aventures de Villejean
- En 1975, 77 hectares destinés à un aménagement rationnel de l'ensemble vert de Maurepas
- En 1976, 30 hectares pour la ZAC des Gayeulles pour des compléments sportifs de la zone de l'hippodrome).

⁶⁸ Plan d'Occupation des sols

⁶⁹ Zone d'Aménagement Concertée

Un article de presse provenant des Archives municipales complète la photographie du patrimoine sportif et du dynamisme des associations de la Ville de Rennes à la fin du mandat Fréville. Le premier intitulé « 223 associations sportives et 26 000 licenciés : le fruit de 25 années de travail à l'Office des sports » (Ouest France, 18 avril 1975, 14). Cet article évoque les données marquantes concernant le développement sportif à Rennes et ses financements. Rappelons qu'à la création de l'Office des Sports en 1949, il y avait vingt et une associations sportives scolaires et vingt-cinq associations sportives post-scolaires qui regroupaient plus de huit mille licenciés. Le journaliste souligne également l'augmentation de la somme globale des subventions allouées aux associations pour soutenir le développement des pratiques sportives : de 20 000 francs en 1951 à 450 000 francs en 1975. Même si la valeur du franc a changé entre ces deux périodes, cette augmentation est significative et rejoint les mêmes orientations que l'investissement dans les équipements sportifs par la municipalité, soutenu par une des lois-programmes de l'Etat. Un autre article de 1975, écrit au lendemain de l'inauguration de la piscine de Villejean, évoque le montant d'une subvention exceptionnelle accordée par la Ville aux clubs sportifs amateurs pour s'équiper en matériel sportif. Le CPB obtient alors une subvention de 22 000 francs (la plus importante), suivi de la Tour d'Auvergne avec 14 500 francs et des Régates rennaises (11 200 francs). En détaillant le matériel listé en face des sommes, on peut supposer que le montant est davantage calculé et attribué en fonction du poids politique de l'association face à la municipalité qu'en termes de proportionnalité. Pour ce qui est de l'attribution des subventions de fonctionnement, la répartition se fait par coefficient selon les disciplines sportives et le nombre de licenciés. Les disciplines les plus importantes par ordre décroissant sont l'aviron, l'athlétisme, la marche, la gymnastique ayant un coefficient de 1,9, la natation avec 1,8 et les sports collectifs avec 1,5. Les priorités sont donc fixées selon l'importance de l'association et les sports de compétition au détriment des sports plutôt dits de loisir (cyclotourisme dans les derniers coefficients avec 0,7). Enfin cet article souligne les questions soulevées à cette époque sur « l'encadrement de la masse » non seulement du point de vue des sportifs mais, également, du positionnement de l'encadrement en tant que bénévoles ou professionnels.

Enfin, à Rennes, une note de 1975 traduit cet essor du sport sur le plan local. Le cabinet de l'adjoint aux sports, M. Pitard, écrit au sénateur-maire, Henri Fréville, avant une rencontre organisée avec le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux sports. La situation du sport à Rennes est exposée par le biais de l'animation sportive et des équipements sportifs. L'animation est assurée par les trente-deux moniteurs et monitrices de la Direction des sports et loisirs scolaires, dont le directeur est Félix Masson. L'Education Physique et Sportive est ainsi enseignée dans soixante-trois écoles primaires publiques mixtes. De plus ces moniteurs encadrent quarante-huit Centres d'initiation sportive. L'Office des Sports (non municipal), comprend cent dix associations sportives scolaires (vingt et une en 1949, lors de la création de l'Office des sports) et cent vingt-six associations sportives (vingt-cinq en 1949). Le total

des licenciés de ces deux entités s'élève à plus de vingt-sept mille six cents (en 1949, l'office des sports en recensait huit mille deux cents). Le document indique également le nombre de licenciés par discipline sportive (seize au total), les trois premières étant le football (presque quatre mille), le basket-ball (deux mille sept cents) et le judo (mille). En ce qui concerne les équipements sportifs, au début du mandat Fréville, seuls la plaine de jeux de Bréquigny, la piscine Saint Georges, le vélodrome, le stade Laennec et l'hippodrome des Gayeulles sont présents sur le territoire rennais. A partir des années 1960, l'essor des pratiques sportives et la politique d'animation de la ville de Fréville, une fois les orientations de la reconstruction définie permettent de développer le patrimoine sportif en majeure partie public mais également privé. En 1975, cette note fait apparaître le recensement de vingt gymnases, vingt terrains de plein air (dont cinq appartenant à des associations privées), huit terrains provisoires (pas équipés de vestiaires ou sanitaires, pas de drainage contrairement aux terrains de plein air en service), deux piscines dont celle de Villejean en cours de construction, une piste d'athlétisme, une piste cycliste non couverte et non éclairé. La note souligne cependant le manque d'équipements sportifs, notamment la pauvreté en stades et pistes d'athlétisme et prévoit la construction d'une piscine dans le quartier de Maurepas. Divers équipements présents sur le territoire rennais marquent la fin du mandat Fréville comme la piscine de Villejean inaugurée en 1975 ainsi que la piscine des Gayeulles, la première phase de la base nautique de la Plaine de Baud, quatre gymnases inaugurés entre 1975 et 1977 et deux complexes sportifs équipés d'un gymnase et de terrains extérieurs. De plus ce recensement présente également la construction de Maisons de Jeunes et de la Culture dans les quartiers de la ville ainsi qu'une maison des associations.

Conclusion chapitre II

L'éducation de la jeunesse est une fois de plus au cœur des politiques sportives. Le climat de reconstruction d'après guerre et les traumatismes du régime de Vichy engendre un retour aux valeurs du sport développées avant guerre, notamment par Léo Lagrange. Le sport d'élite mis en œuvre par De Gaulle implique un modèle de développement du sport de masse sur le principe d'un sport compétitif, qui draine les valeurs de l'olympisme. Les Jeux Olympiques prennent une nouvelle dimension avec l'avènement de la télévision dans les foyers et entraîne des enjeux médiatiques et communicationnels dont souhaite se servir De Gaulle pour faire rayonner l'image de la France. C'est sur la base de cet enjeu que la programmation des équipements draine la faisabilité de ces objectifs. Si sur le plan national plusieurs initiatives tentent de se concrétiser en matière d'équipement, à travers la reconstruction, c'est principalement au niveau local que se décide la construction d'équipements. A Rennes, elle est principalement municipale et s'organise autour des effectifs croissants de la jeunesse. Le mélange observé entre les acteurs politiques, associatifs et de l'administration municipale met en exergue que les logiques d'implantation

correspondent à des stratégies mises en œuvre par différents acteurs dans un intérêt collectif affiché mais qui révèlent également des intérêts individuels. Cependant, la multiplication des interlocuteurs dans le secteur sportif freine parfois le développement du sport local car tous affirment une sorte de primauté légitime dans les prises de décision. Comme nous l'avons cité précédemment, le pouvoir induit une relation basée sur la négociation entre plusieurs individus. Ces effets peuvent s'orienter vers l'objectif commun escompté comme avoir des effets négatifs bien que chaque acteur agisse à son niveau et dans son cadre de manière rationnelle comme le montre l'analyse de l'organisation de Crozier et Friedberg pour comprendre les problèmes et difficultés de l'action collective : « Elle peut donc fournir un modèle en quelque sorte expérimental de l'effet système, dans un cadre certes plus artificiel, mais dans lequel il s'agit bien du même problème : celui de la coopération et de l'interdépendance entre les acteurs poursuivant des intérêts divergents sinon contradictoires » (Crozier, Friedberg, 1977, 21).

L'objectif commun est de pouvoir accompagner et éduquer les enfants dont le nombre est en constante augmentation suite aux années d'après guerre (phénomène du baby-boom). Le sport apparaît donc comme un moyen adéquat pour prendre en charge cette jeunesse notamment dans la transmission des valeurs. Ainsi, que ce soient les acteurs de la municipalité rennais, de son administration, des associations sportives historiques quelle que soit l'idéologie de l'Etat, tous œuvrent pour développer les pratiques sportives. Ce développement est toutefois inhérent à la programmation d'équipements sportifs qui représente également un enjeu de maillage de territoire pour les acteurs associatifs. L'accomplissement de cet objectif commun se traduit par les effectifs du Mouvement sportif qui sont en pleine augmentation. Le nombre de pratiquants sportifs n'a cessé de progresser depuis les années d'après guerre mais il engendre un phénomène de sport de masse à partir de la Cinquième République impulsée par De Gaulle.

Les mutations de la société qui commencent à s'amorcer après la guerre génèrent l'apparition de nouvelles pratiques. Dès la fin des années 1960, les municipalités sont incitées à fournir d'autres espaces et sites de pratiques sportives. Les lois-programmes prévoient plusieurs orientations destinées aux équipements conçus pour des pratiques sportives codifiées par les fédérations, mais peu d'espaces recevant les pratiques d'expression du loisir. En parallèle, d'autres phénomènes sont en pleine effervescence tels que les bases de loisirs, les stations touristiques, les villages vacances, la mise en valeur des sites naturels, qui dynamisent et développent la culture sportive. Les initiatives associatives, le bénévolat, les municipalités et les services départementaux de la jeunesse et des sports conjuguent leur action et s'inscrivent dans la promotion du « sport pour tous ». Ce nouvel objectif des politiques publiques devient particulièrement éminent pour la municipalité d'Edmond Hervé.

III. Le mandat d'Edmond Hervé (1977-2008) : la formalisation des politiques sportives « pour tous »

Le mandat d'Edmond Hervé marque le retour de la gauche à Rennes à partir de 1977. Quatre ans plus tard, le même phénomène se produit au niveau national avec les élections de François Mitterrand. Ce retour des socialistes au pouvoir se fait dans un contexte de rigueur économique qui marque la fin des Trente Glorieuses. Au-delà de la dimension économique, les transformations sociales dessinent un paysage de renouveau qui s'affirme à partir des années 1980. Ces mutations se répercutent sur le plan politique avec les lois de Décentralisation⁷⁰ qui sont le premier indicateur du recul de l'Etat. La montée de l'individualisme, qui se diffuse à tous les niveaux de la société entraîne ainsi des transformations dans les pratiques sportives. Des sports émergents porteurs de nouvelles valeurs, comme la liberté, le plaisir ou l'esthétisme viennent en opposition avec les sports et leur manière d'être pratiqués depuis les prémisses du sport moderne. Le Mouvement sportif est le modèle de pratique sportive dominant, conforté par l'Etat dans ses prérogatives publiques.

1. Des équipements sportifs aux espaces sportifs : l'expression de nouveaux besoins sportifs, un indicateur des transformations de la société

La diversification des pratiques sportives et leurs modalités promues par des valeurs émergentes dans les années 60-70 s'affirment dans les décennies suivantes et interviennent comme des « éléments perturbateurs » du modèle traditionnel forgé par le Mouvement sportif depuis les prémisses du sport moderne. A Rennes, un article de presse du journal Ouest France retrouvé aux archives municipales témoigne de l'émergence de nouvelles pratiques sportives. Celles-ci ne sont pas considérées par l'auteur comme un sport mais sont plutôt classées au rang des loisirs. Cet article a pour propos introductif « A une époque où les loisirs sont appelés à devenir de plus en plus nombreux pour « meubler » les temps morts de son agenda. En devenant soi-même farouche compétiteur ou tout simplement fidèle spectateur » (Romer, 1971). Il met en perspective la distinction progressive du sport qui se pratique et qui se regarde ainsi que les jugements de valeur sur la dimension du sport de loisir en citant les exemples suivants : « un homme qui fait ses dix flexions le matin [...], qui court dans les sous bois de mi-forêt ou qui enfourche sa bicyclette dans les chemins ombragés ou cette dame qui s'adonne à la danse rythmique ou à la gymnastique volontaire, ce serait faire injure à tous ces sportifs que de penser que le sport ne débouche sur rien d'autre que l'utilisation d'un loisir » (Ibid.). Ces nouvelles pratiques se développent parallèlement aux transformations de la société et deviennent « des objets de convoitises à

⁷⁰ <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039> (consulté le 27 septembre 2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

la fois pour les responsables des secteurs politiques, marchands ou associatifs » (Bodin, Robène, Héas, Leyondre, 2007, 21).

1.1 De nouveaux espaces pour accueillir de nouvelles pratiques

Dans le recensement du patrimoine rennais qui a été réalisé en 2011 plusieurs réalisations d'équipements illustrent les transformations sociales au milieu des années 1970. Il s'agit donc dans un premier temps de comprendre quelles sont les causes de ces transformations et leurs répercussions dans le domaine sportif. L'exemple de plusieurs réalisations de nouveaux espaces permettra ensuite de démontrer l'arrivée de ces nouvelles pratiques sportives à Rennes comme la glisse urbaine, les sports nature ou encore des activités de forme. Ces nouveaux types d'aménagements reflètent les objectifs de la municipalité de l'époque dans le but de répondre et canaliser ces pratiques émergentes dans l'espace public. Au-delà de la notion d'équipements, le terme « espace » sera évoqué puisqu'il correspond davantage à la description de ce nouveau type d'installations sportives.

Ces nouvelles pratiques s'inscrivent dans des transformations sociales et sociétales : « La thèse générale est que les sociétés développées ont suivi ou suivent des évolutions similaires dans leur passage de l'état pré-industriel à l'état industriel et post-industriel. L'industrialisation, et sa suite la post-industrialisation, correspondent à la généralisation des sphères de plus en plus nombreuses de la rationalité technique et économique. La thèse cherche en particulier, à établir un lien entre les évolutions techniques et économiques, elles-mêmes interprétées comme la conséquence d'une extension progressive du souci de rationalité productive, et l'extension progressive de la démocratie dans l'ordre politique. » (Galland et Lemel, 1998, 14-15). Ils précisent que le terme « industriel » a toute son importance : « L'industrialisation c'est la recherche systématique des procédures techniques les plus efficaces dans la production et la distribution des biens et services : mise en œuvre des connaissances scientifiques et recherche méthodique des profits de la division du travail. Cette recherche d'efficacité s'applique évidemment à la détection des talents, puis à l'utilisation professionnelle de ceux-ci, processus dans lequel le système scolaire joue un rôle essentiel, et de plus en plus important. » (Galland et Lemel, op. cit., 15).

Ce principe illustre les enjeux relatifs à l'éducation mais globalement la recherche de performance dans l'évolution de la société française. Alain Touraine (1969) et Daniel Bell (1973), qui utilisent le terme de « société post-industrielle » proposent « d'extrapoler des tendances latentes » : « Résumées à leur plus simple expression, les thèses tiennent en l'articulation de divers changements. En matière idéologique, la confiance dans l'utilité et la mise en œuvre du savoir théorique est de plus en plus grande, en même temps que montent les désirs d'accomplissement individuel et de participation. » (Ibid., 15). Les auteurs insistent

également sur le phénomène d'« ouverture » qu'impliquent ces tendances, à savoir la libéralisation et la mondialisation des échanges marchands, mais aussi culturels (informations, tendances et attitudes).

Ces transformations ont alors plusieurs effets visibles dans le sport. De nouvelles activités sportives proviennent des Etats Unis comme par exemple les sports de glisse (Californie) ou les sports dont l'objectif prioritaire est l'esthétisme et la « forme » (« fitness », musculation, aérobic, etc.). Ces tendances sportives, corrélées avec la prépondérance individuelle, le vivre pour soi qui découle au concept d'« individualisme » symbolisent l'émergence de nouvelles valeurs de la société comme la réalisation de soi, la recherche de plaisir, de liberté, de sensation (Pociello, 1991). Cette recherche d'épanouissement individuel est entretenue avec l'avènement de la société de consommation, à son apogée lors des « Trente Glorieuses » (Fourastié, 1979). La sédentarisation progressive des individus dans leur mode de vie donne à la pratique sportive un nouveau sens. Fourastié montre également une transformation des méthodes de travail, liée aux progrès technologiques. Ces derniers organisent tous les niveaux de la vie quotidienne comme les modes de déplacements (démocratisation de l'acquisition des automobiles, escalators) ou l'équipement des ménages (sanitaires individuels, télévision, électroménager) et les méthodes de travail. La mécanisation des outils de travail entraîne le développement des services à la personne et qui accentue l'exode rural (rendements agricoles multipliés par quatre qui encourage la désertification des campagnes pour la vie citadine). Ces exemples ne sont pas exhaustifs mais visent à illustrer les nouveaux usages qui redessinent le paysage idéologique des sociétés post-industrielles. Cette croyance générale fondée sur les progrès technologiques et donc la science, argument défendue par Lyotard (1979) parle également d'une transformation des mœurs voire « révolution » que les événements de mai 1968 symbolisent. Ces transformations sociales se sont avérées marquantes pour plusieurs générations comme le témoigne l'entretien du président de la Tour d'Auvergne. Il distingue la période d'avant guerre et d'après guerre en donnant plusieurs exemples des transformations de la vie quotidienne et des mœurs. Concernant le développement de la TA, il répond de la manière suivante :

« [...] un club comme la TA, avant guerre il y avait peut-être 600-700 adhérents. Et puis bon avant guerre, c'était avant guerre, Rennes n'avait pas 200 000 habitants, ce que l'on appelle, euh moi je fais toujours un distinguo entre ce que l'on appelle maintenant la société des loisirs [...] dans le temps, le mot loisir n'existait pas, ce n'est pas un mot qu'on utilisait [...] à la TA vous aviez la fanfare, vous aviez des sports comme la gymnastique, euh bon vous aviez des sports comme le football c'était des vieux sports, euh vous aviez le basket et puis ça s'arrêtait là, grosso modo car euh oui il y avait l'athlétisme enfin bon je ne décline pas tout hein. Bon et puis ensuite progressivement il y a eu la guerre et puis après la guerre, il faut euh je crois que les clubs ont commencé à prendre de l'importance [...] vers la fin des années 70, début des années 80 de nouvelles sections se sont créées, vous avez eu le roller, vous avez eu l'escalade, vous avez plein de choses. En plus il y a eu un changement de société, je me souviens dans les années 60 bon euh ici là où vous voyez de la verdure, ici il y avait un foyer, un vieux foyer, et il y avait un poste de

télévision. Bon pour vous ça vous paraît loin mais c'est pas si vieux que ça hein, c'est pareil, il ne faut pas se tromper dans euh début des années 60, le téléviseur n'était pas dans tous les foyers, hein donc etc. Et progressivement comme ça, alors après il y a eu effectivement euh l'avènement des téléviseurs dans les foyers, les voitures c'est pareil, début des années 60 il faut pas croire que toutes les familles avaient des voitures, bon la vulgarisation des voitures s'est faite vers la fin des années 60, début des années 1970, ça paraît bizarre comme ça quand on en parle mais il ne faut pas se tromper. [...] Alors naturellement il y a longtemps dans les salles vous aviez un crucifix. Forcément. Euh la chapelle qui là au coin au fond du parking qui s'appelle la Chapelle de la Sainte Famille, était étroitement liée à la vie du patro. Donc le club était un club catholique, euh c'est toujours euh d'ailleurs, c'est toujours d'obédience catholique mais bon on est en 2008. [...] il faut savoir que dans les années 50, les filles n'avaient pas encore le droit de se mettre en jupe, les déplacements, les garçons dans un car les filles dans l'autre, c'est pas vieux hein dans les années 50 vous vous rendez compte, c'est pas si vieux que ça. Alors mai 68 est passé par là-dessus et là ça a nettoyé sec, mais avant 68 un garçon et une fille qui vivaient ensemble hors mariage ça faisait déjà désordre dans le paysage sociétal alors dans un patro c'était inconcevable. Alors je ne vous dis pas les hurlements de l'aumônier de l'époque quand il savait que ça batifolait entre une fille et un garçon de la TA sans l'anneau au doigt » (Président de la TA).

Il relate ainsi les transformations sociales et l'arrivée de nouvelles pratiques sportives à travers la notion de loisirs. Cette montée des loisirs est un élément central dans la transformation de la société française (Dumazedier, 1962). Si la pratique sportive ciblait presque exclusivement les enfants scolarisés ou les jeunes avant les années 1960, l'augmentation du temps libre entraîne une révolution culturelle peu à peu le sport se pratique à tout âge de la vie. Les pratiques de loisirs s'illustrent à travers divers sports, comme les sports « nature ». A Rennes, le premier espace est matérialisé par la construction de la base nautique de la Plaine de Baud en 1975. Cet espace naturel aménagé répond à une demande d'activités nautiques. Il est géré en revanche par une des plus anciennes associations sportives, les Régates rennaises. Le développement de ce site a favorisé la création de nouvelles associations. Toutefois, le projet d'une autre base de loisirs destinée aux particuliers prend forme à la fin des années 1980 au niveau des étangs d'Apigné et du lieu dit « la Prévalaye » (extraits du diagnostic territorial effectué dans le cadre des missions de la CIFRE en 2010). Ces espaces naturels dépendaient d'une propriété privée qui, à l'origine, était également composée d'un château. Cette propriété a été détruite pendant la seconde guerre mondiale. A la fin des années 1970, la Ville de Rennes est devenue propriétaire de l'ensemble des bâtiments de la Prévalaye afin de disposer d'une nouvelle réserve foncière.

Cette politique coïncide avec l'arrivée d'Edmond Hervé à la mairie de Rennes. Plusieurs projets se sont ensuite succédés pour aménager cet espace d'une superficie d'environ 140 hectares. Dans un premier projet, la Ville de Rennes avait envisagé de créer un centre d'hébergement et une salle de séminaires et de congrès (projet en 1978). Le projet d'un parc d'attraction est, par la suite, émis en vue de développer les loisirs sur lequel la Ville s'est penchée en 1980. Un parc animalier dans la zone boisée, un centre hippique de 15 hectares et un camping ont également été évoqués en 1983. A partir de 1986, la CIRMAD, une société de développement immobilier, est chargée de concevoir un projet d'envergure pour

développer les pratiques de loisirs à Rennes. Dans celui-ci apparaît la construction d'un centre aquatique couvert, un centre de remise en forme, un parc animalier, une rivière artificielle d'eau vive, la création d'un internat et des bâtiments pour stocker le matériel et organiser des réunions. La Ville de Rennes est prête à investir dans des équipements lourds à condition que les associations investissent le site et l'animent. Mais en juin 1988, ce projet est annulé car il ne présente pas de caractère prioritaire comparé à d'autres comme celui du métro. Toutefois, quelques aménagements ont quand même été effectués. Au niveau des étangs d'Apigné, on voit émerger des blocs de stockage pour ranger le matériel nautique de la ville et des associations ainsi qu'un logement de fonction bâti en 1985. Aujourd'hui, une plage, un poste de surveillant de baignade, deux sanitaires, des bancs, des tables de pique-nique et une table de tennis de table ont été aménagés.

Du côté du parc de la Prévalaye, et un centre de loisirs, destiné à l'accueil des enfants âgés de 3 à 6 ans, a été construit en 1978. Des installations équestres ont également été réalisées afin d'accueillir des événements comme la Fête du cheval. Un Centre d'entraînement du SRFC à La Piverdière est également réalisé. L'accessibilité du site a été améliorée avec la création d'une piste cyclable, l'aménagement du hallage et la mise en place d'une desserte de bus l'été. L'historique des projets d'aménagements de ce site montre que malgré l'intérêt de la Ville de Rennes pour ce site, aucun grand projet ne s'est réellement concrétisé : « Historiquement ici, ça fait 25 ans qu'il y a des choses sur place, mais ça a toujours été du provisoire, et ça l'est encore actuellement », précise un des éducateurs sportifs de la ville lors d'un entretien réalisé pour élaborer le diagnostic territorial de la Prévalaye.

Parallèlement à cet engouement pour les sports « nature », d'autres types d'activités sportives se développent à Rennes. Les sports de forme s'implantent à la fois par le biais des associations de gymnastique volontaire et des centres de remise en forme. Bessy (1990) analyse cette implantation des centres privés, notamment dans le marché parisien à travers le passage de la musculation à la forme, du masculin au féminin. Un club, Moving, a été l'un des premiers centres implanté à Rennes. L'argument publicitaire de cette enseigne met aujourd'hui en valeur les vingt cinq années d'expérience de ces centres dans l'univers du « fitness » et autres activités de forme. Quant à la création des associations de gymnastique volontaire (GV), un extrait de l'entretien du premier responsable de la Direction des sports de la Ville de Rennes témoigne de l'implantation de la GV à Rennes (les premières en 1980-81) :

« [...] La gym volontaire à l'époque, c'était des gens qui avaient entre 30 et 50 ans, qui venaient se faire une petite santé une à deux fois par semaine. Et donc ces gens là n'avaient pas d'équipement bien sûr, donc ils avaient demandé à la ville de leur prêter ou de leur louer, la ville loue à un prix très très bas, les équipements de la ville qui ne servent pas après 18h [...] il y en a plusieurs et elles étaient toutes affiliées à la fédération de gym volontaire. Il y avait une association au moins dans chaque quartier » (Le premier responsable de la Direction des sports de la Ville de Rennes).

Les sports de glisses figurent également parmi les nouvelles pratiques sportives. Loret (2003) montre que ces activités qu'il qualifie de « fun » correspondent à de nouvelles tendances importées des Etats Unis qui correspondent à de nouveaux mode de vie : retour vers la nature, recherche de sensations, sport pour soi, refus du sport institutionnel, etc.

A Rennes, ce sont essentiellement le roller, le skate et le BMX⁷¹ qui s'implantent. Ces pratiques d'un genre transgressif, car hors normes, hors lieux dédiés ou se pratiquant dans l'espace urbain et hors système institutionnalisé attirent essentiellement des jeunes lors de leur apparition. Même si plusieurs associations rennaises, dont les associations historiques comme le CPB et la TA, tentent d'attirer les pratiquants de ces sports pour grossir leurs effectifs et les fédérer, une partie de ces pratiquants rechignent à s'engager dans ces associations. Au-delà de la pratique, ils se distinguent à travers les vêtements, le vocabulaire et autres signes distinctifs dans une logique de révolution culturelle, symbolique de culture « alternative » (Loret, 2004, 30). D'autres activités, d'un genre plutôt hybride apparaissent également dans l'espace urbain dans les années 2000 comme le *parkour*, le *street golf* etc. Au niveau des espaces naturels, la pratique du *kite mountainboard*, dérivé du *kitesurf* mais sur une planche à roulette sur terre a pu par exemple être observée dans les landes d'Apigné lors de l'enquête réalisée dans le cadre du diagnostic territorial (réalisé en 2010). Elles restent toutefois des activités confidentielles avec une prise de risque relativement élevée. Le point commun de ces activités sportives émergentes fait ainsi apparaître une nouvelle notion dans les modalités de pratiques : la pratique non encadrée voire le refus de pratique encadrée.

1.2 Une diversité en matière d'accessibilité correspondant aux nouveaux espaces : les conséquences des nouvelles modalités de pratiques sportives, notamment la pratique « libre »

Galland et Lemel résumant cette période en deux mots « permissivité et individualisme » (1998, 22). Ces deux notions correspondent à la recherche de liberté dans les pratiques non encadrées qui s'illustre à travers les sports nature, mais aussi dans les sports plus traditionnels. Les pratiques non encadrées sont déjà détectées dans l'enquête IFOP de 1966. Celle-ci évoque qu'une forte proportion des 15-20 ans (1,5 million de jeunes) pratique déjà hors du cadre fédéral. Ce constat provient d'une comparaison entre le nombre de réponses des jeunes interrogés et les statistiques des fédérations sportives. Cette pratique libre est plus particulièrement marquée au niveau des sports comme le tennis ou la natation (Dietschy et Clastres, 2006, 175).

Ce n'est plus l'activité en elle-même qui est concernée mais la manière dont les pratiquants s'adonnent à ces activités. Ces nouvelles modalités de pratique qui se développent sont

⁷¹ Type de vélo qui permet une pratique cycliste physique, technique et spectaculaire

différemment nommées : « pratique libre », « pratique autogérée » voire même pratique « sauvage ». Comme ces appellations l'indiquent, quelle que soit l'activité sportive il s'agit ici de faire du sport en dehors des codes et règles édictées par le Mouvement sportif. Par opposition à ces nouvelles pratiques, les sports à vocation compétitive et qui constituent pour la plupart des disciplines olympiques, sont qualifiées par opposition de sports « traditionnels ». Les transformations sociales distinguent ainsi deux types de pratique car le sport était essentiellement encadré par les acteurs associatifs ou institutionnels. Ces nouvelles aspirations apparaissent comme des éléments perturbateurs au niveau du modèle fédéral dominant représenté par le Mouvement sportif. Cette diversification des activités sportives et des modalités de pratique, notamment la pratique libre, engendre la création de nouveaux aménagements sportifs et élargit la notion d'équipements à celle d'espaces. En ce qui concerne les sports « nature », des aménagements permettant un accès libre se développent dans les années 1980. Dans un premier temps, ces nouveaux espaces se créent dans les zones boisées ou les parcs urbains appelés CRAPA⁷² et un peu plus tard, parcours de santé. Ils constituent des aménagements proposant différents ateliers dans le but d'entretenir sa santé physique. A Rennes, ces installations se trouvent dans les principaux parcs de la ville comme le parc des Gayeulles, le parc de Villejean, et des espaces verts situés au Sud de la ville.

D'autres types d'aménagement se font également sur des surfaces rocheuses pour favoriser la pratique de l'escalade (prises et mousquetons). A Rennes, ce n'est pas dans un espace naturel mais en milieu urbain sur une tour implantée dans le complexe universitaire de Beaulieu que les grimpeurs peuvent escalader quarante mètres.

Au niveau des activités nautiques, c'est par exemple l'installation de pontons sur les berges de la Vilaine (rivière qui traverse Rennes) qui permet un accès aux sports nautiques. Cependant, ce type d'activités se développe davantage au niveau du système associatif. La course à pied qui n'est pas à proprement parler une activité nature mais plutôt une pratique individuelle de type « santé », connaît également un développement marqué. Beaucoup d'évènements (Marathon, Semi-Marathon...) sont organisés autour de cette pratique dans les grandes villes françaises (Paris, Lyon, Nice, Rennes, Reims) mais également à l'étranger (New York, Berlin, etc.). Aujourd'hui, cette pratique est encouragée par la mise en place de parcours de jogging. Pour ce qui est des sports de glisse, plusieurs modules existent à Rennes. Le recensement des équipements sportifs réalisé en 2011 précise que ces structures sont présentes surtout dans deux quartiers, au nord-est et au sud de la ville. Dans le quartier nord-est se trouvent un « bowl » et une piste de roller près de la Ferme du Gallet de la ville, une rampe à côté de la patinoire « Le Blizz » et des modules dans le parc de Maurepas. Au sud de la ville, une piste de roller est réalisée près du complexe sportif des Chalais. Celle-ci est transférée au Skatepark dédié à ces pratiques qui est construit en 2009 dans le complexe

⁷² Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagées

André Fresnais au sud de la ville. En parallèle s'est également créée une piste de motocross située à la « Fosse Piteux » dans les espaces de la Prévalaye.

La création d'un évènement spécifique à la valorisation de ces sports de glisse témoigne également de l'importance de ces activités dans le milieu sportif. C'est le cas de Rennes sur Roulettes, créé en 1987.

Parallèlement à ces structures, plusieurs lieux de rendez-vous sont identifiables dans la ville. Ces lieux sont plutôt situés en centre ville. Les pratiquants utilisent le mobilier urbain, comme c'est le cas sur l'Esplanade Charles De Gaulle (anciennement champs de Mars) réaménagée en 2010-11. Cette grande place publique correspond au caractère ostentatoire inhérent à la glisse. Très fréquentée avec la création ou rénovation d'équipements divers à partir de 2000 (cinéma multiplex, la salle de spectacle le Liberté⁷³, les Champs Libres qui regroupent la bibliothèque et la médiathèque centrale, le musée de Bretagne et des expositions permanentes et saisonnières), elle permet d'être vue. Une autre place plus exigüe et plus excentrée au niveau de la Cité Judiciaire est également identifiée comme un rassemblement d'adeptes de la glisse.

Bien que ces sports se pratiquent sur de nouveaux espaces de manière « libre », le Mouvement sportif tente de s'approprier ces tendances. Les associations d'athlétisme proposent des entraînements de course sur route dans le but de participer aux courses organisées dans les grandes villes (la plupart labélisées par la fédération d'athlétisme). Pour les sports de glisse, l'offre associative tente de fédérer les pratiquants mais l'utilisation des espaces publics reste le point d'orgue de ces pratiques urbaines.

Par ailleurs, les innovations en matière d'installations et matériels sportifs sont stimulées par la recherche de nouveaux équipements individuels technologiques et la libéralisation mondiale des échanges marchands (Loret, 2004, 36). Les CRAPA et parcours de santé se transforment progressivement en matériels de musculation de plein air à vocation ludique. Plusieurs appareils sont ainsi installés dans les espaces verts des villes pour former des aires de fitness. A Rennes, ces espaces sont implantés dans le parc des Gayeulles, sur la coulée verte⁷⁴ et coïncident avec l'aménagement des parcours de jogging. D'autres appareils issus des dernières technologies déferlent sur le marché et ciblent une tranche d'âge relativement large. La nouvelle génération de consoles permet de réaliser des gestes réels qui imitent ceux de la pratique sportive comme les sports de forme qui s'adressent davantage aux adultes. Le sport s'insère dans tous les lieux de la vie quotidienne aussi bien chez soi par le biais des nouvelles technologies, dans des espaces naturels (course à pied, vélo, etc.), dans le milieu associatif traditionnel et la création de nouvelles associations de proximité dans les maisons de quartiers que dans des structures privées. Outre les centres de forme avec des objectifs esthétiques, des structures privées se sont constituées afin de répondre aux

⁷³ Appelée précédemment Salle Omnisports

⁷⁴ Voie verte longeant les chemins de halage qui traverse la ville et se prolonge dans son agglomération.

attentes de la population souhaitant pratiquer en dehors du cadre associatif. C'est le cas pour les sports de combat du Dojo Rennais dans le quartier sud-ouest de la ville à Cleunay, mais également des sports de raquettes comme le tennis, le badminton ou le squash que l'on peut pratiquer au Garden situé dans le quartier des Gayeulles. L'accès à ces équipements se fait par l'intermédiaire de l'achat d'un abonnement qui ouvre la possibilité de réserver des créneaux horaires. Les pratiquants sont alors libres de venir faire du sport aux heures qu'ils souhaitent et à la fréquence qu'ils choisissent. Les centres aquatiques répondent également de la même logique. D'autres types d'espaces peuvent être accessibles par le biais d'une entrée payante, comme les piscines gérées par des acteurs publics ou privés. A Rennes, les piscines sont toutes municipales.

2. Réaction des pouvoirs publics face à ces transformations

Les lois de décentralisation vont transformer les relations entre l'Etat et les collectivités, qui deviennent territoriales, à partir de 1982. Elles entraînent des réformes de l'Etat, dans un élan mondial enclin au libéralisme qui touche aux valeurs traditionnelles du service public français. Dans le même temps, la montée de l'individualisme dessine de nouveaux contours qui régissent les rapports entre citoyens et élus, notamment au niveau local du fait d'une plus grande proximité. Ces tendances débouchent sur un nouveau type de management public comme la création d'outils d'évaluation et d'aide à la décision en matière de politiques publiques, que ce soit au niveau national ou local.

2.1 Des évènements nationaux ayant un impact sur les politiques sportives locales en matière de programmation d'espaces sportifs

La fin des années soixante dix voit le désengagement de l'Etat avec l'arrêt des lois-programmes d'équipements sportifs. Pierre Mazeaud, député UDR des Hauts-de-Seine, est nommé secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse, des sports et des loisirs à partir de 1972. Il promulgue la loi n° 75-988 du 29 octobre 1975⁷⁵, relative au développement de l'éducation physique et du sport. Cette loi organise les relations entre l'Etat et le Mouvement sportif par rapport à la pratique des activités physiques et sportives : « Dès lors, la promotion du sport constitue pour toutes personnes publiques et personnes privées une obligation nationale. » (Callède, 2000, 150) Cette loi intervient dans un contexte où le sport est représenté par cent mille associations qui regroupent sept millions de pratiquants licenciés. Il est donc nécessaire de répondre, à la fois, à ce sport de masse et, dans le même temps, moderniser l'organisation du sport de haut niveau. Pierre Mazeaud explique, en outre, dans un ouvrage écrit quelques années plus tard, les raisons qui ont motivées l'élaboration de cette loi :

⁷⁵ www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000699405 (consulté le 27 septembre 2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

« Comité olympique et fédérations, se considérant comme indépendants, entendaient déterminer seuls la politique sportive, les pouvoirs publics devant seulement apporter les moyens budgétaires. Nous ne l'entendions pas ainsi. Distribuant des subventions, réalisant les équipements, assurant le fonctionnement l'Etat avait son mot à dire dans la définition d'une politique. » (Mazeaud, 1980, 21). Cette loi a une incidence directe sur la formation des enseignants d'EPS et leur rattachement à l'Education nationale. Elle permet également de créer la filière STAPS au sein de l'Université ainsi que de l'INSEP chargé de la formation des athlètes de haut niveau. Le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports considère que le problème relatif aux équipements sportifs est résolu et ne propose donc pas une quatrième loi-programme (Falcoz et Chifflet, 1998). Cet arrêt est lié, en partie, au contexte économique mais également à une crise de l'État. Dans le domaine du sport, l'Etat diminue ses aides pour financer les équipements. En quatre ans, les crédits versés aux communes baissent de 22 %. Cette diminution revient à diviser par deux les possibilités de construction d'un équipement. Cette phase reflète le début du transfert de compétences du pouvoir central aux communes et ainsi des charges liées à la construction d'infrastructures sportives. La municipalisation du sport, dont les premières initiatives commençaient à émerger à la période précédente, est de plus en plus notoire mais varie en fonction de la taille des communes. La structuration des services municipaux en matière sportive est croissante, tout comme le Mouvement sportif local qui émet des demandes plus affirmées. Ce phénomène entraîne la légitimité d'intervention de la municipalité en faveur du bâti sportif. A défaut d'aides apportées par l'Etat, les communes ne subissent plus les contraintes administratives et techniques issues du pouvoir central et peuvent planifier leur propre programmation d'équipements. Les communes cherchent à développer des espaces sportifs correspondant à la conception qu'elles se font de leur territoire et abandonnent ainsi le modèle de l'Etat. Ce constat est visible au niveau de la Ville de Rennes. L'Etat propose alors un programme de micro-équipements, dans le cadre du VII^e plan (1976-1980), qui contribuent à la diversification du parc d'équipements sportifs français. La plupart du temps, les installations construites dans les quartiers sont plutôt légères, polyvalentes et intégrées dans les centres urbains. C'est l'opération « Mille clubs de jeunes ». Ces premiers équipements de quartiers « préfigurent » le type d'équipements de proximité actuel, de type citystade (Falcoz et Chifflet, 1998). La municipalisation des équipements sportifs se renforce avec les Lois de Décentralisation à partir de 1982. Les élections présidentielles de 1981 marquent l'arrivée de la gauche au pouvoir. François Mitterrand est élu président de la République. Son arrivée au pouvoir achève vingt trois ans de continuité politique de droite. Il nomme Pierre Mauroy premier ministre. La politique de Décentralisation débute le 2 mars 1982 sous le nom de loi Defferre. Ainsi, la loi n° 82-213⁷⁶ relative aux droits et aux libertés des communes, des départements et des régions, vise à créer des échelons territoriaux et régir leur fonctionnement en lien

⁷⁶ <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039> (consulté le 27 septembre 2013)

avec l'Etat. Ce principe organise le transfert de compétences de l'Etat vers ces différents échelons territoriaux. L'article 1 de la loi Defferre détermine la répartition des compétences entre ces trois niveaux de collectivités territoriales et l'Etat. Elle permet de renforcer la légitimité des décisions des élus locaux dans la gestion d'un service public de proximité. Cette notion est d'autant plus importante que les besoins évoluent et se diversifient. Si cette loi précise les différentes compétences à répartir, elle n'aborde cependant pas la place du sport. Cette absence peut traduire le signe d'un maintien des engagements de l'Etat dans le sport mais aussi le transfert implicite de celui-ci comme compétence optionnelle au profit des collectivités territoriales.

La Loi Avice, du 16 juillet 1984, loi n° 84-610⁷⁷ relative à l'organisation et à la promotion des Activités Physiques et sportives (APS), que l'organisation du sport en France vient apporter quelques précisions. Même si cette loi ne dicte pas concrètement les prérogatives des uns et des autres que ce soit en termes de construction d'équipements, de subventions ou de recrutement de personnels spécifiques, elle incite les différents acteurs du sport (institutionnels et associatifs) à concourir au développement du sport. Les seules obligations stipulent que les Régions doivent doter et gérer les équipements nécessaires à la pratique de l'EPS⁷⁸ dans les lycées, les départements devant faire de même pour les collèges et les communes pour les écoles primaires.

Quels que soient les choix politiques des différents échelons de collectivité en matière de réalisation d'équipements sportifs, les décideurs publics doivent se conformer à l'homologation du Mouvement sportif.

Le 6 février 1992, la loi n° 92-125⁷⁹ relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR) entreprend la création de nouvelles structures de coopération intercommunale. Cette loi précise également l'attribution de compétences aux collectivités territoriales telles que la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs. Néanmoins ces points seront revus avec la Loi Chevènement de 1999, loi n° 99-586⁸⁰ relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Elle définit les compétences obligatoires et facultatives permettant de développer la solidarité financière par la mise en commun des produits de la taxe professionnelle (TPU). La création des EPCI⁸¹ permet à des groupements de communes de fonctionner avec une fiscalité propre. Leurs dénominations (Communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines) et leurs compétences obligatoires et optionnelles sont définies en fonction de l'importance de la population. Au niveau du sport, la seule compétence

⁷⁷ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693187&dateTexte=19840717> (consulté le 27 septembre 2013)

⁷⁸ Education Physique et Sportive

⁷⁹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006078688> (consulté le 27 septembre 2013)

⁸⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000396397&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 27 septembre 2013)

⁸¹ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

optionnelle reprend le principe de la loi ATR au sujet de la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Le sport est néanmoins concerné de manière indirecte par nombre d'autres compétences qui toutes visent le développement économique, social et touristique du territoire.

Les lois qui se succèdent dans les années suivantes confirment cette logique de décentralisation et donc de transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales. Ainsi, les lois de 2003 et 2004 sous le gouvernement Raffarin confirment ce désengagement progressif de l'Etat vers les collectivités territoriales. La loi constitutionnelle n° 2003-276⁸² relative à l'organisation décentralisée de la République confirme l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Celle de 2004, loi n° 2004-809⁸³ relative aux libertés et responsabilités locales prévoit pour la liste des transferts supplémentaires leur mode de financement. L'importance de ces transferts se traduit par la migration des fonctionnaires d'Etat vers les collectivités territoriales. Selon une enquête de l'INSEE, d'avril 2008, le nombre de fonctionnaires territoriaux passe de 1 472 829 en 1995, à 1 777 228 en 2004 et 1 804 199 en 2005. Enfin les modifications de la loi Avice, en 2000 par Marie-Georges Buffet, Ministre de sports de 1997 à 2002 ainsi qu'en 2003 et 2006 par Jean-François Lamour, Ministre des sports de 2002 à 2007 apportent des éléments sur la construction des équipements sportifs. Ces modifications prévoient l'élaboration d'un schéma directeur des équipements sportifs d'intérêt national, établi dans le cadre des services publics du sport (article 39). Le financement de cette programmation d'équipements est réparti sur les différents niveaux de collectivités territoriales afin d'assurer la dispense de l'EPS (article 40). Basé sur un recensement des équipements sportifs des espaces et sites de pratiques, le RES impose à tout propriétaire d'équipements sportifs de procéder à une déclaration à l'administration (article 41). Enfin, toute suppression partielle voire totale d'un équipement sportif privé dont le financement a été assuré par des personnes morales de droit public (le montant minimum est fixé par décret en Conseil d'Etat) doit être joint à l'avis du maire et remplacé par un équipement sportif équivalent (article 42).

La DGF⁸⁴ visant n'importe quel type d'équipement, laisse la possibilité ou non aux communes de financer leurs équipements sportifs. A cette globalisation du concours financier de l'Etat s'ajoute des procédures budgétaires complexes comme la compensation des charges transférées ou les politiques de correction des inégalités sociales. L'aide technique de l'Etat est passée au second plan : « du plan type au schéma type, au schéma fonctionnel puis aux exemples et aux conseils » (Grosborne, 1985). L'Etat perd de son influence qu'il tente toutefois de conserver via un rôle de conseiller ou de contrôle.

⁸² <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000601882&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 27 septembre 2013)

⁸³ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000804607&idArticle=LEGIARTI000006399615&dateTexte=&categorieLien=cid> (consulté le 27 septembre 2013)

⁸⁴ Dotation Globale de Financement

Contrairement à la politique dirigiste des années 1960, l'Etat se désengage progressivement de certaines charges en les transférant aux collectivités territoriales. Pour compenser ce manque d'investissement de l'Etat, les Conseils régionaux, les Conseils généraux et dans certaines mesures les EPCI peuvent contribuer à la mise en œuvre des politiques sportives dont les équipements sportifs forment un des piliers. En 1992, une étude souligne que les Régions participent au financement du sport sur leur territoire à raison de 818 millions de francs, soit 13,5 % de leur budget total, et les Départements à 1,48 milliards de francs, soit 1,40 % de leur budget total (Charrier, 1995). Mais cette étude montre que le financement des collectivités est instable et disparate car le sport ne figure pas au rang des priorités. Les régions et les départements décident parfois d'intervenir même s'ils n'en ont pas l'obligation, afin de développer diverses actions en faveur du sport.

La municipalisation du sport devient presque entière puisque 85 % du patrimoine sportif appartient aux communes à partir de la fin des années 1990. Une part de ce patrimoine s'est constituée dans un premier temps avec les lois-programmes d'équipements sportifs mais depuis la fin des années 1970 jusqu'à nos jours, la commune représente le principal constructeur d'installations sportives. Une étude Stat-info (Ministère de la Jeunesse et des sports, 2000) s'intitulant *Le poids économique du sport*, démontre l'implication des communes en matière de politiques publiques du sport. Leur budget s'élève à 1,3 milliards en 1981, 3,3 milliards en 1990 et 6,8 milliards en 2000.

Les communes sont aujourd'hui les premiers financeurs publics du sport et les principaux constructeurs d'installations sportives. Même si les élus locaux ont la possibilité de programmer des équipements plus personnalisés en fonction de l'image qu'ils désirent donner de leur ville, la liberté de choix ne simplifie pas leurs prises de décision, d'autant plus que les sports et les modalités de pratique se diversifient. Les villes sont ainsi coincées entre répondre aux attentes différentes des usagers, satisfaire le mouvement sportif en respectant les normes imposées, rénover les équipements existants, construire de nouveaux équipements répondant aux évolutions actuelles de populations et de pratiques, raisonner l'implantation des équipements (lieux d'implantation, transports en commun, favoriser le mélange social), assurer le marketing territorial... le tout dans un contexte économique contraint.

Par ailleurs, les frais de rénovation des installations déjà existantes s'avèrent très coûteux. Cette lourde gestion s'opère alors au détriment d'investissements nouveaux. La construction d'un équipement nécessite souvent un financement croisé, c'est-à-dire avec l'aide d'autres collectivités, parfois de l'Etat ou d'investisseurs privés. Les modifications de la Loi Avice en 2003 et 2004 soulignent une nouvelle tendance en matière de management dans la sphère publique. La mise en œuvre d'un schéma directeur des équipements sportifs et d'un recensement de ces équipements au niveau national met en perspective l'utilisation d'outils d'évaluation dans le but d'orienter des décisions à partir de données objectives.

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

2.2 Une rationalisation des financements publics : l'émergence d'un nouveau management public

Les politiques sportives sont impactées par des mesures politiques plus globales qui visent à rationaliser les dépenses des pouvoirs publics. Ce constat se formalise particulièrement avec la création de la LOLF⁸⁵ en août 2001⁸⁶. Ces lois s'appliquent en 2006 pour la première fois entièrement au budget de l'Etat. Leur principal objectif est d'assurer une plus grande efficacité de la dépense publique. La LOLF est perçue comme un moteur de la modernisation de l'action publique. Cette loi suscite toutefois la méfiance des divers acteurs, notamment les syndicats qui craignent la suppression des emplois publics. Par ailleurs elle vise à favoriser une meilleure gestion publique en termes de lisibilité et responsabilisation des acteurs. Pour l'Etat, cette loi permet l'application de plusieurs points comme « le principe de sincérité qui se concrétise par une grande étanchéité des exercices budgétaires pour éviter le jeu des reports de crédits, une meilleure évaluation des dépenses fiscales, une réponse aux objectifs définis pour les programmes auxquels ces dépenses sont rattachées ou encore l'existence de ces dépenses justifiée par une plus grande efficacité du mécanisme fiscal » (Alain Lambert et Didier Migaud, extrait d'un rapport adressé au Gouvernement sur la mise en œuvre de la LOLF, 2005). Les collectivités territoriales sont indirectement concernées par la LOLF à travers le prélèvement sur les recettes ou les dépenses, même si l'Etat ne peut leur fixer des objectifs budgétaires (en vertu du principe constitutionnel de la libre administration). Cette loi a été suivie de la RGPP⁸⁷, lancée par François Fillon le 10 juillet 2007. Elle engage une modernisation de l'Etat au moyen de l'analyse et de l'évaluation de l'ensemble de ses politiques publiques. Elle présente une triple originalité par rapport aux réformes précédentes. Elle met, tout d'abord, en place une application des méthodes d'audit, elle est portée, ensuite, par une structure à trois échelons⁸⁸ et elle est dotée, enfin, d'un dispositif de suivi. Elle a surtout consisté en une réforme de l'administration dans un but de rationalisation et de recherche d'économie. La RGPP est également associée à de nombreux bouleversements dans la gestion des 5,3 millions d'agents des trois fonctions publiques (restructuration des services et administration, non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite) : « Dans ce cadre, si le New Public Management a été adopté tardivement en France par rapport aux pays anglophones, son application peut se faire avec une certaine souplesse selon les contextes nationaux, comme le précise Jean-Michel Eymeri-Douzans. La RGPP est donc à

⁸⁵ Loi organique relative aux lois de finances

⁸⁶ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000394028&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 27 septembre 2013)

⁸⁷ Révision Générale des Politiques Publiques

⁸⁸ Un groupe d'audit, un Comité de suivi et un Conseil de modernisation des Politiques publiques (CMPP)

l'origine de transformations fonctionnelles et de réorganisations budgétaires conséquentes pour nos administrations, mais elle ne constitue pas pour autant une véritable réforme de l'Etat » (Lafarge, 2010). Après la RGPP, un Comité est créé pour la réforme des collectivités locales (Balladur, 2009), la loi n°2010-1563⁸⁹ du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales est promulguée. La même année, l'Etat supprime la taxe professionnelle. Le retour de la gauche aux élections présidentielles de 2012 marque des mesures « rectificatives » dans les lois de finances prévu pour 2013.

Les difficultés de financement et le caractère complexe de la relation élus-citoyens, pousse à recourir à des études d'impact pour évaluer les politiques publiques locales. Dans le cadre d'une démarche de changement, ces évaluations ou audits peuvent également permettre de conforter les orientations des élus face à leur administration ou leurs administrés. La finalité de l'évaluation conditionne ainsi son utilisation et sa mise en œuvre : « Au total, cette nouvelle économie du savoir des effets territorialisés de l'action publique est nécessaire à la conduite du changement public. Elle va nécessiter une culture générale et locale de l'action publique plus approfondie, la mise en place d'instances à des niveaux déconcentrés et l'approfondissement de la démocratie locale » (Baslé, 2002, 17). Le positionnement à court, moyen ou long terme d'une équipe municipale sur un sujet précis peut aboutir à une évaluation en guise de conclusion.

Outre les réformes politiques qui régissent les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, ces évolutions témoignent également d'une tendance généralisée qui prône un nouveau management public. Celui-ci transforme les finalités politiques auparavant définies par une logique de moyens qui se traduit aujourd'hui en termes d'objectifs et de résultats. L'intérêt de ce type de management et de la démarche d'évaluation permet ainsi de recentrer le service public sur ses missions essentielles. Deux rapports introduisent cette démarche d'évaluation en France. Le premier, le rapport Deleau (1986) constitue une approche « gestionnaire » : mesure des effets propres d'une politique (analyse quantitative des résultats). Le second, le rapport Viveret (1989) prône une approche "démocratique". Il corrige les jugements de valeur portés sur les politiques publiques (analyse plutôt qualitative) et intègre de nouveaux éléments comme la satisfaction des citoyens. « L'évaluation est donc conçue au niveau local comme intégrant la participation de la population aux différents stades du processus d'évaluation. Ainsi, le citoyen en révélant ses attentes, en contrôlant les moyens mobilisés et en exprimant sa satisfaction pèse sur la définition, la mise en œuvre et la conduite des politiques publiques » (Huron, Spindler, 2008, 221). Ils sont suivis d'une application officielle avec le Décret du 22 janvier 1990⁹⁰ créant le CSE⁹¹. Les principes du management public s'appliquent alors à divers acteurs, qu'ils soient

⁸⁹ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624> (consulté le 27 septembre 2013)

⁹⁰ <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000524121&dateTexte=&categorieLien=id> (consulté le 27 septembre 2013)

⁹¹ Conseil Scientifique de l'Evaluation

institutionnels, associatifs, administratifs ou administrés. Sur le plan sportif, ces principes se concrétisent avec de nouvelles mesures. Un amendement sur le RES⁹² a été voté par les députés à l'occasion du vote du budget en 2003 suite à un souci fort de l'Etat d'établir une base de données dans des perspectives de modernisation des administrations publiques. Il est d'autant plus important de se préoccuper de la gestion du patrimoine sportif parce que les investissements financiers sont lourds. De plus, cette gestion a une incidence directe sur les qualités des pratiques et le développement du sport en France. Le RES est donc une méthode de recensement des équipements sportifs au niveau national qui comprend des conditions d'engagements, d'actualisation et d'usage communes aux différents partenaires du projet. Ce sont les propriétaires, au titre de l'obligation légale de la loi du 16 juillet 1984 modifiée (art. 41-42), qui doivent déclarer la gestion, la création, la modification de données, le changement d'affectation, la cession ou suppression d'un équipement sportif. Cette opération est mise en œuvre suite aux constats soulevés lors des EDS⁹³ en 2002 qui révèlent principalement un manque de fiabilité des informations concernant les équipements sportifs, espaces et sites dédiés à la pratique sportive. Pour pallier à ces insuffisances, le projet poursuit plusieurs objectifs : valoriser le patrimoine d'un territoire, disposer d'informations fiables, connaissances affirmées de la réalité sur ce patrimoine en vue de percevoir les inégalités entre les différents territoires. Ce projet a donc pour dessein de réaliser une sorte de photographie quantitative de l'ensemble des équipements à travers des caractéristiques aussi bien techniques (aire d'évolution, vestiaires, etc.), des caractéristiques d'usages (type de pratique, niveau de compétition, etc.) et niveau d'homologation fédérale attribuée aux équipements par des fédérations délégataires. Pour parvenir à un diagnostic pertinent, facilitant la prise de décisions, cette opération requiert l'intervention de personnes qualifiées. Des comités de pilotage sont composés de responsables publics et privés institués par chaque préfet de région. D'autre part, sont nommés des coordinateurs à l'échelon départemental et régional. Enfin un groupe d'experts rassemble des représentants du MSJS⁹⁴, du Mouvement sportif (CNOSF, CROS, CDOS), des collectivités territoriales, de l'AMF⁹⁵, de l'ARF⁹⁶, de l'ANDES⁹⁷, de l'ANDISS⁹⁸ et de l'AIRES⁹⁹. Ces partenaires ont élaboré un manuel méthodologique pour harmoniser l'ensemble des actions à conduire sur le territoire national. Pour réaliser la phase initiale de données, le budget, constitué par deux dotations arrêtées en conseil de gestion du CND¹⁰⁰, s'élève à 4,7

⁹² Recensement des Equipements Sportifs

⁹³ États Généraux du Sport

⁹⁴ Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports

⁹⁵ Association des Maires de France

⁹⁶ Association des Régions de France

⁹⁷ Association Nationale Des Elus en charge du Sport

⁹⁸ Association Nationale des Directeurs et Intervenants d'Installations et des Services des Sports

⁹⁹ Association pour l'Information et la Recherche sur les Equipements de Sports et de loisirs

¹⁰⁰ Centre National de Développement du Sport

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

millions d'euros. La première phase (collecte) s'est achevée en 2005 pour ensuite donner lieu aux opérations de saisie. Les outils d'exploitation du RES sont accessibles grâce à trois types de sites Internet : un site est ouvert au public, un est réservé aux collectivités territoriales et au Mouvement sportif, et un autre au MSJS. Cependant, le RES a suscité beaucoup de critiques des acteurs du monde sportif. Un article extrait du magazine, Les fiches pratiques du sport, paru en décembre 2007, synthétise l'ensemble des remarques à l'encontre de cette opération, notamment celles de Valérie Fourneyron (députée à l'Assemblée nationale) et de l'ANDES. La première reprend un constat presque unanime : le recensement est méconnu et son opérationnalité est remise en question, tant par son utilisation que par sa maintenance. Quant à la qualité des informations recueillies, elles sont jugées trop futiles car elles ne sont pas orientées vers les besoins des utilisateurs (hormis peut être les propriétaires qui fournissent les données). Autre critique adressée au RES, il ignore les autres classements, bases de données contenant déjà des renseignements sur les équipements sportifs, tel que ceux des fédéraux, ce qui pose la question du réel objet de sa mission et de la réelle composition du groupe d'experts. En outre, un recensement doit permettre de passer à l'élaboration d'une politique sportive ou d'un schéma directeur afin de pouvoir procéder à un exercice prospectif ou de programmation qui requiert non seulement des connaissances sur l'état des lieux des équipements mais aussi des usages, de la fréquentation, du type de public, etc.

C'est dans l'objectif d'identifier les besoins sociaux de la population rennaise et de mettre en adéquation l'offre d'espaces sportifs sur le plan local à l'aide de données qualitatives que s'est engagée la CIFRE à la Ville de Rennes, à travers la construction d'outils d'évaluation et d'aide à la décision des politiques d'investissements en matière d'espaces sportifs.

3. La place du Mouvement sportif dans la programmation des équipements sportifs

Plusieurs éléments permettent de montrer la place du Mouvement sportif. Dans un premier temps, les statistiques illustrent l'augmentation des pratiquants sportifs dans les années d'après guerre. La croissance du nombre de licenciés a progressé de manière relativement lente depuis 1951, passant de deux à quatre millions de licenciés en 1966. Les années suivantes, une augmentation de deux millions de licenciés tous les cinq ans est observée jusqu'en 1982 (Dietschy et Clastres, 2006). Même si la pratique féminine est en augmentation elle reste toutefois minoritaire par rapport à la pratique masculine. Cette croissance des effectifs a permis au Mouvement sportif de devenir un groupe de pression, conforté dans le rôle d'interlocuteur incontournable puisqu'il bénéficie de la reconnaissance de l'Etat à travers la délégation de service public que celui-ci lui a conféré. Toutefois, plusieurs éléments viennent perturber le modèle traditionnel : l'émergence de nouvelles pratiques, la transformation des réseaux associatifs et politiques et, plus particulièrement

l'affaiblissement, en matière sportive, des oppositions laïcs/catholiques. Les nouveaux pratiquants choisissent de moins en moins une association sportive pour son militantisme mais pour l'offre d'activités sportives et les conditions d'accès. En outre, le renouvellement des politiques sportives, résultant des lois de Décentralisation, prône un nouvel axe, le sport pour tous. A Rennes, cette tendance s'affirme à travers le retour des socialistes à la municipalité rennaise en 1977, quelques années avant celui des socialistes aux élections présidentielles de 1981. Ces nouvelles tendances, politiques et sociales transforment les logiques de réseaux. Toutefois, le modèle culturel sportif historique reste prégnant et son influence est visible particulièrement dans la programmation des équipements sportifs. A partir de la fin des années 1990, ce sont davantage les sports de loisirs (nouvelles pratiques sportives et leur modalité) et les sports de compétition (traditionnels) qui s'opposent, plus que les deux écoles avec un public sportif plus large que les décennies précédentes.

3.1 L'avènement de la municipalité Hervé issue des réseaux socialistes en Bretagne : des relations privilégiées avec le CPB

Edmond Hervé est élu Maire de Rennes en 1977. Il supprime ainsi le successeur d'Henri Fréville, Jean-Pierre Chaudet, républicain indépendant dont les deux tiers de la liste sont issus de la majorité sortante. Ce vote témoigne d'une volonté de changement dans la gouvernance locale. La liste d'Edmond Hervé est composée de vingt quatre socialistes, douze communistes, quatre radicaux de gauche et deux membres du parti régionaliste breton. Cette victoire socialiste aux élections municipales n'est pas un fait anecdotique. En 1977, plusieurs grandes villes passent à gauche parfois même au premier tour. Pour le parti socialiste, des villes comme Nantes, Montpellier, Saint Malo, Valence, Angers, Brest, La Roche sur Yon, Cherbourg, Dreux etc. symbolisent des victoires sur les partis de droite sortants. Le parti communiste gagne également des villes comme Le Mans, Reims, Montluçon ou Bourges. Un article du journal Le Monde, paru le 22 mars 1977, parle ainsi de « raz de marée ». Cette révolution socialiste s'inscrit à partir des années 1970 avec une transformation de la structure militante qui se repositionne sur des bases socio-économiques (poids des classes moyennes supérieures) et culturelles (distanciation par rapport à la religion). En Bretagne, cette tendance se confirme progressivement et durablement vers la gauche : « la hausse du nombre de parlementaires traduit l'acceptation de la greffe socialiste dans la géopolitique bretonne, symbolisée par les trajectoires des chefs de file départementaux, poids lourds socialistes gagnant l'adhésion de la Bretagne » (François Prigent, 2008, 212). Parmi eux, Edmond Hervé, assistant d'université issu d'une famille agricole conservatrice, est élu tout d'abord en tant que conseiller général. Il adhère à la SFIO en 1966, afin de profiter d'une ancienneté pour conduire la refonte socialiste rennaise des années 1970, à la tête de réseaux rajeunis. Après ses fonctions de conseiller

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

général en 1973, il occupe les fonctions de secrétaire fédéral puis maire de Rennes en 1977 et député en 1981 puis ministre jusqu'en 1986. Il tisse ainsi ses réseaux de pouvoir dans l'agglomération rennaise puis incarne une génération de socialistes qui émerge au niveau national écrasant ainsi l'échelle régionale. Il s'associe par exemple avec Jean-Michel Boucheron, conseiller général à partir de 1976, figurant sur sa liste pour les élections municipales de 1977 qui est également élu député en 1981. Plusieurs socialistes bretons sont ainsi propulsés sur la scène nationale et obtiennent des postes au Gouvernement de François Hollande comme Jean-Yves Le Drian¹⁰¹ qui connaît une ascension fulgurante à Lorient, Jean-Marc Ayrault¹⁰² à Nantes ou un peu plus tard Marylise Lebranchu¹⁰³ à Morlaix dans le Finistère : « La succession des gestions socialistes imprime une empreinte dans l'espace urbain et génère des logiques politiques appliquées en collaboration avec les militants de la section locale [...] la conquête des mairies est une clé essentielle dans la progression du socialisme breton par effet domino après 1977. La préparation des successions met en lumière la continuité des implantations dans les bastions [...] Les liens des maires avec leurs équipes fidélisées font apparaître des processus de clientélisation et de mobilisation de ressources extrapartisans d'autant que l'atout du contrôle des pouvoirs locaux favorise l'autonomisation des élus » (François Prigent, op. cit., 216). Le réseau des enseignants est une des caractéristiques qui montre que l'école est prépondérante dans l'histoire du socialisme breton. La laïcité tient une place centrale dans les programmes. C'est en effet une caractéristique commune à Edmond Hervé, Jean-Yves Le Drian. « Une translation s'opère depuis 1970 des instituteurs (premiers cadres socialistes) vers les professeurs certifiés du second degré (chefs de file locaux), et les universitaires souvent en lien avec le tissu économique (leaders régionaux) accompagnant la hausse du niveau de formation moyen en Bretagne et la démocratisation généralisée de l'éducation. Les mouvances de l'aire républicaine sont des configurations propices aux socialistes dont l'investissement dans le tissu associatif laïque s'avère une constante du siècle » (Ibid.). L'auteur précise qu'il en est de même au niveau de la Franc-Maçonnerie pour laquelle l'accès à des données reste difficile d'autant plus que les filières souterraines semblent très localisées et influentes dans les capitales régionales. En outre ces réseaux se seraient également renforcés avec la création de la CELIB¹⁰⁴ valorisant l'investissement des parlementaires dans les projets régionalistes. A l'occasion des élections législatives de 1951, un an après sa création par un groupe de personnalités comme René Pleven¹⁰⁵ qui en est le

¹⁰¹ Adjoint au maire en 1977 puis maire de Lorient jusqu'en 1998, président du conseil Régional de Bretagne, ministre de la Défense en 2012 dans le gouvernement Ayrault.

¹⁰² Conseiller général en 1976 jusqu'en 1982, président du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale de 1997 à 2012, maire de Nantes en 1989, jusqu'en 2012 puis nommé premier ministre par François Hollande en 2012.

¹⁰³ Conseillère municipale à Morlaix de 1983 à 1995, puis maire à partir de 1995, ministre dans le gouvernement Ayrault en 2012

¹⁰⁴ Comité d'Etude et de Liaison des Intérêts Bretons

¹⁰⁵ Homme politique de droite, proche du Général De Gaulle, ministre des affaires étrangères dès 1958 dans la V^e République, puis ministre de la justice jusqu'en 1973

président, le CELIB contacte tous les candidats afin de créer un intergroupe parlementaire, chargé de promouvoir ses projets. Seuls les communistes déclinent l'invitation. Cette association est financée par les cinq conseils généraux bretons, dont les vice-présidents sont Paul Ihuel, député MRP du Morbihan, André Morice, député du parti radical de Loire-Inférieure et François Tanguy-Prigent, député socialiste du Finistère. Afin de fonder des actions solides, le CELIB s'appuie sur les travaux du géographe Michel Phliponneau qui deviendra le futur premier adjoint d'Edmond Hervé en 1977. Celui-ci s'éloigne cependant du maire en 1986 en menant une liste dissidente du parti socialiste aux élections régionales et soutient en 2001 lors des élections municipales de Rennes le candidat UDF¹⁰⁶ Loïc Le Brun. Au milieu des années 1960, le CELIB regroupe toutes les forces vives de la région Bretagne, au-delà des clivages politiques. Ce groupement explique en partie pour quelles raisons les grandes orientations, notamment en matière d'aménagement de la Ville de Rennes, sont restées dans la même lignée entre les mandats Fréville et Hervé.

Cette analyse renforce la thèse que des liens privilégiés existent entre le CPB et la municipalité Hervé à partir de 1977, comme par le passé, entre les partis de gauche et le CPB. L'association historique, issue des réseaux d'enseignants de l'école laïque, d'élus socialistes et de membres de la Franc-Maçonnerie (comme cela a été évoqué lors du premier chapitre) est devenue un passage incontournable pour les politiques. Edmond Hervé, candidat en 1973 aux législatives, participe par exemple à une table ronde organisée par le Cercle. Par ailleurs, dans le milieu des années quatre-vingts, le sujet de l'école est toujours d'actualité. Les querelles entre les défenseurs de la laïcité et de l'école privée sont ravivées par un débat sur le plan national. Un projet de loi, mené par Alain Savary, ministre de l'Éducation nationale, consiste à créer un grand service public unifié et laïque de l'école publique. Ce projet implique la constitution d'« établissements d'intérêt public » qui associeraient les écoles publiques, les écoles privées et les collectivités territoriales. Malgré la méfiance des associations d'enseignement catholique, le projet de loi est adopté au Conseil des ministres en janvier 1984. Cette loi ne satisfait ni les partisans de l'école privée ni ceux de l'école laïque qui souhaitent réduire l'influence des catholiques. Le 24 juin 1984, les associations de parents de l'école privée se rassemblent ainsi que l'opposition parlementaire et les responsables de l'Église catholique, afin d'obtenir le retrait de cette loi. Des manifestations organisées dans toute la France sont évaluées à cinq cents cinquante mille manifestants par la police contre deux millions estimés par les organisateurs. Le 14 juillet 1984, Mitterrand tout en rendant hommage à Savary annonce à la télévision le retrait de la loi. Alain Savary présente sa démission quelques jours plus tard suivi de Pierre Mauroy¹⁰⁷. Laurent Fabius prend ainsi les fonctions de premier ministre. Ces mouvements de

¹⁰⁶ Union pour la Démocratie Française de centre droit

¹⁰⁷ www.assemblée-nationale.fr/histoire (consulté le 27 septembre 2013)

contestation sont évidemment forts à Rennes et ravivent les conflits historiques entre les deux écoles malgré les transformations sociales.

Pour le CPB, la situation est cependant paradoxale. D'un côté elle bénéficie du soutien de la municipalité étant sur la même ligne idéologique, mais de l'autre, les nouvelles tendances sociétales transforment les relations entre ses membres ce qui génère de nouvelles tensions. L'arrivée de la gauche dans un premier temps aux élections municipales puis au niveau national en 1981, représente une opportunité pour le Cercle d'afficher un message fort en faveur de la laïcité. Ce message s'adresse aux cinq cents responsables de l'association, entre autre dans la finalité de recruter des membres honoraires. Toutefois, le CPB reçoit peu de retours (environ soixante quinze). Le CPB s'obstine dans un premier temps à recruter parmi les rangs des militants laïcs. Les dirigeants se fixent de nouveaux objectifs dans les années 1980, dans le but de continuer la progression du nombre d'adhérents. Pour cela, ils renforcent l'identité du Cercle comme une force socioculturelle laïque disposant d'une audience de masse. Ils proposent d'accroître la technicité dispensée dans les diverses activités sportives par la formation de leurs bénévoles. Ils encouragent également la création de nouvelles sections pour disposer de nouvelles aides émanant de la ville et créer des outils d'information et d'échanges. A la veille du centenaire de l'association, sa structure est à la fois unitaire par ses valeurs et décentralisée dans presque tous les quartiers de la ville. Le bureau général est constitué de quinze administrateurs sans compter l'inspecteur d'académie qui est membre de droit. Outre le bureau général, le conseil d'administration comprend vingt représentants des comités de sections et quatre délégués des chefs d'établissements de Rennes avec au total trente cinq personnes à la tête de l'association. Parmi ces dirigeants, un grand nombre est issu de l'Education nationale (51,4%) et de la Ville de Rennes (20%) (Nicolas, 2009, 102). Les professions libérales sont sous représentées avec seulement deux membres, dont l'un est élu au Conseil municipal à partir de 1977. Jean Orioux, secrétaire général du CPB, figure sur la liste d'Edmond Hervé. Il siègera en tant que conseiller municipal jusqu'en 2007. Militant du CPB depuis 1947, il intègre le conseil d'administration en 1965 aux côtés de René Rolland élu président du Cercle la même année. Celui-ci reste secrétaire général à la Ville de Rennes bien qu'il ait été à ce poste durant plus de deux mandats sous la municipalité de Fréville. Il en est de même pour tous les cadres de la Ville de Rennes ayant des fonctions au CPB qui conservent leur poste au sein de l'administration municipale. Josette Bléas, secrétaire de la section du Landrel, élue communiste, fait également parti de l'équipe municipale d'Edmond Hervé et devient adjointe en 1977. La proximité administrative et politique entre la Ville de Rennes et le CPB est à nouveau affichée par les dirigeants de l'association. René Rolland proclame que l' « Indépendance ne veut pas dire indifférence » (Nicolas, 2009, 125). Le réseau politique et associatif se consolide d'autant plus suite à la démission du président des œuvres laïques quand le Cercle fait élire Jean Orioux pour lui succéder. Côté direction des sports de

l'administration rennaise, Félix Masson, directeur des sports nommé initialement par Henri Fréville, laisse sa place en 1981 à Jean-Pierre Bigrel, également militant au CPB. Celui-ci prend les fonctions de secrétaire général à la suite de Jean Orioux. Les recrutements de moniteurs à la Ville se sont ainsi poursuivis dans le creuset du CPB, sans empêcher des sportifs d'autres clubs (toutefois minoritaires) d'accéder à ces postes. De plus, certaines missions se chevauchent entre les deux instances. Certaines activités initiées par la ville sont également encadrées par le Cercle comme les Centres d'initiation sportifs. Le Cercle encadre par exemple celui du hockey aux Gantelles. Le président du CPB évoque ce phénomène, notamment celui des recrutements lors de son entretien :

« Bon il se trouve que naturellement à l'époque, ça se faisait et c'était vrai partout, euh quand sont arrivés ces nouveaux services, service des sports [...] bah prenons le cas des éducateurs sportifs dont je parlais tout à l'heure. [...] Donc il fallait une direction des sports, bien entendu, eh bah qui on a mis à la tête de la direction des sports, eh bah un mec qu'il connaissait bien qui s'appelait Jean-Pierre Bigrel, et puis bah Jean-Pierre Bigrel il était secrétaire général du CPB [marque un temps]. Et puis qu'est-ce qu'il a fait Jean-Pierre Bigrel, bah petit à petit au fur et à mesure qu'il avait besoin d'éducateurs sportifs, eh bien il cherchait des athlètes sportifs, bah il les trouvait où ? [Silence] Bah au CPB » (Président du CPB).

Afin de cerner la stratégie de la municipalité d'Edmond Hervé dans ses relations avec le CPB, Gilbert Nicolas (2009) reprend une analyse de Martial Gabillard, ancien adjoint à la culture (de 1977 à 2001) puis conseiller municipal (2001 à 2008). Cet élu, à la fois socialiste et professeur dans l'enseignement privé suscitait la méfiance des militants du CPB. Il a dû ainsi « faire ses preuves ». Il explique de quelle façon la municipalité s'est assurée de son adhésion du CPB. Ayant conscience du poids politique, social et historique de l'association dans le milieu laïc rennais et au-delà, le maire et ses adjoints répondent favorablement aux demandes du CPB. Ces requêtes, dont l'octroi de mètres carrés des équipements municipaux figure parmi les principales, se traduisent par l'élaboration d'une convention. Elle reflète le soutien permanent de la ville que recherche le CPB. D'autres exemples ont suivi telles que l'attribution de l'équipement socioculturel des Longs-champs au CPB en 1983 ou les initiations artistiques dispensées par l'association dans le cadre des projets d'école et définies par la circulaire ministérielle du 4 septembre 1987. Ce rôle d'« acteur culturel de premier plan » confiée au CPB se double néanmoins d'une volonté de pluralisme. D'autres associations seront également sollicitées pour intervenir au sein de l'école publique et mener des actions culturelles, qui représentent un axe politique fort aussi bien au niveau local que national depuis l'avènement des partis de gauche au pouvoir. Les subventions attribuées aux associations pour mettre en place des actions éducatives dans le cadre scolaire (dans et hors du temps scolaire) se partagent ainsi entre vingt-deux autres associations rennaises (centres culturels, maisons de quartiers, centres Léo Lagrange, etc.) dans la fin des années 1990. En revanche le CPB reste l'association la mieux dotée avec 22% du nombre d'heures accordées (Nicolas, op. cit., 126-127).

Toutefois, cette croissance du CPB s'accompagne de tensions de plus en plus fortes au sein de ces dirigeants. L'affirmation de la laïcité se fait discrète à partir des années 1990 et les réseaux se transforment. La présence de René Rolland est moins visible ce qui se traduit d'abord à travers la revue de l'association qui prend un nouvel élan à partir de 1986. Seulement onze personnes participent à la rédaction de la première édition sensée marquer cette innovation. Dans les années suivantes, d'autres personnalités apparaissent sur le devant de la scène ce qui engendre un rajeunissement des membres du conseil d'administration. Par ailleurs, le renouvellement des dirigeants met en valeur une diversité de l'origine sociale et professionnelle : Pierre-Yves Reigner, professeur d'EPS (nord-ouest), Pierre Lecoœur, dentiste (Villejean), Michel Hubert ouvrier d'usine (Landrel). En 1995, cette corrélation d'éléments aboutit au départ de René Rolland à la présidence du CPB. Il est remplacé en 1995 par Josette Bléas puis René Barrat. Ce dernier explique son ascension dans l'association rennaise, bien qu'il soit originaire de Savoie et inspecteur des PTT, ce qui contraste avec ses deux prédécesseurs car il n'a exercé ni de mandat politique ni de fonctions dans l'administration de la Ville :

« Et là en arrivant à Villejean je lance [...] le groupe basket de la section de Villejean. Et ça dure un certain nombre d'années. Et il arrive un moment où le président de la section Villejean, souhaite prendre des distances par rapport à son activité bénévole qui était donc le créateur de la section à Villejean et j'étais vice-président aussi donc naturellement je l'ai remplacé, je lui ai succédé. Et donc je quitte à ce moment là de ce fait, je quitte l'action de terrain au basket parce que j'étais aussi entraîneur et je passais mes samedis après-midi, mes samedis soirs et les dimanches sur les terrains à m'occuper de toutes les catégories de tous les âges, etc. au basket dans les gymnases et complexes sportifs. Je prends donc de la distance avec le terrain et j'essaie de rester proche du basket tout en m'occupant de l'ensemble des activités de la section de Villejean dans tous ses groupes sportifs. Et tout naturellement je siége à partir de ce moment là au Conseil d'administration du CPB général. [...] Bon, et siégeant au Conseil d'administration général du CPB arrive un moment eh bien je fais partie du bureau, et dans le bureau, j'étais vice-président au sport pour l'ensemble du CPB. Je ne donne pas de date parce qu'on avance et arrive un moment où on a considéré, du moins un certain nombre qu'il était pertinent de changer de président car cela faisait une trentaine d'années environ qu'il était président du CPB [...] René Rolland [silence]. Donc euh je reste vice-président au sport et c'est une collègue Madame Josette Bléas, qui a pris la présidence du Cercle pendant trois ans, qui a fait une espèce d'intérim on va dire. Et moi j'étais toujours vice président au sport. Et au bout de trois ans pour des raisons de santé, des raisons personnelles, elle n'a pas souhaité continuer, donc là je passe les détails mais normalement nous avons calculé notre coup pour mettre quelqu'un d'autre à la présidence du CPB, ce quelqu'un d'autre pour citer son nom il s'appelle Joël Blanco, il est proviseur à Château maintenant, au lycée... t'as pas besoin d'écrire ça laisse tomber c'est des digressions ça c'est des petites choses à côté pour expliquer pourquoi en fait je me suis retrouvé non pas contraint et forcé mais presque naturellement candidat à prendre la présidence du Cercle. C'est-à-dire qu'en fait dans ma tête c'était pas ce que je voulais faire. Donc j'ai pris la présidence du Cercle il y a maintenant donc onze ans. Donc depuis onze ans maintenant je suis président de l'ensemble du CPB. Et j'ai gardé la responsabilité de Villejean quand même » (Président du CPB).

Enfin, cette imbrication entre le CPB et la municipalité rennaise s'observe avec la défense d'objectifs communs comme le sport pour tous. Au-delà de la portée locale, cet objectif est inscrit au niveau national avec la loi de 1984, avec l'arrivée des nouvelles pratiques sportives

et leurs modalités de pratiques visant un large public. L'année 1984 s'avère également importante pour le CPB car elle marque son centième anniversaire. Ce centenaire coïncide avec la création de la Société des anciens élèves des écoles laïques municipales de la ville de Rennes, officielle en 1885 et non avec sa création en 1909. Il s'agissait probablement d'un moyen pour René Rolland en difficulté de redonner un élan à sa présidence. Le CPB, avec le soutien de la ville organise une série d'évènements d'envergure internationale dans le but de communiquer à la fois sur ces nouveaux axes politiques et donc une nouvelle image de la ville au-delà des frontières. Les manifestations organisées s'articulent autour de grandes compétitions comme un tournoi de tennis de table France-Chine (novembre 1983), un tournoi de boxe française France-Belgique (1984) ou encore une démonstration de l'équipe de France de perche et de trampoline (1984). Même si ces évènements sont sportifs et populaires, qu'ils témoignent d'un nouveau dynamisme de la ville, ils contribuent toutefois à faire rayonner son image au niveau national et international autour des valeurs traditionnelles du sport. D'autres temps forts du centenaire montrent également l'implication du Cercle dans le milieu culturel comme le spectacle du Cirque organisé avec la Maison de la culture. La majorité des manifestations du centenaire reste toutefois à dominante sportive. En 1984, l'association peut se targuer d'être la plus grande association de la ville la « plus sportive de France » (challenge organisé par le journal l'Equipe). Malgré le succès des évènements pour fêter le centenaire et par conséquent la défense des valeurs de la laïcité, cette idéologie est progressivement délaissée. Lors des assemblées générales, les dirigeants de l'association constatent le faible taux de présence des adhérents et l'interprètent comme une « démobilisation ». Le militantisme laisse place progressivement au consumérisme.

3.2 Recul des idéologies traditionnelles et conséquences sur les réseaux des acteurs du sport

Les transformations sociales impactent le contexte idéologique dans lequel évoluent les pratiques sportives. Les oppositions laïques et catholiques tendent à l'effacement et paraissent obsolètes aux yeux des pratiquants. Les dirigeants des deux grandes associations historiques que sont le CPB et la TA se sont adaptés à ces évolutions en proposant des nouvelles activités tout en gardant et en tentant d'afficher leurs valeurs auprès de leurs adhérents. Au CPB, cette démobilisation face à la défense de laïcité se manifeste dans un premier temps dès 1978. La tribune libre du numéro 88 de la revue du Cercle laisse la parole à une dizaine de judokas qui s'expriment sur l'idéologie et le bénévolat : « Promouvoir un idéal laïque est-il compatible, par exemple, avec la fermeture de sa porte aux élèves de l'école privée ? Et chacun sait qu'ils ne sont pas si rares au Cercle ! Et nous trouvons cela très bien. Redisons-le : on ne répand pas ses idées en invitant uniquement ceux qui pensent

comme soi [...] Soyons honnête en reconnaissant qu'aucun club ne pourrait vivre avec une sélection sur les idées [...] Nous refusons tout à fait l'embrigadement et proclamons bien haut notre droit à la liberté et l'expression de notre personnalité. » Cet article illustre la montée de l'individualisme et la revendication des libertés individuelles dans la société, notamment au niveau de la jeunesse qui s'affranchit d'un patrimoine collectif par une affirmation de soi. Ces transformations impactent la TA. L'adhésion aux valeurs religieuses connaît également une régression au profit de la science. De la même manière, les dirigeants de l'association tentent de conserver leurs valeurs, symboles du patrimoine historique de leur association. Le président de la TA affirme l'attachement de son association à la religion catholique. Il explique toutefois de quelle manière se sont produits ces changements au sein de l'association et comment il communique aujourd'hui auprès de ses adhérents :

« On est affilié à la Fédération Sportive et Culturelle de France qui est donc euh une fédération affinitaire, le siège est naturellement à Paris et cette FSCF regroupe donc tous les patros de France. Et c'est donc d'obédience catholique [...] Alors après là je ne vous dirais certainement pas euh est-ce que la TA est encore de droite, je ne vous répondrais pas. Mais euh avant guerre assurément et je dirais que oh jusque dans les années 1970 les patros étaient plutôt classés à droite. Bon euh conservateur euh l'Eglise, le catholicisme, etc. Bon euh donc euh en plus c'est intéressant parce qu'on en revient toujours à ça je devrais savoir ça par cœur mais bon, au départ de l'Abbé Catheline en 1986, le remplacement d'un prêtre par un directeur laïque ça change totalement la donne, forcément. Les mœurs ont évolué euh maintenant je vois un garçon et une fille à la TA s'embrasser ça ne me perturbe pas plus que ça, les filles viennent ici en mini-jupes ça ne me perturbe pas plus que ça, enfin ça ne perturbe personne. Enfin je caricature, je suis dans la caricature mais enfin bon, vous voyez, disons qu'à partir de euh enfin bon si je remonte dans le temps, euh la fin de ce côté un petit peu euh religion qui était visible qui était palpable, oh euh je dirais que dans les années 60 c'était terminé quoi. [...] Et puis voilà quoi ça se dilue mais bon euh maintenant plus rien ici ne vous montre que bon vous êtes dans un patro etc. Et là bon je suis un peu embêté euh au niveau de mes interventions, je me garde de tout prosélytisme et je suis toujours dans une intervention politique, alors comme on est d'obédience catholique, il arrive que l'évêque soit invité à telle ou telle manifestation, parce qu'on est d'obédience catholique. Et moi dans mon intervention, je dois rappeler qu'on appartient à la FSCF donc je sous-entends quelque part qu'on est de philosophie chrétienne, mais en même temps je fais attention à la diversité de la population de la TA, qui bon il y a peut être ici des adhérents qui sont musulmans, il y a des adhérents qui sont juifs, des adhérents qui sont athées, agnostiques, il y a des adhérents qui sont communistes, etc. Moi à travers mon intervention, je dois être apolitique euh dans toute l'acceptation du terme tant sur le plan politique que sur le plan philosophique. Et en même temps on ne doit pas renier nos origines nos valeurs et en même temps je dois quand même laisser une passerelle se faire quand quelqu'un me dit moi je viens à la TA parce que je suis catholique pratiquant. Et donc je suis sensé trouver à la TA ce pour quoi je viens et ne pas me trouver dans un club laïque. Donc euh toute la nuance elle est là, c'est-à-dire qu'un non catholique doit trouver sa place à la TA, il vient pratiquer tel sport ou telle activité et il ne vient pas ici pour embrasser une religion, mais en même temps quelqu'un qui éventuellement a une sensibilité un petit peu chrétienne doit se dire je viens à la TA parce que c'est un patro et toute la difficulté elle est là. Alors moi j'ai toujours à dire et conjoncturellement en ce moment ça ne se fait pas mais euh si par exemple euh un dirigeant ou une dirigeante ou un groupe me dirait tient Raoul on serait intéressé de euh créer un groupe parce qu'on bon on s'est intéressé sur le plan liturgique euh bon nous dans nos statuts je n'ai aucune raison de m'y opposer. On ne doit pas être dans le prosélytisme mais en même temps on est d'obédience catholique. Quelqu'un me dirait tient Raoul je serais intéressé pour faire une passerelle avec la paroisse Toussaint à laquelle géographiquement on est rattaché euh je ne pourrais pas y faire obstacle. Je dirais même que mon rôle serait de l'encourager. Mais en même temps ça ne doit pas perturber l'immense

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

majorité des adhérents qui eux viennent ici même croyant pas croyant pour la religion ou non qui viennent ici pour une activité. C'est toute la difficulté. Alors moi dans mes interventions, alors il y a des interventions qui bon, mais notamment quand il y a eu le centenaire de la TA j'étais déjà président eh bien j'étais naturellement sur un fil. Parce que les gens qui étaient de sensibilité catholique devaient entendre à travers la bouche du président d'association qu'ils étaient bien dans un patro et les gens pour qui ce n'est pas leur tasse de thé euh ne devaient pas se dire (sifflement), ouais qu'est-ce qu'il nous raconte là nous on n'est pas venu à la TA pour ça. En revanche moi en tant que président de l'association, je me dois d'être une passerelle, j'ai donc des contacts avec l'évêque, j'ai des contacts avec l'évêque de la paroisse Toussaint, parce qu'en tant que président d'un patro je me dois d'avoir des relations et de bonnes relations avec les autorités religieuses puisque l'on en est un voilà » (Président de la TA).

Les transformations sociales, auxquelles s'ajoutent un renouvellement naturel des générations et donc des dirigeants des associations, comme cela a été évoqué dans la partie précédente pour le CPB, implique des changements au niveau des réseaux. Le deuxième chapitre avait mis en exergue l'implantation de personnalités de la ville dans les diverses organisations sportives comme l'UPR, la DS, l'Office des Sports et le Comité de la Salle omnisports devenu le Liberté. Ce changement de nom provient de l'imprégnation culturelle de la politique menée par la municipalité d'Edmond Hervé. Progressivement, des travaux sont effectués, en 1989 pour améliorer l'acoustique de la salle et en 1996 lors de l'installation d'une grille technique pour favoriser la production de spectacles sonores (concerts, etc.) La vocation sportive de la salle laisse progressivement place à la vocation culturelle de cet espace situé en plein centre ville. De ce fait, le comité de gestion de la salle est supprimé et ensuite remplacé par une délégation de service public (aujourd'hui, Citedia, Société Anonyme d'Economie Mixte de Gestion d'Equipements Publics). La direction des sports de la Ville de Rennes voit également des transformations sur le plan organisationnel avec l'élaboration d'un nouvel organigramme et sur le plan des ressources humaines avec l'arrivée de nouveaux cadres. Le premier organigramme de 2000 présente une séparation entre la gestion des Equipements sportifs et l'Animation Sportive. En 2001, la direction des sports forme à nouveau une nouvelle entité. Cette distinction provient d'un tournant au niveau des cadres à la tête de la Direction des sports. Trois nouveaux cadres sont ainsi retenus à la suite d'un recrutement externe, en remplacement des départs en retraite : un directeur des sports, un responsable de la gestion des équipements sportifs ainsi qu'un responsable des manifestations sportives. La transformation de l'organigramme a également redistribué un certain nombre de missions à des cadres déjà présents. Ces recrutements externes témoignent de la volonté de la municipalité de prendre des distances avec le CPB à quelques années du départ en retraite d'une personnalité qui a eu un rôle majeur entre les deux structures, à savoir René Rolland. En outre, ce départ des militants implantés dans les divers réseaux a permis de mettre en place de nouvelles actions. L'abandon de la Fête de la jeunesse en 2005 au profit d'un nouvel évènement pour les jeunes comme les « Petits sportifs » révèle ce changement. Comme pour l'exemple du souhait de la municipalité d'intégrer plusieurs associations dans les actions menées au niveau de la culture, ces choix

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

montrent une volonté de monter de nouveaux partenariats associatifs et diminuer l'influence du CPB. Du côté des patronages, des faits mettent également en exergue l'évolution des réseaux. L'UPR, qualifié de sujet scabreux par le président de la TA, est dissoute au début des années 2000 :

« Ah sujet scabreux l'UPR. Alors concernant l'Union des Patros Rennais, alors là c'est un sujet qui est scabreux euh, vous le trouverez là d'ailleurs [me montrant l'ouvrage réalisé pour le centenaire de l'association], mais en revanche, on a quitté l'UPR. D'ailleurs je ne m'étendrais pas sur le sujet parce que, euh c'est politique et euh bon voilà. C'est de la cuisine voilà, vous trouverez ça là. L'UPR, c'est l'Union des Patros Rennais, vous trouverez ça là, son histoire, son fonctionnement [silence]. Bon alors dans les grandes lignes pour quand même pas trop vous frustrer [...] euh le but de l'UPR ça remonte de sa création [...] oui c'est ça, création en 67 et le président est Eugène Jean¹⁰⁸. Alors bon en fait le but de l'UPR [...] il n'est pas question de dire tout est blanc d'un côté tout est noir de l'autre, il faut faire attention mais politiquement vous aviez d'un côté les patros rennais, de l'autre vous aviez le CPB. Et c'est un sujet qui a été très sensible à Rennes. Et qui est encore sensible à Rennes. Et donc euh au niveau de la Ville de Rennes, vous aviez un gros club qui s'appelle le CPB, bon euh moi je ne vais pas vous parlez du CPB [...] mais bon on s'était rendu compte que la Ville avait un gros interlocuteur du Cercle Bert et que de l'autre côté elle avait des petits interlocuteurs avec les patros. Bon. Mais si tous les patros s'unifiaient, ça ferait naturellement une grosse union. Et cette grosse union euh 1 + 1 + 1, on arrivait presque quantitativement à peu près au même nombre d'adhérents que le CPB. C'est pour ça que s'est créé l'Union des patros rennais en 67. Mais si vous voulez la différence qu'il y a entre les Cercles Paul Bert ou le CPB comme vous voulez et les patros, c'est que le CPB mais bon ça René Barrat a dû vous l'expliquer, c'est parti d'abord du CPB centre puis ensuite ça a éclaté, il y a eu plusieurs CPB etc. Ils ont tissé moi ce que j'appelle une toile d'araignée sur la place de Rennes, qui fait que c'est devenu un gros club. Bon. Mais au départ il n'y a avait que le CPB rue de Paris, le CPB centre. Tandis que les patros rennais avaient déjà leur historique dans les différents quartiers de la Ville de Rennes. Et donc quand le CPB lui a commencé à s'agrandir, à créer un deuxième CPB, troisième CPB, c'était toujours le même président du CPB qui avait un équipement mais le président du CPB était toujours le président du nouveau CPB. C'est-à-dire que dans le Cercles Paul Bert, vous avez un président du CPB Villejean, du CPB Gayeulles, etc. mais chapoté toujours par le président général du CPB. D'accord, bon. Tandis que nous dans l'Union des Patros Rennais, par rapport à la Ville il y avait le président des patros, de l'UPR mais en revanche, chaque patro restait indépendant. Donc la différence qu'il y a entre les Cercles Paul Bert d'un côté et les patros de l'autre c'est que les Cercles Paul Bert, je pense parce que je ne peux parler à la place de et puis ça ne me regarde pas, chaque équipement de quartier du CPB a son autonomie, pas son indépendance mais son autonomie, alors que chaque patro au sein de l'UPR avait son indépendance, ce qui n'est pas la même chose. Alors tout ça pour arriver à pourquoi on a quitté l'UPR, bah tout simplement ça n'avancait pas, c'était lourd, c'était une structure qui euh bon on est tombé sur un désaccord, euh gros désaccord donc euh bon grosse mésentente et bon on a quitté le bateau. [...] Alors ça fait, euh le temps passe vite, ça fait bien trois quatre ans. Le temps passe vite euh dans les 2002-2003. Alors bon, comme on était le plus gros patro je ne vous dis pas ça fait mal. 3500 membres qui s'enlèvent sur 8000 membres euh ça fait mal mais bon voilà l'historique de l'UPR » (Président de la TA).

Quant à l'Office des sports, qui représentait un agrégat constitué des personnalités des grandes associations rennaises, ses dirigeants bougent au gré des changements vécus dans le tissu associatif rennais. En revanche, un fait marque son rôle à la fin des années 1990. Le président de l'Avenir de Rennes, pendant plus de trente ans, relate le travail effectué en

¹⁰⁸ Président de la TA à la même période

1996 sur les critères d'attribution des subventions municipales et des créneaux horaires. Il a eu un rôle prépondérant dans le groupe de travail chargé de cette commande politique :

« Oui donc effectivement les critères de l'Office des sports je les connais bien j'ai été longtemps à l'Office des sports. J'étais responsable de la commission sur les subventions. Alors euh je connais un petit peu le problème [...] Bah je pense qu'une fois que c'était créé c'était plus facile parce que bon les gens ils sont ce qu'ils sont, je ne dis pas que c'est parfait mais bon quand quelqu'un venait, il disait je suis en telle division, tel truc et c'était fait. Il y avait les sports olympiques, les sports qui n'étaient pas olympiques, les sports étaient rangés selon une certaine euh, les sports très particuliers et les sports à grande échelle quoi, le foot, le basket enfin tous les sports où ils y avaient beaucoup de jeunes et tous étaient en première catégorie quoi si vous voulez. Et après, il y avait les niveaux, la nationale 1, la nationale 2, tout ça quoi donc c'étaient des critères qui valaient un certain tarif et à la fin ça faisait une certaine somme [...] Avant, c'était un peu différent, c'était bah là on met ça là, bah celui là on va en mettre plus, euh là c'était net et clair, il n'y avait pas à bricoler tandis qu'avant on disait ah bah ceux là tant pis on va leur en donner un peu plus qu'avant, mais c'est pareil je crois bien qu'il y a trente clubs qui s'inscrivent tous les ans à l'office des sports. Quand ça a commencé je ne sais pas mais sur Rennes il y avait beaucoup d'associations mais je ne sais pas il y en avait peut être cinquante maximum. Maintenant ils sont trois cent et quelque chose. Donc si vous n'avez pas un tableau comme ça, c'est pas facile de répartir l'argent quoi. [...] avant les critères, c'était pas la gueule du client si vous voulez mais c'était ah bah on va faire ça comme ça, le foot c'est ça, le basket c'est ça mais ils sont à tel niveau, et là on avait réussi à mettre le foot à tel niveau mais à la même hauteur que le basket qui était à tel niveau. Donc on avait fait des graduations pour que tous les sports euh quand débarquait une nouvelle association avec une équipe en département de tel sport bah aussitôt elle était logé là et on savait combien elle allait toucher quoi » (Président de l'Avenir de Rennes).

Cette nouvelle grille correspond également à la volonté de pluralisme de la municipalité évoqué précédemment à la fin des années 1990. Le renouvellement naturel des dirigeants qui préservait la défense de leur association dans les diverses instances de la ville ont laissé place à d'autres ce qui a permis à la municipalité de remettre certaines règles plus équitables. En outre, les transformations sociales impactent également la forme des réseaux. La place du collectif était prépondérante dans les valeurs de la société. Les individualités étaient effacées face au poids des institutions, de la patrie. Les réseaux fonctionnaient ainsi de la même manière à savoir qu'il fallait créer des sortes de blocs collectifs face à d'autres blocs pour défendre des intérêts communs. Le « bloc » des laïcs s'est ainsi constitué face au bloc des catholiques afin d'affirmer leurs valeurs et leur existence au sein de la société comme l'avaient fait avant eux les jacobins et les girondins après la Révolution française. Ce qui ne signifie pas pour autant que les membres de ces groupes ne recherchaient pas d'intérêt individuel ou l'exercice du pouvoir mais il le faisait sous l'égide de valeurs collectives. La montée de l'individualisme, favorisé par l'émergence de la société de consommation, a bouleversé cette logique car les individus pensent avant tout à un épanouissement personnel. Ce qui a contrario ne signifie pas qu'ils excluent systématiquement leur intégration à un groupe ce qui est valable à tous les niveaux de la société, des groupes politiques comme les groupes sportifs. Ce phénomène est par exemple visible dans les sports de glisse et implique non plus une notion de collectivités mais de communautés qui régit ses propres valeurs. Les sports de glisse dépassent ainsi le caractère

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

ponctuel des tendances mais s'affichent alors en tant que contre culture (Loret, 2004, 57). De plus, ses valeurs doivent se distinguer des autres afin d'affirmer son individualité. Par ailleurs, le président du CPB relate ce type de relations dans l'anecdote suivante :

« Bon après il y a d'autres exemples hein, tiens ici on est au complexe sportif du Berry. Bon pour la ville de Rennes il ne s'appelle plus Complexe mais Parc sportif du Berry. Eh bah moi je me bats haut et fort pour obtenir qu'il garde sa vocation sportive. J'y crois tellement moi, au fait sportif dans le centre de Villejean. Eh bien les profs du collège qui font l'UNSS, qui devraient en faire plutôt et qui n'en font pas, les profs du collège je suis allé les voir, en leur disant écoutez, moi, CPB, j'utilise les installations sportives de Villejean 90% du temps, en dehors du temps scolaire. Vous c'est 100% du temps scolaire. A nous deux, c'est tout le truc. Vous c'est votre outil de travail, nous c'est notre outil de développement du vivre ensemble, on pourrait discuter et puis ensemble dire à la ville qu'on veut garder une piste d'athlé, on veut garder une aire de lancer, on veut garder deux terrains, un stade et un gazonné ou à la place du stade mettez un synthé si vous voulez mais voilà. Ils m'ont regardé avec des yeux comme des soucoupes, je ne veux pas être trop vulgaire mais il s'en battait l'œil, ils en avaient rien à foutre » (Président du CPB).

Face à ces glissements sociologiques, le Mouvement sportif, malgré des composantes idéologiques différentes encore présentes, défend son patrimoine historique avec des objectifs communs aux différents clubs.

3.3 La défense des valeurs traditionnelles face à une politique sportive du sport pour tous : conséquences dans la programmation des équipements sportifs

L'émergence de nouvelles formes d'activités sportives représente pour les pouvoirs publics une opportunité de toucher un grand nombre d'utilisateurs. Ainsi les orientations politiques, au niveau local et national s'engagent en faveur du sport pour tous. Avec l'appui des nouveaux outils de gestion, comme les contrats d'objectifs, les élus créent de nouvelles attributions de subventions à destination des actions sportives menées en faveur de nouveaux publics. Ceux-ci se définissent en dehors du profil type du pratiquant sportif décrit par les statistiques évoquées au début du point trois, à savoir un public masculin âgé de moins de 25 ans. Pour développer l'accès au sport à d'autres publics, minoritaires, il s'agit alors de cibler davantage la pratique féminine, favoriser le handisport et les jeunes en difficulté. Lors d'un colloque « Ville, sport et citoyenneté », qui s'est déroulé à Brest en 1992, Kofi Yamgnane¹⁰⁹ évoque les axes politiques mis en place par le gouvernement en faveur de l'intégration. Il met ainsi en avant le sport comme vecteur de socialisation des jeunes en banlieue, créateur de lien social pour un certain nombre d'exclus (chômeurs, pauvres, immigrés, etc.). Ces publics représentent ainsi un axe prioritaire dans les politiques sportives. Ils sont plus ou moins prégnants en fonction de sensibilité politique des municipalités. A Rennes, cette dimension sociale est bien présente dans les orientations politiques de la municipalité Hervé. Dans une vidéo retrouvée dans les archives de l'INA où

¹⁰⁹ Conseiller puis maire de Saint-Coulitz de 1983 à 2001, conseiller régional de Bretagne de 1992 à 1997, conseiller général du Finistère de 1994 à 2008, député de 1997 à 2002

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

sont interviewés les deux candidats favoris aux élections municipales de 1977, les thématiques phares de la profession de foi d'Edmond Hervé sont le développement de la mixité sociale et de l'égalité des chances. Le sport représente donc un « outil » adéquat dans la réalisation de ces objectifs. Les politiques d'insertion par le sport figurent ainsi comme un exemple du renouvellement des politiques sportives des collectivités territoriales qui jouent un rôle important au niveau de la proximité, plus particulièrement à l'échelon communal. Face au phénomène de « cités dortoirs », les municipalités décident de construire des équipements publics et proposent de nouveaux services. Ce principe de service de proximité est d'autant plus présent que la population des villes, ne cesse de croître. A Rennes, ces installations représentent donc un enjeu dans les politiques sportives comme dans d'autres grandes villes de France. Une des volontés fortes de la politique sportive d'Edmond Hervé se décline avec le développement de l'animation sportive dans tous les quartiers rennais à l'aide des acteurs du sport de la ville. Au niveau de la Direction des sports de la Ville de Rennes, cette dimension s'inscrit à travers les missions de l'animation de proximité. Des éducateurs déambulent dans la ville afin d'aller à la rencontre des jeunes pour leur proposer diverses activités sportives (gymnases ou aménagements sportifs tels que les plateaux scolaires ou les citystades). De nombreux équipements municipaux s'implantent par conséquent dans des espaces à proximité des habitats collectifs. Ils s'inscrivent initialement dans le plan de micro-équipements de l'Etat, avec des structures légères constituées de panneaux de baskets, ou buts de handball et football afin de favoriser la pratique libre des jeunes dans les quartiers. Ils seront nommés ensuite par divers termes comme « citystades » en fonction de l'évolution proposée par les équipementiers. L'implantation de ces équipements démontre que le sport est envisagé comme une solution dans les politiques de la ville. Selon un article de Dominique Bodin et Eric Debarbieux, Le sport, l'exclusion, la violence le sport intervient « [...] à la rescousse des banlieues, un sport qui calmera, pacifiera, normalisera ». Ils démontrent de quelle manière le sport est idéalisé dans la société alors qu'il n'est pas un générateur naturel de lien social mais il augmente de surcroît la violence « sur les autres, et avec les autres, violence sur soi-même, violence symbolique ou violence réelle ». Ces croyances dans les vertus du sport créent des « illusions ou désillusions dans ce qu'on nomme la politique de la ville, mais aussi la prévention spécialisée ». L'actualité sportive rappelle de manière récurrente les diverses affaires qui illustrent les dérives du sport (dopage, corruptions diverses, violence entre participants, etc.). Les motivations de l'orientation politique du sport favorisant l'insertion est un axe fort de la gauche qui subit le retour de la crise économique à la fin des années 1980 mais également sociale du fait de la croissance fulgurante de la démographie des villes. Dans les années 1980, une politique de rigueur est mise en œuvre par le gouvernement Mitterrand. Les associations en quête de financements se lancent ainsi dans les nouvelles actions pour engager une nouvelle politique de partenariat. Sur le plan privé, le parrainage

(dit également sponsoring) permet aux associations, quelle que soit leur idéologie même si certains militants y sont réfractaires, d'obtenir de nouveaux financements. Sur le plan public, les autres échelons de collectivités seront de plus en plus sollicités. Au niveau communal, afin d'inciter les dirigeants des associations à répondre aux orientations politiques de la municipalité, des subventions supplémentaires peuvent être touchées pour des actions menées en faveur de publics-cibles, en dehors de celles de fonctionnement. Cette stratégie représente un partenariat à bénéfices réciproques pour les associations sportives. Mettre en œuvre des actions pour de nouveaux publics pour s'adapter à l'évolution des pratiques sportives leur permet non seulement d'obtenir des subventions supplémentaires mais aussi d'intégrer de nouveaux adhérents pour augmenter leurs effectifs.

A la TA, ces objectifs se traduisent par une nouvelle offre de pratiques sportives, notamment de forme, qui cible le public féminin. La gymnastique volontaire est une des premières activités dédiées aux femmes adultes. D'autres activités de détente, comme la randonnée pédestre, le cyclotourisme, l'aïkido, le yoga ou le bridge sont destinées aux adultes (Catheline, Hardy, Hardy, Lagoutte, Michel, Royer, Vallée, 1997, 100). Le président de la TA explique comment ces nouvelles pratiques ont contribué au développement de son association qui se positionne à la deuxième place après le CPB selon le nombre d'adhérents :

« [...] je crois que notre grande force c'est ce que je dis toujours, c'est que l'on est très réactif. On est très réactif. Euh j'ai la chance d'avoir un bureau avec moi qui euh alors d'abord on a un directeur compétent, et puis bon on a su s'adapter. Bon je vous parlais tout à l'heure du mur d'escalade je vous parlais de etc. on y va quoi, on fonce et bon je crois que c'est ça qui a fait que bon on est là, on écoute, euh bon le roller était porteur on s'est lancé dans le roller, on a vu que l'escalade était porteuse, on s'est lancé dans l'escalade » (Président de la TA).

Le CPB a développé les mêmes activités comme la gymnastique d'entretien dès 1972, le tennis en 1980 (Nicolas, op. cit., 95) et quelques années plus tard avec les sports de glisse ou de forme. De plus, l'essor de ces activités est accompagné d'une politique événementielle avec la création de « Tout Rennes ... » « court », « nage » ou « sur roulettes » (Ibid., 105-106). Cette nouvelle offre présente un avantage supplémentaire car elle cible également des personnes retraitées. Ces activités peuvent être proposées sur des créneaux libres en journée dans des équipements qui ne sont pas utilisés par les scolaires. De nouvelles activités sont également proposées à un public adulte mais aussi plus jeune comme le badminton qui apparaît à la fois dans les activités de loisir, de compétition et d'escalade. Afin de canaliser les pratiquants des sports de glisse, qui évoluent sur des espaces publics occasionnant parfois la gêne des riverains, les associations proposent des activités comme le roller. En revanche, l'esprit transgressif inhérent à cette contre-culture ne requiert pas l'adhésion des pratiquants, hormis des plus jeunes. Toujours dans un esprit de concurrence les deux associations historiques tentent d'attirer ces nouveaux pratiquants pour consolider leurs effectifs et exister sur la scène publique. Toutefois, plusieurs éléments montrent que

l'engouement de la TA ou du CPB, à l'égard de nouvelles pratiques, restent conditionnées à l'appât des subventions municipales. Les deux associations restent attachées aux valeurs traditionnelles du sport, celles qui proviennent des prémises du sport moderne, de l'olympisme et ainsi des sports à vocation compétitives, évoquées dans le premier chapitre. De plus les résultats sportifs traduisent la supériorité des associations les unes par rapport aux autres et donc un atout pour attirer de nouveaux pratiquants. Ainsi, les objectifs de sports pour tous sont parfois déviés pour rester dans l'élan du sport traditionnel. Le sport féminin a été par exemple développé dans cette logique. Dans les ouvrages réalisés pour le centenaire de leur association, que ce soit la TA ou le CPB, tous deux consacrent une partie au palmarès de leurs sportifs, en précisant les résultats des athlètes féminines. Pour la TA, le haut niveau s'affiche avec l'athlétisme, le basketball, la gymnastique et le volley-ball. Cet objectif du sport pour tous apparaît cependant plus légitime au CPB qu'à la TA. L'ouvrage dédié au centenaire du CPB met également davantage en exergue la volonté d'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives, semblables aux fondamentaux de la laïcité qui prône l'école pour tous. Un paragraphe est par exemple dédié à l'animation de tous les quartiers de la ville pour favoriser l'accès au sport : les animateurs socioculturels deviennent des « agents de développement », ayant l'obligation de répondre aux besoins des quartiers et de leurs habitants. Les équipements des sections du CPB deviennent alors des équipements de quartier. Un nouveau partenariat s'engage avec de nouveaux partenaires comme les centres sociaux, les maisons de quartier, les travailleurs sociaux, etc. (Nicolas, op. cit., 116). Une « animation présence de rue » s'est également créée au sein de l'association. Parallèlement, les résultats sportifs restent un objectif à part entière car elle permet de faire rayonner l'image du Cercle en concurrence avec d'autres associations sportives. La dimension compétitive en lien avec les valeurs traditionnelles du sport sont également un axe important. La politique du CPB rappelle l'importance de recruter des sportifs de haut niveau afin d'obtenir des bons résultats prouvant son attachement à l'idéal du sport amateur (Ibid., 121). Le président du CPB fait plusieurs fois allusion à cet idéal du sport de compétition lors de son entretien, notamment dans ses demandes de construction d'équipement. Il précise dans le même temps la méfiance vis-à-vis de certaines pratiques sportives émergentes :

« Et alors le développement des activités sportives euh moi je suis assez prudent euh enfin je ne suis pas toujours d'accord de se précipiter sur tout ce qui est nouveau, sous prétexte que c'est nouveau c'est bien, moi je pense qu'il faut laisser le temps aux choses de s'installer euh et là on pose un problème très global qui sont les moyens euh je ne pense pas qu'il soit très pertinent de développer à toute force toute activité sportive quelle qu'elle soit parce qu'il faut mettre face à face le rapport qualité prix. En clair une activité extrêmement confidentielle à Rennes, si pour la pratiquer ça décide de mettre des installations particulières et des déplacements très éloignés dès les premiers matches, alors c'est un problème de choix financier, la dépense qu'il y aura là dedans n'ira pas aux activités de masse qui elles aussi ont besoin d'argent. Alors je sais que ce discours est assez controversé parce d'aucun dise qu'il n'y a pas de raison, le soleil brille pour tout le monde il n'y pas de raison que tout le monde ne puisse pas pratiquer les activités de son

choix. Je continue à penser cependant purement pour des raisons économiques qu'il faut faire attention à pas développer tout et n'importe quoi et n'importe comment » (Président du CPB).

Pour la TA, le président explique ses relations qui sont cordiales avec la ville. Il relate l'attachement de l'association à la vocation sportive et affiche par ailleurs un avis mitigé sur les demandes de la municipalité en lien avec la fonction sociale du sport :

« [...] quand je suis avec euh comment dirais-je euh les autorités de la ville, qui politiquement sont de gauche, nous on est donc apolitique et je suis toujours attentif quand je suis avec le maire de Rennes ou avec un de ses adjoints, qu'à travers mes propos ils ne doivent pas me cerner. Je suis président d'une association de la Ville de Rennes. Raoul Perron président de la Tour d'Auvergne, en tant que citoyen a ses convictions politiques, en tant que président d'association moi je suis un président démocrate, j'ai à faire au maire de Rennes, il a été élu, je me dois donc d'avoir des relations suivies cordiales le plus possible avec lui parce qu'il est le Maire de Rennes. Peu importe sa couleur. Alors après au feeling il sent il ne sent pas, ça c'est le feeling parce que ça bon euh mais ça c'est le feeling. Mais en tant que représentant de l'association, je dois rester absolument imperturbable par rapport à ça quoi. [...] j'insiste bien on a une vocation nous sportive. Alors euh pourquoi, pourquoi là quand on remonte dans le temps euh là vous le verrez dans le bouquin, avant il n'y avait que du sport à la TA. Il n'y avait pas d'extra sportif. Euh bon on a créé de l'extra sportif d'abord parce que la ville était demandeuse en nous disant d'accord on veut bien vous aider mais il faut faire du social, encore que de faire du sport on fait du social par le sport et bien souvent on a dit à la Ville attention mais quand vous nous dites euh mais quand on s'occupe de jeunes en difficulté dans la pratique sportive si on ne fait pas du social alors qu'est qu'on fait hein [...] on a fait de l'extra sportif par rapport à la Ville et puis pour obéir aussi au problème sociétal les gens étaient en demande il a fallu qu'on s'adapte euh aux demandes mais bon notre vocation est quand même à dominante euh sportive » (Président de la TA).

Cette vocation sportive, orientée vers les valeurs traditionnelles et éducatives inhérentes aux sports de compétition défendues par les organisations olympiques, s'affiche clairement dans la programmation et construction des équipements sportifs. En effet, les investissements les plus importants (en dehors de l'achat de structures légères comme les citystades ou les modules des sports de glisse) sont basés sur la construction d'équipements codifié et normé par le Mouvement sportif. C'est le cas des équipements financés par les départements ou les régions dans le cadre des établissements scolaires nécessaires à la dispense de l'EPS comme la majorité des équipements sportifs construits par la ville.

Conclusion chapitre III :

Les points du chapitre III mettent en exergue les impacts des transformations de la société dans les années 1970 à partir des années 1980. Tous les niveaux de la société sont concernés, que ce soit le niveau social, politique, économique, idéologique ou technologique. L'émergence de nouvelles valeurs se traduit dans le sport par une diversification des activités physiques et sportives qui engendre une notion d'espaces sportifs et ainsi une vision plus large de nouveaux besoins. Sur le plan politique, le constat présente un recul de l'Etat qui s'illustre à travers le transfert de compétences vers les collectivités territoriales avec les lois de décentralisation à partir de 1982. Plusieurs réformes

de l'Etat se répercutent plus ou moins sur les collectivités mais témoignent d'une crise du service public dans un contexte international enclin à la mondialisation et au libéralisme. D'autres réformes sont réalisées dans le but d'instituer une culture nouvelle du management des politiques publiques. Celles-ci peuvent toutefois servir des intérêts libéraux qui viseraient à rationaliser l'action publique dans le but de réduire le champ d'intervention de la Fonction Publique. Toutefois, les préconisations de ce nouveau management public apportent de nouveaux outils d'évaluation et d'aide à la décision dans le but d'améliorer un service plus qualitatif auprès d'usagers de plus en plus exigeants vis-à-vis des actions politiques. Ce constat est d'autant plus important que les clivages droite-gauche deviennent confus et que les résultats ou actions visibles en faveur des usagers, notamment au niveau communal, soulèvent de nouveaux enjeux électoraux. La notoriété du sport étant croissante, il devient ainsi un domaine incontournable dans les politiques publiques, d'où un renouvellement des politiques sportives municipales. L'organisation d'évènements et la programmation des équipements étant des actions visibles, elles apparaissent toujours au premier rang. Toutefois, le Mouvement sportif détourne ces pratiques émergentes avec des demandes en équipement qui correspondent aux codes et normes des lois-programmes instaurées à la fin des années 1960 et début des années 1970. Le CPB défend également ces valeurs malgré son imbrication avec la politique municipale d'Edmond Hervé. En outre, les logiques de réseaux se reconfigurent et font apparaître de nouveaux intérêts. Dans ce contexte de confusion la programmation des espaces sportifs se complexifie, d'où l'utilité que peuvent représenter les outils d'évaluation et d'aide à la décision pour identifier les besoins sociaux des usagers et mettre ainsi davantage en adéquation les actions des politiques publiques. Toutefois, les logiques de réseaux perdurent et les oppositions traditionnelles entre laïcs et catholiques tendent à s'effacer au profit des oppositions du sport traditionnel compétitif aux « nouvelles » pratiques sportives de loisir.

Partie 2 : Identification des besoins sociaux *versus* logiques de réseaux des acteurs du sport ? Enjeux et perspectives

Historiquement à Rennes, les besoins étaient exprimés par les associations sportives, dont certaines se sont imposées dans le jeu de la programmation des équipements sportifs soutenus par un système fédéral en plein essor et par l'État, notamment dans les années 1970. Les représentants des associations historiques, émettent des requêtes sur la programmation des équipements sportifs répondant aux exigences des sports traditionnels codifiés et normés par les fédérations depuis leur création. Néanmoins, le Mouvement sportif a diversifié son offre pour suivre l'évolution des pratiques sportives. Le sport de compétition et le sport loisir ont ainsi émergé comme deux blocs opposés. L'enquête quantitative réalisée en 2010¹ au niveau national met en exergue plusieurs caractéristiques du sport actuel. Concernant la pratique sportive, 65% des personnes interrogées (15 ans et plus) déclarent pratiquer une activité physique et sportive au moins une fois par semaine. 43% s'inscrivent dans une pratique intensive à savoir plus d'une fois par semaine, ce qui représente 22,4 millions de personnes. Seulement 8% sont des pratiquants compétiteurs en clubs ou en association sachant que ce chiffre décline en fonction de l'âge et du sexe des pratiquants. Concernant la diversité des APS², 280 ont été citées lors de l'enquête. Les pratiques majoritaires sont celles de loisir avec la marche (53%), la natation (24%) et le vélo (22%). La marche utilitaire est également comptabilisée et arrive à la troisième place de ce classement. Même s'il faut intégrer les moins de 16 ans, scolarisés et pratiquant l'EPS dans leur cursus scolaire, ces chiffres démontrent en effet l'importance de la pratique loisir. Néanmoins, la pratique encadrée reste significative avec 15,66 millions de licences attribuées en 2011 par les fédérations sportives agréées par le Ministère des sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative (la plus importante étant la FFF³ avec 1,98 millions de licenciés et seulement 4% de licences féminines). En outre la Bretagne figure parmi les régions dont le nombre de licences par habitant est le plus élevé (28 et plus pour 100 habitants). Sur le volet de la pratique féminine, elle représente une part importante dans le nombre de pratiquants à savoir 87% de l'ensemble contre 91% de la pratique masculine. Leur participation est même majoritaire en ce qui concerne par exemple les trois premières APS qui arrivent en tête de classement (dont la marche utilitaire). Elles pratiquent majoritairement la gymnastique-Fitness-Wellness (7,6 millions de pratiquantes) et la danse (2,8 millions de pratiquantes).

¹ Enquête « Pratiques physique et sportive 2010 », Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)/ Direction des Sports, INSEP, MEOS. Cette enquête, qui prolonge celle réalisée en 2001 par Mignon et Truchot, reprenant, une définition *emic* du sport qui induit, en ne sériant pas les modalités de pratique, de nombreuses « distorsions » (Bodin, Héas, 2002), permet cependant de dégager des tendances, à défaut de corrélations, dans les pratiques sportives.

² Activités Physiques et Sportives

³ Fédération Française de Football

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

La volonté de mener une enquête qualitative auprès des différents acteurs du sport rennais (élus, cadres administratifs, présidents d'association, pratiquants sportifs) illustre une volonté d'approfondir les représentations du sport et leurs impacts dans la programmation des équipements sportifs. Ces éléments d'analyse s'effectuent dans un premier temps à plusieurs niveaux selon les statuts de chaque acteur pour disposer de données tangibles sur leurs objectifs et intérêts. Il en ressort ainsi une analyse à deux niveaux : institutionnel, tout d'abord, axé sur les pratiquants sportifs et leurs attentes, ensuite. Les finalités de cette enquête résident ainsi dans une comparaison des discours des différents acteurs sur les thématiques de l'enquête. Ainsi la comparaison permet l'identification des processus méthodologiques qui conduit à cette programmation, les logiques d'action qui orientent ces décisions par le biais d'interprétations des différentes relations entre les acteurs interrogés et leur degré d'adéquation avec les besoins et attentes correspondant à la diversification du sport. L'objectif étant de découvrir les contraintes et leurs caractéristiques pour comprendre les règles de jeux et stratégies qui structurent les relations des acteurs (Crozier, Friedberg, 1977). Dans un premier temps, l'analyse porte plus particulièrement sur les stratégies développées par les individus dans le cadre de la programmation des équipements. Les objectifs de chacun seront donc étudiés afin d'observer le fonctionnement de ces réseaux et les logiques qui orchestrent les décisions prises dans ce domaine au niveau des acteurs institutionnels. L'analyse du programme municipal de 2008 et la synthèse des réalisations en matière d'équipements sportifs constituent des documents à la base de cette analyse car ils permettent de vérifier l'adéquation des objectifs avec les projets effectués ou, comme le suggère Baslé (2008) de comparer l'arbre des valeurs (ce qui est annoncé et affiché, c'est à dire le discours politique) et l'arbre des objectifs (ce qui est effectivement réalisé) en analysant plus précisément les écarts. De plus, partir des objectifs de la municipalité en matière de politique sportive s'avérait d'autant plus prépondérant du fait qu'il s'agit de l'instance de décision. Le second niveau d'analyse s'oriente vers les représentations collectives en matière de sport, les motivations, aspirations ou valeurs attribuées par les pratiquants sportifs. Il s'agissait, ainsi, d'étudier leurs perceptions et attentes en matière d'espaces sportifs.

Malgré un engouement pour les pratiques libres, les associations restent une structure de lien social où se rassemblent les individus autour de valeurs (éducatives, ludiques, compétitives, etc.) qui ont engendré une diversification des pratiques sportives. Mais quelle(s) représentation(s) du sport ont les acteurs participant à son développement au niveau d'une commune (élus, cadres administratifs, dirigeants associatifs, pratiquants sportifs) ? Quels impacts ont-elles sur la programmation des espaces sportifs ? Dans quelle mesure la réponse aux attentes identifiées des dirigeants associatifs défendant la culture du sport français est-elle légitime ? Quel est le poids des réseaux dans cette programmation ? Quelles sont les méthodologies qui permettent de définir la programmation des

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

équipements à Rennes ? Comment se définissent-elles dans les autres villes ? Quels sont les points de comparaison, spécificité de chacune ? La politique sportive en matière de programmation des espaces sportifs est-elle en adéquation avec les besoins des pratiquants rennais ? Afin d'apporter des éléments de réponses, un premier niveau d'analyse sur les institutions sportives permettra de définir plusieurs indicateurs pour comprendre le fonctionnement du système sportif. Un second niveau portera sur une comparaison des méthodologies de programmation des équipements sportifs dans d'autres grandes villes de France afin d'identifier s'il existe des méthodologies rationnelles, des spécificités et des savoir-faire propres à chaque ville. Enfin, une analyse des discours des pratiquants sportifs rennais permettra d'émettre des comparaisons avec la vision institutionnelle et d'identifier quels besoins émergent en matière d'espaces sportifs. Le but de cette démonstration est de procéder à une analyse critique sur le sujet de la programmation des équipements sportifs, en comparant les discours des acteurs situés à différents statuts pour identifier le poids des contraintes des uns et des autres et les stratégies développées dans un système régi par des règles, qui trouve ses sources dans l'histoire de la ville.

I. Le mandat Delaveau 2008-2014 : Une vision institutionnelle contrastée ?

Plusieurs acteurs du sport ont été interrogés afin d'explorer différentes thématiques en lien avec la programmation des équipements sportifs :

- l'évolution historique du patrimoine rennais,
- les valeurs du sport selon les divers acteurs,
- les enjeux autour des équipements sportifs,
- l'identification des besoins et les relations entre ces divers acteurs.

Dans un premier temps, l'Adjoint au maire, délégué aux Sports, 15^e vice-président de Rennes Métropole, délégué aux technologies de l'information et de la communication ainsi que l'Adjoint au maire, délégué à l'Aménagement et à l'Urbanisme ont répondu à ces thématiques. Certains cadres de l'administration et les présidents d'association se sont prêtés au même exercice.

Les adjoints représentent l'autorité élue et la décision finale dans les choix de programmation et d'investissements en matière d'infrastructures sportives. Pour passer à la phase opérationnelle, les cadres de l'administration ont à la fois un rôle de garant au sujet des objectifs politiques mais également un rôle d'aide à la décision pour orienter la stratégie des élus. Dans le cas de la programmation des espaces sportifs, d'autres indicateurs ont permis d'analyser les enjeux et contraintes pour les acteurs. Les objectifs politiques et discours des deux adjoints ont ainsi été mis en comparaison avec le discours des cadres de

l'administration rennaise, des associations et enfin avec la somme des investissements et la réalisation des équipements sportifs sur le mandat 2008-2014.

1. Le projet politique

1.1 De la formalisation des objectifs politiques à la traduction en matière d'équipements sportifs

Le sport est présent à travers les principaux axes de la politique municipale rennaise (Aménagement de l'espace, Lien social, Transports...). Les documents qui ont permis d'analyser ces principaux axes sont, d'une part, issus du programme municipal communiqué aux citoyens rennais et, d'autre part, d'un document restituant les thématiques des groupes de travail en fonction des orientations politiques et leur application par l'administration territoriale dans le cadre du mandat 2008-2014.

Les thématiques liées au sport, notamment celles relatives aux équipements, constituent un outil opérationnel pour mettre en œuvre les axes stratégiques de la municipalité rennaise. Elles contribuent par exemple à « valoriser et amplifier les actions en faveur des personnes âgées dans la ville »⁴, « garantir l'accès à la culture, à l'éducation et aux loisirs », « soutenir la pratique d'une activité physique pour tous les publics » dans le cadre d'une « politique volontariste et transversale en matière de santé publique », « accompagner, développer et encourager la vie associative rennaise » et « favoriser l'engagement citoyen et le bénévolat associatif » dans le cadre d'une « politique de citoyenneté en développant les formes de démocratie de proximité et en soutenant l'éducation populaire », ou encore « renforcer les dispositifs de présence humaine et de médiation sur l'espace public » avec par exemple l'animation sportive de proximité dans le cadre d'une « politique basée sur la tranquillité, la sécurité, la salubrité et la santé publique ».

En ce qui concerne la programmation des équipements ou espaces sportifs et leur place dans la ville, les orientations visent une « politique de lutte contre toutes les discriminations pour l'égalité des droits et des chances » il s'agit par exemple d'« améliorer l'accès aux lieux et aux pratiques », « adapter et renforcer le maillage territorial des équipements de quartier au service des habitants », « mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine dans les quartiers prioritaires en vue de « renforcer le développement social des quartiers ».

Un autre axe paraît également prépondérant dans la programmation des équipements sportifs en terme de fonctionnalité à savoir, l'accueil des divers publics, notamment les plus jeunes. Il s'agit de « mailler le territoire rennais pour maintenir, favoriser et élargir l'offre et optimiser la fréquentation des équipements, tant municipaux qu'associatifs ».

⁴ Document issu du groupe de travail Cohésion Sociale et Citoyenneté, plan de mandat 2009-2014

Une autre donnée concernant la programmation des équipements sportifs est celle issue du groupe de travail Finances, Administration et Rayonnement comme l'« optimisation des coûts de fonctionnement liés au patrimoine de la ville » ou la valorisation des économies d'énergie qui s'inscrit dans un objectif plus large de développement de l'évaluation des politiques publiques et du développement durable.

Enfin, dans les axes du groupe de travail Culture, Sport, Temps, dans la partie sport, il est indiqué qu'il faut « élargir l'accès aux équipements sportifs ». Les principaux axes s'inscrivent à travers la démocratisation de l'accès aux pratiques sportives : révision des créneaux horaires d'ouverture des équipements sportifs pour mieux s'adapter aux besoins des usagers ; encouragement à l'égalité d'accès hommes-femmes ; maillage du territoire par des équipements structurants comme la création de nouveaux équipements sportifs ; évolution de certains équipements ; création des espaces de respiration dans la ville et aménager l'espace public pour accueillir de nouvelles pratiques ou, encore, l'implantation au cœur des quartiers d'espaces sportifs et ludiques en accès libre pour les pratiques informelles.

Les équipements sportifs concrétisent ces axes stratégiques si l'on complète ce premier document par la programmation des équipements dans la campagne des élections municipales de 2008. En effet, la première orientation politique relève de l'accès au sport par le plus grand nombre grâce à « une amélioration de la qualité de l'offre d'équipements sportifs avec la livraison d'équipements neufs, la restructuration et la modernisation du patrimoine existant et la poursuite de la réalisation de terrains synthétiques. » Concernant la création de nouveaux équipements, le programme prévoit la construction du complexe sportif de Beauregard, les équipements sur le nouveau quartier de la Courrouze, la poursuite du projet du centre d'entraînement du pôle rugby du Champ Orand, le gymnase en centre ville près de l'Esplanade Charles De Gaulle, la nouvelle piscine des Gayeulles, la restructuration et la rénovation d'équipements existants pour les adapter aux normes actuelles et améliorer le confort des usagers, la poursuite de la réalisation de terrains synthétiques.

Lors de la première année du mandat, tous ces projets d'équipements ont été retravaillés par l'administration afin de posséder un document, le Plan Pluriannuel d'Investissement, parfois encore, appelé Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI), qui permet de chiffrer et planifier les opérations de construction ou restructuration d'équipements sur les années du mandat.

Certains éléments de ce programme se trouvent plus affirmés que d'autres par les deux élus interrogés. D'une première lecture des réponses, il ressort diverses priorités ou préoccupations pour l'un et l'autre. Concernant l'Adjoint aux Sports, elles se traduisent principalement dans une opposition entre sport de compétition et sport de loisir mais également dans la distinction entre sport de haut niveau et sport pour tous contrairement au modèle construit après guerre où l'un alimentait l'autre. Pour l'Adjoint au Sport, les APS

sont en perpétuelle évolution et ses formes de pratiques sont diverses mais cohabitent aujourd'hui avec des valeurs traditionnelles d'un sport tourné vers le modèle fédéral et compétitif. Or, il soulève plusieurs constats comme les statistiques provenant des enquêtes de l'INSEE et du Ministère des Sports comme le fait que le nombre de licenciés en compétition est, aujourd'hui, moins important que le nombre de pratiquants en loisir qui, lui, ne cesse d'augmenter. Il ajoute à ce constat que le modèle imaginé après-guerre avec un sport de masse à partir duquel pourrait immerger une filière de haut niveau est obsolète car la professionnalisation du sport est de plus en plus prégnante et s'éloigne du sport pour tous.

« Je pense que nous on a tout intérêt à travailler sur un virage qui arrivera, quand je ne sais pas, c'est ça la difficulté, où on est sur un modèle ultra compétitif, basé essentiellement sur la compétition, basé essentiellement sur les règles édictées par les fédérations à un modèle qui va être un peu plus en lien avec le socio-sportif. Faire du sport pour la compète, y a plein de facteurs qui montrent qu'aujourd'hui ça devient de plus en plus difficile dans son développement, pourquoi bah y a plein de raisons, la première, y a une constatation objective scientifique 2004, toutes les villes voient leurs courbes se croiser entre les compétiteurs et les loisirs, clairement en 2004 les inscrits en loisirs sont supérieurs aux inscrits en compétition et les courbes ne se sont jamais recroisées et elles s'écartent. Deuxième élément objectif, je pense qui justifie cette évolution future, c'est qu'on a une atteinte de plus en plus forte au modèle sportif français tel qu'on l'a imaginé après guerre, on a la pyramide le haut niveau au sommet, la base le sport pour tous et effectivement le modèle français c'était de dire, donnons à tous la possibilité de tutoyer le plus haut niveau qui soit, et le haut niveau alimente la base et vice et versa » (Adjoint aux Sports de la Ville de Rennes).

En outre, il soulève d'autres problématiques liées aux grandes villes sur les rythmes de vie, notamment nocturnes. Cette vie nocturne traduit l'évolution des modes de vie citadins et doit être prise en compte au niveau de la politique sportive. Il aborde également d'autres thématiques qui doivent être encouragées par le sport comme la pratique sportive féminine et la mixité sociale. Il cite alors plusieurs dispositifs, organisés par la Direction des Sports, en direction de ces publics mais insiste, également, sur le fait que, dans le cadre des subventions et des contrats d'objectifs, le rôle de la collectivité est de sensibiliser les associations sportives de la ville pour participer également à ces évolutions. Pour ce faire, de nouveaux critères pourraient être développés comme, en ce qui concerne l'attribution de créneaux sportifs, une réservation qui correspondrait à un projet en destination du sport féminin ou des jeunes dans un travail de proximité avec des clubs émergents ou des pratiques demandées comme le foot en salle. Ce travail pourrait, également, faire l'objet d'une concertation avec l'Office des Sports afin, d'une part, être un observateur de la vie sportive et d'autre part, renforcer le lien avec les associations. A ce titre, il cite l'importance des actions du CPB dans le sport féminin et, notamment, le football avec un véritable projet éducatif. Il attache ainsi une grande importance à la dimension sociale du sport qu'il pourrait traduire en objectifs socio-sportifs qui pourraient dépasser les seuls critères sportifs compétitifs. Sur la dimension sociale du sport, il insiste également sur la création des lieux

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

de convivialité dans les équipements sportifs afin de pouvoir accueillir les parents et stimuler les interactions entre la structure associative, les pratiquants et leurs proches ce qui peut favoriser également l'engagement associatif. Le bénévolat ayant une importance fondamentale dans le sport, il est incontournable de l'encourager et le faciliter. Le sport santé est, pour lui également, un axe très important qui permet de sensibiliser différentes tranches d'âge de la population. Il intègre alors un enjeu de santé publique auquel la pratique sportive doit tenter d'apporter des réponses. L'expérience menée sur la ville de Strasbourg, depuis novembre 2012, constitue tout à la fois une interrogation et un exemple⁵. Outre la dimension sociale du sport, le sport de haut niveau doit également être encouragé avec une nécessité de séparer les filières de sport pour tous et de haut niveau comme cela a été le cas pour le REC⁶ volley scindé en deux entités. Afin de répondre à ces différents objectifs politiques, une nouvelle appréhension des équipements sportifs doit s'envisager. Le premier temps d'échange sur la programmation des équipements se fait lors de la rénovation des équipements. Il prend, ainsi, l'exemple de la fermeture d'un gymnase suite à un diagnostic de vétusté. Il aborde la notion de sécurité et de responsabilités qui incombent à la Ville. Les rénovations d'équipement sont ainsi une opportunité de réadapter les équipements aux besoins actuels pour accueillir d'autres disciplines selon les besoins qui sont identifiés dans un quartier. Les rénovations ne doivent plus être des investissements subis mais correspondre à une modernisation de l'équipement et à l'attente de nouveaux besoins. Le maillage des équipements est selon l'Adjoint aux Sports très important à Rennes mais ces équipements sont vieillissants et souffrent de la comparaison avec les nouveaux équipements des communes qui composent l'agglomération. La masse d'équipements à rénover nuit à l'envergure des projets car il faut trouver les financements adéquats ce qui reste complexe en période de crise. De plus la création de certaines normes, comme les BBC⁷ entrent en contradiction avec les restrictions budgétaires. Sur certains équipements ces normes n'ont pas de sens cependant la norme l'impose à tous les équipements. C'est le cas des vestiaires. Pour ce type d'équipements sur des terrains de plein air, cette norme n'est pas adaptée. Il passe ensuite au sujet des pratiques libres, avec les aménagements envisagés pour concevoir des parcours de jogging dans les différents espaces verts de la ville. Non seulement ce projet permet de valoriser les « poumons verts » de la ville mais, également, de répondre à d'autres modalités sportives. Les appareils de musculation, de fitness en plein air s'inscrivent dans les mêmes logiques et tendent à remplacer les CRAPA aujourd'hui dépassés et pas toujours adaptés à tous les niveaux de pratique. Dans les créations d'équipements sportifs il aborde également le projet de la cité internationale composé entre autres d'un équipement sportif et met en valeur ce projet en cœur de ville

⁵ Dispositif sport santé <http://santesportmag.wordpress.com/2013/01/22/dispositif-sport-sante-strasbourg-en-ville-test/> (Page consultée le 17/09/2013).

⁶ Rennes Etudiants Club

⁷ Bâtiment à Basse Consommation

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

alors qu'il est très rare de disposer d'un espace foncier suffisant pour créer ce type d'équipement. La construction de cet équipement relève d'un défi ambitieux qui doit, pour lui, être conçu à partir d'une réflexion à la fois sur la construction mais aussi le fonctionnement. Il souhaiterait, qu'au-delà du type d'équipement prévu avec une salle de sport de combat, une salle de motricité et un gymnase, l'ouverture des créneaux ne s'arrête pas à la traditionnelle offre associative. De nouveaux types d'équipements permettent également l'optimisation des créneaux et favorisent les pratiques libres comme les terrains synthétiques.

Pour l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme, les projets de la ville tentent d'accompagner dans toutes ces formes les pratiques sportives. Son mode d'approche se trouve résumé dans cet extrait : « le sport, c'est les sports et puis c'est des niveaux de pratiques complètement différents ». Il souligne également l'importance de valoriser des usages mixtes (sportifs comme le footing pour certains ou simple promenade en famille par exemple pour d'autres) pas seulement sportifs. Cette réflexion est d'autant plus importante car Rennes débute un siècle où la ville commence à se reconstruire sur elle-même. Hormis trois zones (Baud-Chardonnet, Beaugard et la Courrouze), les constructions sont réalisées dans le cadre d'un renouvellement urbain. Les logiques d'aménagement et d'urbanisme percutent, dans ce cadre, les logiques sectorielles (éducation, sport, etc.). Chacune de ces logiques s'organise en fonction des priorités figurant dans un cadre réglementaire très strict, les PLU⁸, auxquels s'ajoutent les prescriptions relatives à divers domaines (Education Nationale pour les écoles, Fédérations sportives pour le sport, etc.). Malgré ce système de contraintes, la municipalité est attachée à la qualité des équipements et subit son image de ville riche auprès des entreprises qui, parfois, surévaluent les travaux (1 M€ pour des vestiaires de football). Un système de hiérarchisation de priorités est alors obligatoire entre tous les secteurs de la ville même si, pour les uns et les autres, tout pourrait être considéré comme prioritaire ou central (l'accueil de la petite enfance, des aînés, etc.). Il faut ajouter à cela les évolutions très prégnantes en matière de sport, qu'elles s'inscrivent dans une vocation de quartier ou de haut niveau, ce dernier étant plus prescriptif en matière de normes fédérales. Un certain nombre de normes qui s'appliquent aux ERP⁹ impactent d'autres secteurs comme la voirie et les réseaux afin de pouvoir accueillir du public.

Il arrive parfois que, même sur des nouvelles zones, se pose la question de l'existant comme à la Courrouze avec le gymnase hérité de l'ancienne usine militaire. Cet équipement est pour le moment laissé à l'identique mais sa future utilisation, avec l'arrivée d'une nouvelle population peut engendrer de nouveaux usages. Le rayonnement de l'équipement doit

⁸ « Le Plan Local d'Urbanisme établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré. Le PLU de Rennes s'appuie sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) » <http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/logement-urbanisme/consulter-le-plan-local-d-urbanisme-de-rennes/> (page consultée le 24/09/2013).

⁹ Établissements Recevant du Public : Ce peut-être le cas des normes relatives au développement durable par exemple. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etablissements-recevant-du-public.13420.html> (Page consultée le 24/09/2013).

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

également être intégré car il peut aussi bien concerner une utilisation de quartier comme une fréquentation à l'échelle de l'agglomération ou au-delà. Pour l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme, les logiques liées à son domaine de délégation, malgré ce renouvellement urbain, ne doivent pas combler « les trous dans le gruyère » mais doit guider les choix charge aux différents secteurs de transmettre leur analyse pour orienter les choix en matière d'équipements. Selon lui, il n'y a pas eu suffisamment de maintenance sur les équipements, ces dernières années, ce qui est particulièrement le cas des équipements sportifs qui sont nombreux.

« [...] qu'est-ce que c'est le sport, enfin les pratiques sportives dans les dix prochaines années, et donc la conséquence, c'est que la ville considère qu'il y a tel type de progrès à faire, d'aménagement, etc., avec un certains nombres de principes, pourquoi pas un débat avec qu'est-ce qu'on fait là, ou est-ce qu'on fait tel truc etc., si on peut avoir cette vision là sur dix c'est fantastique parce qu'on renverse la problématique. C'est-à-dire que c'est pas l'aménageur qui vient vous voir en disant là je fais quoi, c'est l'aménageur qui se réfère à un espèce de document cadre. Ça c'est forcément intéressant. Et puis on évoquait sur "domino", la fameuse patate, c'est extraordinaire parce qu'on sait très bien qu'on ne pourra pas d'ici 2025 la financer, quelle qu'elle soit, parce qu'il y a le métro à faire, etc., mais savoir ce que ça pourrait être, c'est encore plus chaud » (Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme).

Par ailleurs il évoque la problématique de l'intensité urbaine que doivent envisager les grandes villes afin de développer une mixité du bâti, même si le système de normes et de prescriptions en matière de sécurité est contraignant et qu'en fonction des secteurs chacun décide de ses spécificités (Éducation Nationale, handicap, Mouvement sportif, etc.). Garder la qualité du bâti pour faire à la fois des bâtiments qui soient beaux et fonctionnels dans la durée implique une problématique de coût. Il valorise par conséquent les structures éphémères sur les places publiques pour des utilisations événementielles et le travail sur le rôle des places publiques comme espace et lieu de rencontre mais également de promotion et de visibilité de la ville.

Sur la conception de la PPI, les deux élus donnent les grandes lignes de la méthode utilisée. Pour l'Adjoint aux Sports, cet outil est appliqué sur le programme municipal. Il explique qu'en campagne, l'essentiel n'est pas le bilan car ce n'est pas sur celui-ci qu'on gagne une élection mais le projet. Le programme engage donc les élus à respecter ce qui a été présenté et les engage auprès de la population comme une sorte de contrat. Cette position change l'angle d'approche de l'activité politique. D'une perspective où les élus seraient tout-puissants et n'auraient à rendre compte qu'à eux-mêmes s'est substituée, depuis une quinzaine d'années, une perspective de responsabilisation de l'action politique intégrant programmes/promesses et actions, sous l'œil d'usagers et donc de contribuables de plus en plus exigeants. Cette « tension politique » est d'autant plus vraie que l'imposition ou, encore, les perspectives sociales et sociétales sont incertaines (Baslé, 2010).

« Ce programme donc c'est notre Bible, notre document phare, notre outil, et on doit tenir nos engagements, tels qu'on les a décrit dans ce document. Et donc l'administration, pas n'importe

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

laquelle, la DGST¹⁰, travaille à la suite de notre élection, récupère le programme et PPisent ce programme. Par exemple en sport vous verrez, nous proposons de renforcer le handisport dans notre ville, vecteur d'égalité, de justice, machin ... politique quoi, bon bah derrière PPI ça va être Albert de Mun. Vous voyez. Donc on liste de manière verticale, l'ensemble des éléments du programme qui entraîne des investissements, je sais pas on a parlé des gymnases on peut par exemple dire le Garage, lieu de danse contemporaine sur Beauregard, etc. Donc on liste tous ces éléments là, c'est la méthode verticale, et donc on les liste et on les ordonne par GT, culture, sport, temps, mon GT par exemple pour tout ce qui est culture sport, GT éducation enfance jeunesse, etc. Ca c'est la verticalisation du programme et l'horizontalisation du programme bah c'est les années du mandat. On est élu pour six ans. Et donc la DGST une fois qu'elle a estimé l'ensemble de ces équipements, et du coût que ça va engendrer et bien elle les met dans les colonnes, alors avec nous dans des réunions qu'on a établies notamment en début de mandat, et puis après chaque année régulièrement, on se retrouve sur ce même document, pourquoi ? Parce qu'après tous ces éléments là si vous voyez le tableau, mais en ce moment vous êtes pas mal sur Excel donc vous voyez, il y a la fameuse case en bas à droite, qui est importante c'est le total des totaux. Le total des totaux, il est guidé par un élément essentiel, c'est que la Ville de Rennes compte tenu de son budget, de sa capacité d'endettement, et sa capacité surtout d'autofinancement [...] eh bien la PPI, euh et bien dans le budget vous avez la partie fonctionnement et la partie investissement. Dans le fonctionnement ce sont les subventions, surtout les salaires, ce sont plus de la moitié du budget de fonctionnement, c'est essentiel, et l'investissement. Et, aujourd'hui, on sait qu'on peut engager pour assurer un budget cohérent, c'est-à-dire en gros en fin de mandat, garder une certaine capacité d'investissement [...] En clair, l'enjeu, chaque année, c'est d'avoir des recettes supplémentaires par rapport aux dépenses. Et donc la PPI, nous on sait par exemple qu'à la Ville de Rennes on doit en gros ne pas dépenser 80 millions d'euros d'investissement pour assurer un respect de cet autofinancement. Et donc la PPI, la verticalité, c'est tous les engagements qu'on a pris dans le programme, et l'horizontalité, bah c'est l'ordonnancement sur la durée du mandat pour qu'à la fin, on arrive à un total qui respecte les six fois 80 millions et qui respecte surtout l'ensemble des lignes de nos engagements. Parce que je vous ai dit dans une campagne électorale il y a un bilan et un programme » (Adjoint aux Sports).

Pour la conception du programme, il répond qu'il s'agit avant tout d'un travail des élus qui travaillent tout au long de l'année et procèdent à des constats sur plusieurs faits. Il prend comme exemple les espaces de convivialité qui pourraient être une des priorités du futur programme concernant la politique sportive.

L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme rejoint ces propos :

« [...] à la fois dans un programme où il est exprimé un certain nombre de principes, et vous avez besoin de les illustrer. Et donc il y a un moment on va hiérarchiser entre les sujets on va dire du moment. Mais on ne peut pas considérer qu'on est dans une démarche globale, réfléchie, voilà euh, ça peut venir effectivement de telle fédération, en tout cas sa déclinaison locale, il y a des jeux d'acteurs, il y a des jeux de quartiers, etc. tout ça se percute, voilà, on met tout ça dans la machine à programme municipal [rires]. Je caricature volontairement mais au final, on est euh parce qu'on ne veut pas non plus dans un programme rentrer dans un catalogue dont on sait qu'on ne pourra peut être pas le tenir, et puis par ailleurs, il faut jamais oublier que les temps de programmation des équipements, de réalisation, tout ça est assez long » (Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme).

¹⁰ Direction Générale des Services Techniques

1.2 Quelles représentations du sport orientent la programmation d'équipements

Le tableau suivant permet ensuite d'analyser l'association des mots qui sont faites avec des mots-clés en corrélation avec le sujet de l'étude. A partir des deux thèmes principaux que sont les représentations du sport et des équipements sportifs, plusieurs catégories sont mises en exergue afin d'affiner le sens des propos relatés dans le point précédent. Pour fabriquer ces indicateurs, les mots-clés tels que « sport », « équipement » et leur champ lexical ont été recherchés dans le texte selon leur nombre d'occurrence. Les catégories ont ensuite été créées en fonction des mots associés à ces mots-clés ceux-ci étant identifiés dans une unité de découpage qui est la phrase. Ces indicateurs permettent ainsi au-delà d'une description, « l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production » des entretiens. Tous les mots-clés associés par l'un ou l'autre des interviewés ont été recherchés dans les deux entretiens afin de procéder à une comparaison des occurrences et ainsi déceler les arguments forts dans l'inférence des discours. Lorsque n'apparaît donc pas un mot qui apparaît dans un des discours c'est qu'il n'est pas cité par l'autre.

Thématiques	Catégories	Adjoint aux Sports	Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme
Sports	Champ lexical	Sport (40) Activités [au sens de sportives] (14) Hand (10) Foot (8) Volley (8) Basket (5) Sports (4) Exercice (4) Pratique, pratiquer (2) APS (1)	Sport (9) Sports (5) Fonctions sportives (1) Pratique sportive (1) Activité [au sens de sportive] (1)
	Vocation/valeurs	Compétition, compétè, compétitif (9) Social (7) Loisirs (5) Haut niveau (4) Santé (3) Libre (2) Culture (2) Convivial (1) Détente (1) Pluriel (1) Passion (1) Laïcité (1)	Haut niveau (2) Vocations sportives de quartiers (1)
	Publics-cibles	Familles, parents, enfants, gamins (20) Féminin, filles, femmes (18) Copains (6) Ecoles (5) Jeunesse, génération (3) Handisport (2) Citoyens (2) Etudiantes (1) Pour tous (1) Habitants (1)	Ecole(s) (8) Scolaires (2) Crèches (2) Halte garderie (1) Petite enfance (1) Enfants (1) Handicap (1) Vieillesse (1) Aînés (1) Citoyens (1) Habitants (1) Familles monoparentales (1)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Partie 2 : Identification des besoins sociaux *versus* logiques de réseaux des acteurs du sport ? Enjeux et perspectives

	<p>Evolutions pratiques sportives</p> <p>Evènements</p>	<p>Vie nocturne, nuits, soirs, soirées (27) Espace(s)/lieu(x) de convivialité (7) Evolution (5) Individualisme, individualiste (3) Socioculturels (1)</p> <p>Nuits, au sens de l'évènement (3) Caravane (évènement) (1)</p>	<p>Evolution (3) Types équipements (1) Sociétales (1) Nouvelles populations (1)</p>
Equipements	<p>Champ lexical</p> <p>Contraintes</p> <p>Programmation, outils d'évaluation, aide à la décision</p> <p>Territoire</p> <p>Fonctionnalités</p>	<p>Equipements sportifs (50) Gymnases (19) Terrains (17) Bâtiments (6) Piscine(s) (6) Salles (4) Parc équipement (1)</p> <p>Budget, financement, coût, argent (22) Investissements (19) Règles fédérales, fonctionnement, pédagogiques, Réglementation (7) Responsabilités (5) Normes (4) Risque (4) Qualité (3) Sécurité (3) Obligations au sens de réglementaire (2) Accessibilité, accessible (2) « héritage d'une histoire forte » (2)</p> <p>Programme (17) Diagnostic (8) Outil (5) Création, à construire, à sortir (4) Anticiper (4) A rénover (1) A faire évoluer (1) Moderniser (1)</p> <p>Quartiers (9) Centre ville (3) Maillage (1)</p>	<p>Bâtiments (6) Equipements sportifs (5) Espaces (5 dont 4 associés à public) Terrains (4) Gymnases (4) Salles (4) Equipements publics (1)</p> <p>Règles, réglementaire (4) Prescriptions, exigences techniques, urbaines (3) Sécurité (3) Coût (2) Normes (2) Accessibilité (2) Financer (1) Achat (1) « réticence au changement » (1)</p> <p>Logiques (18) aménagements, maintenance, maillage, moins contemplative, territoriale, réglementaire, développement durable Aménagements (12) ZAC (10) Programme (4) Etudes urbaines (3) Dossier de réalisation (3) Dialogue (3) Outils (2) Création (2) Reconstruction (1) Prévision (1) Anticipation (1)</p> <p>Quartiers (14) Maillage (3) Territoire (3) Centre ville (1)</p> <p>Accueil/accueillir, public(s), évènements, flux (5)</p>
Acteurs	Type d'acteurs et noms	<p>Associations, associatif (29) CPB, Cercle (29) REC/ Rennes volley (12) Bénévoles (9) Directeur des Sports (8) Cadres de la DS (7) Professionnel (6) OS (6) Nom président CPB (5) Amateur (5) Patros (4) Adjoint/élu (4) Stade Rennais (2) TA (2) Nom président TA (1)</p>	<p>Elus/adjoint (4) Professionnel (2) Cadres de la Ville (2) Stade Rennais (2)</p>

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Sur les représentations du sport, il ressort que tous deux ont des visions proches mais, néanmoins, différentes du sport. Cela s'explique facilement par leur domaine de délégation. La vision de l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme est plus généraliste que celle de l'Adjoint aux Sports. Le mot-clé « sport », au singulier a une connotation plus culturelle au sens d'un seul sport, le sport fédéral basé sur les valeurs de l'olympisme et non pas « des sports » qui impliquent d'intégrer une diversification, notamment des modalités de pratique. L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme le dit clairement « le sport c'est les sports ». Les autres mots utilisés sont les activités, pratiques mais également exercice pour l'Adjoint aux Sports qui désigne davantage l'entretien physique que l'acception traditionnelle du sport et ses disciplines historiques. A ce propos, les valeurs ou vocations sportives déclinées par l'Adjoint aux Sports sont plus denses que celles de son homologue de l'aménagement et de l'urbanisme qui dans l'ensemble a une vision sectorielle par rapport à un ensemble à prendre en compte dans son domaine de compétence. Ce dernier oppose les vocations sportives de quartier à celles du haut niveau qui ont plus de répercussions au niveau des prescriptions et exigences qui sont relevées dans la thématique des équipements. De plus, ces items traduisent une vision de l'Adjoint aux Sports plus contrastée qui évoque plusieurs notions se rapportant à l'évolution du sport comme la dimension sociale, de loisir, de santé, de détente et de convivialité.

La tendance forte des publics-cibles pour les deux interlocuteurs est principalement identifiée par rapport à la famille, aux parents ou enfants. L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme évoque également la notion de familles monoparentales ayant des répercussions sur l'habitat et les équipements publics (une famille peut habiter plusieurs foyers et utiliser différents services). Les loisirs ne sont pas les mêmes car les revenus sont divisés tout comme le temps consacré à la vie quotidienne qui se répartit différemment entre obligations et loisirs. Ils parlent également de handicap qui devient de surcroît un élément obligatoire dans la programmation des équipements suite à des évolutions d'ordre réglementaires¹¹. La notion de citoyens et d'habitants reflète la perception d'un rôle particulier au niveau des pouvoirs publics au point que n'apparaît pas la notion d'usagers. Le citoyen a un caractère noble et un sens politique particulier. L'individu est considéré du point de vue de ses droits ce qui ne se retrouve pas dans la terminologie d'utilisateur où l'on retient essentiellement les pratiques, les usages, les faits. Celle d'habitant caractérise davantage la légitimité de s'introduire dans le projet politique de la ville, notamment avec l'évolution de la place de la population dans les orientations des politiques publiques du fait

¹¹ Citons entre autres « les prescriptions techniques, les modalités de contrôle, les aides financières existantes, ainsi que les recours et sanctions applicables aux établissements recevant du public » (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-referenc-ERP-Mesures.html>) ; Page consultée le 24/09/2013) ou, encore, La loi handicap du 11 février 2005 qui précise les conditions d'accès des personnes handicapées dans les E.R.P. (<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/CCL%20Vend%C3%A9%20Vers%20une%20accessibilit%C3%A9%20g%C3%A9n%C3%A9ralis%C3%A9.pdf>) ; page consultée le 24/09/2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

d'appartenir à un territoire. Si la présence de la jeunesse, des jeunes générations ou du public étudiant est très forte dans le discours de l'Adjoint aux Sports, celle des « aînés », abordé par l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme, note une vision plus large de la catégorie d'âge ciblée par leur politique. L'évolution des pratiques sportives apparaît bien dans les deux discours, du fait des évolutions de la société, notamment à travers la notion d'individualisme, mais par des entrées différentes.

Le premier évoque notamment la question des rythmes d'usage d'un équipement, notamment nocturne, qui doit être intégré dans l'utilisation des équipements. L'importance des espaces de convivialité est valorisée (exemple répété à plusieurs reprises dans le texte) comme alternative à l'individualisme inhérent à la société de consommation.

Le second intègre l'arrivée de nouvelles populations liées à l'évolution du territoire urbain et le projet politique fort d'inscrire Rennes comme la capitale d'une métropole à l'échelle européenne. Par ailleurs, seul l'Adjoint aux Sports aborde la dimension événementielle et lui concède un certain attachement.

Sur le plan des équipements sportifs, une fois de plus, l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme utilise un vocable plus large ce qui correspond davantage à sa vision d'ensemble des services. Il utilise par exemple la notion d'espaces publics pour qualifier ses propos sur les divers projets menés par la ville. La vision des équipements reste par ailleurs pour les deux adjoints assez traditionnelle car ils évoquent majoritairement les mots « terrains » et « gymnases » pour parler des équipements sportifs, d'autant plus que tous les deux fixent les priorités concernant la restructuration de certains équipements.

A ce sujet, il convient de préciser que les termes restructuration, maintenance, entretien et rénovation ont un sens précis qui les différencie les uns des autres de manière parfois subtiles. Les restructurations correspondent à des créations d'équipements en remplacement d'un autre. La maintenance relève du domaine technique et désigne les divers types de travaux, plus ou moins importants, à réaliser sur un équipement. L'entretien est plus usité dans le sens de nettoyage mais peut aussi s'employer dans le sens de la maintenance, voire de la rénovation qui est un terme générique pour définir « une reconstitution de quelque chose dans son état initial par remplacement d'éléments »¹². Néanmoins, malgré un vocable assez classique pour désigner les équipements sportifs, l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme évoque le fait qu'il y ait un manque sur les espaces sportifs :

« Aujourd'hui j'ai le sentiment que sur Rennes, il nous manque quelque chose. Ce qui nous manque c'est la capacité à aménager l'espace public dans une logique un peu moins contemplative. Alors je précise ce à quoi je pense, vous avez beaucoup de ville dans le monde, en France où dans les aménagements publics, il y a une vraie mixité entre le promeneur, celui qui circule et celui qui doit faire du sport, une pratique sportive qui peut être encadrée mais qui peut aussi ne pas l'être » (Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme).

¹² Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

Il cite des exemples d'autres villes ou pays notamment la ville de Bordeaux qui a réalisé un aménagement spectaculaire, selon lui, sur les quais. Il s'agit de l'aménagement des rives de la Garonne, au niveau du Port de la Lune (ancien port de Bordeaux au XVIII^e siècle). D'un endroit déserté par les bordelais, envahi par des hangars construits dans les années 1930 à 1950 obstruant toute vue sur le fleuve, une politique de réhabilitation, qui a intégré la construction du tramway, le réaménagement des deux rives, la disparition de nombreux hangars et l'implantation, de magasins, de restaurants, de marchés, d'espaces de loisirs, d'espaces de sports, de promenades ou encore miroirs d'eau ont permis de redonner une vie au cœur de la ville et de favoriser la mixité sociale.

Cet équipement est un exemple en ce sens qu'il n'est pas exclusivement sportif mais qu'il favorise justement la mixité des publics avec des usages divers. Il cite d'autres villes comme New York pour indiquer également les limites de la conception rennaise mais pense toutefois qu'ils ont raté quelque chose à Rennes dans l'aménagement des espaces, de leur mixité et des contraintes liées à l'intensification urbaine. Ces observations proviennent en partie de sa propre pratique sportive quand il explique que lorsqu'il court, il voit beaucoup de gens sur les trottoirs ou un peu partout et qu'il y aurait d'autres possibilités d'organisations.

Les deux élus se rejoignent également sur la notion de territoire à laquelle se rattache la conception de la programmation. Ils évoquent tous les deux la notion de maillage des équipements sur toute la ville, qu'il s'agisse du centre ville ou des quartiers.

Deux autres catégories positionnent cependant les discours sur des registres différents.

Celui de l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme dénote plutôt une réflexion axée sur les méthodologies de programmation, mettant en valeur les options possibles qui n'ont pas encore été développées par la collectivité. Les mots en lien avec les méthodologies de programmation, le développement d'outils d'évaluation et d'aide à la décision, dont il n'est pas sûr de l'existence au sein de la collectivité. Favoriser l'émergence de dialogue dans diverses logiques ressort de son discours. Le mot « logique » associé à d'autres items met en question la manière de programmer les choses aujourd'hui, sur la base d'un PLU qui, certes, se renouvelle mais provient de la reconstruction de la ville dans ses années d'après-guerre. D'autres outils sont utilisés dans différents domaines et pourraient ainsi faire avancer les réflexions en matière de programmation d'équipement sportif tel que le conçoit le projet éducatif. Il avance que cela pourrait être une sorte de projet sportif local qui permettrait d'intégrer un certain nombre d'aménagements à l'échelle de la ville, sur une décennie pour favoriser la vision prospective et anticiper davantage les aménagements dans une logique territoriale et plus seulement sur les attitudes prescriptives des uns et des autres. Il énonce à ce propos que pour la culture, il voit les mêmes phénomènes de pression des centres culturels que celles des associations sportives qu'expose le Directeur des Sports. Il évoque

d'ailleurs clairement les jeux d'acteurs auxquels ils sont confrontés lorsqu'ils élaborent le programme municipal.

Dans celui de l'Adjoint aux Sports, le vocabulaire associé aux équipements est principalement relatif aux contraintes. Beaucoup de mots se rapportent à l'argent et aux coûts que peuvent entraîner les investissements en matière d'équipements sportifs. Ce qui explique que la PPI prend une dimension très importante lors de son explication sur la stratégie d'investissements de la ville et l'importance de la capacité d'autofinancement. Ce respect du budget produit-il des incidences sur la qualité et la mixité qui sont des critères valorisés par l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme ? Ce respect s'explique d'autant plus que, même s'il se dit passionné de sport, avant de prendre sa délégation, il dit lui-même ne pas être un spécialiste de ce domaine, et que c'est pour lui un atout car cela lui donne davantage de recul. Ce choix peut relever d'une stratégie de la part de la municipalité pour garantir les investissements prévus dans le domaine du sport souvent mis en comparaison avec la culture. Le choix d'un Adjoint aux Sports ayant précédemment travaillé dans le domaine de la culture permet de défendre auprès des divers acteurs du sport la priorité sur le domaine culturel, de manière plus ou moins implicite d'autant plus lorsque ce même élu préside le groupe de travail qui réunit culture et sport. Cela explique, également, pourquoi il fait de nombreux parallèles entre le sport et la culture :

« Vous savez le sport contrairement à la culture a loupé son virage, y a 20 ans. La culture y a 20 ans s'est professionnalisée, elle a dit ok avec Villard, ok avec la problématique maisons publiques, ok avec le développement de l'action culturelle sur les territoires, comme vertu d'égalité à l'accès à la connaissance etc. Tous les colloques Avignon et Grenoble, etc., développaient ces idées là, à partir de 1977, avec quelques villes conquises à gauche, avec très rapidement entre 77 et 79 une mise en réseau à l'échelle du pays avec notamment comme villes actrices Rennes, Grenoble et puis quelques autres, et très rapidement on arrive à un diagnostic, et à toute la politique culturelle qu'on connaît aujourd'hui. La culture a fait cette mue, elle s'est professionnalisée, elle s'est organisée, elle s'est structurée et elle s'est mise à réfléchir. Et on le voit bien, moi je le voit en tant que président du GT culture, sport, temps, l'approche qu'a la culture sur les équipements où ils sont acteurs, alors vous allez me dire et vous avez raison, ils ont plus d'argent que nous, ça c'est vrai, mais il y a 20 ans, et on ne va pas rattraper 20 ans de retard. Et je crois qu'aujourd'hui le sport est arrivé justement euh ... à cette situation où il ne peut plus fonctionner comme il fonctionne aujourd'hui quoi. On voit bien les associations peinent à chercher des bénévoles donc professionnalisation, y a 20 ans quand les acteurs culturels ont dit nous Monsieur le Maire si vous voulez qu'on fasse un festival à l'échelle de votre quartier va falloir nous payer enfin nous subventionner car on va payer des régisseurs, des artistes, etc. Au même moment quand on demandait à des acteurs sportifs associatifs faites nous un beau tournoi, une belle manifestation sportive, les mecs disaient main sur le cœur nous, bénévoles Mr le Maire, on est des bénévoles, on va faire ça tout seul. Ils ont loupé le virage mais c'était voulu, c'était assumé, nous on est des bénévoles on n'a pas besoin de professionnels etc. » (Adjoint aux Sports).

Ce positionnement d'un ancien professionnel du domaine culturel pourrait également relever d'une autre stratégie de développement pour le sport. Ces deux domaines sont souvent mis sur des points de comparaison car elles relèvent de véritables choix politiques contrairement à d'autres domaines de compétences d'une commune. Ils sont développés en

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

raison de l'attractivité et de la popularité qu'ils engendrent (pour le sport en particulier dès l'élection de Jean Janvier) mais peuvent entraîner des coûts élevés (tant de fonctionnement, que d'entretien, en personnel ou de construction). L'évolution des pratiques sportives serait donc davantage corrélée à des dispositifs d'animation et d'évènement organisés au sein de la ville sur des temps privilégiés (la nuit car il y a à Rennes une forte concentration d'étudiants) plus que par la conception des équipements. L'analyse lexicale fait apparaître comme mots associés à l'équipement ce qui relève de la règle (ERP, fédérales ou autres), de la sécurité et de la responsabilité. Il s'agit des caractéristiques obligatoires (pour ce qui est de celles relevant de la sécurité) à mettre en œuvre lors de la programmation d'un équipement. Concernant ce système de normes, les prescriptions fédérales sont abordées par les deux élus. Du côté de l'Adjoint aux Sports, le champ lexical se rapportant au milieu fédéral est afférent aux logiques compétitive et professionnelle du sport contrairement aux logiques sociales de la pratique sportive. Ce discours pourrait paraître contradictoire par rapport aux indicateurs relevant d'une vision très contrastée et normée. Toutefois, les deux logiques s'opposant sur un même territoire et considérant que nous sommes dans un tournant entre ces deux modèles, il précise que son rôle en tant que politique est d'accompagner les associations vers ce tournant de l'évolution des pratiques sportives. Il indique que cet accompagnement devrait se faire avec l'aide de l'Office des Sports, qui est une des émanations du modèle fédéral. Il cite par ailleurs à deux reprises que la Ville est également pris dans l'étau de l'héritage d'une « histoire forte » (qui a été développée dans la première partie). La présence du Mouvement sportif est très prégnante dans son discours. Les associations sportives et l'Office des Sports sont cités de très nombreuses fois. De plus, il cite le CPB très majoritairement (29 occurrences) par rapport aux autres associations (Patronages 6 occurrences dont 2 pour la TA, 2 occurrences pour le Stade Rennais). Le nom du président du CPB revient également 5 fois contre 1 fois pour le président de la TA. Quant au REC/Rennes volley, le nom de cette entité revient à plusieurs reprises car l'adjoint explique de quelles manières le sport amateur et professionnel peuvent être scindés afin de répondre chacun à des logiques différentes. Il est important de relever à ce sujet que le Rennes Volley 35, qui a changé de nom effectivement lorsque l'équipe masculine a accédé à un niveau supérieur de compétition (dès la pro B), deux entités se sont créées avec des niveaux de subvention différents, sachant que la division professionnelle a bénéficié presque dans le même temps d'un gymnase refait à neuf, celui de Colette Besson, sur le complexe de Bréquigny (quartier sud).

Sommes-nous alors dans l'idéologie politique ou dans l'opportunité de concilier la faveur de deux mondes qui s'opposent et donc une véritable volonté de changement ?

Ces observations démontrent le poids des contraintes de cet acteur dans le système sportif rennais dans lequel s'affrontent des logiques individuelles parfois contradictoires. Cela expliquerait, en partie du moins, que positionner un élu sans prise *a priori* dans ce système

puisse permettre de garantir les objectifs prépondérants de la collectivité, qui ne relèvent pas obligatoirement du sport.

2. Relations entre les politiques et le tissu associatif

Quatre entretiens passés avec les présidents ont été retenus pour approfondir ce point : celui du CPB, de la TA, de l'Avenir de Rennes (un autre patronage catholique) et, enfin, le président d'Intermède, une petite association récente, créée en 2005, ciblée sur la pratique du football masculin. Les trois premières associations sont des associations historiques puisqu'elles ont été créées au début du xx^e siècle. Si, aujourd'hui, certains présidents interrogés n'exercent plus cette fonction (c'est le cas du CPB et de l'Avenir de Rennes), ils l'étaient au moment de la réalisation des entretiens et nous avons gardé cette appellation. En les interrogeant, il s'agissait de recueillir leurs représentations du sport, les valeurs défendues par leur association, leurs visions du rôle de président et des équipements sportifs. Par ailleurs, afin d'identifier les réseaux, toutes les personnes morales ou physiques citées lors de chaque entretien sont comptabilisées. Une première analyse des entretiens est organisée en fonction des thèmes et des recoupements qui se font à travers les différents discours. Le tableau des indicateurs permet d'affiner la première analyse et part également des thématiques utilisées pour les élus afin de procéder à des comparaisons et mettre en exergue les réseaux qui relient les uns aux autres.

En revanche, les catégories diffèrent sur certains points car elles sont établies en fonction des réponses propres à la vision de leur statut. L'entretien du président d'Intermède présente des représentations complètement différentes de ces homologues représentant les associations historiques, bien que son association dispense un sport collectif fédéral, dans un cadre structuré et compétitif, que l'on peut qualifier de traditionnel, le football. Il met donc en valeur le fait que ce ne sont pas les disciplines ou les modalités de pratique, les valeurs ou les représentations des uns et des autres qui les opposent mais bien le fait d'être dans, voire de conduire, le système culturel sportif fédéral en lien avec les acteurs publics ou le fait d'être en dehors du système et subir les règles du jeu.

2.1 Les représentations d'une culture sportive commune

Thématiques	Catégories	Président CPB	Président TA	Président Avenir de Rennes	Président Intermède
Sports	Champ lexical	Sport (41) GR (36) Activité(s) (30) [dont 1 avec de masse] Pratiquer, pratique(s) (17) Basket (15) Gym, gymnastique artistique, volontaire, Football (15) Handball (11) Individuel(s) (3) Collectif(s) (3) Baseball (2) De ballons (2) Aquagym (1) Athlétisme (1) Volley (1) EPS (1) Rugby (1) Sports fondateurs (1) en parlant de la gym et de la méthode Hébert et sports de ballon anglais	Sport(s) (34) Activité(s) (20) Tennis de table (14) Basket (11) Football, footballeur(s) (10) Pratiquer, pratique (3) Badminton (6) Rinkhockey (1) Volley (3) Gym (2) Athlétisme (2)	Sport(s) (43) Basket (18) Foot (10) gymnastique (6) Activité(s) (5) Volley (5) Tennis de table (4) Disciplines (2) [dont 1 avec nouvelles et 1 avec propres] Fitness (2) Hand (2) Pratiquer (1) Musculation (1)	Sport (42) Football (19) Pratique (18) Sports de combat (3) Basket (3) Free Fight (3) Boxe (1) Génération (1)
	Vocation/valeurs	Demande (13) Valeurs (8) Ethique (5) Structuré(es) (4) Match(es) (4) Corpo (3) Loisirs (2) Haut niveau (2) Universel (1) Entreprise (1) Engagement associatif (1)	Compétition (10) Loisir(s) (4) Fédération (2)	Féminin (4) [dont 3 avec basket] Masculin (2) Loisir(s) (1) Compétition (1) Seul (1) Match (1) Passé (1)	Match(es) (11) Compétition (4) Haut niveau (3) Encadré (2) Loisir (1) Championnat (1) Libre (1) Petit niveau (1)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Partie 2 : Identification des besoins sociaux *versus* logiques de réseaux des acteurs du sport ? Enjeux et perspectives

	Association	<p>Association(s) (29) Groupe (24) Vivre ensemble (18) Section(s) (17) [dont 2 associées à géographiques] Club(s) (13) Histoire/historique (10) Amicale Laïque (4) Laïcité (4) Ecole publique (4) Militant(s) (4) Loi 1901 (3) Adhérents (3) Conseil administration (2) République (2) Statuts (2) Valeurs laïques (2) Fondateurs (2) Effectifs (2) 200 feuilles de paie par mois (1) Ancêtres (1) Grosse boutique (1) Ecole de la République publique, gratuite et obligatoire (1) structure sociale (1) RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) (1) Unicité (1) Sportif (1) Socioculturel (1) Culturel (1) Responsabilités (1)</p>	<p>Section(s) (59) Association(s) (54) Club (45) [dont 1 fois avec Vocation d'être un club sportif] Directeur (37) Catholique (14) Statuts (12) Président de section (11) Responsabilités (6) Culture (6) Représentation (6) Conseil administration (5) Bâtisseurs (5) Subventions (5) Ethique (4) S'adapter (4) Esprit très TA (3) Patrimoine (3) Entreprise [en gestion Financière] (2) Richesse (2) Couleurs (2) Ecusson (2) Philosophie (2) Fierté (2) Ancienneté (1) Tous TA (1) Unicité (1) Emblème (1) Droite (1) Diversité (1) Centenaire (1) Majoritaire (1) Facteur géographique (1)</p>	<p>Association(s) (26) Argent (15) Club(s) (14) Former (11) Moyens (4) Sommes argent (4) Prix (3) Entente (3) Aucune retombée (2) Subventions (2) Pogon (2) Très bon centre de Formation (1) Bonne réputation (1) Bon entraîneur Féminin (1) Bons entraîneurs (1) Sombrier (1) Coupes (1)</p>	<p>Club (59) Equipe (41) Emploi (21) Association (11) Insertion (7) [dont 2 avec professionnelle] Dirigeant(s) (7) Relation (7) Communautaire (7) Histoire (6) Entraînement (4) Argent (4) Arabes (3) Turcs (3) Subvention(s) (3) Formateur (2) Financièrement (2) Coach (2) Educatrice (1) Meurt (1) Emeutes banlieues (1) 2005 (1) Classique (1)</p>
	Présidence	<p>Président (21) Vice-président (7) Engagement (6) Présidence (5) Dirigeant (3) Indépendance (2) Vigilant (2) Dérapage(s) (2) Choix politique, philosophique, personnel (1) Rôle noble (1) Porter haut et fort les valeurs de la laïcité (1) Dérive (1) Convoquer (1) Sermoner (1)</p>	<p>Bureau (15) Relation(s) (11) Déléguer/délégation (8) Valider (8) Interne (7) Externe (5) Noyau (4) Disponibilité (4) Omnisports (4) Contacts (3) Passerelle (3) Démocrate (3) Arbitrage (3) Caution morale (2) Responsable (2) Employeur (1) Contrat de travail (1) Jouer collectif (1) Président général (1) Profession libérale (1) Marge de manœuvre (1) Par défaut, personne ne voulait être président (1) Pêche aux sous (1)</p>	<p>Président (7) Vice-président (1) Bombardé (1) Parti (1) Dirigeant (1)</p>	<p>Gérer (2) Président (1) Activité bénévole (1) Budget (1)</p>

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

	Territoire	Quartier(s) [11 dont 1 fois associés avec nouveaux] Centre ville (1) précise que c'est aussi un quartier	Quartier(s) (3) Centre ville (2) Salengro (1) Courtemanche (1)	Quartier(s) (11) Chez soi, chez nous (6) Beauregard (4) Bréquigny (3)	Quartier(s) (43) Fresnais (8) Blosne (14) Bréquigny (8) Salengro (4) Gayeulles (3) Centre ville (2) Villejean (2) Rapatel (2) Rue de Vern (1) Cankaya (1) FG4 (1)
--	------------	---	---	--	--

Le point commun ressortant des premières catégories concernant la thématique « Sport » est le développement d'objectifs communs. Le premier objectif s'inscrit tout d'abord à travers la recherche de développement par le nombre d'adhérents mais elles procèdent différemment les unes des autres, tout comme l'historique de leur association l'a déjà démontré. L'attractivité de leur association vis-à-vis des pratiquants leur permet d'avoir un poids et d'obtenir un écho auprès des politiques. De plus, ce critère se répercute sur l'obtention des subventions ainsi que d'autres critères mis en place par l'Office des Sports privilégiant, entre autres, le niveau de compétition. Un débat visant à les faire évoluer existait cependant ces critères restent inchangés pour le moment. Aujourd'hui, comme par le passé, la discipline la plus citée est le football, qu'elle soit plus ou moins développée dans chacune des associations. Cet attachement correspond à la place du football en France : sport médiatisé plus largement que les autres et possédant le plus grand nombre de licenciés (près de 5 000 à Rennes). D'où l'importance qu'attachent le CPB et la TA à ce sport, à la fois sur le plan compétitif et sur le plan de la formation. La meilleure équipe senior de la TA est aujourd'hui classée en Division d'Honneur (premier niveau régional), au niveau immédiatement supérieur à celle du CPB, actuellement en Division Supérieure Elite (second niveau régional). Le but commun de ces deux associations est d'évoluer au plus haut niveau possible pour « talonner » (selon le terme employé dans un entretien) le Stade Rennais et s'imposer comme le deuxième club de la ville. Le développement d'une école de formation permet au CPB et la TA d'augmenter leur nombre de licenciés par l'attractivité des contenus pédagogiques et de consolider les niveaux de compétition acquis dans les équipes jeunes. Deux principes peuvent être envisagés. Le premier postule qu'il faut recruter beaucoup de joueurs en bas âge pour former un joueur adulte performant. En cas d'insuffisance de joueurs talentueux, ces deux clubs pourraient recourir à un processus de recrutement externe. Le second serait qu'un jeune confronté très tôt à la compétition de haut niveau au sein de leur structure leur permettra à terme, en équipe sénior d'accéder à des niveaux supérieurs et ainsi atteindre leur but initial. L'Adjoint aux Sports évoque ce sujet en citant davantage les actions du CPB allant même jusqu'à dire, en parlant de la section de

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Bréquigny, « il faut rendre à César ce qui appartient à César ». Cette formation des jeunes serait incontournable :

« 600 mômes, garçons, filles, toutes nationalités et que des bénévoles sur les terrains et un cadre, un salarié. » Cette citation laisse transparaître la volonté de la Ville de toucher la plus grande population possible à moindre coût. Le fait de toucher à la fois les enfants, les parents, les familles, favorise la transmission d'une culture commune à tous les licenciés, ce qui était déjà un axe fort dans le passé de ces associations. La valeur centrale affichée par les deux associations (CPB et TA) est l'unicité et leur héritage historique, ce qui fait appel aux clivages idéologiques entre laïcité et religion catholique. Cette sensibilité est toujours présente dans le discours des deux présidents même si elle leur paraît moins revendiquée au niveau de leurs adhérents. Elles se lissent à travers le « vivre ensemble » pour le CPB ou la « diversité » pour la TA, toujours dans le but de se concurrencer. Les deux grandes associations procèdent toutefois différemment dans le positionnement géographique. Le président de la TA explique que son point fort réside dans un lieu de rassemblement unique tant pour la pratique d'une discipline que pour les moments de convivialité. Il mise sur des valeurs d'appartenance à un club historique uni autour de certains moments de convivialité qui rythment la vie du club. Le CPB, de son côté, propose pour une même discipline, plusieurs lieux de pratiques et plusieurs lieux de vie. Cette implantation est l'expression de son organisation déconcentrée. Ce maillage des quartiers opéré par le CPB peut constituer un atout en termes de proximité. Celui-ci révèle, comme cela apparaît dans son discours, la difficulté d'avoir un esprit de cohésion entre les différentes sections de l'association réparties sur différents territoires et non pas seulement par discipline.

Les valeurs affichées sont également celles du sport traditionnel bien que dans les discours et argumentations du président de la TA elles émergent davantage par rapport au CPB. En effet, le président de la TA insiste sur le patrimoine, les couleurs, l'écusson du club qui rejoignent celles des grands clubs de football. Il parle toutefois d'un « esprit TA », qui est un symbole fort d'appartenance au club quel que soit le choix d'activité des adhérents. Son discours montre, de surcroît, un attachement fort aux sports de compétition. Il explique par exemple la révision des statuts de l'association qui privilégie les présidents des sections sportives compétitives car « la TA est avant tout et l'a toujours été, un club à la vocation sportive ».

Ce qui permet de faire le parallèle avec une autre stratégie commune entre le CPB et la TA à savoir, le développement des activités culturelles et socioculturelles, encouragées par la municipalité, en échange de subventions. Malgré le développement de ces filières, les trois présidents des associations historiques revendiquent leur attachement aux sports traditionnels. Ils citent davantage ce type d'activités que les autres. Le président du CPB allant jusqu'à parler de sports fondateurs en insistant sur le nombre de pratiquants sportifs au CPB (sept mille adhérents sportifs sur dix mille). Il cite, néanmoins, des activités, plutôt

dites de « loisir », comme la gymnastique volontaire et plus récemment les pratiques de fitness. Nous écrivons ici « loisir » entre guillemets car, la pratique « loisir » n'est jamais réellement définie par les présidents, si ce n'est au regard de la pratique « compétitive ». Pour autant beaucoup de compétiteurs, même à un niveau élevé de pratique (niveau national par exemple) le font dans le cadre de leurs loisirs comme une activité subalterne, annexe à leur activité principale, leur emploi, rappelant s'il le fallait la définition qu'en donnait Touraine (1969).

Celles-ci participent, également, à leur attractivité et apparaissent comme un axe majeur dans l'évolution de leur offre. Si cette notion de sport loisir apparaît, de manière moins importante que dans les sports de compétition, surtout pour le président de la TA, celui du CPB présente un attachement plus important au sport pour tous. Les modalités de pratique ne sont pas du tout évoquées, hormis par le président de l'Avenir de Rennes. Celui-ci explique qu'il s'agit clairement d'une demande politique qui, pour lui, n'a pas de sens car leur vocation est la formation. Ce président, dont le discours fait part de grandes difficultés, notamment d'ordre financier, a développé une autre stratégie pour tenter de survivre et trouver des financements nouveaux. Il a participé aux fondements des nouveaux critères de l'Office des Sports afin de privilégier les sports de compétition, en fonction de leur appartenance à une fédération olympique et le niveau de jeu. Ce cadre compétitif demande, selon lui, plus de moyens pour indemniser les joueurs, payer leurs déplacements, etc. Ces arguments questionnent, par ailleurs, la limite entre le sport amateur défendu par les trois présidents (selon les valeurs de l'Olympisme) et le sport professionnel. Son association a, en effet, un héritage historique car elle s'inscrit dans la création des premiers patronages, mais subit de graves déficits budgétaires (liés notamment à la construction de leur salle de sport, ce qui sera évoqué dans le point suivant). Cela s'explique en partie, selon lui, par le manque de soutien des pouvoirs publics pour la défense du sport de haut niveau, bien qu'il explique de quelle manière les clubs, notamment les patronages, se sont, plus ou moins, répartis les différentes disciplines malgré certaines concurrences. Si le basketball a, par exemple, été développé d'une manière générale au niveau de RPA¹³ et des Cadets de Bretagne, l'Avenir de Rennes s'est plutôt orientée vers le basketball féminin. L'école de formation est également un des points forts de ce club qui n'a pourtant pas obtenu de financements supplémentaires contrairement à d'autres clubs.

L'association Intermède se démarque des autres car, tout d'abord, elle ne se revendique pas comme une association sportive. Son président précise qu'elle a, avant tout, comme vocation l'insertion professionnelle des jeunes de son quartier, le Blosne (quartier populaire situé au sud de Rennes). Même si cette association n'est pas fermée à des jeunes venant d'autres quartiers, elle est, majoritairement, composée des jeunes du Blosne. Les motivations qui ont abouti à sa création sont liées aux émeutes des banlieues de 2005. Le

¹³ Rennes Patro Association

président, lui-même résident du quartier, a une représentation très différente de celles de ses homologues. Les sports qu'il cite émanent d'une vision assez stéréotypée des pratiques sportives de quartier qu'il dénonce par ailleurs (le football et le basketball). Ce point se recoupe également avec la vision d'un pratiquant sportif interrogé et fera l'objet d'un point spécifique dans le troisième chapitre. Ces stéréotypes seront également développés au niveau des équipements dans le point suivant. Malgré ces différences, sa vision du sport de compétition, plus précisément du football encadré et organisé rejoint tout à fait celle des autres présidents, y compris dans ses grandes missions de président bénévole. C'est au niveau des équipements sportifs que se distinguent les enjeux de développement.

2.2 Les équipements sportifs : une règle du jeu fondamentale du système fédéral

Thématiques	Catégories	Président CPB	Président TA	Président Avenir de Rennes	Président Intermède
Equipements	Champ lexical	Installations (27) Terrains (25) Gymnase(s) (20) Equipement(s) (13) Salle(s) (7) municipal(es) (5) Stade (3) Complexe(s) sportif(s) (2) Parc sportif (1) Propriété (1)	Salle (18) Equipements (5) Mur (4) Stade (2) Dojo (2)	Salle(s) (49) [dont 3 avec musculation, 1 avec bureau] Terrain (21) Equipements (15) Locaux (1)	Terrains (34) Equipements (14) Vestiaires (12) Stade (11) Synthétique (7) Tribunes (5) Herbe (4) Salle (2) Stabilisé (1)
	Gestion	Créneaux horaires (8) Normes (3) Coûter (3) Moyens (3) Construction (3) Dépense (1) Mètres carrés (2) Homologués (2) Choix financier (1) CPB "utilisateur quelques fois privilégié" (1)	Créneaux/tranches Horaires (11) Sol (3) Parquet (3) Investissements (3) Pourparler [site à mettre à disposition] Mis à disposition (1) Rénover (1) Scolaires (1) Occupation (1) Crucifix (1) Location (1) Problème pour S'agrandir (1) Plannings (1) Propriétaire Diocèse (1) Homologué (1) Sécurité (1) Somme argent (2)	Bureau(x) (10) Tracé (9) Vendre (3) Gérants, gérer (3) Prioritaire (3) [dont 1 avec utilisation] Horaires (2) Sécurité (2) Règle, règlement (2) Immeuble (2) architecture (1) Promoteur (1) Louer (1) Verrues (1)	Règle, règlement (9) Habitants (8) Nouveaux (4) Beaux (4) Pourrir, pourri(s) (4) Meilleurs (3) Usage (3) Créneaux (3) Attribution (2) Investir (2) Matériel (2) Bosses (2) Trous (1) Vediorbis (1) Chasse gardée (1)
Acteurs	Type d'acteurs et noms	OS (20) Politique (12) [au sens de la personne ou la politique sportive] Bénévole(s) (11) Enfants (10)	Patro(s) (29) CPB (18) Salariés (17) UPR (13) Dirigeants (11) Gamin(s) (10) Bénévoles (9)	Filles (12) Evêché (10) Garçons (6) Jeunes (6) Patros (6) Joueuses (5) [dont 1 avec]	Jeune(s) (19) CPB (18) Joueurs (16) TA (16) Office des Sports (14) District (13)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

		Direction des Sports (8) éducateur(s) sportif(s) (8) Jeune(s) (7) professionnels (7) Profs, professeurs (6) Gamin(s) (5) Parents (4) UPR (4) maire (3) Fédérations (3) Elus (3) [VDR] enseignants (3) Equivalents temps plein (2) Municipalité (2) ASPTT (2) UNSS (2) Adjoints (1) Salariés (1) technicien (1) moniteurs (1) Jules Ferry Paul Bert USEP (1)	Jeunes, jeunesse (7) Maire (7) Elu (7) Adjoint aux sports (5) OS (3) Comité départemental, régional, national (3) Entraîneur (2) Enfants (2) FSCS (2) Ligue de Bretagne (2) FFF (1) Parents (1) Aînés (1)	professionnelle] TA (5) CPB (4) RPA (4) Adjoint(s) aux sports (3) Service des sports (2) Cadets de Bretagne (2) Cadets de Bretagne (2) Bénévoles (2) Fédération Basket (2) OS (2) Gamin (1) Jeunesse et sports (1) Municipalité (1) UFRAPS (1)	Direction des Sports (9) Elu(s) (9) [dont 1 avec de quartier et 1 avec aux sports] Rennes Inter (5) FACE (4) ATC (4) Ligue de Bretagne (4) CCAS (3) Anatolia (3) Stade Rennais (3) Féminin(e) (2) Filles (2) Hommes (1) Garçons (1) ATCM (1) Mosaïque (1) Soleil Levant (1)
--	--	---	---	--	--

Au-delà de la programmation un premier enjeu ressort : celui des créneaux d'utilisation des équipements sportifs. Deux des présidents interrogés possèdent des équipements mais leur vision est différente. La TA raisonne, aujourd'hui, en véritable propriétaire de ses équipements, et jouit d'un patrimoine qu'elle est capable d'entretenir et rénover. Toutefois ces équipements ne suffisent pas à son ambition de développement. La situation de la TA est donc complètement différente de celle de l'Avenir de Rennes qui, à l'inverse, est une association endettée. Une des causes qu'avance le président est la construction et la rénovation de son patrimoine. Les ressources financières et les stratégies évoquées précédemment expliquent en grande partie cette distinction. La TA, comme nous l'avons vu dans la partie historique, bénéficiait d'un patrimoine immobilier très important. Même si certains détails manquent à cette étude pour étayer ce propos, lorsque l'on recoupe ces faits avec des stratégies de réseaux, certains éléments font jour. Le président de la TA relate sa proximité avec le Diocèse, notamment dans son rôle de passerelle entre son association et cette entité contrairement au président de l'Avenir de Rennes qui montre plutôt une certaine amertume vis-à-vis des échanges immobiliers, achat et revente entre la ville et l'Evêché. La TA est donc en mesure de soulever des fonds et d'établir un rapport de force avec la ville ce qui n'est pas le cas de l'Avenir de Rennes. Que ce soit à travers les indicateurs lexicaux ou les propos énoncés, une certaine « souffrance » ressort notamment en ce qui

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

concerne les investissements relatifs à la construction de la salle de l'Avenir de Rennes. Le président précise, en effet, qu'ils ont toujours couru après les équipements sportifs et qu'il fallait absolument que le club ait sa propre salle. Il n'expose pas pourquoi mais on peut supposer qu'il s'agissait d'un facteur de développement de l'association sur un territoire donné, celui de l'Avenir étant situé dans le quartier de Bourg l'Évêque (à l'ouest de la ville). Il dit d'ailleurs qu'à une époque, chacun vivait dans son quartier sans trop se préoccuper des salles qui existaient à côté. Il y a toujours eu une course aux financements sachant que l'entretien de leur patrimoine a, selon lui, fait basculer leur déficit. Comme l'explique ce président, ils sont propriétaires sans l'être, ils ont construit une salle sur un terrain qui n'était pas le leur mais en assument toutefois les impôts, taxes, etc. Pour les deux autres associations, qui ne possèdent pas de patrimoine, le CPB et Intermède, elles revendiquent le droit à l'utilisation des équipements municipaux, ce qui apparaît très clairement dans le discours du président du CPB. Il justifie par cette situation le fait que son association soit prioritaire dans l'utilisation des équipements par rapport aux patronages qui possèdent leurs propres équipements. Les présidents abordent tous leurs relations avec la Ville de Rennes, l'Adjoint aux Sports, l'administration en générale et avec la Direction des Sports, hormis la TA qui n'évoque que les relations avec les politiques. Les uns et les autres ont des avis divergents sur cette question.

Historiquement, nous avons vu précédemment dans l'entretien avec le premier responsable des équipements sportifs que la méthode retenue était la concertation avec les associations sportives de la ville. A cette période jusqu'aux années 1980-90, la principale contrainte dans la réflexion des élus et de l'administration était de répartir les créneaux horaires d'utilisation des équipements et l'attribution prioritaire d'un équipement à des associations de manière équitable grâce à la mise en place d'un Office des Sports censé permettre d'aider à cette répartition. Le jeu d'acteurs dans cette répartition des équipements a conduit à un partage principalement entre le CPB et les patronages (UPR). Le CPB a bénéficié d'une gestion totale de certains équipements en fonction de l'argument de ne pas bénéficier comme les patronages de leur propre patrimoine et de suivre, notamment à partir de l'élection d'Edmond Hervé en 1979, la même ligne politique que la municipalité comme cela a été mis en exergue dans la première partie de cette étude :

« Le Cercle Paul Bert utilise les installations municipales, il n'a pas d'installation dont il est propriétaire pour des principes, contrairement aux patros qui eux ont des installations qui appartiennent à l'évêché ou à l'archevêché, avec d'autres mais bon. [...] Le Cercle Paul Bert est un utilisateur, quelques fois privilégié sur certaines installations [...] mais ce n'est pas pour ça que ce sont des équipements du Cercle Paul Bert » (Président du CPB).

Autrement dit dans la répartition des équipements mieux vaut ne pas investir que de se prendre en charge en partie du moins... De ce fait, des inégalités sont ressenties par les autres associations, vis-à-vis du CPB, même par d'autres associations historiques comme la

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

TA. A la question des relations entre les associations et avec la Ville, le président du CPB expose une méthode démocratique de répartition des équipements alors que le président de la TA rétorque qu'elle ne l'est pas dans la citation suivante :

« Non là je suis catégorique, elle n'est pas équitable. Et euh nous sommes en « guerre » justement, nous sommes dans l'exigence auprès de la Ville de Rennes où nous sommes à la recherche d'équité et il n'y a pas d'équité. Mais je ne vous dirais pas par rapport à quel club au singulier ou au pluriel. [...] Alors nous on s'efforce d'avoir des bonnes relations avec la Ville et je pense qu'on les a, je pense qu'on a de bonnes relations hein, on s'y efforce absolument, en revanche on est dans l'exigence euh on est dans la fermeté, c'est ce qu'on dit aussi bien quand on voit le Maire de Rennes que ses adjoints. C'est parce qu'on veut vivre en bonne intelligence avec la Ville et si la Ville est dans son rôle d'arbitrage par rapport aux différentes composantes de la Ville nous on est bien dans notre rôle de réclamer ce qu'on considère être de notre dû, puis nos droits hein donc euh. Mais c'est vrai qu'avec la municipalité sortante et j'espère avec la nouvelle municipalité on s'est euh non seulement on s'est efforcé et on y est arrivé à avoir des relations très cordiales et je pense que même si on n'est jamais satisfait, on a quand même de la part de la Ville une écoute, et euh oui ça se passe relativement bien. Mais il y a encore des problèmes d'équité » (Président de la TA).

Ainsi, ces données historiques figurent parmi les éléments de contrainte pour la Ville de Rennes, que ce soit dans l'octroi de créneaux d'utilisation des salles et terrains mais, aussi, dans la programmation des équipements. L'extension de la ville et le maillage des équipements justifient la construction de nouveaux équipements qui pourraient apparaître comme un apport de nouvelles règles du jeu pour les différents acteurs. Cependant, chaque nouvel équipement draine une attractivité qui représente un enjeu de développement pour les associations. De plus, celles-ci affirment qu'il manque un grand nombre d'équipements sportifs au niveau de la Ville de Rennes pour encourager les réalisations en la matière.

La vérification à partir du logiciel de réservation des équipements de la Direction des Sports et des repérages *in situ* ont permis de faire un constat nuancé. Certains équipements extérieurs, disposent encore de créneaux libres mais ils sont vieillissants ou manquent de confort (terrains stabilisés par exemple). Tous ne sont donc pas utilisés mais, en fonction de leur vétusté ou de leur vieillissement, certains sont délaissés ou moins revendiqués que d'autres. Le poids des associations historiques leur permet davantage de bénéficier d'équipements dès leur construction. Parfois, des justifications historiques corroborent également leur demande. C'est le cas du nouveau terrain synthétique du Stade Roger Salengro pour la TA (autrefois attribué en remplacement de terrains qui étaient la propriété de la TA), du terrain n°2 de Bréquigny où les terrains de foot du complexe sont utilisés majoritairement par le CPB. La restructuration du parc sportif du Berry avec la création d'un terrain synthétique et une piste d'athlétisme de surcroît dans une section du CPB et dont le sujet a été abordé dans l'entretien de leur président. Outre la TA, d'autres associations revendiquent un manque d'équité. C'est le cas, par exemple, du président d'Intermède, qui dénonce une attribution sur des terrains de moindre qualité au détriment des grandes associations prioritaires sur les nouveaux équipements :

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

« [...] si je parle que de la Ville de Rennes, j'ai une relation privilégiée avec les élus. Surtout avec les élus de quartier etc. Qui eux nous font un discours euh très clair, les équipements de quartiers sont pour les associations de quartier. Je vous ai fait construire un stade ici, un stade là, c'est pour les habitants. Donc ça c'est le discours politique, tous les habitants le voit, on a un terrain là on a un terrain là, mais on ça n'existe pas, ces équipements sportifs sont utilisés par les clubs qui ne sont pas de ces quartiers. Parce que la logique de la Direction des Sports, est une logique démocratique, selon eux, qui dit que euh un club, qui a tant d'années d'existence, qui a tant d'équipes, tant d'arbitres et qui joue à tel niveau, utilise les meilleurs équipements. Et après on descend. Alors un jeune club qui joue en district à bas niveau qui n'a pas d'arbitre, qui euh n'a pas d'équipe de jeunes, et qui est sorti de l'œuf il y a quelques temps, lui il a le droit à rien. Il fait une demande, ne sera pas écouté et on lui donnera pas le terrain qu'il veut. Je vous assure que les premières années on a joué sur un terrain stabilisé à la TA sur un terrain sur lequel personne ne voulait jouer, qui n'était pas aux normes, parce qu'il y a un creux qui se remplit d'eau au milieu, Salengro tout à droite. L'été quand ils tapent sur le ballon il y a de la fumée, les joueurs ne se voient même plus, il y a des gros cailloux enfin on a joué là-dessus pendant deux ans. Donc on a crié très fort chaque année, on les a fortement bousculé [...] euh oralement je m'entends, et les élus eux ont essayé de pousser aussi ce qui a fait que euh on a un meilleur terrain aujourd'hui mais on est à l'autre bout de Rennes, on est aux Gayeulles. Donc euh emmener les jeunes ou les moins jeunes aux Gayeulles tous les week-ends c'est un peu chiant d'autant plus quand on sait qu'il y a des supers terrains à la Poterie et que c'est utilisé par la TA ou le Stade Rennais. [...] Et puis il y a le Cercle Paul Bert, alors l'hégémonie du Cercle Paul Bert aussi. [...] Avec le Cercle Paul Bert, la TA et le Stade Rennais de l'autre, on est amené à jouer sur des terrains de mauvaise qualité, à un petit niveau et à ne pas évoluer. Parce qu'on dit que c'est les clubs qui sont haut qui ont le droit à euh mais pour évoluer il faut déjà jouer dans des bonnes conditions. Et c'est pas le cas. C'est pas le cas. Donc ça c'est la ville déjà et ça c'est une bagarre de tous les jours. La Direction des Sports a mis en place pour moi des règles d'attribution qui leur paraissent logiques et démocratiques mais pour nous elles le sont pas. Elles le sont pas elles sont mêmes discriminantes par rapport à l'âge de la structure et à l'organisation euh un club jeune et de quartier ne peut pas trouver sa place dans ce dispositif. Et ça c'est fait pour évoluer la pratique du sport encadré mais des grands clubs. Pour que la TA devienne de plus en plus important et que le Cercle Paul Bert aussi. Et puis qu'entre eux ils se grapillent ou s'arrangent et puis il y a le Stade Rennais qui picore à droite à gauche. Mais les petits clubs n'ont pas leur place dans ce schéma là. Et n'arriveront pas à trouver leur place dans ce schéma là. Donc il faudrait trouver un système pour qu'il y ait une sorte d'égalité de traitement, entre le CPB, la TA mais aussi Rennes Inter, Anatolia, mais il n'y a pas d'égalité de traitement. Parce qu'on est petit on n'a pas le droit de jouer sur un terrain en herbe. C'est quand même euh dingue. Et de l'autre côté les élus qui disent les équipements de quartier, c'est vos impôts, et pour vous on doit vous faire des belles choses, pour vous pour que vous les utilisiez. Eh ah non on les utilise pas ! » (Président d'Intermède).

Ce discours recoupe également les jeux de quartier dont parlait l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme (qui est aussi élu du quartier du Blosne). Les élus issus de la même municipalité peuvent avoir des intérêts divergents selon leur positionnement (élus sur un quartier et/ou exerçant une délégation dans un domaine de compétence précis). La programmation des équipements est donc une revendication de son droit à bénéficier de structures neuves et plus des vieux équipements sous prétexte d'être une petite association.

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Son statut de jeune association le prive de l'attribution à des équipements sportifs récents et de qualité alors qu'ils sont construits dans son quartier, bien que depuis la saison 2012-2013, ils aient réussi à obtenir des créneaux sur le complexe André Fresnais (au sud-est de Rennes) qui possède des vestiaires neufs et un terrain synthétique.

A l'inverse, l'Avenir de Rennes vit une situation difficile mais également sur les principes fondamentaux sur lesquels s'appuie son patrimoine, particulièrement son implantation géographique. Si elle peut bénéficier d'un nouvel équipement, cette satisfaction est toutefois mitigée par le changement de quartier. L'équipement ne conduit pas toujours à toutes les satisfactions et la santé financière des associations reste un enjeu de taille. Pour le président de l'Avenir de Rennes qui est consulté dans la construction d'un nouvel équipement à Beauregard (au nord de la ville), la réponse est orientée selon l'importance accordée à la pratique du basketball afin que les salles permettent de reloger les activités pratiquées au sein de l'association et non pas sur le développement d'une activité qui pourrait attirer d'autres adhérents. Par ailleurs, concernant les normes fédérales, si elles apparaissent contraignantes pour les élus, elles le sont également pour les associations. Le président de l'Avenir de Rennes, dénonce la manière dont les dirigeants fédéraux décident arbitrairement des changements de règles. Il prend l'exemple des tracés des terrains de basketball qui peuvent engendrer des coûts. Il ne comprend pas que dans son propre système, certains acteurs puissent se comporter de cette manière alors qu'ils sont élus par des présidents d'associations comme lui. Or, est-ce qu'aujourd'hui, les cadres fédéraux ont cette vision de terrain ? Sont-ils guidés par des intérêts qui touchent les associations, les collectivités, les pratiquants ? Leur règlement, en matière d'équipement ne bénéficierait-il pas à d'autres acteurs (médias, entreprises, etc.) ? Ne s'agit-il pas tout simplement d'obtenir des équipements nouveaux, réhabilités par l'imposition de nouvelles normes ? D'autres paramètres peuvent interférer dans ce système comme des changements institutionnels. La réforme des rythmes scolaires et la mise en œuvre des Projets éducatifs territoriaux¹⁴ peut, éventuellement, entraîner des opportunités pour les acteurs de tirer partie de cette situation de changement, grâce à la (re)distribution d'un certain nombre de créneaux ou la mise en œuvre de projets sportifs et/ou socioéducatifs.

2.3 La liberté des acteurs est-elle toujours la stratégie la meilleure ?

Le CPB et la TA ont ainsi poursuivi les objectifs de développement de leurs fondateurs et bénéficient aujourd'hui d'une conjoncture très favorable pour continuer leur croissance. Même si le président d'Intermède dénonce une situation de « David contre Goliath », illustré également par les occurrences d'adjectifs qualificatifs opposés, grands,gros (7) et petits (30) ou beaucoup (11) et rien (18) qui reflètent la différence de traitement dans l'attribution de

¹⁴ <http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html> (Page consultée le 26/09/2013).

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

créneaux d'utilisation des équipements. Reste toutefois un point positif. Cette association récente, qui subit les contraintes inhérentes aux effets du système fédéral se développe et poursuit son évolution en passant les différents niveaux de jeu fédéraux. Le poids de ces contraintes s'explique par plusieurs points. Tout d'abord, leur première défaillance dans ce système d'acteurs est de méconnaître les règles du jeu des acteurs. Le président explique clairement que lui sont imposées des règles qu'il ne comprend pas, comme celles de l'Office des Sports et, plus précisément, l'obligation d'y adhérer pour pouvoir utiliser les équipements de la ville. Bien qu'il précise que les professionnels de l'Office des Sports soient plutôt compréhensifs et l'aident à constituer le dossier, le fondement de ce principe le dépasse. Par ailleurs, ses relations conflictuelles avec les responsables du District de football d'Ille et Vilaine mettent en exergue que le système fédéral est un système parallèle aux pouvoirs publics. Malgré ses relations politiques, avec des élus de quartier par exemple ou à un plus haut niveau politique (en admettant qu'il ait l'influence nécessaire) il est complexe de trouver une personne pour remettre en cause les acteurs du système fédéral. D'autres paramètres peuvent, également, se présenter comme un atout en matière de réseau, notamment politique, mais également comme une contrainte, à savoir l'ancrage de l'association dans un quartier sensible. Si le président s'assure du soutien des élus du quartier, il subit la stigmatisation de certains autres acteurs et réduit son champ de rayonnement au niveau de la ville. Si on ajoute le fait que le club, pour la partie football, ne bénéficie pas d'installations de qualité, tout pourrait amener à penser que cette association ne peut bénéficier d'un renouvellement d'adhérents et, à terme, difficilement survivre. Pourtant celui-ci explique qu'entre sa création (2005) et aujourd'hui, même si elle part du bas du classement, l'association monte un niveau chaque année et recrute de plus en plus de joueurs. Il est même sollicité par le public féminin pour créer une section. Bien que dans son discours l'objectif de l'association soit l'insertion, son club est en pleine effervescence. Il explique que c'est bien le facteur de l'insertion professionnelle qui reste le moteur de son association et que beaucoup de joueurs proviennent des grands clubs comme la TA ou le CPB. Il valorise pourtant le travail que réalisent les bénévoles auprès des jeunes et comprend que ces clubs soient déçus du départ de ces jeunes au profit des associations comme la sienne. Il avance plusieurs suppositions pour expliquer ce phénomène.

Le président d'Intermède : « [...] j'ai des demandes pour créer euh pour ouvrir une section de jeunes mais bon je n'ai pas de bénévoles en nombre suffisant qui puissent s'investir et s'en occuper. Il y a des demandes pour du foot féminin mais là aussi c'est compliqué. D'autant plus qu'on a qu'un seul créneau d'entraînement, il faudrait faire jouer les filles avec les garçons, avec les vestiaires tout ça c'est pas possible donc bon, on a laissé tomber. Il y a des fois j'ai plus envie de me bagarrer. Et là il faut se bagarrer pour faire une section féminine de football. Et puis la réponse c'est ah bah si si, envoyez-les à Bréquigny. Mais bon si elles sont venues me voir c'est qu'elles voulaient autre chose. Mais bon.

[Cécile Boutelier] Et qu'est-ce qui peut être rebutant pour ces jeunes femmes selon vous d'aller par exemple au CPB Bréquigny ?

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

[Président d'Intermède] Je ne sais pas. Déjà pourquoi les jeunes hommes, qui la plupart du temps ont été formés à Bréquigny qui là-dessus je le dis ouvertement, les ont pris très jeunes, se sont occupés d'eux, les ont formés, emmenés en compétition, les entraînent, qui s'en occupent tous petits ils sont super les bénévoles parce qu'attention, c'est la structure que j'aime pas, pas les gens. Dans le Cercle Paul Bert il y a des gens d'une grande richesse. Et donc ils les forment ils les gèrent depuis tous petits et quand ils ont 18 ans, ils vont dans les clubs dits communautaires. Pourquoi ? Et eux, ils ont parfois, ils sont un peu dégoutés, c'est normal, tu les as suivis, tu les formes et ils partent dans les clubs communautaires. Et j'ai eu une grande discussion un jour avec le ... et le Cercle Paul Bert un jour sur le racisme dans le football. Et c'est vrai que le stigmatisme crée le comportement. Ils sont euh, montrés du doigt, euh en tant que musulmans ou en tant qu'arabes et ils se replient vers leur communauté ou vers ceux qui leur ressemblent. Après euh un truc un peu anecdotique, dans les clubs communautaires par exemple, les gars ils gardent leur caleçon parce qu'il y a un esprit de pudeur euh voilà alors que dans les clubs classiques, ils sont tous à poil etc. Et parfois ça remonte. Euh non si je joue là il faut que je me mette à poil euh si je me lave en slip ils vont se foutre de ma gueule euh bon parfois ce sont des choses aussi bêtes que ça quoi. Et inversement, il y a des français, pur souche on va dire, quand ils arrivent à poil dans le vestiaire et que les autres sont en slip, ils vont se dire ah bah il y a un problème là. Et la fois d'après ils se mettent en slip. Mais c'est plus facile dans ce sens là que l'inverse. Et peut être les filles c'est la même chose je sais pas. A 18 ans c'est vrai qu'il y en a beaucoup qui quittent leur club formateur pour aller vers d'autres clubs. Ou alors ça peut être aussi l'envie de ne plus jouer à un gros niveau dans un gros club. Il y a aussi peut être l'envie de revenir jouer avec leurs potes sur le quartier ou alors c'est l'envie de ne plus avoir à se soucier de la stigmatisation et du racisme ou des petites blagues toutes pourries dans les vestiaires. Je ne sais pas ».

Si les acteurs institutionnels développent des stratégies, cet exemple illustre que la complexité des choix des acteurs peut complètement les déjouer. Cette analyse sera particulièrement probante dans l'enquête qualitative menée auprès des pratiquants dans la comparaison des représentations du sport et les attentes en matière d'équipements des acteurs interrogés dans cette partie. Néanmoins, avant d'aborder ce sujet, un autre paramètre de la programmation des équipements doit être abordé en matière de processus décisionnels et de sa traduction opérationnelle.

3. Relations entre les élus et l'administration

Si, comme l'expose l'Adjoint aux Sports, le programme est une sorte de contrat avec la population, il représente une feuille de route pour l'administration. Toutefois, certaines orientations sont davantage précisées par les élus. Un troisième paramètre entre dans la programmation des équipements, à savoir l'administration chargée des réalisations des projets inscrits sur la PPI mais aussi de la gestion des équipements sportifs. Les élus décident des orientations et l'administration les applique mais elle peut aussi constituer une aide et une ressource à la décision des élus. Mais comment s'analysent les besoins ? Et, quelles sont la nature et les caractéristiques des relations entre les acteurs ?

3.1 Les principes organisationnels de l'administration sur le pôle des équipements sportifs

A la Direction des Sports de Rennes, principalement deux services interviennent en matière d'équipements sportifs. Une unité est en charge de la gestion des équipements sportifs (y compris des piscines) ayant pour principales missions la gestion et l'exploitation des équipements avec la réservation des créneaux d'utilisation, l'entretien des équipements couverts et extérieurs et l'accueil des utilisateurs sportifs. Pour ce qui est de la partie maintenance des équipements, la DGST est composé de différentes directions dont celle des Jardins qui s'occupe des espaces extérieurs et celle des Bâtiments Communaux qui s'occupe de la partie couverte. Les agents de la Direction des Sports se positionnent ainsi en alerte et émettent des demandes d'intervention lorsqu'il y a des travaux à effectuer. Elle n'a cependant pas de personnel affecté à cette mission. Quand il s'agit de gros travaux de rénovation, de restructuration ou de création d'un équipement, c'est une autre unité qui a la charge des investissements du patrimoine sportif. Cette unité est composée de deux personnes. En tant que direction d'opération, elle déclenche la réalisation des projets d'équipements sportifs selon les échéances fixées par la PPI.

Le partage des prérogatives émane du principe souhaité par la municipalité qui place les directions opérationnelles en tant que direction d'opération et les services techniques sur les missions de conduite d'opération. En fonction du type d'installation, les mêmes principes que la maintenance sont appliqués (Jardins pour l'extérieur ; Bâtiments pour les équipements couverts). Qu'il s'agisse de travaux neufs ou de travaux de rénovation, des lignes d'investissements existent afin de pouvoir faire des rénovations dans des équipements comme un changement de revêtement de sol, un bardage, etc. Ces travaux sont le résultat d'une concertation entre la Direction des Sports et les directions techniques avec des validations politiques selon les principaux points d'étape des projets. Pour les équipements couverts, la Direction des Sports signale un aspect d'ordre fonctionnel qui ne va pas à la Direction des Bâtiments communaux. L'inverse peut également se produire si un dysfonctionnement technique est identifié. Les travaux peuvent être aussi effectués en fonction de l'évolution des normes (ERP, fédérations, etc.). Toute intervention des services techniques déclenche un diagnostic de vétusté. S'il s'avère complexe, un bureau d'études est engagé afin d'obtenir une meilleure expertise. Ils consultent également les avis des commissions de sécurité (listes de conformité, sécurité) pour voir si les normes du bâtiment correspondent à celles d'aujourd'hui. La direction des Bâtiments Communaux dresse alors la liste des problèmes/anomalies relevés sur le bâtiment (chauffagistes, couvreurs, techniciens, électriciens). Selon le montant de l'estimation financière des travaux, la maîtrise d'œuvre interne à la ville prend ou pas en charge les travaux. Le responsable des Bâtiments Communaux programme ces éléments en fonction de la gravité des problèmes et des

connaissances des agents de terrain car il explique qu'il n'a pas de directive politique ni de méthodologie de programmation précise pour ce type d'intervention. Il n'y a donc pas de mission prospective sur les travaux de maintenance ou de rénovation à effectuer sur les équipements. Elles se font ainsi au coup par coup en fonction également des priorités des autres directions car la DGST centralise toutes les interventions sur le plan technique. La réflexion sur les fonctionnalités d'un équipement sportif à restructurer peut être réduite à cause des contraintes de temps. Une installation doit fermer un minimum de temps afin de répondre aux impératifs des utilisateurs qui se retrouvent sans équipement. Un gymnase a, par exemple, été refait à l'identique à cause de cela.

Pour son homologue de la direction des Jardins, le point de départ est le même à savoir que c'est la Direction des Sports qui émet une demande. Certains cadres sont affectés à la conduite d'opération des travaux neufs et d'autres à la maintenance. Le processus est ensuite semblable en matière d'intervention. Pour ce qui est des éléments de programme, le conducteur d'opération des espaces ouverts s'appuie sur le diagnostic des besoins de la Direction des Sports et y ajoute des éléments techniques. Leur diagnostic peut aussi être à l'origine du lancement d'une opération. Par exemple, le choix des terrains à transformer en synthétique s'est basé sur le diagnostic technique des terrains stabilisés. Des validations politiques interviennent ensuite selon les différentes phases du projet. Ce qui paraît important pour la Direction des Sports, c'est qu'il y ait un lien entre la direction d'opération et la maîtrise d'œuvre, qu'elle soit pilotée en interne, en externe ou que la maîtrise d'ouvrage soit déléguée. Pour les deux types d'installations sportives, la collaboration entre la conduite d'opération et le Directeur d'opération permet de suivre l'ensemble du projet de la phase de l'élaboration du préprogramme et programme les travaux de leur réalisation à la livraison.

3.2 Les méthodes d'analyse du besoin

Concernant la phase de programme, la responsable de l'unité Patrimoine explique que ce procédé se fait par tâtonnement. Elle n'appréhende plus son poste de la même manière après, environ, 10 ans d'expérience. Elle part des diverses prescriptions en matière de normes (ERP, PLU, fédérations) qui régissent le programme d'un équipement. Les critères fédéraux se basent principalement dans l'accueil de grandes compétitions selon différents niveaux. Plus il est élevé, plus les règles sont drastiques. De plus, ces réglementations peuvent parfois contredire les usages des pratiquants. Pour les règles concernant l'accès PMR¹⁵ aux équipements sportifs, suite à des rencontres avec des usagers concernés, certains désapprouvent, par exemple, le type de siège préconisé par la réglementation et préfèrent des sièges de jardin. C'est pour cette raison que, même si la responsable de cette unité

¹⁵ Personne à Mobilité Réduite

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

occupe ce poste depuis plusieurs années, elle découvre toujours de nouvelles thématiques, comme cela a pu être le cas pour l'accessibilité des personnes avec un handicap dans le projet de restructuration de gymnases. S'il s'agit d'un type d'opération qu'elle a déjà conduit comme la création de vestiaires de sports collectifs, elle se réfère aux opérations antérieures. Concernant l'analyse des besoins, elle travaille avec les associations identifiées dès la phase initiale d'un projet comme c'est le cas pour la réfection des infrastructures du stade Salengro (au sud de Rennes) ayant pour principal utilisateur la TA ou encore le futur complexe sportif de Beauregard (au nord de Rennes) dont un des utilisateurs principaux sera l'Avenir de Rennes. Elle souligne que ce travail de concertation avec les associations est très laborieux et que l'issue reste incertaine. Elle explique, d'abord, que dès les premiers contacts avec une association, le premier réflexe des futurs utilisateurs est de dessiner une esquisse du projet pour formaliser leurs besoins. De nombreuses rencontres, ensuite, sont parfois nécessaires afin d'obtenir les informations essentielles pour formaliser le programme (besoins réels en temps, utilisateurs, compétitions organisées, équipements connexes, etc.). Les associations ont tendance soit à faire de la rétention d'information, laissant planer un doute, soit surestiment les besoins. Dans les deux cas il s'agit pour elles de maximiser la demande afin d'obtenir les meilleurs créneaux et le meilleur équipement possible sans que cela corresponde toujours à la réalité des besoins.

Sur la question des pratiques libres plusieurs interrogations émergent de l'échange. Un projet récent, le Skatepark implanté sur le complexe sportif André Fresnais (au sud est de Rennes), a fait l'objet d'une étude. Le travail de concertation avec les pratiquants illustre, selon le Directeur des Sports, un projet abouti où s'est constituée une relation entre l'utilisateur qui n'est pas identifié dans les circuits classiques du Mouvement sportif et la Ville. En revanche, il explique la complexité d'utiliser cette démarche pour d'autres équipements car, même si l'Adjoint aux Sports a conscience de l'évolution des pratiques sportives, il n'est pas sûr qu'elle se concrétise à travers les projets qui sont planifiés dans le programme municipal puis la PPI. Par ailleurs, il ne réussit pas à cerner la phase qui se situe au point de départ d'un projet car l'administration est à ce moment très peu sollicitée, ce qui ressort également du discours des élus sur la PPI. Il observe que du côté de sa direction, un travail a bien lieu en aval avec les associations, comme l'explique sa collaboratrice du patrimoine sportif, mais pas en amont. S'il n'y a pas de connexion entre l'administration et les associations en amont, ni entre l'administration et les élus, cela peut donc signifier que les élus élaborent et pilotent directement la programmation des équipements. Ce constat apparaît clairement dans l'analyse des entretiens de l'Adjoint aux Sports et de l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme. L'analyse de la partie suivante portant sur les associations montre qu'il y a en effet un lien entre leurs demandes et les projets du programme municipal. L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme parlait effectivement de système de pression et de jeux d'acteurs, qui relèvent d'une thématique ou d'un territoire. Par ailleurs,

un argument du Mouvement sportif est récurrent à savoir celui de la question de la quantité des équipements sportifs de la ville : Dispose-t-elle de suffisamment d'équipements ? L'utilisation des créneaux est-elle optimale ?

Les réponses à ces questions sont selon le Directeur des Sports limitées faute, d'une part, de moyens et, d'autre part, d'indicateurs. Les outils créés lors de la CIFRE, comme le recensement des équipements relié à un SIG, apportent des éléments qui doivent être mis à jour et approfondis. Ils indiquent qu'une désaffection due, comme l'exposent les présidents d'association, à la désuétude des équipements entraîne une sous utilisation de ceux-ci comme c'est le cas des terrains stabilisés et de quelques terrains en accès libre. Toutefois, il explique que le développement du sport traditionnel par le Mouvement sportif s'est construit sur l'appropriation des mètres carrés « sportifs ». D'autres enjeux, par exemple immobiliers, peuvent aussi induire une nouvelle construction pour remplacer des équipements déjà existants (c'est le cas de l'Avenir qui sera repositionnée à Beaugard).

Hormis cette dimension associative, d'autres projets ont répondu à l'accès au sport pour tous avec le projet de gymnase centré sur le handisport, les parcours de jogging et les appareils de fitness, le skate, même si la part des investissements est moindre. La responsable du patrimoine sportif pose aussi la question des objectifs du service public sur les pratiques libres en prenant plusieurs exemples comme l'aquagym, les sports de raquette etc. Or, il peut s'agir d'un argument pour contourner la difficulté car ce type de pratique (aquagym), à caractère commercial, serait restrictive sur le nombre d'activités que cette modalité de pratique peut concerner. En effet, l'enquête auprès des pratiquants abordée dans le dernier point de cette étude démontre que les APS comme les modalités de pratique, la fréquence, la saisonnalité mais surtout les publics, la mixité des pratiques peuvent être extrêmement diversifiés. Cette diversification dépasse très largement les conceptions ou la vision traditionnelle qu'en ont les dirigeants d'association ou les élus qui opposent sports de loisir et sports de compétition. Si, la diversité de ces modalités de pratique provient d'un effet du système de consommation ou d'individualisme de la société, il n'en reste pas moins qu'elle concerne des citoyens d'une ville aux profils sociaux très différents. Chacun ayant des attentes particulières et estimant qu'en tant qu'habitant et contribuables ces besoins et aspirations doivent être satisfaits ou, du moins, pris en compte.

3.3 La PPI, plus qu'un outil de planification financière

La programmation des équipements est formalisée dès le programme municipal. Au-delà de son rôle d'outil de préparation budgétaire, elle prend une dimension plus large sur la programmation matérielle des équipements sportifs et devient une instance de décision et d'arbitrage. Cette PPI est mise à jour au fil de l'eau et arbitrée tous les ans et peut, ainsi, déplacer certains projets, en ajouter voire en supprimer (ce qui est plus rare). Elle est donc

davantage un outil de prévision budgétaire annuel. Les élus souhaiteraient avoir une vision prospective à plus long terme ce qui est matériellement complexe pour les services qui n'ont pas toujours les moyens humains, temporels voire conceptuels de le faire. Toutefois, les deux conducteurs d'opération émettent le même constat à savoir que la PPI manque parfois de visibilité à long terme. La Direction des Sports de son côté relève que, si le processus de maîtrise d'ouvrage est précis, le circuit de décision n'est pas encore très bien formalisé. En fonction de l'équipement, la procédure n'est pas la même s'il s'agit d'un équipement construit dans le cadre d'un aménagement plus important de type ZAC ou d'une restructuration d'un équipement prévu à la PPI. Plusieurs autres raisons sont également avancées. De gros travaux de rénovation peuvent apparaître en urgence suite à un cas de vétusté qui implique la fermeture de l'équipement pour des raisons de sécurité. Le plan de relance, créé par l'Etat en 2008, a pu également provoquer des décalages en favorisant les investissements des collectivités locales (reversement plus rapide de la TVA comparé à la période habituelle pour soutenir l'économie et les travaux des entreprises). L'équipe municipale élue en 2008 pour succéder au dernier mandat d'Edmond Hervé a été renouvelée à peu près de la moitié ce qui a provoqué des changements d'orientation, même si la majorité et la coloration politique est restée identique. De plus, le choix des méthodes pour construire la PPI a également une incidence ce que relève plusieurs cadres administratifs interrogés comme par exemple l'AP/CP : « Les Autorisations de Programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les Crédits de Paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes »¹⁶. Les intérêts de cette méthode résident principalement dans le développement d'une culture de gestion de projet et permet d'améliorer le suivi des marchés afin de mieux anticiper les investissements. Les autorisations de programme permettent d'établir la corrélation entre la PPI et la capacité financière de la ville sur plusieurs exercices en dérogeant au principe d'annualité budgétaire. Toutefois, les crédits de paiement doivent être entièrement consommés, c'est-à-dire mandatés en fin d'année car ils ne peuvent faire l'objet d'aucun report. S'ils sont votés et non mandatés, ils sont par conséquent automatiquement annulés.

En revanche pour la Direction des Sports, les limites de cet outil, est de devoir voter ces autorisations de crédit en Conseil Municipal ce qui met une pression supplémentaire pour construire l'équipement alors que beaucoup de données exogènes entrent déjà dans le processus de programmation. Ces données peuvent provenir du contexte économique, de

¹⁶ www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/regles_gestion_pluriannuelle.pdf (consulté le 4 octobre 2013)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

l'état du patrimoine ou de la gestion purement administrative. La PPI doit donc pouvoir être souple. En revanche, des outils d'aide à la décision pourraient être créés afin de maîtriser davantage les travaux de rénovation à engager. Quel que soit donc la méthode utilisée pour la PPI il apparaît, dans les discours des uns et des autres, des manques dans l'analyse de l'existant afin d'anticiper les gros travaux de rénovation. Ni la Direction des Sports, ni les directions techniques ne disposent de ce type d'outils, contrairement à ce que pensait l'Adjoint aux Sports. Ce constat confirme le doute de l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme. Un des techniciens interrogés aborde le fait qu'au niveau des terrains extérieurs, un diagnostic par fiche avait commencé à émerger mais que la gestion quotidienne est venue entraver ce travail prospectif. Comme le soulignait également un des conducteurs d'opération sur la partie du bâti, il n'y a pas d'axe politique pour favoriser l'anticipation des investissements en matière de rénovation. Le circuit décisionnel et opérationnel est performant quand il s'agit d'une commande politique, pour la création d'équipements neufs ou dans le cas d'une restructuration complète d'un équipement (piscine ludique à partir de la rénovation d'une piscine tournesol ou réfection d'un gymnase avec une thématique handisport par exemple), mais beaucoup moins lorsqu'il s'agit de rénovation ou travaux de maintenance des équipements. Pour autant, ce point est très important puisque comme l'ont montré Bodin et al. (2008), dans le cadre de la redéfinition des politiques sportives de la ville de Lorient, cette question cristallise les tensions entre associations, Office des Sports, Direction des Sports et élus et renforce l'idée que rien n'est organisé ou que certaines associations sont plus favorisées que d'autres.

Un axe politique précise pourtant bien « une amélioration de la qualité de l'offre d'équipements sportifs avec la livraison d'équipements neufs, la restructuration et la modernisation du patrimoine existant et la poursuite de la réalisation de terrains synthétiques ». S'agit-il donc de freins provenant de l'administration ou d'un choix politique de ne pas prioriser la création d'outils d'aide à la décision et d'anticipation ?

Un échange entre l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme et le Directeur des Sports illustre les différences de points de vue qui peuvent coexister dans une grande organisation telle que celle de la Ville de Rennes ce qui impactent le système de relations.

Le Directeur des Sports : « Est-ce qu'il n'y a pas aussi une fâcheuse tendance des élus, je suis volontairement provoquant, à se réfugier justement sur une programmation qui émane du Mouvement Sportif pour deux raisons. Parce qu'elle est cadrée et finalisée donc on ne pose pas la question, quand on fait une salle de handball on nous dit comment elle doit être, à tel niveau elle doit être comme ci ou comme ça, donc on a un genre de préprogramme qui est déjà fait et on est en satisfaction d'un lobby local, est-ce qu'il y a donc pas un certain confort ?

[L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme] Alors c'est intéressant que vous disiez ça parce que la vision qu'on en a, elle est inverse. Nous on considère que c'est notre appareil administratif municipal et technique qui est très satisfait de ça. Et que justement on a du mal, alors je ne parle

pas pour le sport nécessairement, mais on a justement du mal à être dans l'innovation et la remise en cause de ça. »

[Le Directeur des Sports] Au niveau sportif c'est plutôt le contraire. C'est-à-dire que pour nous, enfin à mon point de vue, je pense que le conservatisme au sens contraire de l'innovation il est dans le Mouvement Sportif, parce qu'ils sont dans le développement d'une discipline, ils ne sont pas sur des axes par exemple du développement du sport santé, ils ne sont pas sur des modes de pratique ils sont sur un seul mode de pratique. Donc ils ne sont pas volontairement conservateurs, ils sont nécessairement conservateurs de par le point de vue qu'ils exposent.

[L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme] Pour répondre complètement à la question, et dans les services qui sont au plus près de l'urbanisme, notamment tous ceux qui gèrent l'exploitation, il y a cette volonté de rentrer, alors pour des raisons d'équité sur le territoire, pour des raisons de fonctionnalité, de coût de maintenance, maîtrise etc. Alors on a un exemple, mais je crois que je ne l'ai plus là, on a un cahier de prescriptions qui concerne les espaces publics mais je crois que je l'ai prêté à quelqu'un, un document énorme qui n'existe qu'à Rennes, c'est-à-dire que tout aménageur, celui qui construit etc., il doit se référer à ce cahier et dans ce cahier ça va de la forme du mobilier urbain, à l'utilisation de certains matériaux et pas d'autres etc. Il faut savoir ça.

[Le Directeur des Sports] Et c'est une obligation de conformité, c'est un peu comme un cahier des charges à respecter quand on veut construire quelque chose.

[L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme] : Sur certains sujets, ça va quasiment jusqu'au cahier des charges. Mais alors, euh, c'est à la fois pour qu'on ait une ville qui soit cohérente, et c'est comme ça depuis très longtemps, mais c'est aussi pour rentrer dans une logique où on prend ce qu'il y a de mieux. C'est-à-dire ce qui résiste dans le temps ... Vous savez vous avez des aménagements de l'espace public, vous avez des bâtiments qui sont les plus beaux quand on les inaugure, et les plus laids dix ans après. Parce qu'ils sont dégradés, etc. Et c'est là qu'on a un dialogue intéressant parce que nous on a plutôt envie de faire beau, mais c'est vrai que ce que vous disiez sur les gymnases qui se dégradent, on pourrait dire ça de la voirie, de tout un tas de choses, on a aussi tout intérêt politiquement à moyen et à long terme à se retrouver dans des bonnes conditions, l'utilisation dans la durée. Donc c'est sur cet aspect là que moi je ne condamne pas complètement cette "réticence" à l'évolution et au changement. Et il faut savoir qu'au niveau des services techniques, c'est énormément dans la culture, ici professionnelle. Et ça a des répercussions que je pense beaucoup d'élus et de cadres, y compris de cadres de la ville ne voient pas. »

Il explique ainsi d'où proviennent ces résistances au changement bien qu'elles soient fondées dans un principe de cohérence de la ville, une sorte de savoir-faire rennais, qui, comme nous l'avons vu, a été particulièrement présent dans la reconstruction de la ville après guerre.

Les élus rennais interrogés précisent qu'il est impératif d'avoir une vision prospective, d'autant plus qu'aujourd'hui, comme le précise l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme la ville se reconstruit sur elle-même, d'où l'importance des travaux de rénovation ou de restructuration du patrimoine. Néanmoins, nous avons vu dans le point traduisant la vision de l'Adjoint aux Sports que les objectifs se situent dans un respect des limites budgétaires, quel que soit le projet envisagé. En outre, lors de l'entretien, il cite à plusieurs reprises les

débats d'idées avec la Direction des Sports. Il cite notamment le Directeur des Sports qui représente cette entité comme réfractaire, selon lui, à l'innovation.

Or, comment cette résistance, en admettant qu'elle soit fondée, pourrait-elle influencer sur la programmation des équipements alors que l'administration n'est pas sollicitée dans la nature des projets en amont ? L'administration servirait-elle parfois d'alibi en tant que troisième paramètre dans une stratégie développée face aux pressions du monde associatif ou à l'inverse au manque de prise en compte des autres modalités de pratique ? Le tout orchestré dans la finalité d'une volonté politique forte de maîtriser les dépenses, notamment dans le domaine du sport, ce qui peut cependant diverger de la logique d'une politique du long terme exposé par l'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme.

3.4 La programmation des espaces sportifs au cours du mandat 2008-2014 : en adéquation avec les objectifs de départ ?

Cela amène à se demander si les objectifs politiques sont en adéquation avec les constructions réalisées dans le mandat 2008-2014. Le tableau ci-dessous synthétise les travaux qui ont été réalisés en matière d'espaces sportifs publics.

	Type d'équipements	Quartier	Coût en €	Objectifs (APS, modalité de pratique)	Utilisateurs (à partir de la saison 2012-2013)
Création équipements sportifs	Espace aquatique	Piscine des Gayeulles	14 200 000	Natation, EPS, CIS (plongée), compétitive, loisirs, ludique, encadré et libre, accès payant	ASMR CASAR SIRMER RSSM, CPB Bréquigny
	Terrains de grands jeux en revêtement synthétique	Parc sportif et paysager du Berry (Villejean)	1 140 000	Football, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré prioritaire, accès loisir, libre et gratuit quand non réservé	CPB Villejean, Vivre à Beauregard (quartier), Athletic Club de Rennes (asso de quartier)
		Stade Roger Salengro (Blosne)	880 000		TA utilisateur principal, sapeur pompier (organisme)
		Complexe sportif Cleunay-Lesseps	800 000		CPB Cleunay (14h) Stade Rennais FC (3h30 (amateur), la Portugaise de Rennes, Rennes Olympique Club,
		Plaine de jeux de bréquigny (terrain n°2)	950 000 (participation de la Ligue de foot)		CPB Bréquigny, pôle espoir féminin utilisateur principaux, Espérance de Rennes (club de quartier)
		Stade Alain Crubillé	720 000		Rugby, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré prioritaire, accès loisir, libre et gratuit quand non réservé
	Vestiaires terrains de football	Stade Paul Lafargue	1 030 000	Football, accès réservé	CPB Blosne
		Complexe sportif André	650 000		TA, CPB, Espérance de Rennes, Ouest France,

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Partie 2 : Identification des besoins sociaux *versus* logiques de réseaux des acteurs du sport ? Enjeux et perspectives

		Fresnais			Athletic, Intermède, Club sportif Sourds de Rennes amateur
		Stade Roger Salengro	1 200 000		TA
	Tribunes CFA	Stade Roger Salengro en même temps		Football, mise aux normes fédérales	
		La Piverdière	190 000		Stade Rennais pro + école de foot
	Piste athlétisme synthétique (ligne droite)	Parc sportif du Berry	Inclus dans le prix du terrain synthétique	Athlétisme, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré prioritaire, accès loisir, libre et gratuit quand non réservé	Scolaire, principalement du collège
	Anneau de roller	Complexe André Fresnais	750 000	Roller vitesse	TA, REC Roller, 9 dot 8
	Skatepark	Complexe André Fresnais	450 000	Sports glisse, accès libre et gratuit, pas de réservation	Tous publics
	Plateau sportif	Parc sportif Berry	Inclus dans le prix du terrain synthétique	Multisports, accès libre et gratuit, pas de réservation	Tous publics
	Aires fitness outdoor	Etangs d'Apigné	15 000	Gymnastique, bien être, accès libre et gratuit, pas de réservation	Tous publics
		Parc Gayeulles			
		Promenades des Bonnets Rouges			
	Parcours de jogging	Etangs Apigné	12 000	Course à pieds, accès libre et gratuit, pas de réservation	Tous publics
		Berges centre- ville, Apigné			
		Promenades des Bonnets Rouges			
		Parc des Gayeulles			
Rénovations, restructuration d'équipements	Salle multisports	Halle des sports des Gayeulles	505 000	Multisports, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	Néosport, REC Badminton, Jeanne d'Arc, CPB Gayeulles, AMSR, Ingénierie informatique, Asptt, CPB Gayeulles, laotiens tennis club, les jeunes sportifs rennais (futsal)
	Salle de tir à l'arc			Tir à l'arc, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	La Compagnie d'Archers de Rennes
	Gymnase	Jules Isaac, Maison quartier, Asptt, Ascar, Ouest Parkour,	695 000	Multisports, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	
	Gymnase	Hautes Ourmes	2 243 000	Multisports, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	Thématique handisports en priorité
	Gymnases	B1 et B2 Complexe Bréquigny		Multisports, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	
Maintenance, rénovation totale d'équipement	Gymnase	Ille		Arts martiaux, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	
	Gymnase	Charles Géniaux			
	Gymnase	Chalais			CPB handball
	Gymnase	Gantelles			

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

	Gymnase	Ile de France			
	Gymnase	Rapatel			
Maintenance, rénovation de salles (sol sportif, matériel, peinture murale)	Gymnase	Binquenais			
	Dojo	Piscine Bréquigny			
	Salle de musculation	Piscine Bréquigny		Musculation, EPS, CIS, compétitions et entraînements, encadré, accès réservé	
	Installations techniques	Piscine de Bréquigny	5 270 000		
Opérations de maintenance	Mise aux normes, remplacement de sols sportifs, changements de bardage, etc.				

Plusieurs constats apparaissent si l'on compare les objectifs politiques annoncés dans le programme (« arbre des valeurs ») et les réalisations du mandat (« arbre des objectifs » pour reprendre la terminologie de Baslé, op. cit.). La principale orientation est respectée grâce à l'« amélioration de la qualité de l'offre d'équipements sportifs avec la livraison d'équipements neufs, la restructuration et la modernisation du patrimoine existant et la poursuite de la réalisation de terrains synthétiques ». Le tableau met en avant que la livraison de terrains synthétiques et d'autres réalisations pour favoriser la pratique du football s'oriente principalement vers les associations historiques et représente une part très importante des investissements. Globalement, les objectifs fixés initialement dans le programme se sont concrétisés dans le mandat en cours. Le maillage des équipements a été respecté dans les différents quartiers de la ville et s'est illustré avec des types d'équipements dédiés à divers types de pratique que ce soient des sports fédéraux encadrés ou des sports dits émergents comme les sports de glisse davantage en pratique libre. Des accès réservés dans les espaces en intérieur comme les salles de sport ou les gymnases et des accès libres et gratuits pour les espaces extérieurs.

La répartition des investissements peut se regrouper en catégories de dépense.

Le premier est celui des espaces aquatiques qui sont les plus coûteux avec la reconstruction de la piscine des Gayeulles (au nord de Rennes) et les nouvelles installations techniques de la piscine de Bréquigny (au sud de Rennes) pour un total de 19 470 000€. Une étude du Ministère des Sports dans le cadre du RES montre la place qu'ont pris les piscines dans les usages des français et, de ce fait, le manque d'espaces aquatiques dans certaines zones, notamment rurales ce qui impacte la fréquentation de celles situées en zone urbaine. La natation loisir se classe au second rang de la pratique sportive des français. Ce type d'équipement prend une dimension stratégique en matière de développement du territoire car il répond non seulement aux besoins des citoyens mais prend également de l'ampleur à l'échelle des métropoles régionales. Ces espaces sont ainsi qualifiés de structurants au sens où leur rayonnement s'exerce bien au-delà de la ville, voire de la métropole.

Le deuxième poste de dépenses concerne ensuite les investissements en matière d'équipements dédiés au football amateur, hormis le site de la Piverdière (à l'ouest de Rennes où se situe le centre d'entraînement du Stade Rennais) qui s'élève au total à 6 800 000 €. Ces investissements peuvent s'expliquer par la popularité de ce sport et son nombre important de licenciés que ce soit au niveau national (première fédération en nombre de licenciés) ou en termes de nombre de licenciés sur Rennes au regard des autres sports. De plus, cette discipline est pratiquée dans tous les quartiers de la ville et correspond à une image de mixité sociale (black, blanc, beurre véhiculé lors de la coupe du Monde 1998).

Enfin, le troisième poste concerne la restructuration, la rénovation totale et la maintenance correspond plus particulièrement aux gymnases. La Ville de Rennes ne dispose pas de montant précis pour les équipements sportifs qui sont traités dans l'ensemble des infrastructures de la Ville, toutes thématiques confondues. Ces dépenses s'expliquent par le vieillissement du patrimoine et les impératifs qu'a la ville à répondre à la pratique de l'EPS au niveau des écoles primaires.

Pour conclure et résumer sur les investissements en matière d'espaces sportifs de la Ville sur le mandat en cours (2008-2014), hormis le Skatepark, les aires de fitness et les parcours de jogging qui représentent un faible pourcentage du budget, la grande majorité du budget est alloué à des équipements normés et standardisés dictés par les fédérations sportives. Ces règles évoluent selon les prescriptions fédérales actuelles. Ce système évolue parallèlement aux pouvoirs publics qui n'ont pas de prise sur elles comme la modification de certaines règles de jeux, la retransmission télévisuelle, les objectifs télégénéiques, l'accueil du public et les profits réalisés grâce à la vente des espaces VIP et publicitaires. Les collectivités le subissent car elles sont coincées entre un programme de construction, de rénovation représentant une volonté politique particulière, les attentes des usagers et citoyens, les demandes et pressions des associations, le tout dans la durée d'un mandat, entre deux élections.

L'accueil des grandes compétitions de football, qui possèdent un cahier des charges des plus contraignants, entraîne par exemple des investissements colossaux pour les collectivités. Ce cahier des charges a un double objectif, d'une part, promouvoir le football à l'échelon européen et donc français et, d'autre part, profiter de l'événement pour obliger les collectivités locales à financer en tout ou partie la rénovation et la construction de nouveaux stades comme le montrent de nombreux rapports (Besson, 2008 ; Seguin, 2008 ; LFP, 2008). C'est une des raisons pour lesquelles la Ville de Rennes n'a pas maintenu sa candidature à l'Euro 2016. Il faut ajouter aux normes fédérales les normes de sécurité pour garantir l'accès au public (réglementation des ERP, réglementation européenne, réglementation spécifique suite, par exemple, à des accidents comme pour les buts et paniers, etc.).

Les pratiquants sportifs et leurs représentants, surtout les présidents d'association, jouent un rôle prépondérant dans la programmation des équipements. Plusieurs exemples illustrent la présence des grands clubs sportifs. Pour les équipements dédiés au football, les principaux utilisateurs en fonction des zones géographiques, sont le CPB, la TA et le Stade Rennais (amateurs). La transformation des pratiques sportives ainsi que l'évolution des modalités sont pourtant perçues par la municipalité qui cite à plusieurs reprises dans son programme l'importance de suivre ces évolutions, de soutenir le développement des pratiques émergentes et les pratiques libres, à tous les âges.

A partir de l'analyse des entretiens avec les présidents d'associations, les élus, des cadres de l'administration de la ville, de l'utilisation des équipements livrés au cours du mandat et des plannings d'utilisation de ces équipements sur la saison 2012-2013, plusieurs conclusions s'imposent. Hormis quelques grands sites dédiés à des grandes associations, comme le terrain synthétique de Roger Salengro attribué à la TA, le parc sportif et paysager du Berry au CPB de Villejean, terrain synthétique de Lesseps au CPB de Cleunay, les équipements neufs commencent à s'ouvrir à de petites associations de quartier comme Intermède ou, d'autres, comme Néosports ou Ouest Parkour. Cela reflète l'ouverture de nouveaux espaces à de nouvelles pratiques sportives et à des publics différents. De plus, les nouvelles modalités de pratiques sportives se trouvent également favorisées par de nouveaux types d'aménagements tels que les aires de fitness et les parcours de jogging. Quant à l'accès et à la promotion du sport auprès de publics cibles comme le sport féminin, le terrain synthétique de Bréquigny récemment réalisé sera réservé en majeure partie au Pôle espoir de football féminin. La pratique du handisport se trouve également conforté avec la restructuration du gymnase des Hautes Ourmes (Le Blosne) qui sera livré en 2014.

L'adéquation entre les objectifs de départ et la programmation des équipements est notable. C'est d'autant plus remarquable dans un système de contraintes (financières, humaines, politiques) important.

Cependant, la réalisation de certains équipements a été différée au mandat suivant comme le gymnase de l'Esplanade Charles de Gaulle (près de la gare) ou le Complexe de Beauregard déjà chiffrés dans le cadre du prochain mandat. Ces décisions peuvent s'expliquer par le contexte économique défavorable aux investissements des collectivités (malgré le plan de relance de 2008) car les deux équipements affichent un coût de plus de vingt millions d'euros. Le montant des investissements est en adéquation avec le programme ce qui dénote une maîtrise qui correspond à la volonté de l'adjoint de respecter le budget imparti aux équipements sportifs, quels que soient les imprévus liés à l'obsolescence du patrimoine.

II. Enquête de *benchmarking* : Existe-t-il une méthodologie de programmation (expérience ou méthodologie) ?

En matière de programmation, les objectifs de l'étude comparative étaient guidés par la recherche de savoir-faire sur les méthodologies de programmation. Il s'agissait donc d'identifier dans chaque ville l'existence d'une méthodologie ou non, pour analyser à partir de différentes thématiques, le processus de programmation des équipements, et la façon dont elle se concrétise.

La comparaison des différents processus doit permettre d'aboutir à une modélisation mais également à des spécificités, qu'il faut contextualiser, dont pourraient s'inspirer d'autres collectivités. Les analyses et résultats doivent ainsi amener des réponses aux questions posées préalablement : Existe-t-il une méthodologie de programmation ? Existe-t-il des principes fondamentaux pour guider la mise en œuvre d'un service public en matière d'équipements sportifs ? Comment les équipements conditionnent-ils l'offre et la demande selon la perception des Directeurs des sports des grandes villes interrogées ?

Les données de cette étude proviennent principalement des entretiens réalisés en 2011 et des documents distribués lors des rencontres avec les cadres des services des sports. L'analyse issue des données récoltées dans cette enquête ne peut être comparée aux données qui ont permis d'analyser la méthodologie rennaise. Celle-ci a fait l'objet de beaucoup d'entretiens auprès d'acteurs différents et a pu être observée de l'intérieur dans le cadre de la CIFRE. Si nous obtenons des informations pertinentes, leur mode de recueil ne permet pas la comparaison. Il s'agit d'un regard croisé sur des pratiques distinctes.

La première phase d'analyse de cette étude a d'abord consisté à récolter des données pour sélectionner les villes à interroger puis contacter les cadres des services des sports qui accepteraient de participer à cette étude comparative.

Durant la deuxième phase, ces informations ont été retranscrites puis ordonnées ville par ville selon les propos des interlocuteurs afin d'identifier chaque processus.

Enfin la troisième phase a consisté en une analyse qui permet de cerner les points fondamentaux et les spécificités des différentes collectivités.

1. La présentation des villes ayant participées à l'étude

Le choix des villes s'est porté sur plusieurs critères. Le premier s'est basé sur le nombre d'habitants. Des villes plus ou moins peuplées ont ainsi été sélectionnées afin d'établir des comparaisons avec Rennes. Ce critère permet également de comparer des villes ayant un nombre d'habitants très important (Toulouse) et moins important (Orléans). Le deuxième, la couleur politique qui avait initialement été retenue mais un certain nombre de villes comme Bordeaux et Nice n'ont pas pu être interrogées. Le troisième, est le positionnement

géographique afin d'observer si l'offre d'APS divergeait et s'il en résultait des incidences sur la programmation des équipements sportifs.

Les cadres des villes interrogés se sont tous prêtés à l'exercice et ont apporté beaucoup de documents afin de faciliter et garantir la fiabilité des données. Certaines recherches Internet ont également permis de recouper et vérifier les informations transmises. Les personnes qui ont répondu étaient soit les Directeurs seuls, soit le collaborateur directement en lien avec la thématique de l'étude, ou les deux.

A chaque visite programmée sur une journée, une moitié de cette journée était consacrée à l'entretien sur le thème de la programmation sportive, et l'autre moitié à la visite des équipements caractéristiques de la ville pour illustrer l'échange.

Ont ainsi été enquêtées :

	Nombre d'habitants (population totale)	Couleur politique	Personnel de la Direction des Sports	Nombre de pratiquants sportifs	OS, OMS ou non
Toulouse (4^e ville de France) Directrice des sports et responsable du pôle technique des équipements sportifs	449 328	PS	570	247 associations	Non
Nantes (6^e) Responsable de la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs	293 234	PS	320	208 associations 61 200 licenciés	OS
Strasbourg (7^e) Directeur des Sports	276 401	PS	365	220 associations 65 000 licenciés	OS Ville de Strasbourg
Montpellier (8^e) Responsable du service des sports de la ville et de l'agglomération	260 572	PS	150 agents Ville 150 agents agglomération	250 associations 50 000 licenciés	Non
Lille (10^e) Directeur des Sports et Chargée de projet à la maîtrise d'ouvrage, programmation des équipements	234 058	PS	250	340 associations 20 000 licenciés	OMS

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Rennes (11^e) Directeur des Sports et Responsable de l'unité Patrimoine sportif	212 939	PS	200	290 associations 45 000 licenciés	OS
Reims (12^e) Directeur de la REMS	184 011	PS	250	190 associations 20 000 licenciés	OS
Le Havre (13^e) Responsable du service Patrimoine sportif	178 070	UMP	180	650 associations 30 000 licenciés	OS mais plus du tout en lien avec la Mairie depuis 1995 (changement de municipalité)
Orléans (32^e) Directeurs des sports	117 833	UMP	140	170 clubs 22 000 licenciés	Non (Commission municipale des sports et de la vie associative)

Le budget présente des caractéristiques variables en fonction des équipements programmés, les grands projets pouvant avoir une incidence sur ces chiffres c'est donc pour cette raison qu'il n'est pas indiqué mais affiné dans les points concernant chaque ville. Le nombre d'équipements sportifs n'apparaît pas dans ces éléments car, même si les villes interrogées ont donné leur nombre de structures, toutes n'ont pas la même manière de comptabiliser leurs équipements. Par exemple, certaines collectivités comptent le nombre de complexes sportifs et de stades, d'autres le nombre de terrains par complexe sportif ou stade. La définition des équipements sportifs impacte donc le recensement du patrimoine. En revanche, la présentation des axes politiques, des principes d'organisation de la gestion des équipements et les principes d'utilisation des équipements (hiérarchie des utilisateurs) permettent d'observer comment les équipements sportifs existants sont utilisés.

2. Le processus de programmation des équipements sportifs

Dans cette partie le processus de programmation sera retracé, selon la description de chaque personne rencontrée, afin de ne pas dénaturer la nature de ce processus. La partie analytique interviendra ensuite de manière à identifier les points communs et les spécificités de chaque ville. Cette partie se penche donc principalement sur la manière dont travaillent les élus de la municipalité avec les cadres de l'administration pour mettre en œuvre la programmation des équipements sportifs. Les thématiques abordées lors des entretiens concernent dans un premier temps l'organisation du service des sports et plus précisément le domaine des équipements sportifs, les principaux axes de la politique sportive en matière d'espaces dédiés ou non aux APS, la méthode d'analyse des besoins, le processus décisionnel, les financements, les nouveaux projets et la répartition des missions avec les

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

compétences métropolitaines pour les villes ayant activée la compétence sport ou une compétence en lien avec les grands équipements.

2.1 Orléans

En 2008, suite aux élections municipales, le maire a écrit aux adjoints, aux conseillers municipaux, au Directeur général, aux Directeurs des services opérationnels et non opérationnels pour leur communiquer la feuille de route à suivre tout au long du mandat. Cette feuille de route indique selon le secteur de chacun les projets souhaités par la municipalité (réflexion autour de la construction d'un Arena, reconstruction d'un gymnase, ou encore des directives plus générales comme veiller à la maintenance des équipements). Ces projets ont ensuite été traduits en investissements, en lien avec l'Adjoint aux Finances et sa direction, puis planifiés dans le PPI qui est communiqué en même temps que la feuille de route. L'avancement de ces projets fait l'objet d'échanges réguliers entre l'Adjoint aux Sports et le Directeur des Sports.

Le projet, même piloté par la direction technique, reste à l'initiative de la Direction des Sports, selon la feuille de route. Cette dernière travaille sur les besoins, elle fait une fiche diagnostic des opportunités. Cette fiche s'inspire de « ce que nous Direction des Sports on ressent à la fois de l'état du quartier et de l'état des besoins sportifs du quartier, que ce soit sport de proximité, scolaire ou associatif, c'est notre ressenti, notre feeling » (Directeur des Sports). Pour la constituer le Directeur nous explique qu'il commence à lister ce qui leur paraît correspondre aux besoins du quartier. La part du subjectif est donc très importante. IL justifie cela en indiquant que c'est le moment du projet « où on rêve, on a encore le droit de se faire plaisir et euh de définir pour nous un cadre qui serait idéal donc on s'en prive pas » (Directeur des Sports). Ce peut être aussi un cadre d'analyse construit sur des ressentis pour ne pas dire des a priori dans lequel sont susceptibles d'interférer nombre de pressions. Il arrive que suite à la traduction de ces besoins en projet d'équipement, le montant financier de départ soit dépassé. Les élus tranchent alors en fonction de l'intérêt du projet pour savoir si des éléments doivent être supprimés ou s'ils déplacent la réalisation d'un autre équipement. Ce cas de figure n'arrive que très rarement.

Une fois que le préprogramme et le programme sont validés par les élus, c'est la direction du Patrimoine qui se charge du suivi des opérations. Selon le mode de gestion défini, c'est ensuite la Direction des Sports qui se charge de l'utilisation de l'équipement. Dans la direction du Patrimoine, il n'y a pas de spécialité sport. La Direction des Sports est donc associée en amont que ce soit sur les grands projets ou les travaux de maintenance. Pour les opérations de grosses réparations (dans laquelle peut entrer la programmation d'un synthétique par exemple), un dialogue s'établit avec l'élu et un collaborateur responsable du

suivi technique du patrimoine pour arbitrer le choix des opérations qui entrent dans cette enveloppe (500 000 €).

Outre la vision des cadres de la Direction des Sports sur l'analyse des besoins, le Directeur des Sports explique qu'une instance appelée le Conseil consultatif du sport orléanais est consultée régulièrement (3-4 fois par an) à la demande du maire et de ses adjoints. Ce conseil est constitué de la Direction des Sports, de représentants locaux du Ministère de la Jeunesse et des Sports, des membres du CDOS, du CROS et d'un certain nombre de personnalités des associations. L'objectif principal est d'identifier les attentes en matière de politique sportive, notamment en ce qui concerne les projets relatifs au patrimoine. Le maire a, par exemple, consulté ce conseil à deux reprises sur le projet de l'Arena.

Les pratiques émergentes sont, quant à elles, prises en compte dans le cadre précis des équipements de proximité. Les élus ont créé en début de mandat une Direction de la proximité car c'était un axe fort de leur programme. Ces équipements prennent principalement la forme de citystades. Ils sont généralement implantés dans les différents quartiers de la ville sans qu'en soit obligatoirement informée la Direction des Sports. Le Directeur des Sports explique que le rôle de sa direction est de gérer les créneaux d'équipements pour les associations sportives, mettre en place des animations mais pas forcément de mettre en œuvre des équipements/espaces ouverts pour les enfants des quartiers. Même s'ils ne sont pas à l'origine des projets, contrairement aux autres équipements sportifs, il accepterait volontiers de répondre si la Direction de la proximité avait besoin de leur avis. Cela s'est déjà produit mais pas de manière systématique.

Le Directeur des Sports insiste sur le fait que le lien avec le Mouvement sportif est très fort. Toutes les demandes associatives ne sont néanmoins pas toujours suivies. Certaines réussissent parfois à trouver des sources de financements pour inciter la ville à programmer les équipements qu'elles souhaitent et prennent ainsi des initiatives au niveau de la construction de certains équipements. Il évoque ainsi deux cas. Le premier concerne un club d'escalade qui souhaitait voir réalisé une extension de son mur pour la pratique handisport. N'ayant pas été suivi dans un premier temps par la municipalité, le club a réussi à trouver les financements auprès du CROS et du CNDS pour financer ce projet (30 000 €). La mairie doit à présent en autoriser la construction sur un bâti lui appartenant. Le second, celui d'un club de football qui a construit une nouvelle buvette (150 000 €) car l'ancienne était insalubre. Cette buvette a été autofinancée et, bien qu'étant sur une propriété de la ville, elle ne lui appartiendra pas. Le Directeur précise qu'il y a des clubs plus ou moins riches mais que ce type de projet autofinancé est quand même rare.

Dans les missions de la Direction des Sports, le Directeur évoque qu'elles ont été clairement discutées par les élus et que leur priorité est « de faire le maximum pour accompagner le Mouvement sportif dans son épanouissement d'ensemble ».

2.2 Le Havre

Le responsable du Service Patrimoine de la Direction des Sports explique qu'il n'est pas issu du milieu sportif mais de la filière technique. Lorsqu'il est arrivé à la Direction des sports, il disposait d'une dizaine d'agents formés dans divers corps de métier afin d'intervenir sur les équipements sportifs. Pour des raisons de mutualisation, une partie des agents (atelier) a migré au sein de la direction qui gère toutes les interventions de maintenance des équipements. Il est donc aujourd'hui le seul à intervenir en matière de patrimoine sportif puisque l'autre partie concerne l'exploitation des équipements sportifs (entretien, accueil, etc.). Il explique que la programmation des équipements commence environ deux ans avant les élections municipales. Concernant celles de 2008, il lui a été demandé une liste de tout ce qui pourrait être fait en matière d'équipements sportifs pour le prochain mandat 2008-2014. Il a ainsi commencé à écrire « des listes à la Prévert » pour faire l'état de ce qui pourrait être fait en matière d'équipements. Il s'agissait alors principalement de constructions neuves ou de restructurations d'équipements et non pas de maintenance (d'autant plus que celle-ci diminue financièrement d'environ 80 000 à 150 000 €). L'analyse des besoins se fait, pour lui, par « la force des choses » car il travaille dans le service Patrimoine depuis 30 ans. Il connaît les besoins par ses collègues du Service de l'exploitation des équipements sportifs et, plus particulièrement, concernant les rénovations car les équipements vieillissent. Il observe, par ailleurs, que de nouveaux besoins émergent ainsi que de nouvelles disciplines. Il estime donc qu'il ne procède pas selon une méthodologie de programmation mais que l'analyse se fait principalement à partir de sa connaissance et de son expérience en ce domaine. Pour concevoir ses listes, ses premiers constats débutent à partir d'une approche technique sur le patrimoine existant. Les gymnases qui ont été construits il y a environ trente ou quarante ans font ainsi l'objet de propositions de restructurations. Les orientations qu'il propose sont liées à la qualité ou au confort que ne propose pas/plus ou pas encore l'équipement. Il peut y avoir une réorientation de son utilisation vers des salles spécifiques selon les utilisateurs. En ce qui concerne les stades de football, leurs besoins sont pour lui facilement identifiables car ils concernent la création de terrains synthétiques ou de salles annexes telles que des espaces de convivialité ou de musculation. Il propose également les deuxièmes tranches d'équipements. En effet, une première tranche a parfois été construite dans un premier mandat (le terrain et les vestiaires par exemple) mais la seconde (club house, bureaux...) doit être construite au deuxième, faute de financement suffisant, si elle intéresse toujours les élus. Il classe ensuite les divers travaux de maintenance de plus ou moins grande importance, notamment à partir des mises aux normes obligatoires (comme dans les piscines et la patinoire). Il dresse également une liste complémentaire pour tout ce qui concerne les projets ou idées émergents durant le mandat qui s'est écoulé. Il ajoute que pendant la période d'élaboration de ces listes, il travaille en collaboration avec sa Directrice,

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

dont la vision est plus globale, dans le but de visiter le parc d'équipements sportifs et partager des pistes de réflexion prospective sur les investissements. Il précise que sa vision est très technique et que lui n'a, par exemple, pas conscience des points de blocage dans les demandes de créneaux horaires des équipements sportifs. Il essaie ensuite de classer ces listes par thématique et indique des estimations financières par rapport aux ratios des équipements créés les années précédentes. Ces listes sont ensuite transmises aux élus qui choisissent selon leurs priorités et selon les montants financiers prévus pour chaque thématique (sport, éducation, culture, etc.). En matière de sport, ces orientations sont principalement axées sur les activités nautiques, plus particulièrement la voile. Un axe fort sur la sécurité a également été développé au niveau du patrimoine sportif couvert (mise en place de caméras de surveillance ainsi que des contrôles d'accès).

Sur à peu près 80 millions chiffrés dans sa programmation initiale, il ne reste environ que la moitié. En fonction d'autres arbitrages politiques, cette somme a diminué au bénéfice d'investissements dépendant d'autres directions de la ville, qui sont planifiés sur les années du mandat.

Les investissements « Sports », représentent environ 4 ou 5 millions d'euros par an, sachant qu'il faut essayer de livrer les équipements un ou deux ans avant les élections. Ce qui montre la portée électorale de la programmation/réalisation des équipements sportifs. Son rôle s'inscrit donc dans la phase d'aide à la décision et dans la phase de programmation des équipements en fonction d'une commande politique (listes établies, chiffrées, notes ou rapports sur les projets d'équipements). Une fois que les élus ont validés ces projets, toute la partie technique, à savoir la direction d'opération revient au service des bâtiments. Après l'appel d'offres, qui consiste à faire une mise en concurrence pour choisir une entreprise ou un cabinet d'architectes, le responsable du service du Patrimoine de la Direction des Sports s'occupe des demandes de subventions pour obtenir des financements d'autres collectivités. Il assiste, ensuite ponctuellement, à des réunions de chantier pour s'assurer que le projet avance jusqu'à la livraison de l'équipement.

Le responsable du patrimoine précise que l'un des moyens privilégiés pour analyser les besoins est l'identification des manques de créneaux d'utilisation des équipements. Ce constat apparaît principalement lors de la rencontre annuelle avec les clubs dans le cadre de l'attribution des équipements. Les demandes insatisfaites ressortent de manière plus prégnante au niveau du football. Il explique que pour les sports en salle, les associations sont toujours les mêmes car la Direction des sports évitent d'avoir de nouvelles créations d'associations ou de clubs. D'autant plus si cette nouvelle association se crée autour d'un faible nombre de personnes pour bénéficier de terrains. Les associations déjà existantes sont également incitées à se rassembler pour qu'ils puissent mettre en commun les créneaux d'équipements, les subventions mais également les joueurs. La Direction des Sports a identifié 650 associations sportives. Il précise qu'il est nécessaire de contenir le nombre et

de favoriser les regroupements au détriment des créations. Chaque nouvelle association qui se présente doit se rapprocher des associations existantes sans quoi elle ne peut bénéficier d'aucune subvention pendant deux ans et d'aucun créneau. Il arrive que certains demandent à être reçus par l'élu ou la direction ce qui n'a cependant pas d'incidence sur la suite car leur requête sera rarement prise en compte. Lorsque la Directrice des sports doit mener des négociations concernant la fusion de deux entités, si les clubs acceptent, elle doit proposer des contreparties pour entériner cette entente. Ces contreparties peuvent concerner la programmation des équipements sportifs car les associations opposent qu'ils ont plus d'adhérents et qu'il leur faut donc un bureau, un club house ou autre salle annexe. Deux clubs de volley se sont par exemple rassemblés ce qui a engendré un travail de restructuration d'un gymnase selon les besoins de ces deux clubs (création de bureaux et de salles de réunion). Ces fusions restent toutefois assez ponctuelles et concernent les clubs importants ce qui reste un atout. Ces relations directes avec les clubs s'expliquent par l'absence d'un Office des Sports. Il a été supprimé après 1995, lors d'un changement de majorité (la mairie est aujourd'hui UMP alors qu'elle était restée PC durant une trentaine d'années). Cette suppression peut s'expliquer politiquement car la municipalité élue en 1995 a voulu casser les réseaux sportifs en lien avec les politiques de l'ancienne majorité.

Certaines associations bénéficient également de subventions d'investissement pour entretenir leur patrimoine. Elles demandent également des subventions au Département et à la Région pour finaliser leur budget. Cette aide leur est accordée seulement après avoir vérifié que leur budget et l'opération soient viables (aux plans technique et juridique) non seulement au niveau du montant de l'investissement mais aussi des frais de fonctionnement. Ces subventions se font selon lui à la marge et sont « très politiques ».

Quant à l'analyse des autres besoins, relative aux pratiques émergentes, ces besoins peuvent être détectés à travers les dispositifs du secteur Animation et Vie sportive (dans les écoles ou dans les quartiers). Leurs actions se déclinent dans les différents territoires de la ville. Parfois, ce peut être des personnes qui viennent directement à la Direction des Sports. Il y a, par exemple, un groupe de personnes qui souhaitait faire construire une piste artificielle de ski. Ces nouvelles disciplines sont difficiles à identifier car les pratiquants utilisent des espaces non dédiés à la pratique sportive et ne se regroupent pas toujours en association. Ils souhaitent simplement pratiquer une nouvelle activité. Il y a cependant des projets qui prennent forme grâce à l'action de ses pratiquants comme cela a été le cas pour le Skatepark. Au départ ce sont principalement des jeunes en roller, skate ou BMX qui utilisaient le mobilier urbain, autour de l'Hôtel de Ville et d'autres espaces publics. Le maire a souhaité qu'une alternative soit donnée à ces jeunes pour s'adonner à leur pratique. Une première rampe a ainsi été implantée près de la plage. Celle-ci s'est avérée incohérente puisqu'elle n'était presque pas utilisée et que les jeunes continuaient à envahir l'espace urbain. Elle avait été prise sans concertation. Une rencontre a donc été organisée entre les

jeunes pratiquant des sports de glisse et la Direction des Sports afin de cerner leurs attentes. Il explique que les premières rencontres ont été délicates car il s'agissait principalement de jeunes âgés de 12 à 14 ans qui n'exprimaient pas toujours clairement ce qu'ils attendaient. De plus, ils représentaient trois disciplines dont les spécificités ne requièrent pas toutes les mêmes structures. Enfin, il devait pratiquement aller les chercher dans la rue pour leur demander à quoi pourrait ressembler la future aire de glisse. Il leur a montré des catalogues pour leur donner des idées, mais cela n'avancait pas, la communication avec un adulte était de surcroît difficile pour eux. C'est lorsqu'un ancien pratiquant qui travaillait dans un cabinet d'architecture s'est intéressé au projet que les choses ont commencé à prendre forme. Il s'est chargé de recenser les besoins auprès des jeunes et a mobilisé ses réseaux. Il précise que ce projet étant une volonté du maire, il ne fallait pas se tromper sur le type d'équipement. Finalement le projet a abouti et a coûté 750 000 € au lieu de 250 000 € prévus initialement. La condition, avant de débiter la construction, était que les pratiquants se regroupent en association ce qu'ils n'ont pas fait. Il existe, néanmoins, une association de roller qui s'est créée et propose une initiation dans les écoles, en dehors des temps scolaires, le samedi matin notamment, avec des écoliers qui reviennent dans la cour de l'école, en famille, pour s'initier au roller. Le Skatepark est aujourd'hui un outil qu'ils utilisent et qui sert à créer des animations, notamment durant le grand week-end de la glisse urbaine qui attire des pratiquants de la France entière.

Par ailleurs, des citystades sont également programmés pour s'implanter dans divers quartiers. Mais ce n'est pas la Direction des Sports qui est à l'origine de ces projets mais le secteur de la vie des quartiers. Ce ne sont donc pas des crédits issus de la Direction des Sports mais souvent des crédits ANRU¹⁷. Il précise, également, que ce type de projet provient davantage de demandes politiques que de besoins observés. D'autres équipements permettent également aux habitants de pratiquer leurs activités en libre accès comme les terrains de foot. Là encore, cela relève toutefois plus d'une obligation que d'un choix politique car les grilles ou cadenas des stades sont forcés ou cassés afin de pouvoir accéder à l'équipement. Ils ont ainsi décidé de laisser certains créneaux en accès libre, sur les terrains synthétiques ou certains terrains gazonnés.

Enfin, un plan d'eau doit être conçu afin de développer le secteur de la voile (dans le cadre de la proximité de Paris, dans le projet du « Grand Paris »). Le responsable ajoute qu'en général, dans le mandat deux terrains synthétiques, un gymnase et une restructuration d'équipement sont entrepris.

¹⁷ Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

2.3 Reims

A Reims, deux systèmes de gestion des équipements sportifs municipaux cohabitent. Celui d'un établissement public, la REMS¹⁸ et la Direction des Sports de la Ville de Reims. L'organe de décision est toutefois le même puisque l'Adjointe aux Sports est Présidente du Conseil d'Administration de la REMS. Historiquement, c'était l'Office des Sports qui gérait les équipements sportifs, puis une SPIC¹⁹, dans laquelle ont été intégrés à la fois des agents salariés de droit privé et une trentaine de fonctionnaires municipaux qui avaient été mis à disposition de cette organisation. A partir de 1983, cette organisation a pris le nom de COGIM²⁰ jusqu'en 1995 où elle est dénommée par la REMS telle qu'elle est connue aujourd'hui. En 2012 une fusion entre la Direction des Sports et la REMS devait permettre de rassembler la gestion des équipements sportifs au sein de la même organisation. Le Directeur actuel, qui était Directeur de la REMS lorsqu'il a accepté de répondre à l'entretien proposé dans le cadre de cette étude explique qu'il s'agit d'un bon outil de gestion entre la régie directe et la délégation de service public. En effet, grâce à ce mode de gestion, il est possible de gérer à la fois des contrats de droit public et des contrats de droit privé. Il donne l'exemple des MNS²¹ qui peuvent par exemple bénéficier d'un intéressement au chiffre d'affaire. La gestion des équipements est donc répartie soit sous la responsabilité du chef de service des équipements sportifs, soit sous la responsabilité des chefs d'établissement lorsque les équipements sont restés sous la gestion de la REMS. Quant à la maintenance des équipements elle est répartie entre du personnel REMS et le service du Patrimoine de la Ville de Reims. Une partie du patrimoine est très vieillissant, l'autre plutôt neuve avec de grands équipements structurants comme le stade Delaune qui a été livré en 2008, ou le Complexe René Tys composés de plusieurs salles de sports, certaines spécifiques et d'autres plus polyvalentes.

Une nouvelle municipalité élue en 2008 a souhaité mettre en place plusieurs axes en matière d'équipements sportifs. Le premier concerne la fusion de la Direction des Sports et de la REMS afin d'avoir une vision globale et cohérence dans les choix de programmation et de gestion des équipements. Les conditions d'accès à tous aux équipements sportifs est un des axes principaux. Il doit principalement s'organiser autour de la rénovation, la modernisation, l'adaptation et une meilleure exploitation des équipements sportifs. Pour optimiser la concrétisation de cet objectif, les élus ont opté pour la réalisation d'un audit ayant pour finalité l'élaboration d'un schéma directeur. Des analyses techniques et fonctionnelles ont ainsi été engagées sur le patrimoine existant afin d'identifier les manques et programmer les créations, rénovations et restructurations d'équipements. Cette étude a ainsi permis de

¹⁸ Régie des Équipements Municipaux Sportifs de la Ville de Reims

¹⁹ Société Publique Commerciale et Industrielle

²⁰ Conseil de Gestion des Installations Municipales

²¹ Maîtres Nageurs Sauveteurs

dresser les principaux projets dans un PPI sur les années du mandat restantes. Ce schéma directeur s'inscrit également dans un programme d'aménagement plus large appelé Reims 2020 qui pose des pistes prospectives concrètes sur la ville de Reims de demain. Chaque projet est pour le moment décidé entre l'Adjointe aux Sports, la Direction des Sports et la Direction du patrimoine. Le processus de programmation des équipements sportifs n'est pas encore totalement fixé car la Direction des Sports est en cours de réorganisation. Le Directeur explique que la réponse aux nouveaux et futurs besoins est un nouvel enjeu dans le cadre de cette fusion car il ne sait pas si aujourd'hui les besoins de la population sont satisfaits ou non. La REMS est une régie gestionnaire qui n'avait pas pour vocation d'anticiper ou imaginer le besoin. Il y a par conséquent beaucoup d'équipements sportifs mais la ville n'a peut être pas été assez rationnelle dans l'utilisation de ces équipements car elle n'a pas forcément construit dans l'objectif de répondre à des besoins. Il n'y a pas encore par exemple d'équipements dédiés aux sports de glisse urbaine (roller, skate, BMX) ou au futsal. Les associations de skate et de BMX ont toutefois été rencontrées pour recenser les attentes sur la future aire de glisse livrée en 2014. Le Directeur des Sports souligne toutefois un manque d'approche sociologique pour analyser les besoins émergents, malgré l'élaboration du schéma Directeur. Ses réseaux lui permettent pour le moment d'identifier des besoins tels que les retours des conseils de quartier, ou ceux des agents qui travaillent dans les équipements sportifs. Quant au rôle de l'Office des Sports, il est de rassembler les associations afin de les soutenir dans leur gestion. Une majorité des associations y adhèrent. Il dispense par exemple des formations thématiques sur la comptabilité, la jurisprudence, etc. L'adhésion des clubs ou associations sportives n'est pas obligatoire pour bénéficier de subventions ou de créneaux d'utilisation des équipements. Les associations passent directement par la ville ou la REMS pour ce type de demande. Il existe, également, des associations historiques notamment au niveau de l'athlétisme et du football qui ont un lien fort avec les élus. Cette écoute s'explique en partie pour des raisons historiques. Reims est le berceau de l'hébertisme pour l'athlétisme et l'équipe de football du Stade de Reims des années Kopa représente un mythe. La nouvelle municipalité souhaite, néanmoins, rétablir davantage de transparence et d'équité entre les associations sportives. Les États généraux du sport ont constitué un temps fort mené au début du mandat. Il s'agissait de rassembler les associations et concevoir, en concertation, une charte du sport à Reims ainsi qu'une charte d'utilisation des équipements sportifs. Un service a également été créé dans le but d'apporter une attention particulière au milieu associatif. Pour le Directeur, le milieu associatif rémois a pu bénéficier de missions de service public importantes à certaines époques (équipements sportifs, crèches, etc.). Les associations ont été habituées à percevoir des subventions sans avoir de contreparties précises à fournir, ce qui pose des problèmes aujourd'hui car Reims n'est plus une ville riche même si l'arrivée du TGV ou, encore, la

création d'une agence d'investissement chargée de faire venir de nouvelles entreprises sont susceptibles de doper à terme le tissu économique.

Il ajoute que les difficultés actuelles ne sont pas issues de cette délégation de service public mais surtout du manque d'évaluation qui aurait dû accompagner les moyens attribués, à présent « quand il s'agit aujourd'hui de contrôler vous n'avez pas le droit ».

2.4 Lille

Le Directeur des Sports commence son propos à partir d'un historique des politiques sportives. Il explique qu'avant les années 1980 il n'y avait pas d'orientations politiques particulières. C'est seulement lorsqu'un Adjoint aux Sports, lui-même sportif, a impulsé le développement des politiques sportives que tout a commencé à prendre forme. Un des objectifs principaux en matière d'équipements sportifs était de construire des espaces composés à la fois de terrains et de salles, notamment en vue de rationaliser les coûts de fonctionnement. De plus, il a souhaité développer les clubs de football en attribuant une aide financière et matérielle aux clubs de football implantés dans les quartiers. Aujourd'hui les axes forts de la politique sportive sont l'accès de tous aux équipements sportifs, « selon les besoins, aptitudes, désirs, les possibilités et motivations de chacun ». L'accessibilité, la qualité et la proximité des équipements constituent, en conséquence, un enjeu important pour le « sport pour tous ». Cet objectif se traduit dans la rénovation des terrains synthétiques, des complexes sportifs et des piscines ainsi que l'amélioration, l'acquisition et la création de complexes sportifs. La Direction des Sports dispose d'un service des équipements sportifs ayant pour mission essentielle leur gestion. Concernant la programmation des équipements sportifs, les projets sont le résultat d'une concertation entre la Direction thématique, le Service de l'Urbanisme et plus précisément les deux personnes chargées de mission de la maîtrise d'ouvrage. Ces projets intègrent une logique d'aménagement territorial car ils sont considérés comme des équipements structurants. A ce titre, il existe une forte volonté politique de construire des équipements sportifs de qualité quel que soit le quartier. La dimension paysagère est, également, très importante même si les équipements peuvent être plus ou moins structurants selon leur utilisation. Leur implantation est choisie de manière à favoriser la mixité sociale des utilisateurs. Les projets de ce mandat sont davantage créés dans les quartiers sensibles du sud de Lille. La Halle de glisse a été réalisée dans un secteur permettant un accès facilité aux jeunes de l'agglomération. Ce principe a bien fonctionné puisque la moitié de la population qui fréquente le Skate Park provient de la communauté urbaine et l'autre des lillois. Il y a également une volonté de construire une vie autour des équipements sportifs avec l'aménagement de lieux de convivialité « on ne se contente pas de planter un équipement sans rien autour ». Le futur Palais des sports sera, par exemple, créé dans un quartier dit

sensible à proximité d'un jardin botanique dont la construction est programmée. La mixité des thématiques des équipements et la mixité sociale doivent être présentes dans les projets. Les équipements sportifs devenaient parfois des bâtiments enclavés ce qui pouvait entraîner une stigmatisation en fonction de certain type d'équipement. Le Directeur des Sports et la personne chargée de projet de la programmation des équipements précisent que le but de ces rapprochements thématiques est de mutualiser les espaces car ils sont contraints par la densité urbaine. Quels que soient les projets, que ce soit au niveau du choix des architectes et des matériaux, les équipements doivent être beaux et refléter une architecture réfléchie. « Tout doit être fait pour faciliter l'ouverture à tous les publics et leur accueil ». Par exemple, un projet prévoit la construction d'un terrain de basketball sur le toit terrasse d'une école. Une entrée indépendante sera effectuée afin de le rendre accessible de l'extérieur lorsque l'école est fermée et n'aura donc pas qu'une utilisation scolaire. Le but est de viser la rentabilité de l'équipement par l'optimisation de ses usages d'où l'importance de la qualité et l'attractivité de l'équipement. Les aménagements sont pensés dans la globalité des besoins, qu'ils soient sportifs, culturels, de loisirs, de services ou de restauration sur un même site tout en étant performant dans l'offre d'équipement (une médiathèque accolée à une piscine par exemple avec un lieu de restauration commun sur site à proximité). Les nouveaux projets proposent également des lieux couverts non fermés ce qui permet de faciliter l'accès libre afin de pouvoir pratiquer quand il pleut. Le processus de programmation est d'abord issu de l'adéquation des objectifs du programme municipal et des propositions de la Direction des Sports à partir d'un travail collaboratif avec la maîtrise d'ouvrage. Une fois les validations politiques sur ces projets ils sont planifiés dans un PPI. Ce document est mouvant car il suit l'actualité des programmes qui peuvent évoluer ou d'autres qui sont reportés. Le Directeur explique ce qui a pu le surprendre par ailleurs, à savoir que presque toutes leurs propositions aient été acceptées. Ce travail de collaboration entre un chargé de projet sur la partie programmation des équipements de toutes les thématiques et la Direction des Sports est relativement nouveau (en fait depuis le début du dernier mandat) mais qu'il a rapidement fonctionné. Le schéma directeur des aménagements urbains prévoit lors du prochain mandat l'intégration des nouvelles pratiques ainsi que le rééquilibrage de l'offre d'équipements sur le territoire dans les quartiers situés au nord de la ville bien que l'espace foncier y soit plus restreint. Des projets innovants peuvent être envisagés en hauteur comme cela peut se faire dans d'autres pays (Salat, 2010). Des projets vont aussi émerger d'anciens quartiers industriels (fluvial, ancienne gare routière, friches industrielles). Après la validation des projets de programmation, ces chargés de projet peuvent être interpellés par l'intermédiaire des DGA ou par les directions thématiques. Elles reçoivent des commandes des diverses directions que leur Directeur leur transmet pour effectuer une prise de contact et identifier les besoins. Elles associent ensuite la direction de l'urbanisme à leur travail de programmation et procèdent à des échanges

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

avec les directions et les élus. Pour ces chargés de projet, leur rôle se fait en amont sur la phase d'analyse des besoins, la construction du programme, l'appel d'offre, le lancement des concours qui déterminent le choix du maître d'œuvre. Lors de l'analyse des offres les directions concernées sont associées. Après ce sont les agents de la conduite d'opération qui prennent le relais. Ils sont accompagnés d'une personne du service des équipements sportifs pendant la phase de travaux. Pour être optimal, le respect de la vision des uns et des autres est important, même si ce processus au départ a pu ralentir la conception des projets le temps d'harmoniser toutes ces visions.

Des anecdotes illustrent en quoi la phase de programmation est importante, notamment pour le maire. Celle-ci tient à valider tous les projets et n'hésite pas « à renvoyer les services ou les architectes à revoir leur copie si cela ne lui plaît pas ». En ce qui concerne les financements, il est possible que certains projets dépassent l'enveloppe puisqu'il y a des scénarii qui englobent d'autres thématiques. Même si ce dépassement financier est important, il est parfois retenu par les élus alors que les services ne l'auraient même pas envisagé. Les cas sont plutôt rares et concernent de grosses opérations d'aménagement. La personne chargée de projet ajoute « que ce n'est pas qu'une question d'argent, mais une question de long terme car un équipement est construit sur 30 ou 40 ans pas sur 5-6 ans. » Les sommes investies dans les projets atteignent pour ce mandat près de 100 M€ par an en investissement (tout confondu). La rénovation du patrimoine urbain est un axe fort du programme municipal.

L'analyse des besoins s'opère à partir d'une rencontre avec les associations sportives que la Direction des Sports a recommandée au chargé de projet. La programmation est ainsi le résultat de l'étude des entretiens passés avec les personnes de la Direction des Sports et des associations. Le Directeur pense que c'est un atout que ce soit une personne en dehors de la Direction des Sports qui rencontre les associations car le dialogue est plus neutre. Un seul interlocuteur est donc à la base de l'analyse de tous les besoins ce qui crée des opportunités foncières comme cela a été vu précédemment. Pour les pratiques libres, elles ont été intégrées dans le schéma Directeur, car l'analyse de ces besoins requiert un travail spécifique (enquêtes publiques, de terrain par un cabinet de consultant ou des équipes pluridisciplinaires avec notamment une vision sociologique sur les usages). C'est le cas, par exemple, pour le projet de la citadelle Vauban dans lequel sont prévus des parcours pour marcher, courir, mettre en valeur le patrimoine et relier également des cheminements piétons afin de mailler différents quartiers. A cela s'ajoute des politiques d'usage pour favoriser l'accès à des équipements à certains publics (seniors, femmes d'origine magrébine, jeunes des quartiers, etc.). Le travail sur le sport loisir se développe beaucoup mais seulement à partir de la création d'équipements. Il concerne un ensemble d'offres d'animation, un travail avec les associations, une animation sportive de proximité et des passerelles qui peuvent se créer entre ces différents dispositifs.

Cette méthode présente beaucoup d'avantages mais elle suscite parfois des difficultés car beaucoup de projets doivent se concrétiser simultanément. Certains projets impliquent, par ailleurs, des modifications de la voirie ou des aspects plus techniques ce qui peut ralentir leur réalisation.

Les exemples de grands projets d'équipements qui illustrent les orientations développées précédemment sont les suivants : le stade de football (50 000 places), un stade ballet, le jardin des sports, la rénovation complète d'un Tennis club, la piscine de Lille Sud. Deux projets piscines sont aussi complètement financés par la communauté urbaine mais le suivi des projets s'organise autour des villes concernées par l'implantation.

2.5 Montpellier

Les missions relatives aux équipements sportifs sont réparties entre la Ville de Montpellier et Montpellier agglomération. Cette scission provient d'une volonté de placer la compétence sport au niveau métropolitain depuis 2002. Les compétences optionnelles choisies au niveau de la métropole concernent l'apprentissage de la natation et le patinage scolaire, le soutien au sport de haut niveau (20 clubs subventionnés) et les manifestations sportives d'intérêt communautaire (financement mais pas la partie opérationnelle). Le service des sports de la métropole gère ainsi les infrastructures comme les piscines et les grands équipements sportifs (football, handball et rugby) qui ont été transférées en 2003 ainsi que le personnel et des moyens financiers. Le service est composé de 150 personnes à temps plein pour gérer l'exploitation des équipements, la partie technique étant plutôt déléguée à des entreprises. Les missions sont donc bien séparées entre le service de l'agglomération et celui des villes car il y a très peu d'interactions. Sur les manifestations, les services sont parfois amenés à travailler autour de certains projets comme le Festival International des Sports Extrêmes. L'agglomération est présente au titre de financeur alors que la Ville de Montpellier se positionne sur la partie logistique. Le service Jeunesse et Sports de la ville est intégré à la Direction de la Réussite éducative. Il regroupe 150 agents même si les missions en matière d'équipements et d'animation sont réparties entre la Ville et l'agglomération. La programmation des équipements sportifs peut être envisagée par les deux entités. C'est pour cette raison qu'un échange a eu lieu, dans un premier temps, avec le responsable du service de la Jeunesse et des sports de la Ville de Montpellier puis, dans un second temps, avec le responsable des sports de l'agglomération.

Pour le service de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Montpellier, les axes politiques qui guident la programmation des équipements s'inscrivent à la fois sur la rénovation et la création d'équipements. Pour élaborer le PPI, les projets sont fixés par le maire et les élus puis sont ensuite planifiés et chiffrés sur toute la durée du mandat. Il y a parfois des projets

objectivés à partir de critères techniques ou des besoins des associations et d'autres qui émergent sans avoir fait l'objet d'échanges avec les directions. Des projets sont également proposés par le service de la Jeunesse et des Sports et validés par l'Adjoint aux Sports. Il existe plusieurs cas de figure. Le responsable souligne que « tout est prévu mais tout est modifiable ». Dans le processus de programmation, il explique qu'il n'arrive toujours pas à situer la limite entre l'idée du projet et sa concrétisation car il n'y a pas vraiment de point de départ. La programmation peut se décider à partir de plusieurs paramètres. Elle peut être en lien soit avec des questions de budget imparti à un projet en particulier (crédits du CNDS), soit provenir d'une volonté politique soit se situer dans la continuité d'une étude d'un cabinet ou d'un travail avec les architectes. L'initiative d'un projet se trouve par conséquent à un point de convergence d'intérêts qui n'est pas forcément formalisé. Il cite comme exemple la rénovation d'une piste d'athlétisme. Plusieurs alertes ont été émises par les associations utilisatrices car beaucoup d'athlètes s'étaient blessés. Par ailleurs, le Mouvement sportif sollicitait la ville pour avoir un nouvel équipement qui pourrait accueillir des grandes manifestations sportives. L'organisation de telles manifestations pouvaient se justifier pour valoriser des athlètes locaux de haut niveau qui atteignent des résultats dans les grandes compétitions (certains ont obtenu des titres de champions d'Europe). Le pôle d'athlétisme de Montpellier bénéficie, en outre, d'une reconnaissance au niveau national. Tous les acteurs fédéraux (CROS, CDOS, DTN) ont formulé une demande identique pour avoir un nouvel équipement d'athlétisme. Les élus souhaitaient également davantage communiquer sur l'athlétisme afin que les résultats des athlètes locaux soient mis en valeur. Cette convergence d'intérêts, a donc abouti à un projet de piste d'athlétisme. Pour le financer, le CNDS peut fournir une aide à hauteur de 100 à 150 000 €. D'autres partenariats s'avèrent également possible avec la Région, le Département et la Métropole. La Ville a choisi de mettre également des crédits afin d'entériner la réalisation de ce projet. Cette réalisation s'est ainsi décidée, en seulement quelques mois, alors qu'elle ne figurait pas sur le PPI, car elle coïncidait aussi avec l'organisation des Jeux Olympiques l'année suivante.

La phase de réalisation est ensuite confiée, pour ce projet ou d'autres, au service des constructions et de la maintenance si les montants sont inférieurs à 5 M€. Les agents de ce service ont, en partie, pour mission d'instruire le projet dans la phase opérationnelle. Cela peut être la rénovation d'un gymnase. Les besoins pour ce type d'opération découlent généralement des demandes des associations sportives qui sont parfois associées au suivi des travaux. Même lors de la livraison d'un équipement, des modifications peuvent être opérées quand, par exemple, les besoins n'avaient pas été identifiés parfaitement.

Pour identifier les besoins, des échanges réguliers avec les associations sont mis en œuvre par l'intermédiaire des agents qui sont en contact avec eux au quotidien. Dans le but d'approfondir cette analyse, il y a un projet de créer un comité de pilotage qui réunirait plusieurs entités sportives associatives ou pas comme des clubs de fitness, des médecins du

sport, etc. afin de formaliser une politique plus globale en matière d'équipements sportifs sans avoir, cependant, la lourdeur administrative d'un Office des Sports.

Pour ce qui est des pratiques libres, des terrains ont été placés sur des lieux de passages pour permettre aux habitants d'y accéder plus facilement (largeur d'homme pour empêcher les véhicules motorisés ou vélos d'y accéder). Un Skatepark est ouvert en accès libre, bien qu'il y ait une association résidente qui régule l'utilisation. Il existe, également, des citystades dans les différents quartiers. Ces équipements sont souvent à l'initiative des directions de quartiers. Toutefois, la Ville de Montpellier privilégie l'accès des équipements aux clubs. La réalisation de nouveaux équipements, les plus importants, concerne un Skatepark (1,5 M€) et une piste d'athlétisme (1,3 M€).

Pour la partie métropolitaine, pour qu'un projet d'équipement sportif soit mené par l'agglomération il doit, dans un premier temps, s'inscrire dans les compétences retenues. Il peut s'agir de doter un bassin de population qui en est dépourvu d'une piscine ou, encore, d'un équipement pour accompagner une équipe de haut niveau sachant que toutes ces orientations dépendent du choix politique qui conditionne l'avancée des projets. Il y a d'ailleurs plus d'interactions avec le cabinet que de projets menés à l'échelle de la ville. C'est par exemple le cas du stade de rugby (64 M€) qui a été construit suite aux résultats et aux montées successives en division supérieure du Montpellier Rugby.

La partie technique de l'administration peut donner des orientations objectives pour aider à des choix en matière de programmation. Certains équipements, dits d'intérêt communautaire, sont parfois difficilement explicables objectivement (deux terrains synthétiques ont été construits dans une petite commune pour l'usage du club) mais qui s'explique par les négociations politiques entre les maires de l'agglomération. D'autant plus au début de la constitution de l'agglomération où il a fallu convaincre les maires des différentes communes. Chacun cherchant à maximiser alors en contrepartie de sa collaboration les avantages qu'il pouvait en recueillir.

Malgré l'étendue du territoire métropolitain, le Directeur des Sports constate que de plus en plus d'équipements prennent une dimension de proximité et de cohésion sociale. Les piscines, même d'intérêt communautaire, peuvent être très ancrées dans les quartiers. Elles avaient, par ailleurs, composé dans le passé un slogan « un quartier, une piscine, un stade, un gymnase ». Si, au début du transfert de compétence il y a eu une sorte de rupture avec les territoires, le fonctionnement notamment dans des dispositifs d'animation dans les piscines, montre qu'une proximité naturelle s'opère avec la population. Le problème à résoudre reste la question des moyens car, même si les élus en sont convaincus, la direction générale bloque les crédits car cela ne fait pas partie des compétences de l'agglomération. Au début, l'agglomération était vraiment une sphère de matière grise sans opérationnel mais elle évolue aujourd'hui. Sur le processus de programmation, lorsqu'il y a la validation

d'un grand projet, il y a d'abord une demande de subventions pour établir un partenariat. Si c'est un grand équipement, il y a une discussion politique entre les communes pour savoir quels financements peuvent être apportés. Une fois que ces discussions ont permis de fixer le budget, c'est une phase technique classique qui commence avec la phase de programme qui correspond aux objectifs, puis à un appel d'offre, un jury pour retenir les équipes d'architecte en fonction des esquisses et les travaux commencent après le choix du lauréat. Le suivi technique est assuré par une personne du service en qualité de maître d'ouvrage, une personne de l'entreprise retenue pour le maître d'œuvre jusqu'à la livraison de l'équipement.

Concernant le financement des équipements, l'agglomération peut être le maître d'ouvrage ou seulement intervenir en tant que financeur selon les projets. Elle recherche différents financements auprès du Département, de la Région ou de l'Etat principalement.

Au niveau de l'identification des besoins pour les projets d'équipement, du fait du choix des compétences au niveau du sport, les associations et plus largement le Mouvement sportif sont intégrés très tôt dans le processus. Le service reçoit souvent les mêmes demandes des clubs pour organiser des manifestations dans un équipement très occupé par le handball. Il prend, ainsi, l'exemple de la programmation d'une salle qui pourrait répondre aux besoins des clubs qu'ils soutiennent, notamment dans l'organisation de manifestations qui pourraient leur rapporter de l'argent et leur permettre d'augmenter leur part d'autofinancement. Un lieu de construction d'une salle pour faciliter l'utilisation des clubs a été identifié. La salle pourrait être relativement spacieuse, polyvalente pour accueillir plusieurs disciplines, disposer de gradins pour recevoir 1 500 spectateurs et intégrer les salles annexes dont les clubs ont besoin dans ce type de manifestation (loges, salle presse, etc.) Cet encouragement à l'autofinancement est d'autant plus important que certains clubs ne subsistent que par des subventions publiques. Les subventions de l'agglomération représentent 5% pour les clubs de football, 50% pour le rugby et le handball, et près de 90 ou 95% pour le volley-ball, le basketball, le hockey, le water polo, etc. Même si les retombées médiatiques sont plus difficiles à obtenir pour certaines disciplines, cela fait partie de leurs missions. L'analyse du besoin n'est pas encore très performante selon lui mais cela fait partie des axes stratégiques qu'ils doivent mettre en œuvre dans le futur. Le service passe ainsi beaucoup de temps en interne à essayer de formaliser le ressenti, à interroger les fédérations, à observer d'autres villes ou ce qui se fait à l'étranger, à étudier les filières de haut niveau qui émergent, etc. Le directeur insiste sur le fait que gérer au quotidien des missions sportives auprès des utilisateurs crée de la ressource en interne, même si elle peut être mieux formalisée (ce que confirme également le responsable du service des sports et de la jeunesse de la ville de Montpellier). Il regrette parfois que dans les collectivités, il y ait besoin d'appuis extérieurs « pour valider un peu plus les choses ». Il dispose d'une très bonne connaissance du territoire car il travaille depuis plusieurs années

dans le domaine du sport au niveau de la ville de Montpellier avant d'être en poste à Montpellier agglomération. Son parcours professionnel lui a aussi permis de connaître le secteur privé dans une filière plutôt technique, puis dans un groupement de communes dans des régions différentes. Il connaît bien le milieu du sport et a pu observer des fonctionnements différents. Malgré cela il faut souvent faire appel à des personnes extérieures à l'administration pour faire valider les choses. Il prend ainsi l'exemple d'un élu ou d'un Directeur général qui engage un cabinet de consultants pour lui confirmer que l'analyse des services est bien pertinente. Même si, parfois, ce regard expert est justifié dans certains domaines, car le responsable précise que dans le domaine du sport ils restent des généralistes, la tendance est parfois systématique alors qu'il y a des compétences et une analyse suffisante en interne. Concernant les pratiques libres, il pourrait y avoir des possibilités sur les deux terrains synthétiques par exemple d'ouvrir au public en dehors des créneaux d'entraînement du club. Il travaille également sur un projet de VTT car beaucoup de pistes qui pourraient être davantage mises en valeur sur l'agglomération existent. Une dimension touristique pourrait également être développée autour de ce type de projet.

2.6 Strasbourg

La spécificité de Strasbourg réside dans sa culture de la mutualisation. Le service des sports est complètement mutualisé avec les communes de l'agglomération. Pour la gestion des équipements, 130 agents issus de tous les corps de métier assurent le suivi, la maintenance et l'entretien des équipements sportifs (1/3 pour les salles, 2/3 pour les stades). En 2009, en début de mandat, des Etats généraux du sport ont été organisés pour redéfinir les politiques sportives. En matière de programmation des équipements, trois axes ont été dégagés. Le premier concerne les piscines, le deuxième la rénovation et la modernisation des équipements existants et le troisième la création d'équipements. Il existe également une forte volonté politique d'équilibrer le développement des structures de quartier et les équipements spécifiques mises à disposition du haut niveau. Le Directeur des Sports étant arrivé après les élections, il a mis en place les projets qui ont été annoncés pendant la campagne, notamment celui des piscines. Il ne connaît donc pas exactement la manière dont ont fonctionné les élus et la direction pour recenser les projets à mettre en place durant le mandat. Toutefois, les projets annoncés sont planifiés et chiffrés et proviennent d'un travail commun entre l'administration et la municipalité. La Direction des Sports fait des propositions basées sur une liste de priorités d'ordre technique, puis fonctionnel. Elles font ensuite l'objet d'arbitrages politiques ce qui entraîne des allers-retours entre l'administration et les élus permettant de mener à bien les projets de programmation en matière d'équipements sportifs. Trois plans correspondent aux axes politiques énoncés. Pour les piscines, un plan adopté en 2010 prévoit les investissements sur 10 ans (budget de

100 M€ sur 10 ans). C'est un axe fort au niveau de la Communauté urbaine. Toutes les piscines sont gérées en régie directe. Les autres plans sont élaborés au niveau de la Ville de Strasbourg et font l'objet d'une délibération, ce qui est le cas pour les terrains de grands jeux, les réalisations de synthétiques, etc. Pour le Directeur cette vision prospective permet d'avoir une visibilité sur la durée de vie des équipements. De plus il faut mettre des priorités et des coûts en face de chaque projet afin d'avoir une analyse prospective jusqu'en 2014 (prochaines élections), d'où la conception du PPI. Deux sont constitués par mandat et ne sont pas modifiés. Cette planification est d'autant plus incontournable qu'il y a plus de demandes que de moyens ce qui nécessite d'anticiper les projets. Pour les piscines dont le plan s'étale sur 10 ans les réalisations ne sont pas fixées de façon précise. Après les élections de 2014, ce plan sera repris afin de lister les opérations qui n'ont pas été réalisées et les planifier. Le plan se fait donc en deux phases et se précise avec le PPI. C'est la même logique pour tous les types d'équipements à rénover. Il s'agit d'un choix stratégique budgétaire de la collectivité pour maîtriser l'endettement et ne pas augmenter les impôts. Cette logique s'applique pour tous les champs de la collectivité.

Pour les équipements neufs, la démarche peut être différente. Certains quartiers manquent par exemple d'un type particulier d'équipements mais celui-ci peut se faire également par opportunité (crédits ANRU dans le cadre des opérations de quartiers). Les nouveaux équipements sportifs sont déclenchés par de nouveaux plans d'aménagement urbain plus larges. Il n'y a donc pas qu'une analyse des besoins purement sportive, il y a d'autres logiques qui viennent percuter la politique d'équipements sportifs (rénovation urbaine, ligne de tramway qui fait disparaître certains équipements). Un gymnase dans un quartier impacté par de nouveaux plans d'aménagement peut être déplacé ce qui implique de le reconstruire dans un autre espace. La direction en profite pour améliorer la qualité et la fonctionnalité en essayant de répondre aux nouvelles demandes. Un gymnase reconstruit dans ce cadre accueille pour la première fois une pratique qui a été identifiée dans le quartier : le *parkour*. Une association s'était déjà manifestée pour organiser des événements afin de promouvoir cette pratique et avait demandé une salle dédiée. L'association étant bien structurée, elle a donc été dotée d'une salle dans le cadre de la construction de ce gymnase sur des crédits ANRU.

Les nouvelles constructions, notamment de salles de sports adoptent également des principes architecturaux qui n'étaient pas forcément pris en compte auparavant. Le Directeur cite plusieurs exemples comme la réflexion sur l'agencement de l'équipement, la circulation des usagers, la hauteur sous plafond, les couleurs, la perspective sur la salle d'activités des salles annexes (bureau, salle de réunion, club house) ou, encore, la fonctionnalité des vestiaires entre les différents utilisateurs. De plus, les salles sont réalisées pour faire en sorte que, même lorsqu'elles sont dédiées à une nouvelle pratique (*Parkour*), elles puissent être adaptées pour d'autres pratiques en cas d'obsolescence. Les normes

fédérales jouent également énormément dans le choix de la création des équipements. A partir de l'analyse des normes fédérales, dans le cas des salles d'escrime par exemple, la Direction des Sports doit étudier l'intérêt d'un projet. La même démarche s'applique pour des équipements ayant pour finalité principale l'accueil d'évènements internationaux. Les équipements répondent ainsi à plusieurs fonctionnalités qui diffèrent selon les analyses de diagnostic des pratiques. Il existe des besoins de pratique de quartier avec des salles plutôt axées sur la pratique et d'autres qui vont être plus spécialisées sur le haut niveau avec des capacités d'accueil de matchs. Une salle de basketball de 6 500 places a été construite car cette APS est plus ancrée sur la communauté que le volley-ball, plus implanté à Mulhouse ou le handball à Sélestat. Des analyses conjointes de la Région et du Département tentent de rationaliser ces choix à partir de disciplines implantées sur un secteur géographique particulier. Même s'il n'est pas possible de maîtriser tous les paramètres dans l'ascension des clubs suivre cette logique permet d'orienter les choix. Si un club est amené à monter dans le niveau supérieur mais qu'il n'entre pas dans ces priorités, il n'y aura pas de salle construite en fonction des normes fédérales pour le haut niveau de la discipline concernée. Cohabitent des équipements plutôt destinés à une pratique de proximité et d'autres pour développer la logique de haut niveau et du spectacle sportif.

D'autres critères sont également intégrés à la réflexion sur la programmation en fonction d'une recherche d'optimisation d'utilisation grâce à l'avancée technologique d'un type d'équipements. C'est, par exemple, le cas de la réalisation de terrains synthétiques de football. Un plan spécifique prévoit que deux terrains par an soient construits. D'autres priorités s'opèrent à partir de critères techniques corrélés à des problématiques de sécurité. Même s'ils ne proviennent pas de choix politiques, ils sont toutefois impératifs. Ces critères techniques sont diagnostiqués par les agents du service du Patrimoine sportif qui gèrent la maintenance des équipements. Pour les piscines, même si les élus préféreraient construire une piscine neuve, après le diagnostic technique des équipements, deux piscines présentaient des critères de vétusté importants. La construction de la nouvelle piscine a donc été différée.

En fonction de la valeur des projets, d'autres méthodes permettent l'identification des besoins. Une étude sociologique a été menée auprès des habitants sur les piscines, sous forme de sondage (1 000 personnes ont été interrogées, pratiquants ou non). Les questions portaient sur les services souhaités au sein des piscines, les horaires d'ouverture, etc. La Direction des Sports a pu orienter la programmation selon des données objectivées sur les besoins de la population de la communauté urbaine au niveau des piscines (qui était un axe politique fort). Pour les autres projets, en dehors de la dimension technique, c'est donc plus à partir d'un ressenti et à la fréquentation des équipements, majoritairement par les scolaires et les associations, que se portent les choix de programmation. Toutefois, des axes forts sont ressortis des états généraux du sport comme les pratiques libres de santé ou les

pratiques douces. Quelques associations développent ce type de pratique mais certains pratiquants ne souhaitent pratiquer qu'en dehors des associations. La Direction des Sports a donc mis en place des animations le dimanche matin ouverte à tous les habitants dans les parcs (hormis l'hiver période durant laquelle ces animations se font en salle) autour de pratiques douces comme le taï chi, le yoga, etc.

Cette analyse joue davantage sur la temporalité des équipements que sur leur nature. Un bureau des temps existe, à l'instar de la ville de Rennes et réfléchit de manière transversale sur les temps de vie des citoyens. Entre dans cette perspective une réflexion sur l'ouverture des équipements à des pratiques libres (ouvert à des groupes d'amis, etc.) de la même manière que sur les terrains extérieurs où les gens s'organisent. C'est encore pour le moment au stade de la réflexion car il faut trouver des créneaux disponibles dans les équipements. Cela nécessite donc au préalable, selon le Directeur, une étude de l'utilisation des créneaux pour connaître la manière dont ils sont réellement utilisés. Cela permettrait également d'optimiser l'utilisation des équipements sportifs. Des informations, provenant des agents de terrain qui vivent au sein des équipements, servent de base. En outre des visites sont régulièrement effectuées sur les équipements ce qui permet au Directeur d'observer la fréquence et les modalités d'utilisation. Mais cela nécessite d'avoir des agents qui restent sur les équipements ce qui a un coût, ce n'est donc pas le cas dans toutes les structures.

Pour ce qui relève de l'élaboration d'outils internes, il n'existe pas de projet spécifique pour le moment. Quelques essais ont cependant eu lieu. Suite à une réflexion autour de l'utilisation des terrains de tennis, des ratios ont, par exemple, permis de mettre en exergue quel club devait bénéficier d'un espace plus vaste en utilisant un ratio nombre de terrains par nombre de pratiquants. Ces ratios ont ensuite été pondérés avec le nombre de terrains extérieurs et couverts (un court couvert vaut deux courts extérieurs). Il pourrait y avoir par exemple d'autres types de ratios comme celui là qui pourraient être trouvés pour analyser les besoins selon les différentes pratiques sportives. Cependant, même si en interne ils peuvent servir d'aide à la décision, ils ne pourraient pas être communiqués car cette méthode de calcul peut rester contestable. La Direction des Sports travaille également en lien avec l'Office des Sports et les élus sur des thématiques générales qui font l'objet d'États Généraux du sport. Toutefois, sur des projets d'équipements, elle se rapproche directement des associations sportives dans la phase de programmation. L'analyse des besoins, hormis pour les piscines se fait principalement à partir des associations. De plus, il existe certaines caractéristiques qui lient les associations sportives aux équipements et qui donne une particularité dans les relations Ville et clubs. Par exemple, presque tous les équipements sont déjà dotés d'espaces de convivialité, notamment les stades car « c'est historique ». La construction de ces espaces dans les nouveaux équipements n'est donc pas tellement une volonté politique mais plus un prolongement de ce qui s'est déjà fait. Les grandes

associations de la ville sont, en outre, déjà bien équipées. Il existe de fait peu de pression sur la programmation des équipements sportifs. Peu d'associations sont propriétaires et même lorsqu'elles le sont, elles ont passé des conventions avec la ville pour que celle-ci gère l'entretien, la maintenance et les rénovations. Cela fait partie également de l'histoire du sport dans la ville. Il reste cependant toujours des personnalités associatives qui réussissent à faire du lobby auprès des élus (jeux d'acteurs). Il arrive également que certains clubs réalisent des aménagements légers eux-mêmes. Ils demandent dans ce cas des subventions à la ville comme ce fut le cas pour le manège réalisé pour le centre équestre.

La Ville étudie, dans ce cas, toutes les dispositions à prendre au niveau juridique et administratif avant d'accorder la subvention (permis de construire, etc.).

2.7 Nantes

A Nantes, l'entretien a été réalisé avec le responsable du patrimoine sportif qui intervient dans la programmation des équipements. Depuis 2000-2001, un nouveau service des sports avec une politique de mise en proximité avec le territoire (sectorisation) a été mis en place. Il existe à présent une cellule de gestion des équipements sportifs, une cellule patrimoine et une cellule technique piscine rattachée à la cellule patrimoine. D'autres agents sont également en lien avec les équipements sportifs comme la cellule de planification des créneaux horaires d'utilisation des équipements, un cadre à la tête du Palais des sports Mangin et Beaulieu, un sur le secteur des activités nautiques et quatre sur les secteurs Vie sportive qui mettent en œuvre la politique sportive sur leur territoire.

La maîtrise d'ouvrage est scindée en deux parties puisque le déclenchement et le suivi des travaux s'organisent avec les services techniques (Bâti et Espaces Verts). Le rôle de la cellule Patrimoine est donc la programmation des projets de rénovation ou la création d'équipements à partir des interactions avec les autres services de la direction. Elle participe au lancement et au suivi des travaux jusqu'à la livraison de l'équipement. Le responsable pilote également les « fonds de concours en direction des associations privées qui ont un patrimoine sportif important, à peu près 25% de l'offre sportive nantaise », dont le propriétaire est souvent l'Evêché au même titre qu'à Rennes. La programmation des équipements se base sur les principaux axes du programme municipal. Le premier est le « Droit au sport, l'accessibilité à la pratique sportive pour tous les nantais et nantaises ». Pour chaque orientation stratégique, un certain nombre d'actions opérationnelles est indiqué par public-cible, par exemple la pratique féminine, les publics précaires. Le deuxième axe, le sport sous toutes ses formes, consiste à reconnaître et valoriser les pratiques émergentes, à partir, par exemple, de la promotion sur le sport ou de l'encouragement du sport loisir. Le « Sport et la cohésion sociale » visent à mieux définir et soutenir la fonction

socioéducative du sport. La performance et l'ambition sportive s'inscrivent dans le soutien au sport de haut niveau en vue d'assurer une communication externe ambitieuse.

Un certain nombre d'opérations et d'actions découlent de ces orientations stratégiques. Pour la cellule patrimoine, elles concernent tout l'entretien, la maintenance, la construction, la réhabilitation, la rénovation, les fonds de concours et la sécurité. Les exemples de projet peuvent s'illustrer par la rénovation du Palais des sports de Beaulieu, la création d'une base nautique, la création du lycée international sur l'île de Nantes et la reconstitution de ses fonctions sportives, la réflexion sur l'évolution du stade de la Beaujoire, etc. Le troisième axe comprend le programme de création et de rénovation de l'ensemble des équipements sportifs de quartier dont l'un des objectifs est la poursuite du programme de maintenance et de sécurité sur l'ensemble des équipements sportifs. Le dernier axe porte sur les associations dans le but de « favoriser le développement de la vie associative », ce qui entraîne, par exemple, la création de locaux de convivialité et administratifs pour développer des lieux de vie.

Le processus de programmation des équipements sportifs s'organise autour d'un PPI. L'administration intervient dans cette phase en tant qu'aide à la décision en apportant son expertise pour élaborer le plan d'action selon les grandes orientations stratégiques des élus. Le plan d'action permet d'objectiver et de concrétiser l'objectif politique au plan opérationnel. Dans ce cadre, plusieurs options sont proposées par l'administration et arbitrées par les élus. Les actions validées sont ensuite gérées par un chef de projet qui garantit les échéances. Le PPI est parfois modifié selon des urgences à prendre en compte (remise aux normes d'un équipement) ou des besoins nouveaux. Des points hebdomadaires sont faits entre le Directeur des Sports et l'Adjointe aux Sports afin de suivre et valider les points d'étapes des projets. Le responsable de la cellule patrimoine est parfois amené à être présent afin de développer certains aspects précis du projet pour faciliter l'aide à la décision. Toutefois, la régularité de ces points n'est pas toujours respectée car l'adjointe est peu disponible, notamment depuis la nomination de Jean-Marc Ayrault aux fonctions de Premier Ministre en 2012. Une fois que la programmation des équipements est validée, les cadres de la cellule « patrimoine » gèrent le déclenchement, le suivi des travaux et la réception de l'équipement. Il existe également deux autres chefs de projets, un sur la base nautique, responsable de l'équipement et, un autre, responsable des palais des sports de Beaulieu et Mangin. Ils déclenchent ensuite un planning, défini sur toute la durée du projet, pour s'assurer de la livraison de l'équipement selon les échéances prévues au PPI. Des temps spécifiques au cours des projets sont organisés avec les élus et les usagers afin de s'assurer de la viabilité du projet. D'autres services épaulent également les sports en se rattachant à la conduite d'opération d'un projet. Que ce soit en maîtrise d'œuvre interne (architectes à la Ville de Nantes qui peuvent piloter le projet) ou en maîtrise d'œuvre externe, les chefs de projet sports suivent le projet de l'évaluation des besoins, au préprogramme et au

programme, en passant par les phases de délibération, de consultation et le choix des entreprises, jusqu'au suivi des travaux et la livraison de l'équipement.

L'analyse du besoin est appréhendée dans les programmes d'aménagement des nouveaux ensembles urbains. Ces grands aménagements engendrent la venue de nouvelles populations avec des attentes pressenties dans le domaine public. Une cellule évaluation étudie la typologie des nouveaux habitants ce qui donne ensuite des indicateurs qui renseignent sur le type d'équipement à réaliser. La création d'un gymnase a ainsi été programmée au nord de la ville et un autre dans le secteur Sud pour accompagner les flux de population. Les liens entre la cellule Patrimoine et la cellule Evaluation s'organisent principalement à travers l'apport de données concernant le volume de population et leurs besoins dans les nouvelles zones de construction. En parallèle, la cellule Patrimoine a travaillé en lien avec un bureau d'études dans le mandat précédent afin d'obtenir des perspectives sur les besoins en matière d'équipements sportifs et établir la programmation des équipements du nouveau mandat. Selon le projet, les cadres de la cellule Patrimoine travaillent parfois avec des programmistes pour établir le préprogramme selon le projet. Lorsque ce préprogramme est fait en interne, il s'inspire à la fois des besoins évoqués avec la cellule Evaluation et le bureau d'études mais les adapte également en fonction des orientations politiques. La création des lieux de convivialité dans les équipements illustre ainsi la volonté politique de faire des équipements des véritables lieux de vie pour les associations. Selon le responsable, les besoins ne divergent pas énormément d'un équipement sportif à un autre, ce sont davantage les fonctionnalités de l'équipement qui changent. La vision globale que le responsable a sur les projets d'équipements lui permet d'avoir une réflexion et une mise en cohérence pour proposer des scénarii d'arbitrage aux élus. Après avoir insisté une fois de plus sur l'identification des besoins, une autre donnée ressort. Une étude a été réalisée sur les mises en tension des équipements à partir de l'attribution des créneaux d'utilisation et les demandes insatisfaites en fonction des territoires de la ville, ce qui permet également, selon lui, d'anticiper l'évolution des pratiques sportives. A la question du choix des publics consultés, il répond que ce sont tous les clubs d'un périmètre concerné qui représentent les principaux utilisateurs des équipements d'un territoire. En outre, les membres de l'Office des Sports sont régulièrement concertés (à peu près trois fois par an) afin de faire le point sur les équipements sportifs (programme des travaux, besoins). Toutefois, même si la cellule Patrimoine est à leur écoute, ils ne peuvent tenir compte de toutes leurs demandes comme, par exemple, celle de construire une piscine olympique.

Pour ce qui est de la question des pratiques émergentes, il n'existe pas de méthode particulière puisqu'il faudrait faire l'évaluation de ces activités et voir de quelles manières on croit y répondre. Le responsable prend l'exemple de la construction d'un Street Park en centre ville. La réalisation de cet équipement vient d'une initiative des jeunes qui ont

sollicité la Direction des Sports, notamment le secteur de la Vie Sportive qui est directement en lien avec les usagers. Ils ont démontré qu'il manquait une aire de glisse urbaine, notamment dans le centre ville. C'est de cette façon que le Street Park a été réalisé. Mais, pour le moment, les besoins ne sont pas assez bien identifiés et les choses doivent être encadrées financièrement dans le PPI. Il reste la solution de l'adaptation des équipements existants pour ouvrir les portes aux pratiques émergentes. Le changement de sol d'un gymnase peut permettre de pouvoir accueillir du roller ou même organiser des réceptions, des réunions exceptionnelles sans avoir à aménager spécialement l'équipement. Cela peut également concerner la politique d'usage pour répondre aux nouveaux besoins comme les pratiques en famille par exemple. Toutefois, ce changement de politique d'usage est complexe à amorcer car il consisterait à attribuer des créneaux vers des utilisateurs précis pour faire rentrer une nouvelle pratique dans un gymnase, ce qui implique qu'il y ait des créneaux disponibles. Concernant les APS qui requièrent des salles spécifiques, des espaces ont été dédiés à certaines pratiques comme les arts martiaux ou les sports de combat pour accompagner la demande. La complexité est ensuite de formaliser ces salles, sur le modèle de grands équipements structurants ou, à l'inverse, selon un usage de proximité à l'échelle d'un quartier. Un des projets les plus importants concerne la construction d'un stade d'athlétisme couvert piloté par Nantes Métropole (21 M€). D'autres financements proviennent du CNDS, la Région et l'Université. La Direction des Sports de Nantes est dans ce cas associée au projet. Un équipement doit être construit dans le cadre des PPP²². Le responsable précise que c'est la première fois qu'un projet émerge sur ce type de partenariat. Il s'agit de la construction d'un gymnase et de 15 000 m² de bureaux, le bénéfice de la vente des bureaux réduira le coût de construction du gymnase. La ville verse un loyer et au bout d'une période devient pleinement propriétaire. En attendant, l'entreprise paie les travaux d'investissement et la Ville la maintenance, la gestion de la politique d'usage ainsi que le fonctionnement de l'équipement.

2.8 Toulouse

A Toulouse la gestion et la programmation des équipements sportifs sont regroupées au sein d'un même service. La planification des réservations se trouve dans une autre division. Le domaine des équipements compte un responsable, un chef de sous division, un chargé de travaux pour les piscines, un pour les terrains extérieurs et un pour les lieux couverts. Cette organisation permet une meilleure coordination et une vision transversale pour prioriser des travaux à réaliser en fonction des besoins. De plus, des secteurs ont été créés pour assurer une proximité en suivant le découpage de la Démocratie locale, axe fort dans la politique municipale de Toulouse. Quarante personnes sont également affectées au domaine des

²² Partenariat Public Privé

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

équipements sportifs pour effectuer les petits travaux de maintenance mais, aussi, pour des plus gros travaux de rénovation. La Ville peut, ainsi, réaliser directement des opérations en régie ou par le biais d'un marché grâce à une cellule et un bureau d'étude qui complètent le domaine des équipements sportifs. En outre, la Direction s'agrandie car des missions et moyens sont transférés notamment la gestion de tous les terrains de grands jeux qui étaient auparavant gérés par les espaces verts.

La Directrice des sports expose que, dans ce mandat, il n'y a pas d'engagement politique spécifique en faveur du sport. Les choix se sont portés davantage sur des thématiques comme l'éducation. Les orientations se sont ainsi engagées principalement en direction des associations, notamment à travers le Parlement du sport. Des changements sont également intervenus au niveau des critères d'attribution des subventions. En matière d'équipements, les principales créations s'organisent dans le cadre de grands programmes d'aménagement de nouveaux quartiers. Les rénovations figurent également parmi les priorités tout comme les livraisons de terrains synthétiques et des terrains de libre accès de type citystades.

Le processus de décision est formalisé entre la Directrice des sports, la Directrice Générale Adjointe et l'Adjoint aux Sports qui se réunissent tous les quinze jours. Les projets émanent soit de la traduction des axes politiques, soit à partir des propositions du service des sports. Des validations sont ainsi apportées aux différentes actions menées par la Direction des Sports. La Directrice précise que le système de pilotage est très hiérarchisé. Le COTEC²³ rassemble les responsables techniques, le CODIR²⁴ les Directeurs et le COPIL²⁵ le Directeur Général, les élus et le Maire. Le processus de programmation vise soit la création, soit la rénovation d'un équipement sportif. En amont et en aval il y a des validations politiques. Une première validation déclenche les analyses et d'autres, au fur et à mesure, affinent les divers projets d'équipements. Ces projets sont ensuite chiffrés et planifiés dans un PPI pour toute la durée du mandat. Ce PPI peut évoluer car il peut y avoir des changements d'orientation ou des aléas de calendrier. Cette programmation est faite pour tous les équipements publics du mandat, elle est menée par la Direction de l'urbanisme qui centralise les données de toutes les directions de la Ville selon les types de projet. Par exemple pour les grands projets d'aménagement (type ZAC, opportunité foncière), des informations seront récoltées par la Direction de l'urbanisme. Elles seront ensuite croisées avec d'autres données comme celle de la Direction de l'Éducation afin de connaître la densité des effectifs des écoles qui seront implantées, avec le Département pour connaître celle des collèges, de la Région, etc. Ces échanges d'informations se font avec un chargé de projet désigné par la direction de l'Urbanisme qui recense et centralise toutes les données. Pour ce faire, il réunit le COTEC où sont rassemblés tous les services qui échangent sur leur

²³ Comité Technique

²⁴ Comité Directeur

²⁵ Comité de Pilotage

domaine d'expertise. Ensuite, chaque chargé de projet présente son analyse avec les forces et faiblesses observées dans chaque domaine aux élus. Une note formalisée au niveau de chaque service complète cette analyse. En ce qui concerne la Direction des Sports, cette note comprend des éléments synthétiques sur deux aspects. Un aspect technique (homologation, sécurité) et un aspect plus qualitatif sur les besoins à partir des constats de l'ensemble des actions et observations de la Direction des Sports. Différentes options sont ensuite listées sur cette note qui est validée dans un premier temps par la Directrice des sports puis l'Adjoint au Sport. Le chargé de projet de la Direction de l'urbanisme centralise ainsi toutes ces notes et en fait la synthèse pour formaliser le projet afin de le présenter en CODIR puis en COPIL. Ce travail d'analyse intègre également le principe de démocratie locale (6 secteurs de démocratie locale) afin qu'il soit le plus proche possible des attentes du territoire.

Deux autres types de construction existent en dehors des équipements intégrés aux grands projets d'aménagement. La transformation d'un équipement se fait selon une opportunité (demande d'un club) qui est ensuite validée avant d'être intégrée dans le budget annuel. Par ailleurs sur des aménagements déjà réalisés, des opérations viennent s'ajouter, comme c'est le cas pour les terrains de proximité de type citystades. Un plan pluriannuel est spécialement dédié à ce type d'équipements. Il existe d'autres cas où une commande politique et un budget particulier doivent faire l'objet d'un travail d'études de la Direction des Sports afin de présenter diverses propositions aux élus sur l'implantation géographique et intégrer éventuellement d'autres types d'APS. Dans le service technique des équipements, un bureau d'études et de maintenance est capable de concevoir un projet en totalité et assure l'interface avec d'autres services. Ils traduisent les besoins dans un programme puis son implantation avec un bureau d'études, de la phase de marché jusqu'à la conduite de l'opération. Il s'agit de mailler le territoire pour trouver le lieu qui conviendrait le mieux aux besoins exprimés. Une première proposition est ainsi faite aux élus (adjoints de secteur) qui valide un lieu plutôt qu'un autre, puis le projet passe au filtre de la démocratie locale. Cette étape est obligatoire pour qu'un projet soit acté sinon il doit être modifié en fonction des souhaits qui ont été émis. Le service travaille à nouveau sur des propositions jusqu'à la validation définitive du projet. Lors de cette instance de démocratie locale, une personne du service présente le projet avec ses avantages, ses inconvénients devant les habitants qui peuvent orienter certaines caractéristiques comme le type de revêtement d'un citystade, etc. Si tout peut être discuté, les points relatifs à la sécurité restent du domaine du non négociable. Des instances de concertation ponctuelle au fil des projets ont été mises en œuvre. Les objectifs principaux de la démocratie locale sur les projets d'équipements résident, d'une part, dans l'appropriation de ces espaces sportifs par la population et, d'autre part, dans une optimisation de leur utilisation pour rentabiliser les investissements.

L'analyse des besoins s'opère à partir d'un premier « capteur » de la Direction des Sports, le service de réservation des créneaux d'utilisation des équipements sportifs. Il dresse une synthèse des phénomènes de saturation d'une installation sportive quand il y a trop de demandes par rapport à l'offre et crée ainsi des indicateurs sur la pénurie d'un type d'installation ou dans un secteur géographique. Le second permet d'étudier dans un secteur quels sont les clubs, leurs profils (nombre de licenciés) afin de vérifier, dans le cas de la construction d'un nouveau quartier, s'il peut y avoir des répercussions sur le nombre de licenciés en fonction de l'arrivée d'une population dans le secteur. Non seulement une analyse de l'existant est réalisée mais également une analyse prospective en fonction des changements qui interviennent sur un territoire. L'arrivée de nouveaux besoins peut émerger des caractéristiques de nouvelles populations qui ne correspondront peut être pas à l'offre existante. Ces données peuvent être transmises soit par la Direction de la démocratie locale, soit par la Direction du développement social (par le biais de la Politique de la Ville), soit par un Observatoire sur les thématiques de la jeunesse, ou à partir des études statistiques de l'INSEE. Suite à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans dans un quartier, une salle polyvalente s'est implantée en annexe d'un équipement initialement utilisé par des clubs de judo et de football, afin d'y accueillir des activités comme la danse, la gymnastique ou d'autres activités de forme. Cet ajout permet d'élargir l'offre plus classique des clubs existants sur ce secteur par le développement de nouvelles associations et d'animations gérées en régie. En outre, au delà des activités structurées, la Direction des sports travaille également sur des projets d'équipements en accès libre. Quelque soit leur âge, les habitants doivent trouver des équipements sur lesquels ils peuvent pratiquer librement des activités individuelles, familiales ou en groupe plus ou moins informels. Ces observations ont pu être remontées par des agents spécifiques de la politique de la ville qui sont intégrés à la Direction des Sports (depuis 1993). La Directrice souligne qu'il s'agit d'une particularité locale. Ils sont ainsi répartis par secteur selon ceux de la démocratie locale. Ils ont pour mission d'être en contact permanent avec tout le milieu associatif, sportif et toutes personnes qui représenteraient d'éventuels utilisateurs d'équipements sportifs. Toutes ces données doivent être analysées pour formaliser ce qui est décelé, ce qui permet d'affiner l'orientation de la programmation des équipements sportifs. Certaines perspectives restent parfois difficiles à tracer, comme le fait de créer un équipement suite à l'arrivée de « nouvelles populations qui ne sont pas autour de la table au moment de l'étude ». Même s'il est possible d'avoir des éléments sur le profil de ces nouveaux arrivants et donc répondre à une demande, celle-ci n'est pas réellement identifiée. Sans représenter une « science exacte » ces différents capteurs et démarches permettent toutefois d'approcher au mieux les besoins grâce à un maillage et un système de réseaux. De plus ces éléments sont également mis en cohérence avec l'expérience qu'ils peuvent avoir sur le fonctionnement d'autres équipements, avec des améliorations qui

ressortent parfois de la gestion des équipements et qui permettent aussi de faire de nouvelles propositions. Le programme se construit, ainsi, « comme un ensemble de briques » que l'on assemble avec ces différentes informations. La conception des nouveaux projets d'équipements se construit sur la base d'un équipement de type COSEC. Ils ne réalisent plus seulement un gymnase pour faire du handball, du volley-ball, du basketball, ni une salle polyvalente « qui permettrait de tout faire sauf du sport ». Les créations s'orientent vers un agencement de bâtiments composé d'un gymnase type B ou C pour permettre des activités normées, mais également des salles annexes qui peuvent être plus ou moins spécialisées, qui gardent une polyvalence certaine, malléables, transformables dans l'usage et dans le temps avec, si possible, pour les dix ans à venir des possibilités d'évolution. Nul besoin d'expliquer la complexité, de prendre en compte toutes ces exigences. Un programme à peine terminé il faut déjà réfléchir à la manière dont il pourrait évoluer. A côté des équipements plus classiques, construits il y a plusieurs dizaines d'années, difficiles à adapter et moderniser, ces nouveaux équipements ont un taux de remplissage excellent.

La Directrice des sports pointe la Démocratie locale comme un vecteur politique fort qui est au cœur des projets de Toulouse, que ce soit en termes de programmation des équipements mais également d'usages. Il s'agit du principal canal d'identification des besoins ou attentes des usagers qui doit permettre d'alimenter la réflexion de chaque direction dans son domaine. Des thèmes différents sont proposés lors de ces instances de quartier permettant un lieu d'expression sur les projets concernant le quartier (sur les programmes d'équipements), les usages d'équipements publics (manque de créneaux pour faire de la gym), etc. De plus, une adresse mail est disponible pour chaque direction afin de permettre à la population (ou non) de s'exprimer sur les sujets de son choix. Des conseils d'école auxquels le Maire souhaite que les adjoints participent, physiquement, ont également été mis en œuvre et constituent des capteurs de besoin en matière de sport, ce qui permet d'améliorer l'utilisation des infrastructures. Cette masse de données est très complexe à traiter car elle demande d'amalgamer des flots différents de manière continue. Elle permet toutefois d'alimenter la matière grise des différents services de la Direction des Sports. Elle cite pour exemple d'application de la démocratie locale l'utilisation des piscines. Des usagers avaient envoyé un certain nombre de mails pour se plaindre du fonctionnement. La Direction des Sports a transmis cette alerte à l'Adjoint aux Sports qui a souhaité organiser une conférence des usagers des piscines toulousaines dans les meilleurs délais. Une information est donc passée sur le site de la ville, à travers des affichages dans l'ensemble des piscines en disant que l'adjoint recevrait avec la Direction des Sports les usagers sur la thématique des piscines à Toulouse. Au total une cinquantaine d'usagers a participé et a pu exprimer sa satisfaction mais aussi et surtout son insatisfaction. Le premier traitement de réponse se faisait directement dans la salle, la deuxième par l'intermédiaire

de réponses écrites deux à trois semaines après et le troisième avec une réponse à chaque usager synthétisant les points abordés et les perspectives envisagées. Trois types de demandes résumaient leurs attentes : le manque d'heures pour le public, la lisibilité des bandeaux horaires avec des décalages dans les différentes piscines et un manque d'horaire d'ouverture matinale et en soirée. Des aménagements ont ainsi été présentés à la rentrée en offrant davantage de créneaux au public, avec des possibilités de nocturnes et de matinales, à tour de rôle, dans les piscines ainsi qu'une amélioration de la lisibilité des horaires pour chaque piscine. Le but de ce type d'instance de concertation est ainsi d'arriver à la meilleure adéquation entre l'offre et la demande, non pas dans une logique marchande mais afin d'arriver à mettre en œuvre le meilleur service public pour la population. La prise en compte de toutes ces demandes nécessite « de revoir sa copie, quand elle doit être revue, ce qui engendre un travail plus conséquent, s'asseoir sur des idées reçues et apporter une richesse dans la réflexion sur les projets » (Directrice des sports). Certaines réalisations prennent ainsi parfois plus de temps mais elle précise que s'il y a perte à ce moment du projet à la sortie c'est un gain d'un point de vue financier par rapport à l'optimisation et à la rentabilité d'utilisation des espaces sportifs. Les divers types d'équipements en accès libre implantés à Toulouse sont des skatepark, des boulodromes, des citystades, des terrains de tennis, ou encore des terrains synthétiques en dehors des créneaux de réservation des associations. Sur le lien avec les associations, Toulouse ne possède pas d'Office des Sports, la Direction des Sports est directement en contact avec les utilisateurs. La dimension de la ville se prête peu à ce type d'exercice mais cela constitue également un choix politique. Cependant, il existe une instance dans le cadre de la démocratie locale, le Parlement du sport qui se réunit trois fois par an. Il est présidé par l'Adjoint aux Sports et la Directrice souhaite que les cadres soient présents non seulement pour pouvoir répondre aux questions des usagers mais également pour écouter les demandes ou les récriminations et percevoir ainsi les points à améliorer. L'ensemble des clubs sportifs toulousains et également tout le Mouvement sportif avec CDOS, CROS, fédérations scolaires ainsi que les membres de Jeunesse et Sports participent à ce Parlement des sports. Peuvent être abordés les questions relatives au budget annuel réservé aux sports, la présentation de programme d'équipements livrés dans l'année y compris la présentation des PPI (terrains synthétiques pour 1,5 M€ par an, citystades ou autres terrains en accès libre pour 500 000 € par an) et bien d'autres encore. Tous ces projets sont présentés après la validation du Conseil Municipal. « Dans l'esprit, ce type d'instance se substitue à un OMS ».

Enfin, concernant les perspectives des nouveaux équipements, une réflexion est lancée sur l'axe Garonne, aux plans sportif et de loisir, avec le réaménagement de l'île du Ramier qui avait une vocation sportive et de loisir. Pour le moment, ce projet est en phase d'analyse des besoins par la Direction de l'urbanisme. Ce territoire est identifié comme un « poumon vert » du centre ville avec une forte ambition politique pour que ce lieu allie plusieurs

dimensions économique, communautaire, sportive, de loisir, culturelle, etc. Un autre équipement, La Fabrique Urbaine de Toulouse (Toulouse et grand Toulouse), est prévu pour dédier un lieu aux instances de concertation et de dialogue pour définir la ville et la communauté urbaine de demain. Le développement durable est un axe aussi très important (toit végétal sur l'équipement, récupération du chaud fourni par la patinoire, etc.). De plus, certains matériaux sont choisis pour avoir des matériaux durables même si le coût est plus élevé (réalisation d'un terrain synthétique avec des billes de coco liège).

3. Des points communs et des modèles spécifiques

3.1 Les points communs

Plusieurs orientations communes se rejoignent dans l'analyse thématique des villes interrogées. Pour ce qui est des relations entre l'administration et les élus, les données de la Ville de Rennes sont plus complètes car les entretiens se sont adressés non seulement aux cadres de la direction des sports, aux élus et aux agents d'autres directions intervenant dans la programmation ou la gestion des espaces sportifs. La finalité de l'enquête de benchmark est moins d'identifier les stratégies des acteurs que de comprendre selon quelle méthodologie, si elle existe, la programmation des équipements sportifs est construite. Cependant, les traits communs avec Rennes montrent que les logiques et les stratégies des acteurs orientent les choix en matière de programmation des investissements du patrimoine sportif. En outre, en recoupant plusieurs arguments sur les diverses thématiques, les discours mettent en exergue plusieurs sensibilités. Celles-ci peuvent plus ou moins consciemment guider les analyses de l'administration dans l'aide à la décision des élus. Sur la question de la méthodologie et de l'expérience, les deux sont plus ou moins complémentaires selon les villes. Lorsque les cadres parlent alors de « ressenti » ou de « feeling », les critères subjectifs peuvent émaner de leur proposition sur les perspectives en termes de programmation des équipements. Ce ressenti n'est pas, pour autant, une donnée défailante mais l'orientation qu'il peut induire ne convainc pas toujours la direction générale ou la municipalité qui adoptent diverses stratégies. L'une d'elle a été abordée par l'un des cadres qui regrette une sorte de systématique recours à des analyses externes (cabinet de consultant ou autre) pour valider des décisions. Cette intervention pose en effet la question de la confiance minimale dans une organisation entre les individus, acteurs d'un même système, où les intérêts personnels peuvent être divergents et contradictoires mais qui sont néanmoins d'accord comme le suggèrent Crozier et Friedberg (op. cit.) sur l'essentiel ici de raisonner au mieux la construction et la rénovation des équipements sportifs au service des usagers en fonction des contraintes inhérentes aux finances publiques

d'une part et à leur positionnement géographique, donc à l'existence d'espaces libres ou à libérer, d'autre part.

La prépondérance de données chiffrées, qui contre parfois l'expérience, peut être une piste supplémentaire pour déjouer ces stratégies. Ces deux systèmes d'appréhension peuvent être complémentaires mais l'une exclue souvent l'autre selon les organisations. Les objectifs de cette expertise externe peuvent avoir plusieurs fins relevant d'un domaine d'expertise spécifique non présent dans la collectivité, de la viabilité d'une analyse de l'administration mais aussi trouver des appuis pour mettre en place de nouvelles orientations politiques qui susciteraient des résistances au changement. Ces relations diffèrent, d'une ville à l'autre, selon les liens entre l'administration et les élus. Si les données de cette étude sont insuffisantes pour les identifier elles confirment néanmoins leur existence.

La thématique du processus décisionnel, qu'il soit plus ou moins formalisé comporte les mêmes règles, notamment le respect des étapes de validation. Est-ce qu'en revanche le caractère de priorité s'organise suivant des critères objectifs (chiffrés, faisant apparaître des manques flagrants ou encore s'inscrivant dans une politique globale) ou subjectifs (selon l'adéquation des axes politiques et la sensibilité des cadres administratifs voire l'existence ou la persistance de réseaux d'influence ou de simple calcul politique) ?

La programmation relève des deux, d'où la description initiale des thématiques abordées pour chaque ville dans le second point. Le plus complexe à éluder réside dans l'analyse des besoins et l'orientation des choix entre les objectifs politiques et l'inscription de création ou de rénovation des différents types d'équipements sportifs. Cette analyse est appréhendée différemment selon les Directeurs des sports ou les responsables de la maîtrise d'ouvrage dans le domaine du sport. Selon les modèles décrits précédemment, l'administration applique les décisions politiques sur la question de la programmation des équipements sportifs, ce qui ne signifie pas qu'il en soit de même dans tous les domaines, ou joue le rôle d'aide à la décision. Ce curseur varie, d'un cas à l'autre, selon les directions (les villes citées ensuite le seront selon leur positionnement de l'un vers l'autre curseur).

Orléans, Rennes et Nantes sont des villes dont le curseur se positionne davantage sur une exécution d'un programme élaboré en amont par les élus.

Au Havre, à Montpellier et Strasbourg le diagnostic des sports est pris en compte dans l'élaboration de la programmation (PPI) mais certains cas d'équipements sont décidés unilatéralement par les politiques, pour diverses raisons (en réponse à un utilisateur, dans des choix d'aménagement plus conséquent, selon l'octroi de certains financements).

A Toulouse et à Lille, le diagnostic de l'administration est incontournable. Le Directeur de Lille précise même qu'à son étonnement, toutes les propositions de la Direction des Sports en lien avec la cellule de programmation des équipements sportifs ont été retenues. A Toulouse, la mise en œuvre de la démocratie locale ajoute un paramètre supplémentaire à intégrer à la programmation ce qui la distingue des autres. L'administration étant un des

premiers capteurs et acteur de cette démocratie participative, les données qu'elle remonte sont intégrées au quotidien par les élus ce qui présente une continuité dans l'élaboration du PPI.

A Reims la situation est différente d'autres villes car le processus de programmation est encore en cours de positionnement (nouvel organigramme de la Direction des Sports en attente, nouvelle municipalité en 2008 et réorganisation importante de l'administration au cours du mandat).

Un aspect apparaît néanmoins clairement à travers les entretiens passés avec les Directeurs ou responsables de la programmation et suivi des travaux du patrimoine sportif. Les élus fixent les objectifs politiques et valident la programmation ainsi que les principales étapes de réalisation des travaux. Le rôle de l'administration est alors de s'assurer au mieux du suivi des travaux par différentes méthodes (délégation de la maîtrise d'œuvre ou non) et d'en informer les politiques. Le diagnostic technique est prégnant pour toutes les villes car elles impliquent la sécurité des utilisateurs et engage la responsabilité du maire.

Le PPI est l'outil stratégique pour toutes ces collectivités qui l'utilisent avec plus ou moins de souplesse. Il représente un point de jonction privilégié dans les relations entre les élus et l'administration.

Le processus de programmation des équipements sportifs est composé de différentes phases, et ce dans les différentes collectivités. La conduite de projet est la même sur le plan technique dans toutes les villes, à savoir la conduite d'opération.

Les phases identifiées dans chaque discours présentent l'élaboration du préprogramme et du programme ainsi que les décisions politiques qui ponctuent l'avancée du projet jusqu'à l'appel d'offre pour choisir la maîtrise d'œuvre.

En revanche ce qui diffère quasiment d'une ville à l'autre est la répartition de ces diverses missions entre les agents de la collectivité. Si le début d'un chantier acte la réalisation d'un équipement et qu'à partir de ce moment, il est géré par des agents techniques issus du bâtiment ou des espaces verts dans toutes les villes, l'analyse des besoins et la phase de programmation sont très différentes d'une ville à l'autre et ne sera donc pas développée dans cette partie. Toutefois, cette analyse du besoin se base en grande partie sur les attentes du milieu associatif. Ce milieu associatif peut être en partie constitué du Mouvement Sportif (souvent dénommés par clubs) mais aussi d'autres associations qui proposent de nouvelles pratiques ou formes de pratiques qui connaissent une forte attractivité (tai chi, *parkour*, activités de forme, etc.).

Selon les villes, il s'agit bien de soutenir le mouvement sportif même lorsque le mot association, plus générique ressort. Ces demandes sont plus exigeantes et par conséquent plus coûteuses lorsqu'elles suivent des prescriptions selon le niveau d'évolution de la discipline. Les stades de football dans le cadre de l'Euro 2016 ou encore le stade d'athlétisme couvert figurent parmi les grands projets énoncés.

Les principes d'utilisation des équipements ou ce que d'autres ont pu nommer la politique d'usage fixent les mêmes priorités. En journée sur le temps scolaire, la pratique de l'EPS est prioritaire. Ce sont ensuite les clubs en général à partir de 17-18 h jusqu'à 22h30-23 h sur les créneaux de semaines et le week-end dans le cadre des pratiques compétitives. Selon les utilisations de journée, les seniors peuvent accéder à certains équipements. Toutes les villes interrogées, hormis Reims qui doit travailler sur l'occupation de ses équipements, présentent des difficultés pour dégager des créneaux à de nouvelles pratiques ou de nouveaux utilisateurs. Cet engorgement des équipements peut s'expliquer par le nombre d'associations, mais aussi comme le résultat d'une évolution historique durant laquelle certaines associations se sont appropriées les équipements ou encore à cause d'une mauvaise optimisation des réservations.

La problématique du nombre d'associations a été abordée dans le cas de la Ville du Havre qui tente soit d'inciter les clubs existants à fusionner lorsqu'elles ont la même discipline et un niveau équivalent soit qui oriente les nouvelles demandes vers les associations existantes. Mais de nombreuses villes tentent de contenir les créations au profit de structures plus importantes donc mieux gérables, facilitant ainsi la répartition et la programmation des équipements.

Les échanges s'opèrent souvent directement entre la Direction des Sports et le milieu associatif ou avec les nouveaux demandeurs ce qui facilite l'identification des besoins. Les villes ont en effet opté pour des choix différents pour gérer les relations associatives. Certaines disposent d'un Office des Sports, comme la Ville de Nantes, de Strasbourg, de Lille, de Rennes, de Reims. Celles qui n'en disposent pas ont créé des instances institutionnelles sur des thématiques choisies afin d'étudier les attentes du Mouvement sportif.

Toutefois, les offices des sports n'ont ni les mêmes prérogatives ni le même statut selon les villes. A Lille, par exemple, il s'agit d'un Office Municipal des Sports, situé géographiquement au même endroit que la Direction des Sports. Il n'est pas une association de loi 1901 mais un organe de consultation placé sous la présidence du Maire et travaille en relation très étroite avec la Direction des Sports, notamment sur l'instruction des dossiers de demandes de subventions. A l'inverse, Reims possède un Office des Sports dont les missions sont davantage orientées vers le soutien des associations dans la dispense de formation et la mise à disposition d'outils de gestion associatifs. Les demandes concernant l'obtention de subventions ou de créneaux d'utilisation des équipements sportifs se font toutefois directement avec la Direction des Sports de la ville (ou les responsables d'équipements s'ils sont gérés par la REMS). Ce qui n'est pas le cas de Rennes puisque l'Office des Sports gère directement ce principe d'attribution (subventions et équipements) après un travail préalable avec la Direction des Sports et la validation de l'adjoint.

Quels que soient les principes retenus, le point commun à toutes les villes pour la programmation des équipements sportifs est que chacune a développé des liens forts avec

le Mouvement sportif afin de répondre à ses attentes car il représente la partie émergée de l'iceberg en matière d'identification des besoins. Son positionnement historique, comme nous l'avons vu pour Rennes, lui donne de surcroît un poids dans les relations avec les élus (nombre d'adhérents, réseaux avec les politiques, etc.).

L'optimisation des créneaux d'utilisation des équipements, s'avère complexe à évaluer car les directions des sports ne possèdent pas toujours les moyens d'observer ce qui se passe pendant les réservations. Les agents d'entretien ou de maintenance selon les villes sont néanmoins en capacité de remonter de précieuses informations à ce sujet. Quant aux observations émises sur cette utilisation, l'exercice d'arbitrage des créneaux d'utilisation reste complexe, notamment pour des raisons historiques.

La politique de rénovation du patrimoine sportif figure parmi les points convergents des villes. Toutes disposent d'un patrimoine important mais vieillissant ce qui s'explique par des raisons historiques évoquées dans la première partie. De plus, cette rénovation implique la sécurité des utilisateurs et les responsabilités des communes. Si cet objectif de rénovation est prégnant dans toutes les orientations politiques, les choix organisationnels, les moyens humains et financiers traduisent une volonté plus mitigée. Ces choix sont délicats à analyser car certaines données peuvent être floues comme nous l'avons vu précédemment avec les termes « entretien » et « maintenance ». Une des premières observations fut de vérifier l'existence ou non d'un atelier de maintenance au sein de la direction des sports. Si un groupe d'agents formé de plusieurs corps de métiers est capable d'intervenir sur les équipements, cela démontre que la structure est complètement autonome dans la gestion de son parc d'équipements. Cet atelier est parfois bien identifié dans les organigrammes. Les directions les mieux dotées dans ce domaine sont les villes de Toulouse et Strasbourg.

De fait, les directions des sports bénéficient de données supplémentaires à la fois sur l'occupation, l'utilisation des équipements et le vieillissement du patrimoine. La connaissance du patrimoine est ainsi optimisée et le développement de certains outils se fait naturellement pour suivre les dépenses.

Pour certains directeurs interrogés, l'élaboration de diagnostics d'équipements est évidente et n'apparaît pas comme un outil d'aide à la décision. Dans d'autres villes comme Rennes les données sont manquantes. Ces diagnostics entrent par conséquent dans le champ des outils d'évaluation et d'aide à la décision. D'autres villes bénéficiaient de ce type d'organisation comme Le Havre mais cette partie a été rattachée à la Direction des services techniques pour des questions de mutualisation de moyens et de rationalisation des coûts. Or ces choix sont-ils vraiment pertinents en matière d'économie de moyens ou long terme ?

D'autres indicateurs peuvent être relevés comme le montant des investissements réparti entre les créations, les rénovations et la maintenance des équipements. La ville du Havre fait le choix de mettre davantage de moyens pour la création et le PPI est établi de manière à ce que les équipements soient inaugurés plutôt en fin de mandat. La logique, en matière de

création et surtout d'inauguration, n'est donc pas purement technique ou sportive. Il s'agit, d'une part, de s'assurer que ce qui était prévu soit bien réalisé durant le mandat et, d'autre part, de contribuer à la valorisation et au marketing politique de l'équipe en place. Si le responsable est en mesure de dire clairement le montant alloué aux investissements, pour d'autres villes ce montant est noyé dans la masse de toutes les opérations de rénovation du patrimoine, ce qui est le cas de Rennes. Les services des sports qui ne sont pas dotés d'atelier n'ont, en effet, pas toujours le retour de la Direction technique qui gère ces opérations sur tout le patrimoine. Ce qui a également une incidence sur la programmation des équipements sportifs car dans certains cas, ce manque de données traduit une absence de suivi des opérations effectuées. Les raisons invoquées à Rennes sont, par exemple, le manque de moyen au quotidien (faute de temps ou d'agents dévolus à ces missions) ou le manque de volonté politique de bénéficier de ce type d'outil. Si ces données ont pu être relevées à Rennes, c'est également le cas d'autres villes comme Orléans, Le Havre, Reims ou Montpellier. Les travaux d'intervention sur les équipements, qu'ils soient sportifs ou non, sont gérés par une Direction technique dont le nom peut être Patrimoine, Bâti, ou Bâtiments communaux, Espaces verts, ou autre s'il s'agit des espaces extérieurs. Cette stratégie organisationnelle peut illustrer une volonté de confier les travaux à des techniciens plus compétents à accomplir ce type de mission et gérer les relations avec les entreprises. Elle facilite les procédures en interne en limitant le nombre d'acteurs intervenant dans la réalisation ou la rénovation d'un équipement (achat, dimension juridique, immobilière, financière, etc.) puisque tout est centralisé. Toutefois, cette séparation des prérogatives dans la maîtrise d'ouvrage entre les services des sports et les services techniques peuvent révéler certains inconvénients. Le plus important est celui de la fonctionnalité de l'équipement qui engendre l'appropriation des utilisateurs et ainsi l'optimisation d'un équipement. Cette optimisation est relative à la fois au nombre de créneaux d'utilisation mais aussi à sa diversité d'usages. Nantes et Rennes ont cependant fait le choix de créer une cellule patrimoine à la Direction des Sports pour pallier ce déficit de fonctionnalité dans les équipements. Pour les équipements en libre accès, plus particulièrement les citystades, bien que leur usage soit sportif leur programmation ne relève pas toujours du service des sports. L'initiative relève soit de la Direction des Sports ou des Directions de quartier, du Développement social ou de la Proximité selon les collectivités. Les services des sports sont dans ce cas associés ou non. C'est par exemple le cas à Orléans, où la gestion du sport s'attache principalement à appuyer les clubs sportifs.

Cette lecture à plat doit cependant être nuancée. La logique n'est pas seulement la pertinence du partage des tâches ou la mutualisation des compétences. Des dépenses sont ainsi dispersées rendant moins lisibles les investissements en faveur de tel ou tel équipement, telle ou telle association, tel ou tel quartier, en faveur du sport et de la culture, etc., sans compter bien évidemment les logiques de réseaux qui jouent dans la décision

finale prise par les élus. Bref, disperser les dépenses permet, même en cas de concertation, de moduler au gré de choix politiques et électoraux les décisions.

Parmi les trois villes dotées d'un atelier, les propos des Directeurs des sports et des collaborateurs sont très clairs sur l'importance de la qualité des équipements sportifs. Les choix de certaines villes feront ainsi l'objet d'une analyse plus poussée dans le point suivant qui révèle des spécificités.

Enfin, la concrétisation de tous ces procédés aboutit à des réalisations concrètes en matière d'équipements parmi lesquels trois types de création sont communs à toutes les villes : les terrains synthétiques, les citystades et les espaces de convivialité. Pour financer ces équipements, toutes sollicitent des financements d'autres institutions. Des financements peuvent provenir de l'Etat (CNDS, ANRU) ou du Fonds Européen (moins connus donc plus rarement sollicités). Selon les critères établis par le Département et la Région, la finalité de l'équipement ou également des affinités, les villes sollicitent les autres échelons des collectivités. Cela peut également être les Communautés de Communes, les Agglomérations Urbaines qui financent une partie de l'équipement (que la compétence sport ait été choisie ou non). La réalisation d'équipements concerne la communauté d'agglomération ou urbaine sur les grands projets comme c'est le cas à Toulouse, Lille, Nantes, Le Havre ou Reims. Toutefois, Rennes, qui figure au rang des grandes villes de France interrogées dans le cadre de cette enquête, n'a pas encore eu recours à des financements de la métropole. Toutes les villes précisent également, que les pratiques libres, difficiles à cerner, peuvent trouver des réponses de la part des villes dans les dispositifs d'animation, selon des rythmes propres à des publics-cibles et donc, pas obligatoirement, dans la programmation des équipements.

Si la plupart des villes s'accordent généralement pour développer, réellement ou non, une compétence sport et financer ainsi les investissements de type communautaires coûteux tant en matière de construction que d'entretien ou de personnels (comme les centres aquatiques) la question essentielle reste le lieu d'implantation. Partager les coûts oui. Partager le bénéfice symbolique et politique non. La discussion entre les différents niveaux qui composent la strate décisionnelle en matière d'équipements sportifs suit ainsi bien souvent des raisonnements peu dotés de raison autre que politique.

3.2 Les modèles spécifiques

Chaque ville présente un modèle spécifique en matière de programmation des équipements sportifs. Les traits caractéristiques sont inhérents à des choix politiques et traduisent cette volonté à travers une organisation de l'administration.

Toulouse marque son originalité en matière de programmation des équipements par la centralité de la démocratie locale. C'est la ville la plus peuplée de cette étude dont le nombre d'habitants est croissant. En 2009, le Grand Toulouse devient une communauté

urbaine et en 2011 elle a gagné 12 communes. Au total, elle se compose aujourd'hui de 37 communes et sa population s'élève à plus de 700 000 habitants. Ses spécificités proviennent également de son positionnement géographique, de l'organisation de sa Direction des Sports et des processus décisionnels très hiérarchisés. La procédure de programmation des équipements sportifs est ainsi très cadrée mais reste souple pour permettre des décalages, en particulier pour passer ces projets « au filtre de la démocratie locale ». Les atouts de ce paramètre dans la décision politique engendre une appropriation du patrimoine sportif par les habitants ce qui permet de rentabiliser l'investissement par une optimisation de leur utilisation mais également une adhésion des usagers. Cette manière de procéder est un vecteur de communication supplémentaire pour utiliser les équipements. Une ambition est clairement affichée : celle d'efficacité du service public. Il s'agit d'un des services des sports les plus complets au niveau de la programmation et de la gestion du patrimoine. Il est, d'une part, territorialisé pour privilégier une gestion de proximité et bénéficie, d'autre part, d'un bureau d'étude pour effectuer des travaux de maintenance. La Direction des Sports gagne même des agents car elle récupère également cette expertise technique sur les espaces verts. Grâce à une subdivision « Régie et logistique », le domaine des équipements sportifs est capable de réaliser de manière autonome, après la validation de la Directrice et des élus des travaux d'équipements selon leur envergure. Cette réalisation en régie permet, non seulement, une réactivité et une culture du long terme d'autant plus incontournable que le patrimoine sportif est très important à Toulouse comme pour toutes les villes interrogées.

La Directrice des sports soulève cependant plusieurs questions car toutes les demandes convergent vers le même point de traitement : Sur quelles priorités, sur quels principes s'effectuent les travaux ? Pourquoi plus au niveau du sport que de la culture ou qu'un autre domaine (ou l'inverse) ?

La capacité à intervenir sur des travaux de maintenance, de plus ou moins grande importance, permet à l'Adjoint aux Sports d'arbitrer les priorités dans le cadre de sa délégation. Cette réactivité des interventions entraîne la satisfaction des utilisateurs et elle est d'autant plus importante que les équipements sont nombreux sur un territoire étalé. Le responsable et la Directrice expliquent que s'ils devaient valoriser 5000 € d'achats de matériel en travaux réalisés par des entreprises extérieures, la quantité des travaux réalisés serait beaucoup moins importante. Les travaux réalisés sont également plus fiables à long terme car, si le travail est mal fait, ce sera à nouveau les mêmes agents qui seront confrontés à la maintenance. La qualité et la réactivité sont deux atouts de ce mode de gestion de la maintenance car elle permet d'éviter les fermetures d'équipement, de réaliser un suivi technique précis, d'anticiper les grands travaux de rénovation et de bénéficier d'un suivi financier très précis.

Deux logiciels sont utilisés en interne pour élaborer ce suivi. L'un constitue une base de données sur l'état des travaux, des coûts par équipement (fonctionnement, fluide, etc.) et

permet de bénéficier d'outils de synthèse qui peuvent servir également dans la communication transversale des services. Par ailleurs, ces analyses permettent de valoriser les aides indirectes de la Ville auprès des utilisateurs à partir du coût de fonctionnement des équipements (mise à disposition gratuite d'un équipement).

Un autre logiciel porte sur une dimension plus technique du suivi des travaux de maintenance. L'analyse des coûts est donc plus fine qu'avant ce qui correspond à un niveau d'exigence maximal dans le suivi budgétaire.

La question de la régie directe et de la démocratie dénote une volonté d'inscrire la rénovation et la création des équipements sportifs dans des perspectives de long terme avec une efficacité et une culture marquée du service public. Cette conviction est également très présente dans le discours des cadres qui ont été rencontrés, malgré les difficultés que ces responsabilités peuvent représenter. La prise en compte des retours des usagers sur un projet d'équipement ou sur le fonctionnement de la direction demande des remises en question perpétuelles. Mais, selon eux, ces données sont précieuses pour alimenter la matière grise des cadres et atteindre la meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

Le modèle lillois présente une mixité des équipements favorisée par une stratégie organisationnelle et financière dans la programmation des équipements sportifs. Si sa Direction des Sports ne dispose pas en interne d'une personne intervenant plus spécifiquement sur la maîtrise d'ouvrage des équipements sportifs, un travail collaboratif s'engage avec un chargé de projet ayant pour mission principale une synthèse des données sur l'analyse des besoins pour formaliser la programmation de tous les équipements. Les projets réalisés au cours de ce mandat se caractérisent par une mixité thématique grâce à la vision globale que peut offrir l'intervention du chargé de projet. Lorsque sur un même secteur plusieurs types d'équipements doivent être créés ou rénovés, cette stratégie permet de mutualiser des projets aux plans budgétaire mais aussi foncier. Les usagers trouvent dans ces équipements des lieux de convivialité pour favoriser le lien social. C'est ce qu'explique la chargée de programmation lorsqu'elle parle de la médiathèque et de la piscine implantées au même endroit afin de créer des interactions entre les deux équipements. Les finalités de cette mixité des usages s'inscrivent également dans un principe de mixité sociale. Pour profiter au maximum de ces opportunités d'aménagement, l'outil de planification financière des investissements est très souple. Certaines opérations peuvent être différées pour dégager plus de crédits afin de créer un équipement de qualité, quel que soit le quartier d'implantation. Les élus optent pour des scénarii d'aménagement qui dépassent l'enveloppe initiale prévue dans le but d'inscrire la construction d'un équipement dans le long terme (matériaux de qualité, espaces de convivialité, mixité des usages, etc.). Ce procédé peut modifier l'ordre des projets. Un axe fort a permis de dégager une somme importante dans la construction du patrimoine urbain. L'équipement sportif n'est plus seulement envisagé

séparément (comme d'autres équipements) mais il est intégré dans une vision d'aménagement globale qui doit contribuer à la qualité de vie des lillois.

La Ville de Strasbourg se distingue des autres villes car elle est complètement mutualisée avec la communauté urbaine. La Direction des Sports se compose d'un personnel très important dont une partie des agents intervient sur les travaux de maintenance. Cette organisation lui apporte des diagnostics techniques très précis pour anticiper les travaux de rénovation. Elle profite des opportunités de crédits pour construire de nouveaux équipements même si les opérations d'aménagement suppriment parfois certains équipements qui étaient encore en bon état. Sur les créations ou restructurations, la qualité est prépondérante afin de les rendre attractives et rentabiliser les investissements par une utilisation optimale. Cette qualité est abordée par le Directeur autour d'une réflexion sur la conception de l'équipement comme l'amélioration de la circulation des usagers, la convivialité (hauteur de plafond, matériaux utilisés, couleur, etc.), la fonctionnalité des vestiaires entre les différents utilisateurs. Contrairement à d'autres collectivités comme Lille, le respect du PPI est impératif ce qui peut s'expliquer en raison de l'intercommunalité. L'identification des besoins se base sur les attentes du Mouvement sportif. Plusieurs axes sont néanmoins développés afin de répondre aux pratiques libres, y compris l'utilisation des équipements en fonction des rythmes des populations. D'autres données concernant la complémentarité du territoire dénotent également une volonté de développement du haut niveau qui s'organise avec les différents niveaux de collectivités. Des échanges entre collectivités portent sur les financements à apporter pour poursuivre ce développement en respectant les spécialités sportives locales. Les équipements conçus pour accueillir les manifestations de haut niveau sont réalisés selon un maillage du territoire. Il s'agit de rationaliser la dépense publique.

Le modèle de programmation Montpelliérain se caractérise par une certaine réactivité et efficacité dans l'analyse des opportunités. Comme le souligne le responsable du Service des sports et de la jeunesse de la ville, la programmation se trouve aux croisements des convergences d'intérêts. En effet, la souplesse du PPI permet à la ville de bénéficier d'une bonne réactivité lorsqu'un équipement peut apporter une valeur ajoutée alors qu'il n'avait pas forcément été envisagé en début de mandat. Malgré une politique de sport pour tous et des équipements de quartier, la politique sportive de la ville est attachée au soutien du haut niveau et aux attentes des clubs. Ces demandes sont particulièrement exigeantes aux plans technique et financier car elle engendre un niveau de prescription important de la part du Mouvement sportif et des fédérations. Toutefois, les élus et l'administration se situent dans une dynamique de saisie des opportunités qui s'organisent avec d'autres acteurs du territoire qui rendent ces investissements réalisables dans le court terme alors qu'il s'agit d'investissements importants. La répartition des compétences sport entre la ville et l'agglomération est également typique dans cette étude. Au plan intercommunal, le service

des sports se positionne davantage encore sur cette politique de haut niveau. Toutefois, même s'il s'agit parfois d'équipements structurants, les actions se rapprochent toutefois des logiques de proximité.

L'intérêt de cette étude comparée résulte dans la possibilité d'objectiver les discours des acteurs interrogés, malgré la subjectivité de la thématique de la programmation qui ressort des analyses. A la question qu'elle est la méthodologie de programmation que vous suivez ? Certains répondent qu'il n'y en a pas ou précise qu'il procède « au feeling ». Pourtant dans le cas de la Ville du Havre, la description de l'analyse du responsable du patrimoine indique une méthodologie très précise sur le procédé utilisé. La spécialité technique du responsable et son expérience dans la Direction des Sports transparaît dans sa préparation des projets. Lors des entretiens, certaines réponses ne sont pas toujours révélatrices du fonctionnement observé par recoupement d'informations (organigramme, PPI, programme politique, statuts et fonctionnement de l'Office des Sports, étude des besoins...). Cela traduit tout simplement la marge de liberté de manœuvre que s'accordent les élus seuls décisionnaires au final. Il est, bien évidemment, quasiment impossible de le prouver mais d'autres logiques que sportives prévalent au choix de l'implantation de tel équipement, de tel sport dans tel quartier. Le football n'est pas seulement le premier sport en nombre de licenciés, il est aussi potentiellement le plus grand pourvoyeur, de fait, d'électeurs... lorsqu'ils sont satisfaits de la politique sportive. Planter un équipement dans un quartier répond très souvent de logiques de proximité, de désenclavement ou encore d'aménagement territorial mais également d'enjeux politiques car quoi de meilleur pour un élu local d'avoir su répondre aux attentes du quartier qu'il l'a élu...

Par ailleurs, les interlocuteurs des villes rencontrées apportent davantage de précisions sur les points qui leur paraissent les plus importants chez eux. Si le contenu des entretiens a été retracé avec peu d'interprétation il s'agissait surtout de faire apparaître clairement les méthodologies de chacune pour mettre en exergue le fonctionnement propre aux uns et aux autres. Cependant, l'ordre de ces propos s'est fait dans un ordre thématique choisi et non pas dans l'ordre des entretiens afin de faire ressortir les différences de fonctionnement. Ces thématiques figurent parmi les indicateurs qui révèlent si une méthodologie de programmation existe, ou non, au sein des collectivités : choix politiques, organisationnels, moyens en ressources humaines, analyse des besoins, des utilisateurs, des financements (rénovation créations), concrétisation de la programmation dans les équipements livrés au cours du mandat.

La question des outils est cependant biaisée par la vision que chacun a d'un outil d'évaluation et d'aide à la décision. C'est, par exemple, le cas des diagnostics d'équipements réalisés au sein de certaines directions qui disposent notamment d'agents dévolus à la maintenance des équipements.

Si une méthodologie existe dans chacune des villes, ne serait-ce qu'à travers les points d'étape communs à chaque suivi de projet, les axes politiques sont très similaires (le sport pour tous, le sport de haut niveau, l'accompagnement des pratiques libres, les rénovations, la modernisation du patrimoine sportif, la réalisation de terrains synthétiques, les citystades et les espaces de convivialité). C'est donc bien au niveau des stratégies organisationnelles de l'administration que les missions relatives à la maîtrise d'ouvrage accentuent les spécificités d'une ville à l'autre ainsi que la vision qu'en ont les cadres. L'analyse des besoins se fait dans toutes les villes majoritairement à partir des attentes du Mouvement sportif ce qui rejoint les constats de la partie historique développée à Rennes. Le positionnement géographique ne soulève pas de disparité particulière entre les villes des différentes régions même si chaque ville a sa culture sportive. A Rennes et à Nantes, plusieurs points communs sont identifiables comme les clubs laïques et issus des patronages catholiques ayant leur propre patrimoine. Pour le responsable du Patrimoine sportif de Nantes, il y a un traitement égalitaire même si, politiquement, certaines possèdent un poids différent. L'analyse ne sera pas aussi fine qu'elle a pu l'être à Rennes pour vérifier cet argument. Comparée aux autres villes, le modèle de réalisation d'équipements sportifs de Rennes se démarque par sa traditionnelle préoccupation du sport pour tous. Cette orientation se trouve dans la lignée de l'étude historique de l'implantation de son patrimoine dont, un des maires, Jean Janvier a été l'un des instigateurs (1908-1923). La réponse au développement du haut niveau se fait davantage par la stratégie événementielle qu'à travers la programmation des équipements sportifs. Au niveau des aménagements pour l'accueil des pratiques libres, les équipements construits ne présentent pas de caractère particulier d'innovation mais se développent de plus en plus (skatepark, citystades, appareils de fitness, parcours de course à pied, de vélo ou de marche pour certaines). L'Adjoint à l'Aménagement et à l'Urbanisme cite la réalisation des quais à Bordeaux qui reflète, selon lui, un caractère original et de développement des APS en pratiques libres. Pour les autres villes ce sont davantage des dispositifs, ponctuels ou réguliers, d'animations qui permettent aux communes de répondre au développement des nouvelles pratiques selon des rythmes et des publics-cibles.

III. Quelles sont les représentations du sport et les attentes des pratiquants sportifs rennais en matière d'équipements ?

Après avoir vu quels pouvaient être, à Rennes ou dans d'autres villes, les raisonnements à l'œuvre pour programmer la rénovation ou la construction d'équipements sportifs, il faut s'interroger sur ce qu'attendent les usagers afin de discuter l'adéquation entre politique programmatrice et attentes des publics.

1. Présentation des données de l'enquête

1.1 Présentation de l'échantillonnage des lieux retenus

Le choix des lieux sportifs pour interroger les pratiquants s'est basé sur plusieurs critères. Tout d'abord, les types d'équipements retenus favorisent une diversité des APS. Plusieurs sont des équipements livrés au cours du mandat (terrains synthétiques). Un des critères le plus important a été de sélectionner des équipements selon leur type d'accès. Celui-ci peut être :

- libre c'est-à-dire gratuit et accessible à tout moment,
- réservé et donc seulement par le biais d'une association en passant par l'Office des Sports et la Direction des Sports,
- mixte avec une partie des créneaux réservés et une autre libres lorsqu'il n'y en a pas,
- et, enfin, payant sur des créneaux choisis par le pratiquant.

Les équipements ont également été choisis en fonction du mode de gestion. Ils peuvent être gérés par :

- une entité uniquement privée quel qu'en soit la forme juridique. C'est le cas des centres de remise en forme,
- en Délégation de Service Public (DSP). C'est le cas souvent des patinoires ou des piscines,
- une association bien qu'étant propriété de la Ville de Rennes,
- et, enfin, complètement géré par la Ville de Rennes.

Le critère géographique a constitué le troisième critère de choix des équipements. Il a été décidé de retenir au minimum un équipement dans chaque quartier de la ville. Un autre lieu a cependant été sélectionné même s'il ne s'agit pas d'un équipement ou d'un espace dédié à la pratique sportive c'est le Parc des Gayeulles (au nord est de Rennes). En effet, celui-ci possède des aménagements, comme les appareils de fitness, mis en place récemment. De plus, deux parcours (en cours de réactualisation au moment des enquêtes) permettent de jalonner les allées du parc et d'orienter les coureurs ou les marcheurs.

Nom du lieu	Type équipement	Accès	Propriétaire	Quartier
Parc sportif du Berry	Synthétique	Réservé/ Libre gratuit	VDR	Villejean- Beauregard (NO)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Parc sportif du Berry	Terrain multisports	Libre gratuit	VDR	Villejean-Beauregard
Complexe Lesseps	Synthétique	Réservé/ Libre gratuit	VDR	Cleunay (O)
Complexe Lesseps	Court de tennis	Libre gratuit	VDR	Cleunay
Complexe Lesseps	Type C	Réservé	VDR	Cleunay
Complexe Fresnais	Skatepark	Libre gratuit	VDR	Poterie (S)
Complexe Fresnais	Synthétique	Réservé/ Libre gratuit	VDR	Poterie
Parc des Gayeulles	Parc	Libre gratuit	VDR	Maurepas (NE)
Complexe des Gayeulles	Terrain de rugby	Réservé	VDR	Maurepas
Le Blizz	Patinoire	Libre Payant	VDR/ DSP	Maurepas
Salles de sport Constant Véron	Salle de danse	Réservé	VDR	Bourg l'Evêque (CN)
Salles de sport Constant Véron	Dojo	Réservé	VDR	Bourg l'Evêque
Gymnase Louis Volclair	Rings Boxe	Réservé	VDR	Le Blosne (S)
Gymnase Albert de Mun	Type C	Réservé	VDR	Sud Gare (CS)
Complexe Charles Géniaux	Type C	Réservé	VDR	Moulin du Compte (O)
36 Boulevard	Salles de forme	Libre Payant	Privé	Centre ville
MJC La Harpe	Dojo	Réservé	VDR/ associatif	Villejean Beauregard (NO)
Centre Culturel Colombier	Salle polyvalente	Réservé	VDR/ associatif	Centre ville
Gymnase Picardie	Type B	Réservé	VDR	Villejean (NO)
Félix Masson	Mur escalade	Réservé	VDR	Villejean (NO)
Gymnase Ile de France	Type B	Réservé	VDR	Villejean (NO)
Complexe Bréquigny	Piscine	Réservé/ Libre Payant	VDR	Bréquigny (SE)
Complexe Bréquigny	Piste athlétisme	Réservé/ Libre gratuit	VDR	Bréquigny
Complexe Bréquigny	Terrain en herbe	Réservé	VDR	Bréquigny
Complexe	Salle musculation	Réservé	VDR	Jeanne d'arc

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Courtemanche				(CNE)
Complexe Courtemanche	Piste athlétisme	Réservé/ Libre gratuit	VDR	Jeanne d'arc
Complexe Courtemanche	Gymnase	Réservé	VDR	Jeanne d'arc
Square de l'Europe	Citystade	Libre gratuit	VDR	Maurepas

Les pratiquants ont été interrogés sur une saison sportive durant plusieurs mois à des horaires divers (matin, midi, après-midi, soirée) afin d'obtenir des profils diversifiés. Il s'agissait de cerner leurs représentations du sport, leurs modalités de pratiques et leurs attentes. L'âge minimum requis pour la passation des entretiens était fixé à quinze ans.

1.2 Le bilan des personnes interrogées

L'intérêt de dresser un bilan de ces profils est principalement de démontrer que le choix des lieux a permis d'obtenir cette diversité des profils afin de comparer les deux thématiques. Même si l'échantillon ne respecte pas les règles de représentativité par rapport à la population rennaise ou nationale, il n'était pas possible d'utiliser d'échantillons probabilistes, bâtis sur la loi des grands nombres. Mais, est-ce que cela aurait été utile ? Les publics pratiquants sont fluctuants et constituent « des groupes mobiles aux frontières floues » (De Singly, 1992, 46). Il s'agit « d'un choix raisonné parce que les unités choisies sont sélectionnées sur l'analyse des caractéristiques qu'elles présentent et non tirées au sort » (Chauchat, 1985, 65).

L'objectif était de voir dans quelle proportion, le type de réponse sur la thématique sport et équipements est relatif à un profil, une APS ou un équipement.

Au total, 78 entretiens ont été retenus le nombre d'hommes s'élève à 60,3 % de la population d'enquête (47) et les femmes 39,7 % (31). Les âges sont divers et classés par catégorie, selon le classement de l'INSEE. La moyenne d'âge se situe à 32,8 ans.

Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 39 ans	40 à 54 ans	55 à 64 ans	Plus de 65 ans
21	21	14	10	6	6

Concernant les PCS²⁶, l'échantillon fait apparaître une mixité de la population interrogée entre la part d'actifs et d'inactifs. Les lycéens (13) et les étudiants (20) représentent 42,4 % des entretiens, les retraités (10) 12,8 %, les personnes sans emploi (4) 5,1 %, les employés

²⁶ Professions et Catégories Sociales

(13) 16,6 %, les cadres (16) 20,5 %, et enfin les professions libérales (2) 2,6 %. Cela montre tout simplement l'hétérogénéité des pratiquants sportifs.

Concernant la domiciliation des pratiquants interrogés dans les équipements sportifs rennais ou dans les lieux identifiés de pratiques libres, seuls 52 des 78 personnes interrogées sont des rennais. Il est essentiel de préciser que sont considérés comme rennais, les étudiants qui habitent sur Rennes, bien que certains rentrent chez leurs parents le week-end. Ce choix est parfois lié à une activité sportive qu'ils pratiquent dans leur lieu d'origine. Cette proportion importante de non rennais (33,3 %) met en valeur le rayonnement des équipements de la ville qui seraient considérés plus ou moins comme structurants. S'il n'est pas étonnant de trouver des non rennais à la patinoire, sur le Skatepark ou à la piscine de Bréquigny, il ne veut pas dire que sur un équipement de quartier, non spécialisé comme le gymnase Ile de France ou Picardie situé dans le quartier de Villejean-Beauregard, des pratiquants viennent d'autres communes. En revanche, cela s'explique par les associations qui utilisent des créneaux dans ce gymnase. En l'occurrence, la part de non rennais interrogés au gymnase Ile de France ou encore celui de Picardie provient des associations qui utilisent ces équipements. Les adhérents de GLS²⁷ ou de Retraite en forme constituent ce panel du fait de la spécificité de l'association et non de l'équipement. Concernant les rennais, presque tous les quartiers sont représentés hormis ceux de Francisco Ferrer, Landry, Poterie et Le Blosne.

2. Une singularité des profils sportifs mais des motivations et valeurs analogues

	APS actuelles			Total
	- de 2 h par semaine	Entre 2 et 4 h par semaine	4 h par semaine et +	
1 APS	10	8	12	30
2 APS	5	9	16	30
3 APS		6	10	16
4 APS			1	1
5 et +			1	1
Total	15	23	40	78

Les personnes interrogées pratiquent toutes leur activité principale au moins une fois par semaine. Concernant le total des heures de pratique par semaine (plus parlant que le nombre de fois pour situer l'intensité de pratique), le tableau montre une diversité des profils. Les pratiquants plus marginaux sont ceux qui font plus de quatre APS. Toutefois, le nombre de pratiquants ayant trois APS est plutôt conséquent selon la proportion de personnes interrogées (1/5). Ceux qui font plus de quatre heures de sport par semaine

²⁷ Gay et Lesbien Sport

représentent plus de la moitié des personnes interrogées. Parmi ces pratiquants, certains déclarent toutefois que leur pratique est irrégulière. Il s'agit des pratiques de glisse comme le skate, le roller et le BMX qui sont directement impactés par la météo. Un des riders interrogés prétend néanmoins que la météorologie est un prétexte de plus pour avoir des sensations fortes. Globalement, la météo n'est pas un motif qui altère la pratique des sports extérieurs. Certains prétendent qu'ils courent, qu'ils font du football, et ce, qu'il s'agisse de pratiques libres ou non, quel que soit le temps hormis les cas extrêmes. Les autres motifs d'irrégularité présents dans le discours des pratiquants concernent les pratiques saisonnières (5) comme le ski, le surf ou autres pratiques liées au tourisme.

APS Passées	
1 encadrée en compétition	27
2 encadrées en compétition	8
3 encadrées en compétition	5
1 en loisir (libre ou encadrée)	9
2 en loisir (libre ou encadrée)	3

Concernant le passé des pratiquants sportifs, tous, quels que soient leur âge, ont été amenés à pratiquer divers sports. Les jeunes ont pratiqué plus d'une activité encadrée entre 17 et 23 ans. A l'inverse, un certain nombre de personnes de plus de 60 ans n'ont pas fait de sport avant d'être en retraite (5).

Pour un peu plus de la moitié des personnes interrogées, ces APS ont été pratiquées sur le mode compétitif. Pour autant, il ne s'agit pas de pratiquants uniquement centrés sur des pratiques de loisir bien que, pour certains, ces données conduisent à plusieurs interprétations. Concernant l'arrêt des pratiques compétitives, nous pouvons constater que ce phénomène peut être lié à la préférence de certains pratiquants de changer leurs modalités de pratique et de s'orienter pour des raisons personnelles, de disponibilité ou d'âge vers des pratiques ludiques. Le phénomène de zapping peut également concerner les activités pratiquées en loisir car la diversification des pratiques sportives remontent déjà aux années 1980. Les effets de mode, encouragés par un système de consommation, ont également favorisé le changement de pratique sportive.

D'autres raisons peuvent expliquer l'arrêt de la pratique en compétition comme l'implication dans les études, l'entrée dans la vie active, le fait de concilier vie de famille et vie professionnelle. Certains expliquent comment le sport leur a permis de conserver une hygiène de vie.

Mixte pratique encadrée de compétition et loisir libre	Seulement pratique encadrée en loisir	Seulement pratique libre	Seulement pratique encadrée et en compétition	Mixte encadré loisir et loisir libre
27	17	14	10	10

Un autre phénomène ressort des entretiens, à savoir qu’au-delà de la diversité des APS (plus de 30 APS différentes sur 78 personnes interrogées) la mixité des modalités de pratique est une donnée très prégnante qui vient contrecarrer la vision institutionnelle très axée sur les clivages entre sport loisir et sport de compétition. Un certain nombre de pratiquants déclarent pratiquer une activité de loisir de manière encadrée (arts martiaux ou de forme) ou libre (marche, vélo, gym sur les appareils de fitness ou chez soi), une pratique de compétition encadrée (dans le modèle fédéral des sports traditionnels comme le handball) ou libre (course à pied mais inscription à des compétitions ou tournois organisés dans des soccers par les pratiquants eux-mêmes).

Néanmoins, les APS se classent selon des modalités propres à chacune (voir les tableaux ci-dessous). Certains sports sont difficiles à classer à cause des modalités de pratiques car elles impactent l’APS en elle-même. L’athlétisme et le cyclisme présentent des finalités différentes dans la pratique de compétition et de loisir. D’autres sports encadrés comme le volley-ball et le handball se traduisent dans la pratique libre dans des espaces bien précis comme à la plage ce qui a d’ailleurs contribué à créer des formes compétitives de ces pratiques ludiques.

La classification présentée ici est fondée avant tout sur les réponses des pratiquants afin d’obtenir des éclairages concrets sur des exemples de multi-modalités.

Football	Nombre d’entretiens
Encadré	9
Libre	13 (1 fille, - de 30 ans)
Les deux	2
Foot en salle	2

Basket	Nombre d’entretiens
Encadré compétition	2
Libre	4

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d’aide à la décision entre logiques d’acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L’exemple de la Ville de Rennes

Athlétisme	Nombre d'entretiens
Encadré compétition	6

	Compétition	Loisir
Boxe		2
Cyclisme	1	
Equitation		1
Handball	3	1
Rugby	2	
Volley	2	3

Danse	Conservatoire	1
	Loisir (en couple)	1
Course orientation	Encadré compétition	1
Escalade	Encadré en compétition	1
	Encadré loisir	3
Spéléologie	Encadré loisir	2
Course à pied (hors club athlé)	Libre (tous âge, mixité même si majorité d'hommes)	21
Marche	Encadré loisir	1
	Libre	2
Vélo	Encadré loisir	2
	Libre	4

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Appareils de fitness	Libre	2
Tennis	Encadré compétition	2
	Encadré loisir	1
	Libre	2
Badminton	Encadré compétition	2
	Libre	1
Tennis de table	Encadré loisir	2
Plongée apnée	Encadré loisir	1
Natation synchronisée	Encadré compétition	1
Natation	Encadré loisir	1
	Libre	9

Au-delà du phénomène de multi-modalité, une observation ressort également de ces entretiens : celle de la mixité de tous ces modes de pratique lorsque les pratiquants déclarent faire au moins deux APS. En effet, les pratiquants ne se catégorisent pas en fonction de la notion d'un sport de loisir ou d'un sport de compétition. 27 pratiquants, soit plus du tiers des pratiquants interrogés déclarent, par exemple, s'adonner à un sport traditionnel compétitif issu du modèle fédéral en même temps qu'une pratique libre de loisir. Parmi ces APS pratiquées de manière libre en loisir, la course à pied (21) et le football sont les plus nombreuses. Le fait d'être aller interroger des gens dans un lieu de pratique libre (le parc des Gayeulles, terrains synthétiques) pourrait expliquer ce nombre important. Toutefois, dans les entretiens, les pratiquants interrogés évoquent sur le lieu de pratique libre leur sport de compétition et inversement. Les lieux sélectionnés n'impactent donc pas ce résultat mais témoigne que dans la proportion, ce phénomène est prégnant.

Arts martiaux et pratiques zen	Femmes/Hommes	Age	PCS
Tai chi chuan	F	36	Technicienne administrative
Vo viet nam	F	17	Lycéenne
Vo thuat	F	29	Secrétaire polyvalente
Body vo thuat et yoga	F	21	Etudiante (infirmière)
Karaté	F	20	Etudiante (AES)
Aikido	H	50	avocat
Kung fu et aikido	H	23	Etudiant (M2 philo)
Yoga	F	27	Technicienne dans métiers du spectacle
	F	75	Retraitée (responsable des actions sociales à la CAF)
	F	64	Retraitée (éducatrice spécialisée)
	F	69	Retraitée (EN)

Ces données témoignent d'une autre tendance sur le choix des APS à savoir l'engouement pour les arts martiaux, ou les pratiques « douces » ou de selon une philosophie bien particulière. Comme le présente le tableau, si l'âge et les PCS sont diverses, ces pratiques sont relativement marquée au niveau du genre. Les femmes se tournent davantage sur les pratiques douces et zen alors que les hommes davantage sur les arts martiaux.

Si les profils sportifs sont très diversifiés parfois même singuliers, les motivations et les valeurs attribuées à la pratique sportive présentent des traits caractéristiques communs.

Motivations		Valeurs
Catégories	Mots-clés	
Entretien physique (52)	Pour s'entretenir (8) Activité physique et cérébrale/mentale (6) Maintenir une condition physique (5) Se dépenser (5) Sport complet (4) Se maintenir en forme (3) Aspect/côté physique (3) Se sentir bien (2) Se sentir en forme (2) S'entretenir suite à un mal de dos (2) Se remettre en condition physique/en forme (2) Courir (1) Transpirer (1) Garder la forme (1) Bien être corps et esprit (1) Pour son métier (1) Prendre des bonnes postures (1) Avoir une bonne condition pour plus tard (1) Faire tout fonctionner (1) Faire bosser son corps (1) Avoir un foncier (1)	Respect (19) Plaisir (17) Santé/hygiène de vie (16) Bien être (12) Détente (11) Convivialité (11) Partage (7) Dépassement de soi (7) Besoin (7 dont 4 associés au mot drogue) Passion (5) Esprit d'équipe (5) Découverte (4) Performance (4) Effort (3) Epanouissement personnel (3) Solidarité/entraide (3) Contrôle/maîtrise/connaissance de soi (3) Compétition (2) Sociabilité (2) Camaraderie (2) Education (2) Humilité (2) Energie (2) Rigueur (2) Professionnalisme (2) Travail (1) Stratégie (1) Communauté (1) Liberté (1) Bénévolat (1) Fair play (1) Exigence (1) Dynamisme (1) Fraternité (1) Positivité (1) Amitié (1) Courage (1) Fédérateur (1) Challenge (1) Ethique (1) Apprentissage (1) Honneur (1) Estime de soi (1) Obéissance (1) Persévérance (1) Intégrateur (1) Bonheur (1) Joie (1) Sérénité (1) Constance (1) Evasion (1) Exploration (1)
Exutoire (41)	Se défouler (8) Se vider la tête/esprit (7) Décompresser (5) Evacuer le stress (3) Se changer les idées (2) S'aérer (2) Apaisement (2) Se calmer (2) Apprendre à maîtriser/dépasser ses peurs (2) Ne penser à rien d'autre (1) Pour abaisser son niveau de stress (1) Penser à autre chose (1) Gérer le stress (1) Equilibre psychologique (1) Vaincre le vertige (1) A visée thérapeutique (1) Lutter contre la maladie et l'ennui (1)	
Dimension sociale (32)	Rencontres (9) Jouer en/esprit d'équipe (6) Voir ses amis (3) Etre avec ses potes (2) Voir du monde (2) Revoir/retrouver des amis (2) Relations avec les autres (2) Etre avec d'autres personnes (2) En faire avec des copains (1) Créer des relations (1) Pratiquer en famille (1) Sorties avec les gens du club (1)	
Ambiance (24)	Ambiance (8) Jouer (6) Déconner (1) S'amuser (9)	
Influence familiale (14)	Faire comme/avec mon père (5) Dans mon éducation (2) On sait pas trop c'est les parents qui décident (2) Mon père était prof (1) Voir mon frère jouer (1) Suivre mon cousin (1) Suivre mon mari (1) Mes parents me bottait le cul pour faire du sport (1)	

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Influence amis (10)	Faire comme le/les copain(s) (5) Pour suivre un ami/copain (3) Un ami m'a orienté (1) Lui a donné envie quand un ami lui en a parlé (1)	
Individuel (9)	Aime sport individuel, pas collectif (3) Je suis individualiste (2) Pratiquer en solo (1) Etre dans sa bulle (1) Acte personnel (1) Egoïste (1)	
Esthétique (9) voir proportion de 36 bd et gym	Prendre soin de sa ligne (1) Muscler certaines parties du corps (1) Permet de s'affiner pas avoir des gros muscles (1) Travailler toutes les parties du corps (1) Pour perdre du poids (1) Retrouver un poids de forme (1) Mincir (1) Se muscler suite à un régime (1) Garder la ligne (1)	
Pratique (9)	Pour les horaires (2) Pour le lieu (2) Pour le prix (2) Mode de déplacement (1) En salle pour ne pas se mouiller (1) Sortir sans dépenser (1)	
Environnement/nature (7)	Pour le cadre (3) Sortir de la ville (2) Pour le parc (1) Activité de plein air car travail dans un lieu fermé (1)	
Pour occuper le temps libre (7)	Depuis que je suis en retraite (5) Passe temps (1) Si on ne faisait pas de sport en ferait rien de la journée (1)	
Dispositifs VDR/Etat/cursus (7)	CIS (1) UNSS (1) Stage en STAPS (1) Sport à l'école et au collège, à l'université (4)	
Rompres isolement (4)	Ca oblige à voir du monde (2) Ne pas rester enfermé chez soi (1) Gagner en autonomie (1)	
Sensations (4)	Sensations (3) Adrénaline (1)	
TV (4)	A apprécié le sport avec la TV (3) Faire comme à la TV (1)	
Hasard (3)	J'ai découvert par hasard cette pratique (3)	
Influence marketing/pub/société ? (3)	J'ai eu du mal à trouver mon sport (1) Pour faire une activité sportive (1) Activité qui l'intéressait le plus (1)	
Distinction (3)	Pas beaucoup qui en font (2) Sortir des sentiers battus (1)	
Evidence (1) Succès (1) Idéologique (1)	Inné (1) Pour être entouré (champion de France) (1) Spiritualité (1)	

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Concernant les valeurs attribuées aux sports, elles restent classiques : respect des règles, de l'adversaire, des coéquipiers, de soi, du matériel mais, aussi, de l'environnement dans les activités de nature. Les autres valeurs correspondent aux aspirations développées depuis les premières formes de sport loisir, santé et esthétisme, c'est-à-dire le plaisir, la santé et l'hygiène de vie, le bien être, la détente, la convivialité et le partage. On trouve également la notion de dépassement de soi, que ce soit, d'ailleurs, dans le cadre d'une pratique compétitive d'un sport traditionnel ou d'un sport loisir, en pratique libre.

La fonction d'exutoire comme l'entretien de soi sont également très présents dans le discours des pratiquants. Ces deux catégories dénotent la fonction qu'occupe le sport dans notre société. La partie entretien physique peut reposer sur plusieurs finalités que ce soit celui de la santé, de la résistance, de l'esthétisme, qui repousse les limites de la vieillesse (Feillet, Bodin, Héas, 2011). Elles s'expliquent par des diktats sociaux qui prônent l'apparence et donc l'importance de paraître en forme, en bonne santé, jeune, musclé... (Amadiou, 2002). Quant à la fonction d'exutoire, les personnes interrogées parlent d'une « soupape de sécurité » face à la compétitivité et la performance exigée dans leur milieu professionnel rejoignant ainsi les propos d'Ehrenberg (1991) sur le rôle du sport dans les sociétés occidentales modernes. Le temps devient une contrainte et incite les individus à rythmer les temps de la vie quotidienne toujours plus vite, au point que certains prônent de lutter contre ce phénomène (Sansot, 2000). Le stress devient ainsi un phénomène alimenté par le concept d'individualisme (Ehrenberg, 2000), ce que reflètent de nombreux propos.. Si certains voient dans le sport un exutoire, d'autres l'utilisent pour remplir leur quotidien, notamment les personnes retraitées. Cette catégorie est ainsi en lien avec la troisième, le besoin de trouver une dimension sociale dans le sport. Les pratiquants sont attachés aux rencontres à travers leur pratique sportive, à l'esprit d'équipe, voir ou revoir des amis et, ainsi, rompre l'isolement. C'est également le cas d'un pratiquant handisport qui explique à quel point sa pratique sportive est devenu un « besoin », mot-clé récurrent classé dans les valeurs associées au sport, assimilé pour certains à une drogue. L'ambiance est également une catégorie qui découle de celle de la dimension sociale.

Sur les motivations qui poussent à choisir un sport, beaucoup de mots-clés s'apparentent à la sphère familiale ou amicale. Pour certains, ce « choix » fait même partie de leur éducation. D'autres expliquent que leurs parents les ont tellement poussés qu'ils ont pu être dégoûtés du sport, notamment de compétition car il peut devenir un système excluant et dévalorisant.

« [...] Parce que moi j'ai été baigné dans le rugby avec mes parents, donc ce qui se passe c'est que ben très tôt j'ai fait du rugby. Après j'ai vite arrêté parce que forcément les mecs en face ça devient des masses et tu prends des coups. Donc t'es obligé d'arrêter. Et le tennis, ben je me suis reconverti dans le tennis après le rugby, j'ai fait, j'ai du faire deux ans je crois et j'ai lâché parce que ça m'intéressait plus. Aujourd'hui je fais du sport pour m'entretenir quoi. [...] Ah non pas de compète, et si y'avait des compètes, parce que si tu veux à la fac c'est possible de faire des compète, mais moi je veux pas. Parce que y'a un esprit de compétition et d'abord si tu veux, en

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

fait l'histoire c'est que je pense que j'ai été dégoûté dans le sport, du fait qu'y est une compétition et que ça m'est amené à, comment dire, en fait je pars du principe que tu peux être nul et faire du sport. Tu vois ben aujourd'hui je suis pas super fort au volley et pourtant je m'éclate quand j'en fais. C'est pour ça que je fais pas de compète » (Pratiquant sportif homme).

Concernant la catégorie se rapportant à l'esthétisme, tous les mots-clés ont été cités par des pratiquants majoritairement femmes et dont l'activité choisie est la gym (aquatique ou de forme). La grande majorité (8 sur 9) des pratiquants (car deux sont des hommes, ce qui montre que l'importance du paraître et de l'esthétique n'est plus uniquement réservé aux femmes), fréquentent le 36 boulevard (salle de remise en forme située dans le centre ville de Rennes). De plus, lorsqu'on recoupe avec les réponses données à l'importance de l'encadrement, les deux tiers répondent que le point fort de l'animateur réside principalement dans l'encouragement à faire des efforts, aller au bout de l'exercice.

La catégorie dite « pratique », vise les réponses qui s'apparentent à des critères matériels concernant le choix de l'APS comme les horaires, le lieu ou le prix. Cette catégorie davantage en lien avec la nature de l'équipement sera abordée dans le point suivant.

L'environnement de la pratique sportive est un critère qui revient également de manière récurrente dans les motivations. Elle concerne souvent le cadre naturel, de verdure qui s'explique d'autant plus avec le mode de vie urbain des habitants rennais. Ces espaces de respiration sont identifiés dans les politiques sportives de la ville. Des appareils de fitness ou des parcours de jogging ont été aménagés dans le but de faire profiter des espaces verts de la ville le plus grand nombre possible d'habitants dans le cadre d'une pratique sportive voire de favoriser le mélange social : sportifs/non sportifs ; jeunes/vieux ; quartiers différents. Et ce d'autant plus que la course à pied a bien été identifiée comme une tendance significative qui continue à se développer parallèlement à d'autres formes de pratique comme la marche que l'on pourrait qualifier de « sportive ».

Les autres catégories ont été formalisées mais elles sont citées moins de 5 fois au total ce qui représente donc une faible proportion des personnes interrogées. Toutefois, elles soulèvent des interrogations ou montrent d'autres motivations dans les choix de pratiques sportives. Elles peuvent révéler l'influence de la télévision, des sensations que le sport est censé procurer, le hasard ou, encore, volonté de distinction sociale. Une autre catégorie illustre la pression sociale qui s'exerce sur les individus comme si la pratique sportive devenait un signe identitaire distinctif qui la rend obligatoire.

Choix ciblés	Réponses
Choix de l'encadrement	Progresser/s'améliorer (11) Apprendre la technique (6) Pour se motiver à venir/faire les exercices (6) Sécurité (5) Conseils (4) Corriger les défauts (4) Avis/oeil technique (4) Fixer/réaliser des objectifs (4) Transmission de valeurs (3)

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

	<ul style="list-style-type: none"> Regard extérieur (3) Gagner en confiance (3) Apport matériel (2) Cadre (2) Bons gestes (2) Apprendre les règles (2) Horaire défini (2) Côté famille (1) Ne pas se blesser (1) Apport philosophique (1) Se préparer à la compétition (1) Etre guidée (1) Discipline (1) Mettre dans le droit chemin (1) Organiser l'entraînement (1) Sport d'équipe qui ne peut se faire qu'en club (1)
<p>Choix de la pratique libre</p>	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner ses enfants (3) Sans contrainte (1) Sans objectif particulier (1) Quand on veut (1) A son rythme (1) En loisir pour s'amuser (1) Faire à sa façon (1)
<p>Choix de la compétition</p>	<ul style="list-style-type: none"> Dépasser ses limites (6) Se confronter/comparer/se mesurer (6) Aime la compétition (5) Haut niveau (5) Pression (3) Concrétisation/aboutissement de l'entraînement (3) Rechercher la performance (3) Avoir un objectif (3) Bons résultats en compétition (2) Jouer pour gagner (2) Esprit d'équipe (2) Battre les copains (1) Qualité des entraînements (1) Si pas de compétition courir pour rien (1) Monter dans le niveau supérieur (1) Même si compétition, reste du loisir (1) L'esprit de la gagne (1) Régler ses problèmes d'ego (1) Voyager (1) Se retrouver avec tous les clubs (1) Combat par rapport aux autres (1)
<p>Choix du loisir</p>	<ul style="list-style-type: none"> N'aime pas la compétition (4) La compétition prend trop de temps (2) Je déteste l'esprit de compétition, être plus fort que l'autre, j'abomine ça (1) Progresser sans la pression de la compétition (1) Pas une grande sportive je ne le fais pas pour la compétition mais en loisir (1) Loisir car pas très compétitive de nature (1) Pas vaincre l'autre mais se vaincre soi-même (1) Dégouté du sport à cause de la compétition car il n'était pas très bon alors qu'on peut être nul et s'éclater (1) Favorise la découverte de plusieurs sports (1)

Ce tableau dresse cette fois les choix de modalités de pratiques. Ils restent plutôt classiques et correspondent aux représentations habituelles. L'importance de l'encadrement est soulignée à travers la progression dans une APS, l'apprentissage de la technique, la motivation à venir (certains orientent même leur choix de lieu en fonction du professeur, même s'ils doivent traverser la ville), le fait d'assurer la sécurité durant la pratique ou

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

d'obtenir des conseils. La dimension philosophique, et plus particulièrement la transmission des valeurs, est aussi présente et se manifeste principalement dans les pratiques d'arts martiaux ou dites « douces ». A l'inverse des arguments défendus dans la pratique libre, le cadre, la rigueur et la discipline sont des critères de choix importants. Quant à la pratique de compétition, on retrouve les fondamentaux de la culture sportive en France à savoir le dépassement de ses limites, le fait de se confronter aux autres, la pression vécue lors de certaines compétitions, notamment dans le haut niveau, la recherche de performance, le souhait de se fixer des objectifs.

Toutefois la pratique de loisir trouve, parfois, des arguments qui s'en rapprochent, notamment dans la pratique de course à pied. Certains s'entraînent seuls mais pourtant de manière très régulière et rigoureuse à partir d'un programme construit sur l'année au même titre que les athlètes de course de fond en club. D'autres sont, dans le même temps, licenciés dans un club d'athlétisme tout en s'entraînant seuls. Même si les arguments s'opposent parfois dans ces deux modalités, 8 pratiquants estiment que le loisir et la compétition sont des choix complémentaires. Les choix qui conduisent à la pratique de loisir sont peut être moins valorisants et seraient potentiellement moins cités à l'image de l'exemple du jeune volleyeur évoqué précédemment.

La vision des pratiquants concernant leurs modalités de pratique diffère de celle des politiques qui jugent les unes et les autres en opposition, se positionnant sur la défense de l'une ou de l'autre, le modèle traditionnel étant parfois considéré comme désuet. Ce modèle est cependant prégnant dans notre culture au point que certains pensent que le sport se pratique obligatoirement en compétition allant jusqu'à considérer que s'adonner à des activités sur le mode de la pratique libre ne revient pas à faire du sport. Les réponses aux entretiens des pratiquants sportifs démontrent également certaines valeurs inhérentes à des typologies d'APS particulières. Pour les sports de glisse, les pratiquants associent des valeurs comme la communauté, la liberté ou les sensations. Les sports nature défendent la notion de découverte, d'évasion, d'exploration de maîtrise soi et de ses peurs dans un environnement naturel. Les pratiques douces (yoga, tai chi chuan) prêchent des valeurs philosophiques comme la sérénité, la constance, le bonheur, l'énergie, ou encore le contrôle, la maîtrise, ou la connaissance de soi. Elles sont aussi présentes dans les arts martiaux qui se rattachent à des valeurs inhérentes à l'honneur, la persévérance, l'obéissance et le courage. Un pratiquant, par ailleurs étudiant en philosophie, développe son intérêt pour les arts martiaux et leurs valeurs, bien qu'au départ, les motivations l'ayant conduit à ces pratiques provenaient des films qu'il a pu regarder. Il ne s'agit pas d'un cas isolé certains parlent de l'athlétisme dont le choix a été motivé par les exploits relatés à la télévision. Les notions d'effort et de rigueur sont majoritairement citées par les athlètes.

Quant aux sports collectifs ce sont davantage les valeurs d'esprit d'équipe, de partage, de solidarité, d'entraide et de fraternité qui sont citées.

Quels que soient les profils, la singularité met en exergue des choix inhérents à la diversité des APS et des modes de pratique que nous avons qualifiés de « multi-modalité ». La mixité des modes de pratiques par le même pratiquant est également un des aspects marquant de cette enquête. Par ailleurs, les profils (genre, âge, PCS) n'impliquent pas de relation particulière concernant les choix d'APS, de modalités de pratique, ni même un choix en particulier d'une structure sportive, même privée. On aurait pu penser qu'avec l'âge, les APS pratiquées ou la pratique de loisir ou de compétition avaient un impact mais ce n'est pas le cas. Toutefois, par rapport à des profils plus jeunes, ce ne sont pas les plus âgés qui font le moins d'heures de pratique. La fréquence est bien davantage influencée par le temps libre dont dispose chacun. Les individus, situés dans une catégorie d'âge large, allant de 25 à 55 ans, présentent des similitudes dans le sens où le temps est réparti prioritairement en fonction de la vie personnelle et professionnelle. La « société des loisirs » (Dumazedier, 1962) ne se lit pas dans le discours des personnes interviewées. Toutefois, les personnes sans emploi ne sont pas pour autant des pratiquants sportifs assidus.

3. Des avis similaires concernant le choix, l'offre et les attentes en matière d'équipements sportifs

3.1 Une exigence peu affirmée des pratiquants sur leurs lieux sportifs

Choix du lieu
Proximité lieu d'habitation et/ou de travail/études (31) dont 14 donne cette raison en premier
Pour le club /l'association/ au professeur (29)
Entretien/propreté (14)
Pour le cadre (10)
Matériel (10)
Equipements neufs/modernité (9)
Gratuité (7)
Liberté d'accès (6)
Lieu fréquenté (5)
Sécurité (5)
Proximité transports en commun (4)
Disponibilité du lieu (4)
Diversité du lieu (culturel et sportif) (3)
Tarifs pas trop élevés (3)
Equipement dédiée à une pratique (1)

Si les profils sportifs semblent aussi divers qu'il y a de pratiquants, les motivations qui expriment les choix de lieu sont plutôt plus ciblées. Une forte proportion de pratiquants répond que le choix d'un lieu se fait en fonction de la proximité du lieu d'habitation, de travail ou du lieu d'études.

Pour d'autres, le choix se fait pour le club ou les qualités du professeur (principalement dans le cadre des arts martiaux et de la pratique du yoga) et ce, cette fois, quel que soit le lieu.

Le lieu de pratique est donc moins conditionné par le cadre (l'équipement) que la proximité (ne pas avoir à se déplacer) ou, à l'inverse, une compétence ou une renommée particulière (qui amène à se rendre à cet endroit quelle que soit la distance).

Cette remarque est très importante car elle amène à reconsidérer la programmation des équipements sportifs à travers la question des équipements de proximité ou, à l'inverse, de veiller à ce que des équipements deviennent structurants, c'est à dire servent de base à des pratiques valorisées par des clubs qui ont su développer une certaine renommée ou, encore, en incluant dans la réflexion concernant les équipements sportifs, la question de « l'accompagnement » et du facteur humain, à savoir l'encadrement.

Pour deux des pratiquants interrogés, ces deux raisons sont évoquées conjointement. Pour les pratiquants qui optent pour le club, il s'agit d'une pratique spécifique qui est liée par ordre décroissant, soit pour le niveau de jeu (pôle espoir de Bréquigny), soit pour la particularité du club (GLS), soit pour la spécificité de la pratique (spéléologie) ou encore la spécificité de l'équipement (la patinoire). Toutefois un choix de pratique, a priori spécifique, ne se résume pas à une volonté de choisir ce sport. La proximité peut provoquer une opportunité de découvrir un sport. C'est le cas par exemple de deux pratiquants de boxe. C'est également le cas pour le parc des Gayeulles où un coureur à pied explique précisément en quoi la proximité de ce parc l'a poussé à aller courir tous les matins.

« Je vais te dire franchement, c'est une des premières villes que je trouve où je vois un cadre comme ça, et ça donne vraiment envie de courir, tu vois, jamais je me lèverais le matin d'habitude pour courir comme ça, et la le fait de sortir un peu de la ville, d'être juste à coté, parce que je viens en courant en fait, je viens de Beaulieu, donc je viens en courant de Beaulieu et je viens ici et franchement ça me détend un max » (Pratiquant sportif homme).

Un autre critère de choix concernant les équipements est celui de la propreté. Pour les 14 pratiquants qui citent cette raison, ils sont satisfaits de la propreté des équipements de la ville (2 pour le centre de remise en forme privé). Dans le recoupement qui est fait avec la question de la perception des sports, cette donnée revient également (voir tableau suivant) et valorise l'utilisation d'un équipement, même vétuste. Cette remarque rejoint une analyse produite sur la Ville de Lorient (Bodin et al. op. cit.) à savoir que le mauvais entretien (détériorations bénignes mais aussi manque de nettoyage) influait fortement sur l'abandon de certaines pratiques, la désaffiliation à certains clubs et le mécontentement entre associations et ville. Trois pratiquants évoquent même une relation privilégiée avec le personnel de la ville qui intervient sur les équipements. Lorsque la question du propriétaire et gestionnaire des équipements survient, deux pratiquants soulignent l'importance de la Ville de Rennes. Ils relient qualité de l'entretien et la propreté, même pour un équipement extérieur, au fait que le gestionnaire soit la ville. Seul un pratiquant déplore la propreté d'un

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

gymnase qui, selon lui, est également remarquée par les équipes extérieures qui viennent jouer.

Le cadre extérieur et l'environnement est une des raisons évoquées, elles concernent surtout le Parc des Gayeulles (8) ou encore l'équipement Constant Véron qui a été refait en 2006. L'un d'eux explique que le cadre est important pour les arts martiaux, qui peuvent aussi se pratiquer dans les parcs (le parc de Bréquigny est cité à cette occasion).

La qualité du matériel est également un argument récurrent. Notamment pour les pratiques qui nécessitent un matériel spécifique. C'est le cas pour les pratiquants de boxe, la spéléologie, l'athlétisme ou des sports comme le badminton dont l'une des personnes interrogées expliquait que pour ces cours de badminton, il fallait amener ses volants. Même si ce n'est pas la raison évoquée pour l'arrêt de cette pratique, elle aborde ce constat lorsqu'elle explique qu'elle s'est tournée vers un autre sport.

Là encore, les attentes, ou reproches, exposés par les pratiquants dépassent largement l'équipement lui-même mais intègrent des questions d'environnement, de matériel et d'entretien. Les équipements ne doivent donc pas seulement être réfléchis en tant que manque (saturation de certains équipements, pratiques émergentes, etc.) ou en tant que maillage du terrain (quartier défavorisé en termes de nombre d'équipements, installation d'espaces ouverts à destination d'un ou plusieurs publics spécifiques, etc.) mais intégrés dans une réflexion plus générale associant l'aménagement urbain et les espaces extérieurs faisant des installations sportives des lieux de vie, comme cela a été montré sur Lille.

Quant à la gratuité, de la liberté d'accès, de la fréquentation du lieu et de la disponibilité, ces réponses sont davantage évoquées par les pratiquants qui viennent s'adonner à des APS sur des espaces en libre accès dédiés au sport. Ils apprécient particulièrement de pouvoir accéder à des terrains synthétiques neufs, qu'ils trouvent souvent disponibles car ils ont repéré les créneaux réservés aux entraînements. Même s'ils jouent en extérieur, la météo ne les rebute pas pour pratiquer leur sport. Plusieurs expliquent qu'en comparaison avec les structures payantes, de type soccer, c'est très important pour eux de trouver des espaces libres d'accès et gratuits. De plus, la majorité explique qu'ils aiment aller sur ces lieux car ils y rencontrent d'autres pratiquants. C'est le cas non seulement pour les terrains synthétiques mais également pour les citystades, les skatepark ou encore les appareils de fitness. Concernant la disponibilité et les usages, les pratiquants interrogés sur des espaces gratuits et libres (30), ne semblent pas rencontrer de problèmes de conflits d'usage. Qu'ils s'agissent de ceux qui pratiquent en club alors que le terrain pourrait être occupé par d'autres pratiquants quand ils arrivent pour s'entraîner avec leur club et inversement. De plus, ceux qui pratiquent une APS de manière libre, notamment des sports collectifs (basketball et football) précisent que c'est même un point positif que d'autres personnes se joignent à eux pour jouer même si, parfois, les âges diffèrent.

Enfin, il apparaît très clairement que le lieu est important pour les pratiquants interrogés au 36 Boulevard. Ils ont répondu majoritairement que le fait qu'un équipement soit moderne et neuf était important pour les motiver à venir pratiquer une APS. Ces réponses recourent les hypothèses avancées concernant la motivation à pratiquer une APS de forme pour des raisons de santé ou d'esthétique.

Il faut, ainsi, au-delà des motivations intrinsèques trouver des motivations extrinsèques dont font partie l'encadrement mais aussi l'équipement, le matériel ou encore l'accueil. C'est par ailleurs pour cette raison que des sportifs convaincus ou passionnés par leur pratique sportive attachent peu d'importance au lieu ou se contentent très majoritairement d'un équipement qu'ils perçoivent en général « pas tout jeune » ou « pas neuf » ou qui mériterait « un petit lifting » mais qui sont tout à fait satisfaits de leur lieu de pratique. Le tableau ci-dessous confirme que la grande majorité des sportifs interrogés ne prêtent que peu d'attention au lieu. A la question le lieu peut-il vous stimuler à faire une APS, même si la réponse est positive, le curseur est différemment positionné. Certains pratiquants, qui viennent par exemple dans des gymnases vétustes²⁸, prétendent que le lieu est important le minimum (propreté, matériel, sécurité, pas de fuite d'eau) devant néanmoins être assuré. D'autres présentent une exigence plus importante et souhaitent des équipements de grande qualité. Ces analyses sont bien confirmées par le tableau ci-dessous qui classe selon différentes catégories les réponses obtenues à la question de la perception et des attentes des pratiquants interrogés.

Perception/Attentes	
Pas de perception assez large pour répondre (33)	Je ne connais pas les autres équipements que celui où je pratique mon activité (15) Je ne connais pas trop les autres équipements parce que je n'habite pas à Rennes (13) Je viens d'arriver à Rennes (5)
Satisfaction sur le nombre, la diversité/variété (23)	Ville bien dotée/équipée (5) Beaucoup d'équipements (5) Impression qu'il y a pas mal de choses (3) Équipements variés/divers (3) Belle offre d'équipements (2) Ville bien dotée en parcs (1) Ville multisports (1) Salles de sports partout (1) Pratiquer diverses activités (1) Beaucoup d'équipements multisports (1)
Avis partagé (6)	Certains quartiers moins bien dotés que d'autres (2) Parcs bien, beaucoup d'équipements sportifs sauf dans centre-ville (1) J'aime certains endroits mais pas d'autres, je ne saurais pas dire pourquoi (1) Sports connus bien dotés, moins connus moins bien dotés (1) Certains biens adaptés à l'activité mais pas d'autres (1)
Satisfaction sur la qualité (4)	Les installations/équipements sont bien (2) Assez bien, surtout les nouvelles salles (1) Fonctionnent bien (1)
Satisfaction sur entretien (4)	Les équipements sont bien entretenus (2)

²⁸ Année de construction qui date de plus de 30 ans et qui n'ont pas reçu d'importants travaux de rénovation dont les conditions d'accueil sont très basiques comme le gymnase Ile de France, Louis Volclair, Albert de Mun ou Picardie ou le dojo de la Ferme de la Harpe

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

	Les équipements sont entretenus et propres (2)
Satisfaction sur la disponibilité (2)	Les équipements sont disponibles (2)
Satisfaction sur le libre accès (2)	Rennes ait autorisé le libre accès sur les synthétiques (1) Beaucoup de terrains en accès libre (1)
Satisfaction sur la proximité (1)	Suffisamment d'équipements à côté de chez lui (1)
Pas d'attente particulière (41)	Je n'ai pas d'attente car j'ai ce qu'il faut pour ma pratique (20) Car je ne connais pas assez Rennes (12) Car la ville est bien équipée (5) Je trouve tous les équipements dont j'ai besoin (3) Je n'ai besoin de rien pour ma pratique (1)
Attentes de nouveaux équipements/ espaces/ aménagements (27)	Salle d'athlétisme couverte/piste Indoor (6) Signalisation et balisage de parcours dans les parcs (3) Manque des équipements pour l'athlétisme (2) Skatepark avec un toit sans forcément être couvert (2) Manque peut être un Skatepark au Berry (1) Une salle dédiée à l'escalade (1) Impression qu'il manque équipements dédiés à la boxe (1) Un dojo comme celui de Constant Véron (1) Une salle dédiée au volley avec une seule ligne (1) Une salle pour développer le badminton (1) Un bassin de la taille de celui de Bréquigny (1) Une nouvelle piscine pour désengorger les bassins (1) Panneaux avec programmes d'entraînement dans les lieux où sont implantés des aménagements comme les parcours de jogging et les appareils de fitness (1) Plus d'espaces réservés aux piétons et sportifs (1) Aide aux clubs pour avoir stockage de matériel dans les équipements (1) Terrains de tennis mieux aménagés (1) Rénovation pistes cyclables (1) Fontaine à eau pour équipements en accès libre (1)
Attentes de plus de créneaux horaires (4)	Plus de demandes que de places dans les associations de gym (1) Manque de créneaux horaires dans les piscines (1) Plus de créneaux disponibles pour l'escalade (1) Aurait l'impression (par son professeur) qu'il manque des créneaux horaires ou équipements sportif (1)
Maintien de l'existant (1)	Que l'offre reste telle qu'elle est (1)

Qu'ils soient rennais ou non, certains pratiquants sportifs n'estiment pas avoir une vision assez large des équipements sportifs. Cela peut dénoter que les personnes interrogées ne se préoccupent que de leur propre(s) lieu(x) de pratique mais également que cette question ne relève pas d'une importance majeure pour eux. Lorsqu'ils émettent un avis, ils sont globalement satisfaits de la diversité et du nombre d'équipements présents sur la ville qui permettent de s'adonner à la pratique de leur choix, même si certains émettent quelques critiques. Deux d'entre eux pensent que certains quartiers sont moins bien dotés mais lorsque l'on analyse d'un peu plus près leurs arguments il s'agit davantage d'existence d'APS dans ces quartiers que d'équipements.

Pour le centre-ville, cela s'explique par la densité urbaine mais il se trouve également que certaines APS sont davantage proposées dans certains quartiers que dans d'autres. C'est d'abord le fruit de l'histoire mais aussi le reflet des populations des quartiers. Ce sujet sera davantage approfondi dans le point suivant.

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

Une grande part de subjectivité entre dans le jugement émis sur un équipement sportif même si, inconsciemment, plusieurs raisons peuvent expliquer qu'on aime ou non pratiquer dans un équipement. Certains parlent des équipements de leur enfance (comme la piscine St Georges en centre ville ou d'un lieu qui représente une bonne expérience professionnelle. Une part d'affect joue sur les jugements relatifs aux équipements. En recoupant les réponses relatives à la perception qu'ont les personnes interrogées avec leurs attentes, la question des équipements dédiés à une seule APS ressort. La satisfaction semble s'associer au fait qu'un équipement soit spécifique (à un sport) et dédié (à un club). D'autres critiquent l'attribution des équipements faisant remarquer que certaines associations (ou certains sports) sont mieux dotées que d'autres.

Ces éléments amènent à s'interroger sur la question de l'offre et la demande : l'offre conditionne-t-elle la demande ? Ou, doit-elle répondre aux besoins, attentes ou aspirations des pratiquants ?

Ces questions rejoignent les préoccupations et interrogations de la Direction des sports de la Ville de Rennes. Cela est d'autant plus vrai quand la réflexion porte sur les enjeux de proximité et de service public en lien avec les objectifs politiques plus généraux (lien social, mixité sociale, bien vivre, etc.) auxquels la programmation des équipements sportifs doit apporter une réponse et une contribution. Néanmoins, malgré ce constat, les pratiquants répondent pour la grande majorité qu'ils n'ont pas d'attentes particulières parce qu'ils estiment avoir ce qu'il faut ou qu'ils n'ont pas de perception suffisante.

N'y aurait-il pas une sorte d'inconscient collectif que la ville (les villes) gère(nt) au mieux les choses ?

Cette interprétation pourrait expliquer que les pratiquants sportifs ont de faibles attentes sur les lieux sportifs, hormis quand ils favorisent ou nuisent à leur pratique. Un autre constat peut également être avancé sur le faible degré d'exigence des personnes interrogées au sujet des équipements. Même s'il n'apparaît pas comme une donnée fondamentale majoritairement pour le choix de la pratique en elle-même, le cumul de certains facteurs concernant des données matérielles peuvent amener à l'arrêt d'une APS : manque de matériel approprié, de propreté, de proximité, etc. A l'inverse, même si un gymnase est vétuste (Ile de France, Picardie, Louis Volclair) la présence de matériel nécessaire et la propreté principalement, satisfont les pratiquants. Par ailleurs, les vestiaires ne soulèvent pas d'intérêt particulier pour les pratiquants. Lorsque le sujet est abordé c'est uniquement parce que la question est posée. Les réponses montrent que ce n'est pas une donnée très importante, notamment parce que beaucoup choisissent des lieux à proximité de chez eux, ils utilisent donc peu ou pas les vestiaires et les sanitaires.

Des vestiaires pouvant être mis en libre accès (sur les lieux de footing) séduisent certains coureurs interrogés bien qu'ils exposent des appréhensions au sujet du vandalisme potentiel. Les deux entretiens dans lesquels le sujet est abordé spontanément, l'une des

personnes évoque le fait qu'au début elle était gênée de se déshabiller devant les autres parce qu'il n'y avait pas de cabine individuelle. Pour une autre, le point faible d'un des équipements lorsqu'elle a commencé sa pratique était que les vestiaires n'étaient pas utilisables à cause des travaux. Les vestiaires présentent donc un caractère de nécessité mais l'exigence sur leur conception n'apparaît pas dans ces entretiens.

Pour autant, et bien que le nombre de personnes abordant cette question soit faible, il faut souligner que ce sont des femmes qui évoquent spontanément ce point. Ne faut-il pas y voir une condition *sine qua non* de la pratique féminine ou, du moins, un facteur qui permettrait de la favoriser ? Cette question est fondamentale car elle met en exergue un aspect essentiel qui doit conduire la programmation des équipements sportifs à savoir le fait qu'un équipement devrait ou pourrait être conçu comme un accélérateur, un facilitateur ou un déclencheur de pratiques pour certaines catégories sociales. Ici les femmes, mais pourquoi pas les pratiquants handicapés, ou des catégories sociales défavorisées...

Les attentes en matière de création d'équipements sportifs soulèvent plusieurs remarques. Le constat principal est le souhait de disposer davantage d'équipements dédiés. Le plus cité est la salle d'athlétisme couverte qui montre que les pratiquants de cette discipline ont des attentes convergentes. Le souhait d'un skatepark couvert pouvant offrir un confort de pratique toute l'année est aussi émis. Les athlètes opposent des arguments liés à la performance alors que les riders sont gênés par la météo.

Des attentes relatives à l'aménagement d'espaces verts, pourtant très développés à Rennes, émergent également. Il s'agit en quelque sorte d'un cadre de vie. Plus globalement ne doit-on pas s'interroger sur le cadre général d'implantation des équipements : aspects extérieurs, espaces verts, lumières, présence d'autres équipements, etc. autant d'éléments qui amènent à se considérer comme « bien » mais également en sécurité dans un environnement « protégé ».

Une autre idée de développement pourrait également compléter ces dispositifs par un aménagement ou des dispositifs d'animation comme l'a évoqué le Directeur des Sports de Strasbourg. D'autres remarques portent sur le manque de Dojo, d'une salle dédiée au volley-ball, au badminton ou à l'escalade. La question des piscines est également évoquée. Ces manques relèvent davantage des sports qui peuvent être pratiqués en loisirs encadrés (douces, arts martiaux, activité de forme, etc.).

Le mot encadré est important car la pratique « en loisir » n'induit pas forcément une pratique « libre ». Réfléchir un équipement oblige ainsi à réinterroger les publics et leurs souhaits en termes de modalités. Un équipement devient « rentable » dès lors que chacun peut y trouver une place, une forme de pratique. C'est à cette unique condition que les équipements peuvent s'inscrire et participer à une logique de lien social.

3.2 Des discours qui questionnent l'offre d'équipements sportifs et la place du sport dans la société actuelle

Trois entretiens ont fait apparaître des remarques particulières : l'offre d'équipements dans les quartiers, notamment dits sensibles, serait, à l'image de beaucoup d'autres villes en France, stéréotypée.

Le premier concerne un pratiquant interrogé sur le complexe du Berry, sur un terrain de football. Un autre est un jeune habitant de Villejean-Beauregard, interrogé dans le gymnase Ile de France sur un créneau de football en salle. Enfin l'entretien du président d'Intermède avait évoqué le point de l'offre des équipements sportifs dans les quartiers. Ces trois personnes évoquent des problématiques qui se recoupent. D'une part elles habitent dans un quartier dit sensible, elles ont un lien avec le football et, en dehors, pratiquent ou ont pratiqué le basketball (en dehors de l'EPS). L'une d'elles explique les raisons qui l'ont amenées à faire du football.

« Ok premièrement le foot c'est un des sports que je fais depuis que je suis tout jeune, le sport dominant, j'étais en club depuis que je suis tout jeune aussi et j'ai été élevé dans les quartiers et avoir un ballon avec mes camarades c'était plus facile d'accès et euh c'est un peu pour ça que je me suis pointé vers foot et sport collectif comme le basket aussi j'en ai pratiqué, et après ouais le foot c'était par le biais des camarades, bonne ambiance et au fur et à mesure des années c'est le sport qui a participé à mon épanouissement personnel » (Pratiquant sportif homme).

Si l'on observe les terrains d'accès libre mis en place par la Ville de Rennes on constate, en effet, que les principales disciplines proposées sont le basketball et le football. Plusieurs pistes de réflexion peuvent expliquer ce choix. Le président d'Intermède avance que les tendances ont poussé la Ville à investir dans des terrains de basketball lors de la popularité de Jordan même si, pour lui, il y a eu un décalage entre la mode et la construction de ces terrains.

« En fait entre la mode, et la réactivité de la Ville de Rennes, parfois, il y a du temps. Par exemple à un moment il y a eu une très forte concentration de joueurs de basket à l'époque de Jordan tout ça il y a eu toute une génération tous avec leurs grands shorts leurs ballons ils essayaient de passer par-dessus les grillages pour utiliser les panneaux des écoles. Donc la Ville de Rennes a entendu trop tard ce message là quand plus personne ne jouait au basket. Il y a donc eu des panneaux de basket construits un peu partout au Blosne mais de manière isolée, un panneau là puis 3 km plus loin un panneau là, etc. Il y a donc eu un décalage entre la pratique et l'opérationnalité. Mais bon si ce n'est qu'une mode on ne peut pas être réactif donc euh après eu dans la pratique du sport je n'ai pas vu d'évolution moi. Le foot c'est resté le sport le plus populaire, en tout cas dans les quartiers, les sports de combats c'est comme l'Islam des caves ça s'est toujours fait mais caché ici, ou dans les petits locaux là donc ça c'est un peu malsain, il y a la salle Cankaya, c'est le nom d'un jeune du quartier qui est mort sur la route, euh la pratique du sport de combat je ne maîtrise pas mais j'en entends que du mal, toutes les associations qui pratiquent ça ils sont en colère. La salle FG4 ça a été inondée trois fois tout le matériel a été mis à la poubelle, la Ville de Rennes n'est pas intervenue pour gérer ces dégâts là, les élus sont dépités, la Ville a estimé des travaux à un chiffre astronomique donc elle laisse pourrir cet équipement sportif et le matériel avec, il y a d'autres quartiers qui font des sports de combat avec qui ça se

« passe très très mal, il y en a même un qui refuse de signer avec l'Office des Sports, je ne sais pas pourquoi, mais autrement les autres pratiques émergentes euh le free fight mais là euh c'est un peu compliqué. J'ai l'impression que l'art martial recule au profit des sports de combat. Je ne sais pas si c'est une bonne nouvelle, à mon avis non. Mais bon » (Pratiquant sportif homme).

Si on compare ces arguments à l'offre d'équipements sportifs le constat est qu'effectivement, le football, le basketball par le biais de citystades ou de panneaux isolés sont implantés dans les différents quartiers de la ville puisque beaucoup de complexes sportifs en sont équipés (Lesseps, Rapatel, Alphonse Guérin, etc.). Des équipements couverts, comme les salles de combat sont proposées également dans les quartiers dits sensibles. Qu'ils soient dédiés ou non à cette pratique, l'offre de sports de combat est plutôt accueillie dans les quartiers Sud, ainsi que par l'intermédiaire du SIUAPS²⁹ pour les étudiants et dans les complexes de Villejean et Beaulieu. Est-ce que ces choix d'implantation proviennent de choix politiques ou d'une demande, les réponses sont mitigées selon les équipements ?

Certains ont dénoncé ce qu'ils considèrent être un « prêt à porter idéologique », une « pédagogie couscous » et un « social ethnique » (El Houllali, El Houssaïne, 2001) qui ne répondent ni aux attentes des jeunes ni aux retombées attendues (pacification des jeunes et occupationnel). D'autres d'une réponse facile prise dans l'urgence médiatique ou pour se prémunir de violences juvéniles potentielles (Duret, 2001) sans pour autant tenir compte des souhaits et attentes des jeunes ce qui explique la désaffection de certaines installations ou leur dégradation (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996). Dès lors les équipements (sportifs ou culturels) ne devraient-ils pas être conçus en dehors d'idées préconçues sur la jeunesse et dépasser l'équation simpliste : jeunes/aimant obligatoirement le sport/plus particulièrement le football et le basketball/construction de citystades/occupation des jeunes/prévention de la délinquance ou des violences (Bodin, Debarbieux, 2001) ? Il s'agirait tout simplement d'interroger les jeunes plutôt que de plaquer des solutions toutes faites, voire d'intégrer d'autres réflexions sur la question de savoir si un équipement sportif peut socialiser, si le sport socialise ou si c'est l'homme, c'est à dire l'éducateur, qui au moyen d'une activité quelconque, ici le sport, permet la socialisation (Bodin, Robène 2013 à paraître). Le sport n'est qu'un moment parmi d'autres qui, certes peut contribuer à améliorer les choses mais ne peut pas à lui seul résoudre tous les maux de la société (Bodin, Robène, Philippe, 2008).

Concernant la salle Cankaya dont parle le président d'Intermède, il est probable que sa construction ait émergé d'une demande car toutes les associations utilisatrices sont dans une forte majorité des associations du quartier. En ce qui concerne le choix d'orienter le gymnase Louis Volclair comme un équipement de sport de combat, cela provient d'une demande du Cercle Paul Bert qui avait, *a priori*, été identifiée dans les quartiers Sud. Mais

²⁹ Section Inter Universitaire des Activités Physiques et Sportives

cette demande était-elle liée à un besoin, ou une stratégie pour continuer à attirer des adhérents ?

A la question de l'offre et la demande lors de la rencontre avec le président du CPB celui-ci était son argument sur les équipements dédiés à la boxe de la manière suivante :

« Sous la pression du Cercle Paul Bert la Ville de Rennes nous a équipé un gymnase en salle de boxe. Boxe anglaise, boxe française, avec des rings etc. Ça s'est fait dans le quartier de la Binquenaïs. Bon, pourquoi parce qu'on avait envie, on avait un moniteur et puis on sentait que là euh y avait une demande. Alors je dis pas qu'il faut faire de la boxe parce qu'en attendant ils ne sont pas en train de faire brûler des bagnoles hein parce que là on peut parler de la dimension sociologique du sport mais là il me faudra plus d'une plombe hein parce que j'en ai pour une semaine là. Bon. Et en fait inversement aussi aujourd'hui il n'y a pas de salle de boxe à Villejean, il est pas nécessaire qu'il y ait la demande si le politique, et je me mets quasiment dans le politique dans cet esprit là, dit ça serait bien de développer ce type d'activité, j'en ai pas vraiment les moyens mais je sens que je vais avoir quelques bénévoles j'arrive à convaincre le politique qu'il construise une salle de boxe à Villejean, dans le mois qui suit elle est pleine. Parce que moi politique j'ai eu le pif. Et tu vois un peu c'est pour ça que c'est difficile de dire parce que bon tu ne sais pas par quel bout ça commence » (Président du CPB).

Les pratiquants interrogés au gymnase Louis Volclair ne sont toutefois ni des résidents du quartier, ni même de Rennes. Pour les mêmes raisons qu'évoquait le président d'Intermède, est-ce que les jeunes du quartier souhaitent pratiquer une activité avec le CPB ou dans un club où ils se sentent et se reconnaissent semblables à ceux qui le fréquentent, et notamment de celui qui entraîne ?

Quant à la proportion d'équipements situés en centre ville, l'offre d'APS concernent majoritairement des lieux plutôt polyvalents pouvant accueillir des activités de formes, de pratiques douces ou des arts martiaux (36 Boulevard, Centre culturel Colombier, la Maison des associations, etc.) au-delà du type d'équipement qui peut produire une offre, n'y a-t-il pas d'autres phénomènes qui provoquent l'émergence de nouveaux besoins ?

Si on prend l'exemple d'un pratiquant interrogé dans le gymnase Ile de France, plusieurs points peuvent être soulevés. Celui-ci pratique le football en salle pour jouer entre amis et avec certains membres de sa famille. Lorsque ce pratiquant est interrogé sur les raisons qui l'ont amené à choisir ce lieu il explique que c'est grâce à l'accompagnement d'un des animateurs d'une structure de type maison de quartier, présent dans le gymnase avec eux, qu'il a pu pratiquer le football en salle. Cet animateur leur a expliqué comment monter leur propre association afin d'obtenir des créneaux d'utilisation auprès de la Ville de Rennes. Ce pratiquant explique que, par ailleurs, il joue au football au CPB Nord Ouest et que cette pratique est complémentaire puisqu'elle lui permet de jouer avec des amis et certains membres de sa famille. C'est seulement dans les dernières questions concernant l'importance du lieu qu'il répond que d'être dans un lieu couvert est agréable.

« Ah bah oui, c'est toujours important, parce que si c'est pas agréable on peut pas jouer. C'est vrai qu'à l'extérieur quand il pleut bah les terrains sont boueux on a du mal à s'adapter au terrain parce que ça glisse de trop donc ça dépend. Après en salle il y a pas de pluie qui arrive donc euh à

moins que le toit soit percé mais ouais voilà, c'est bien de jouer dans des circonstances agréables. C'est bien que tout le monde s'entende, c'est bien que tout le monde joue le jeu, soit fair play et puis c'est ce qui se passe généralement donc euh on a tous intérêt à jouer ensemble » (Pratiquant sportif homme).

Le sujet du football en salle a provoqué des débats dans le milieu du sport institutionnel pour plusieurs raisons. D'une part, parce que toute nouvelle activité engendre la réservation de nouveaux créneaux et que la multiplication des créations attribués aux associations va également aboutir à un engorgement des équipements sportifs.

Ce phénomène est relevé dans la plupart des grandes villes de France qui éprouvent des difficultés à répondre à la demande. Si ce point est crucial, les responsables des sports dans chacune des villes évoquent leurs difficultés à réellement « mesurer » l'occupation et la fréquentation des équipements.

Néanmoins, plus il y a d'associations, plus les demandes se multiplient, plus il y a de risques que la demande soit supérieure à l'offre. Dans ce cas précis, peut-on supposer que la formation de ce type d'association provient d'une réelle demande des jeunes ? Quelles sont les raisons qui poussent certaines structures de quartier à proposer ce type d'accompagnement aux jeunes ?

Lorsque l'on superpose la vision institutionnelle à la vision des pratiquants, on observe que le discours institutionnel oppose les pratiquants de loisir et de compétition, principalement sur le fait que le loisir est singulièrement assimilé majoritairement aux pratiques libres n'imposant aucune contrainte, ce qu'attendent les adolescents notamment. Or, d'une part, la grande proportion de pratiquants en compétition concerne des adolescents comme le montrent la plupart des enquêtes locales ou nationales et, d'autre part, lorsqu'on interroge les pratiquants une autre réalité émerge. Beaucoup, en fait, optent pour une complémentarité des modalités de pratique, libre et encadrée, dans un cadre compétitif et de loisir.

Concernant les autres APS proposées dans des équipements de libre accès disséminés dans la ville il s'agit principalement de modules de skate ainsi que des terrains de tennis situés dans les grands complexes sportifs (Bréquigny, Courtemanche, Lesseps). Les plateaux scolaires, en fonction de leur implantation dans les établissements, peuvent également être ouverts au public en dehors des créneaux scolaires. Des cages et lignes permettent la pratique du handball.

L'utilisation des équipements, en accès libre et gratuit, est variable quel que soit le quartier d'implantation. Les terrains pouvant accueillir du football, sont plus fréquentés que les autres. Les pratiquants sont toutefois majoritairement des enfants âgés de 6 à 12 ans lors de la sortie de l'école. A partir de 18 h (en fonction de la saison), l'âge des pratiquants augmente et certains groupes s'auto organisent selon les pratiquants déjà présents. L'utilisation de ces équipements est toutefois loin d'être optimale malgré leur attrait

Cela amène à se demander, si les APS, du moins certaines APS, doivent ou devraient répondre d'une logique de service public et d'autres non ?

Cette question, revient en filigrane tout au long de cette étude que l'on pourrait poser d'autres manières : quel service public d'équipements sportifs mettre en place ? Sur la base de quelles orientations et choix politiques les espaces du sport doivent-ils être mis en œuvre sachant que contrairement à d'autres équipements incontournables (écoles, crèches, antennes municipales de quartier, etc.) ils ne figurent pas toujours parmi les investissements prioritaires ?

Les représentations des acteurs du sport et les orientations politiques retenues ont apporté diverses réponses. Un questionnement de la Ville de Rennes (élus et administration) émerge sur les finalités des équipements basées sur l'offre publique en matière d'APS. Des arguments ont été avancés dans le sens où certaines APS seraient considérées relevant davantage du secteur privé que public (badminton, aquagym, activités de forme, pratiques douces). Or est-ce une question d'APS ou de publics cibles à laquelle doivent répondre les logiques d'implantation des équipements sportifs ? Où faut-il considérer que certaines APS ne doivent être accessibles qu'à certaines populations selon des critères sociaux ? L'aquagym, les pratiques de gym douce ou encore le badminton doivent-elles être dispensées uniquement dans un cadre privé parce qu'une offre existe dans ce domaine ou, encore, que seule une offre privée permet une réactivité aux modes et une qualité constante des matériels ? En est-il de même pour les offres de loisir (espaces aquatiques ludiques, accrobranches, hall de jeux dans les zones industrielles) qui se développent à destination des familles ou est-ce que les aménagements ouverts de type citystades peuvent formaliser une alternative libre et gratuite ? Les espaces sportifs doivent-ils ainsi être conditionnés à une offre en complémentarité avec le secteur privé ou, à l'inverse, favoriser la découverte de toutes sortes de pratiques par tous quels que soient son origine sociale et ses moyens économiques d'autant plus dans une ville dont l'objectif du sport pour tous est affiché comme une priorité voire une sorte d'étendard ?

En lien avec le point précédant ces réflexions émanent de l'analyse de plusieurs entretiens soit par les motivations qui conduisent les pratiquants à choisir un lieu, soit par les réponses à la question de l'importance du propriétaire. Dans le premier cas, un entretien passé avec un père de famille accompagné de ses deux enfants permet d'étayer des éléments de réponse. Ils viennent jouer sur le citystade du square de l'Europe dans le quartier de Maurepas pour faire du football ou du basketball parce que le fils aîné aime pratiquer ces deux disciplines (dont le basket qu'il pratique en club).

L'implantation de ce citystade est situé à la fois en bordure d'un îlot de logements collectifs importants et d'une zone plutôt pavillonnaire ce qui favorise la mixité des pratiquants. En effet, les deux personnes interrogées viennent d'horizons très différents et les autres pratiquants observés (pas interrogés car trop jeunes) étaient composés d'enfants du

quartier des ensembles d'habitats sociaux situés à proximité de l'équipement. Les propos tenus dans le cadre de cet entretien par le père de famille recourent les éléments soulevés précédemment dans les principes d'usages de l'équipement. Quand l'équipement est déjà utilisé, les pratiquants qui arrivent sur la structure sont intégrés dans la partie ce qui agrmente le jeu pour les uns et les autres et favorise un lien social entre des personnes d'origines, voire d'âges, très différents. Mais, les propos de ce père de famille, qui souhaite trouver un lieu sécurisé pour faire du football avec ses deux enfants, soulève la question de l'alternative de ce type d'équipement en accès libre et gratuit à ceux des équipements de loisirs ou d'autres sorties dans le centre ville qui pourraient entraîner des dépenses.

En effet, ce père de famille sans emploi et divorcé, bénéficiant de la visite de ses enfants dans le cadre d'une garde alternée explique les motivations qui l'amènent à fréquenter ce citystade : cet équipement est situé idéalement car à proximité d'un arrêt de bus, l'équipement lui semble bien conçu et sécurisé car des filets retiennent le ballon ce qui évite d'aller sur la route. Enfin, au plan économique, il peut emmener ses enfants autant de temps qu'il le souhaite pour s'aérer et faire du sport, alors qu'il vit dans un cadre urbain. Il trouve que ce type d'espace est donc très important à Rennes.

« Ça nous permet de sortir, de prendre un bon bol d'air. Et puis nous dépenser un petit peu et puis surtout les garçons, ça a besoin de euh disons qu'ils sont un peu plus speed que les filles, et puis bon c'est agréable quand il fait beau de sortir et puis de euh de ne pas être tenté de dépenser des sous parce que sans ça en ville on pourrait être tenté de manger un pain au chocolat, entrer dans un magasin pour acheter une bricole, alors que là bon on fait du sport, on se défoule, on prend l'air c'est très bien » (Pratiquant sportif homme).

Hormis la dimension économique, ces données sont également présentes dans le second entretien qui a été passé avec un étudiant en classe préparatoire d'école d'ingénieur. Cet équipement situé à proximité de son domicile, lui permet de venir faire des pauses régulièrement avec son colocataire lorsqu'ils sont en période de passation de concours. Ils croisent souvent les mêmes jeunes qu'ils finissent par connaître car ils se retrouvent souvent pour jouer.

Le seul point d'amélioration de cet équipement serait donc d'accentuer sa fréquentation car les deux personnes interrogées précisent toutefois que cet espace est peu occupé. La faible fréquentation de l'équipement pourrait s'expliquer par le manque de communication autour des équipements en accès libre. En effet, les pratiquants interrogés sur le choix du lieu expliquent qu'ils l'ont trouvé par hasard (c'est le cas du citystade du square de l'Europe, des appareils de fitness, des terrains synthétiques et des terrains de tennis). Ce point est soulevé également dans d'autres entretiens. La principale communication qui est effectuée par la ville se fait principalement sur la base de l'offre d'APS plus que sur la présence d'équipements sportifs. L'Office des Sports aiguille ainsi les pratiquants vers des associations. Sur ce point, trois entretiens parlent du CPB et montrent pourquoi le choix de

leur activité s'est portée sur cette association. Le premier est un joueur de handball, qui explique qu'il a connu le CPB car il y avait beaucoup de communication faite autour du club. Le deuxième entretien est une pratiquante qui a choisi de faire du football en dehors de son département (49) pour le niveau du club de football féminin de Bréquigny. Enfin la dernière parle du CPB (alors qu'il s'agit d'une pratiquante interrogée au 36 Boulevard) au sujet de ses enfants. Elle les emmenait au CPB et en tant que Directrice des écoles à cette période. Elle dit avoir milité pour ouvrir les cours d'école et favoriser la pratique du libre accès en dehors de la période scolaire. Cette vision du CPB recoupe bien le rayonnement de l'association sur le territoire rennais de manière historique et explique également pourquoi la communication se fait davantage sur l'offre d'APS et donc sur les associations que sur les équipements. Une autre pratiquante en retraite explique également qu'elle a choisi le CPB pour ses enfants, mais aujourd'hui, elle randonne à la TA. Même pour les personnes plus avancées en âge, les clivages idéologiques peuvent s'atténuer. La communication par le biais des associations peut également expliquer les choses car les équipements couverts sont soumis à des conditions de réservation. Néanmoins, la réponse de proximité du choix des lieux de pratique montre que les sportifs choisissent également leur APS par rapport à un lieu. Ce choix est encore plus prégnant pour les équipements en accès libre.

En ce qui concerne les réponses aux questions sur la connaissance du propriétaire ou gestionnaire de l'équipement, la grande majorité des pratiquants interrogés répondent par la négative ou par une certaine incertitude. Onze personnes affirment connaître le propriétaire de l'équipement et relatent surtout en quoi ce paramètre est important pour eux. Pour une majorité, cet attachement est idéologique et se rapporte à leur définition du service public. Pour trois d'entre elles, ce service public est clairement évoqué et se concrétise à travers, principalement, l'entretien et la maintenance des espaces sportifs municipaux et la présence du personnel qui assure le confort d'utilisation de l'équipement. L'amplitude de leur tranche d'âge est très large (de 21 à 60 ans), trois d'entre elles sont rennaises et deux autres habitent en dehors de Rennes. Quant à leur profession, elles sont presque toutes représentées. Deux pratiquants renvoient des propos négatifs en lien justement avec la notion de service public. Le premier est mécontent de l'entretien du gymnase Albert de Mun et avance que si la gestion relevait du secteur privé cet entretien serait mieux assuré (32 ans, handisport sans emploi). Un autre est mécontent des tarifs pratiqués à l'identique dans toutes les piscines alors que toutes ne proposent pas les mêmes modalités de pratique (74 ans, domicilié à Cesson Sévigné retraité d'un poste de direction commercial et logistique dans un grand groupe automobile). Il trouve que ce choix d'augmentation des tarifs ne correspond pas aux valeurs de la municipalité rennaise. Pour deux autres la Ville de Rennes affiche une volonté d'ouverture en leur permettant d'accueillir pour l'une la pratique du taï chi chuan et pour l'autre son association (GLS). Quant à un joueur de rugby, il pense à la fois que les équipements municipaux sont

importants car cela démontre que la ville s'investit dans le sport même si la VDR ne met pas assez en valeur le sport de haut niveau.

« [...] moi je trouve que c'est important au moins la ville s'investit elle s'intéresse à ses associations et à des clubs qui essayent de faire de la compétition comme au basket, au volley, au foot ou au rugby. C'est quand même la vitrine d'une ville et ça donne une accessibilité à la ville et c'est attractif pour une ville qui a beaucoup de sportifs je trouve que c'est intéressé comme Montpellier qui l'a fait très bien. [...] le problème c'est que c'est multisports Rennes. [...] Je trouve qu'il y a beaucoup de sports mais il y a pas vraiment une culture vraiment sportive, par rapport à d'autres villes que j'ai fréquentées il n'y a pas vraiment de culture sportive parce qu'il y a d'autres cultures euh musicales euh beaucoup plus que d'autres villes, c'est beaucoup plus présent que d'autres villes. C'est vrai que la culture sportive est moins présente que Montpellier, Toulouse, Aix en Provence c'est moins marqué. [...] il y a une politique c'est la politique du sport pour tous je comprends tout à fait c'est euh c'est un point de vue euh je suis pour mais après je trouve que pour les euh que les sports de compétitions amènent de la valeur à une ville et entraînent tout le monde vers le haut, ça donne beaucoup plus d'emplois, je trouve que le sport c'est attractif au niveau de l'emploi. Je trouve que c'est important que les structures peuvent être plus importantes pour accueillir plus de personnes » (Pratiquant sportif homme).

Si, la culture du sport de la Ville de Rennes s'affiche à travers les valeurs du sport pour tous l'offre d'équipements sur son territoire présente cependant des disparités pas tant en nombre que de type d'APS proposées dans les quartiers. Ce constat questionne à la fois le service public en matière d'offre d'APS, d'équipements mais aussi de publics-cibles.

Si la mise en œuvre, actuelle, de la programmation des équipements est le résultat d'une convergence de plusieurs stratégies, elle doit dans l'avenir adopter une vision plus globale, plus stratégique et, en même temps, plus réactive aux changements de mode, aux souhaits des habitants dépassant les « prêts à porter ». Il est aisé de comprendre la complexité de la réflexion lorsque les investissements sont coûteux et conçus pour durer un minimum de 25 ans, du moins, pour les équipements lourds, hors travaux de réhabilitation particuliers. Les financements les plus importants, comme dans d'autres villes sont positionnés sur des projets en réponse à des logiques de sport compétitif requérant des exigences issues du système fédéral. Le sport pour tous coûterait-il moins cher ? Les attentes des pratiquants concernent néanmoins la création d'espaces dédiés en lien avec de nouvelles tendances qui dépassent l'offre d'équipement traditionnel. Reste que certaines offres d'APS relèvent plus du secteur privé que public. Sans concertation cependant. Mais, est-ce nécessaire possible ou même souhaitable ?

Le développement du sport et, plus particulièrement, du sport pour tous à Rennes doit s'inscrire à travers plusieurs orientations qui conditionnent la programmation des équipements sportifs : maillage du territoire, pratique à tous les âges de la vie, quel que soit le niveau de pratique, participer à la création du lien social, intégrer les questions de mixité sociale, tenir compte des attentes des usagers, s'intégrer à la politique générale de la ville, prendre en compte les questions de densité urbaine et en relief de désenclavement, intégrer

des problématiques urbaines globales (transports en communs, espaces verts, parkings, proximité des écoles), tenir compte des souhaits particuliers des élus, subir les logiques de réseaux, subir les contraintes et prescriptions fédérales, etc., le tout sur fond de contraintes budgétaires et de priorisation politique des choix, à défaut de rationalisation politique des choix... La programmation s'avère donc complexe même si la philosophie générale répond d'un triptyque opposant/rassemblant usagers/élus/administration.

En guise de conclusion

Perspectives en matière de programmation d'espaces sportifs : entre permanences, ruptures et évolutions des logiques d'implantation des équipements sportifs

Pour parler des perspectives de permanences, ruptures et évolutions, nous détournons à notre profit les concepts utilisés pour la société française par Galland, Lemel (1998), ce qui nous permet d'effectuer plusieurs constats.

Tout d'abord, une sorte de permanence s'observe à travers un certain nombre de facteurs. En premier lieu, les trois premiers équipements sportifs construits lors du mandat de Jean Janvier. Le Stade de la route de Lorient, le vélodrome dans le stade Laënnec et la piscine Saint Georges symbolisent l'essor des sports inhérents à des valeurs de société (hygiénisme, nouveaux modes de déplacement, sports collectifs anglo-saxons). Ils existent et sont toujours utilisés aujourd'hui. En deuxième lieu, la permanence des associations comme le CPB, également fondé sous l'impulsion de ce maire, qui est toujours présent dans le paysage sportif rennais par son nombre d'adhérents qui en fait la plus importante de Rennes et une des plus grandes associations laïques de France. D'autres associations ont poursuivi leur développement, telle la TA. En troisième lieu, les objectifs poursuivis. L'éducation et la formation jeunesse, dans lesquelles le sport a pu être identifié comme un vecteur de valeurs, restent des axes prioritaires dans la politique municipale de la ville de Rennes. L'éducation en plein cœur de l'actualité à travers la réforme des rythmes scolaires, témoigne de l'importance du sport : « Pour une ville éducatrice comme la nôtre, dont l'ambition a toujours été d'innover, de développer les outils propices au développement de l'enfant, à la découverte, à l'initiation à de nouvelles pratiques culturelles et sportives, la nouvelle organisation des rythmes éducatifs sur 4 jours et demi constitue une formidable opportunité. Rennes a toujours placé l'éducation au cœur de son projet politique, Rennes s'est engagée avec volontarisme à faire de l'éducation un moteur de son développement, mais également un levier essentiel de lutte contre les inégalités. Nous avons traduit cette ambition dans le cadre des contrats éducatifs locaux, puis du Projet Éducatif local, qui font de Rennes une ville pionnière dans ce domaine et reconnue pour son investissement éducatif, artistique, culturel et sportif dans le champ périscolaire. » (Daniel Delaveau¹). Bien évidemment, ce propos est celui d'un homme politique, appartenant à un appareil politique et qui, bien que poursuivant des objectifs éducatifs et cherchant à construire une stratégie de développement de la ville, inscrit son action et son discours dans une idéologie. La réforme des rythmes scolaires, pour intéressante qu'elle soit, ressemble pour certains à une « Vraie bonne idée car si elle prend à bras le corps la question des rythmes scolaires, de

¹ <http://www.danieldelaveau.fr/>, à la une au début du mois de septembre 2013

l'échec et du décrochage scolaires [...] elle constitue une fausse bonne idée dans sa mise en œuvre car les inégalités induites entre territoires pourraient remettre en cause le principe d'équité républicaine de l'école [...] et la pérennité du dispositif. » (Bodin, 2013, 21).

Si l'école est devenue obligatoire à la fin du XIX^e siècle et si les valeurs de laïcité ont été portées par les républicains au début du XX^e siècle comme nous avons pu l'observer dans la première partie, le temps périscolaire est devenu dans le même temps un moment privilégié pour la formation de la jeunesse. Le sport a constitué ainsi un vecteur de sensibilisation à des valeurs dans le cadre de la formation de la jeunesse qui, lors des prémices du sport en France, s'est constitué en deux camps au moment de la séparation entre l'État et l'Église en 1905. Au-delà du niveau national, ce combat idéologique s'est répercuté dans les communes de France. Le maire Jean Janvier illustre le succès des valeurs républicaines portées dans ses actions, notamment sur le plan des équipements. Celui-ci impulse alors une construction d'équipements publics dédiée à la population comme les crèches, les écoles mais aussi les premiers équipements sportifs. Sa collaboration avec l'architecte Emmanuel Le Ray a marqué encore aujourd'hui l'aménagement de la ville. Pourtant, cette période est meurtrie par la première guerre mondiale en 1914-18, qui altère le développement de la ville et engendre de grandes difficultés économiques. Jean Janvier poursuit néanmoins son œuvre en créant la piscine Saint Georges et le Stade Laënnec composé du vélodrome, plus tard appelé Commandant Bougouin, du nom d'un des premiers maîtres qui dirigeait la Fête de la jeunesse. Le titre de ce personnage n'est pas anodin puisque les premières formes de sport s'inscrivent dans le développement de la gymnastique militaire visant à renforcer la jeunesse pour défendre le pays. L'entre-deux-guerres est une période florissante pour le sport avec les Jeux Olympiques de Paris en 1924. De grands équipements sont construits dans le but d'accueillir les premières compétitions. Dès ses débuts, le sport prend forme autour de la règle, fruit des premiers dirigeants d'organisations sportives, qui se multiplient avec la loi 1901 et se fédèrent à différents niveaux de territoires (local, départemental, national, international). Au niveau local, un mélange entre notables, élus et dirigeants associatifs traduit le paysage sportif et illustre les choix d'implantation des premiers équipements sportifs. En 1936, malgré un climat de tension à l'échelle internationale, le gouvernement de Léon Blum met en œuvre une politique de progrès social (diminution du temps de travail, premiers congés payés) qui ont des répercussions sur la pratique sportive. Les idées de Léo Lagrange contribuent à démocratiser la pratique sportive et de loisir pour la jeunesse. Celle-ci se démarque de surcroît, de l'esprit militaire de la pratique des premiers sports.

Rupture ensuite. Cet élan sera rapidement arrêté avec le début de la seconde guerre mondiale. Celle-ci marque, en effet, une rupture avec le passé par de profonds traumatismes liés au régime de Vichy mais également à la présence allemande. Les sports et les loisirs voient leur élan freiné. Les déplacements sont rendus difficiles. Des installations sont détruites ou occupées. Les constructions difficiles en raison des problèmes de matériaux

(Robène, Bodin, Héas, 2005). Il faudra attendre la fin de la guerre pour que les valeurs du sport soient reprises afin de raviver l'esprit de Léo Lagrange en opposition au régime de Vichy. La liberté d'association est de nouveau réaffirmée et certaines bénéficient alors d'une délégation de service public. Quant aux équipements sportifs, ils doivent concrétiser les volontés de l'Etat et les actions de ces associations dans le sport. Toutefois ce dernier, dans un contexte de reconstruction multiple, ne figure pas, dans un premier temps, au rang des priorités car le bilan de la guerre relève des destructions massives. Si la seconde guerre mondiale a déclenché une première évolution des mœurs (droit de vote des femmes), les réseaux politiques se sont rapidement reconstitués tant sur le plan national que sur le plan local. A Rennes, une nouvelle stabilité s'installe avec les mandats d'Henri Fréville. Celui-ci élu maire en 1953 restera à la tête de la municipalité jusqu'en 1977. Il impulse une dynamique de reconstruction et de modernisation de la ville. Le mélange des dirigeants associatifs et politiques engendre de nouvelles alliances et nouveaux groupes de pression qui s'exercent au sein de la municipalité rennais. Les élus tentent de canaliser cette effervescence à travers la création d'instances de concertation, comme l'Office des sports. Ce dernier rassemble les associations sportives notamment pour favoriser une neutralité dans la répartition des subventions et des créneaux d'utilisation des équipements. Néanmoins, les grandes associations historiques réussissent à tirer profit de ce système afin de poursuivre leur développement, toujours sur fond de querelles idéologiques. Le sport apparaît donc, encore et toujours, comme un enjeu au cœur de l'éducation. En matière d'équipements sportifs, leurs réalisations se multiplient simultanément à celles des écoles afin d'accompagner l'augmentation de la natalité et le nombre d'enfants scolarisés à accueillir. Réalisé en partie grâce à des crédits de l'Etat, notamment les lois-programmes d'équipements, le patrimoine sportif rennais connaît une expansion importante lors des années 1970. Par ailleurs, la politique du Général De Gaulle, à partir de 1958, est orientée dans le développement du sport de masse afin d'obtenir une élite sportive performante dans les grandes compétitions sportives de plus en plus médiatisées. Le sport devient ainsi, plus qu'avant encore, une affaire nationale et doit être accessible au plus grand nombre. Le Mouvement sportif constitue un relais privilégié du développement du sport, notamment dans l'encadrement de la jeunesse dont les effectifs sont croissants. Les associations rennaises poursuivent leur concurrence sur un champ idéologique non seulement par la quête de nouveaux adhérents mais surtout dans un maillage du territoire qui s'organise avec la construction des équipements. Cette vague de construction d'équipements sportifs est facilitée par la standardisation des codes et normes qui émanent des fédérations sportives. Des évolutions notables enfin. A partir des années 1970, de profondes transformations s'observent dans la société française. Le sport, un des témoins de ces mutations, draine de nouvelles valeurs et donc de nouvelles activités et modes de pratiques sportives (sport de glisse, sport de forme, sport nature, etc.). Cette diversification du sport s'opère également

avec la montée des loisirs et entraîne une nouvelle façon de concevoir l'accueil des pratiques sportives, au-delà de l'acceptation traditionnelle (CRAPA, murs d'escalade) et des lieux qui lui sont dédiés (meublement urbain et places publiques avec les sports de glisse). Le développement du sport ne relève plus seulement de la sphère publique mais également privée (centres de remise en forme). Un des principaux concepts qui illustre ces transformations sociales est celui de l'individualisme, favorisé par la société de consommation, qui contribue à élever le niveau de confort qui suit l'évolution des progrès techniques.

Cette troisième période débute ainsi au moment des années 1980, avec l'arrivée des socialistes aux élections présidentielles et quelques années plus tôt, à Rennes, le début du premier mandat d'Edmond Hervé. Celui-ci, comme son prédécesseur, sera plusieurs fois réélu jusqu'en 2008. Les lois de Décentralisation accentuent le développement des politiques sportives des villes. Elles visent principalement le sport pour tous et doivent ou tentent de remédier aux maux de la société par le sport entre autres (insertion par exemple). La montée de l'individualisme percute également les logiques de réseau qui évoluent face à ce phénomène : « La notion de « système d'action concret » (Crozier et Friedberg, 1977), crée des espaces d'échanges, de négociation, de jeux de pouvoir entre les acteurs permettant de décoder les logiques d'action et des logiques de sens, leurs interactions et ainsi souligner le caractère intrinsèquement contradictoire de toute politique publique locale. Cette notion montre également qu'une procédure contractuelle est un construit social qui se traduit par la constitution de réseaux d'acteurs stables mais évolutifs » (Huron, Spindler, 2008, 226). Même si dans un premier temps, le CPB est soutenu car ses valeurs sont en pleine adéquation avec la municipalité dirigée par Edmond Hervé, la fin des années 1990 marque un tournant avec un changement de président qui avait exercé cette fonction en même temps que sa profession de secrétaire général à la Ville de Rennes. C'est en ce sens que nous avons pu également observer que les logiques de réseau, dans un système d'acteurs, traduisent également des stratégies individuelles pour lesquelles les grandes organisations sportives peuvent représenter un tremplin. Lors de la même période, la direction des sports de la ville connaît également un changement au niveau de ses principaux responsables, en lien précédemment avec la grande association laïque. La programmation des équipements sportifs reste cependant en marge de ces indicateurs de changement et des évolutions sociales et sociétales. Si, aujourd'hui, elle s'avère complexe par une remise en cause du modèle compétitif traditionnel, défendu par les fédérations, elle est de plus en plus liée à de nouveaux modes de pratiques sportives et à la montée du sport loisir. Cependant la typologie des équipements majoritairement construits sur le territoire rennais change peu. C'est tout le problème de l'adéquation de l'offre de lieux d'accueil de pratique avec les besoins ou les attentes des habitants de plus en plus impliqués dans les politiques publiques locales.

Le milieu associatif, malgré la montée des valeurs individualistes de la société demeure des structures de lien social dans lesquelles les pratiquants sportifs se retrouvent « naturellement » ce qui explique le développement continu des associations historiques et des nouvelles associations. Toutefois, l'enquête auprès des pratiquants souligne une singularité des profils qui dépassent les clivages du sport loisir et du sport de compétition principalement par la mixité des modalités de pratique et la diversité d'APS. L'aménagement de nouveaux espaces devient une nécessité car il convient de répondre à l'objectif de sport pour tous. Ces caractéristiques actuelles montrent que, si les APS et leurs modalités ont évoluées, l'offre d'équipements est régie par un système de normes fédérales encore prégnant notamment dans son organisation et la construction d'équipements normés (vélodrome, gymnase de type A, B, C, etc.). Le modèle qu'elle continue d'encourager réside principalement dans la compétition, qui constitue, en lui-même, un système excluant. Le sport spectacle, quant à lui, draine de plus en plus d'enjeux d'ordre économiques, médiatiques et politiques, et induit une prescription parfois contraignante en matière d'équipement pour les collectivités, notamment financière. Il convient par ailleurs, après le survol d'un siècle d'histoire, de s'interroger sur la notion de crise économique qui s'inscrit comme un phénomène constant. Hormis la période des Trente Glorieuses, la programmation des équipements est toujours prise dans l'étau financier, pour des raisons différentes, choix entre reconstruction de logements et construction d'équipements sportifs par exemple, ou déficit des finances locales.

Pour autant, les hommes politiques, qui se sont succédés, ont choisi de développer le sport car, dès ses prémises, il soulevait un succès populaire. La création d'évènements est corrélée aux propagandes d'idéaux, qu'ils soient laïques ou catholiques, et prône aujourd'hui, toujours sous l'éthique de l'olympisme, d'autres enjeux communicationnels ou de marketing politique et/ou territorial. Si ces axes s'inscrivent ainsi dans un concept de permanence, ces enjeux sont aujourd'hui aussi corrélés à l'évolution de la place du citoyen dans le management public. Les objectifs de la démocratie participative figurent parmi ces enjeux. La création d'outils d'évaluation et les méthodes sociologiques permettent d'affiner les besoins sociaux et ont permis d'identifier de nouvelles attentes face à la diversification des APS et leur modalité de pratique. La prise en compte de ces besoins diverge de la traditionnelle demande du Mouvement sportif dont les normes fédérales peuvent engendrer des coûts d'équipements importants comparé à la fréquence de leur utilisation ou la fréquentation du public. La réponse aux besoins sociaux, aux attentes de la population peut traduire une stratégie gagnante à la fois sur la notion de rationalité des dépenses publiques et, par ailleurs, au plan électoral. Les logiques de réseaux d'acteurs restent toutefois un facteur important de contraintes, notamment par le biais du Mouvement sportif.

Rationaliser les choix en matière de construction d'équipements sportifs est souhaitable en raison des attentes de la population, de nouvelles pratiques ou de nouvelles modalités mais est-ce possible ? Se superposent, comme un millefeuille, des raisons qui ignorent, parfois toute logique autre que l'héritage historique de courants associatifs, celles de réseaux qui viennent contrecarrer certaines propositions ou programmations, politiques sur fond de réélection et bien évidemment du libre arbitre final politique qui, en dehors de tout conseil, peut prendre des décisions contraires pour toutes les bonnes raisons que nous venons d'évoquer...

Bref, rationaliser, fabriquer des indicateurs, à partir des études réalisées (attentes, modèles de gestion des villes, analyse des vieillissements, fréquentation...) est souhaitable, financièrement et socialement. Mais les indicateurs impliquent de justifier les choix et surtout les choix contraires, ce qui pose d'évidents problèmes politiques. Dans une ville qui favorise d'un côté l'accès prioritairement à la culture d'une population qui se « boboïse » toujours plus, les choix entre culture et sport, entre équipements culturels et sportifs s'avèrent difficiles. Les choix sont autant structurants que politiques ou idéologiques. A ce niveau ils sont raisonnables mais ne correspondent pas toujours aux attentes, aux potentiels indicateurs ne serait-ce que dans la hiérarchisation et la priorisation des choix.

Il n'y a donc pas de logique idéale dans la programmation des équipements sportifs mais des choix d'options qui impliquent des contraintes et des avantages. Si la stratégie gagnante prend en compte toutes les contraintes des acteurs dans les jeux de pouvoir, de pression et de négociation, elle doit être dans ce cas accompagnée de moyens suffisants pour la mettre en œuvre. Ils ne le sont pas loin s'en faut. Dès lors que ces moyens ne sont pas suffisants, la liberté d'action des élus devient limitée, plus facilement soumise à des jeux d'acteurs et doit s'organiser selon des critères de priorisation qui ne correspondent pas toujours aux attentes des usagers mais bien plus souvent à la force des groupes de pression.

Les politiques sportives devraient pourtant permettre d'orienter ces choix selon des attentes et des publics-cibles.

Cela est d'autant plus important qu'il faut se demander si c'est la politique d'équipements qui conditionne le développement du sport ou l'inverse ? Ces deux mouvements, comme nous l'avons observé précédemment s'opèrent simultanément selon la diversité et les multimodalités que présentent les pratiquants sportifs. Une partie de l'offre d'équipements est régie selon des principes politiques le sport étant un moyen d'éduquer ou d'aider à l'intégration sociale, même s'il peut toutefois induire des logiques de stigmatisation. L'implantation des équipements sportifs peut aussi contribuer aux objectifs de service public pour rendre accessible les APS à tous. La difficulté est alors d'inscrire ces pistes de développement dans une complémentarité de l'offre privée, sans pour autant exclure les plus démunis. L'intérêt général s'oppose parfois aux intérêts privés et placent les acteurs du sport dans une situation ambivalente (Loret, 2004). Ces nouvelles contraintes viennent ainsi

percuter les logiques de réseaux traditionnels qui rendent la programmation des équipements plus complexe.

Par conséquent, quel type d'équipements créer ? L'accueil des nouvelles pratiques soulève la question de l'utilisation des créneaux d'équipements et des rythmes des usages sportifs. La réponse au Mouvement sportif est plus simple et donc plus facile à mettre en place pour les élus ou l'administration. Néanmoins, si l'offre peut conditionner la demande, d'autres attentes sont perçues auprès des pratiquants sportifs, qui se regroupent soient dans des nouvelles associations, soient pratiquent de manière libre comme nous l'avons vu lors de l'enquête auprès des pratiquants sportifs rennais. Même si les exigences ne présentent pas de caractère majoritaire, les attentes émises soulignent le manque d'investissement dans certaines pratiques, notamment émergentes. Elles questionnent aussi le fait que les disciplines déjà ancrées bénéficient de nombreux et nouveaux espaces (comme le football) ce qui est aussi un argument transposable aux grandes associations.

Faut-il toutefois créer des espaces sportifs pour les pratiques minoritaires ? A quels objectifs doit répondre l'impératif du sport pour tous ? Ces questions émergent dans un système très contraignant qui relève de plusieurs aspects : celui des réseaux d'acteurs, de la résistance au changement, de la densité urbaine, des normes et de la sécurité, des règles d'aménagement et d'urbanisme. Face à ces contraintes, la question des besoins soulève également des réponses en matière de proximité, de spécificité, qui impactent la gestion des équipements. Les villes développent ainsi des stratégies et établissent des priorités comme, l'intégration des citoyens dans cette réflexion pour rendre un service public efficient en matière d'équipement, la mixité des thématiques dans les équipements à caractère innovant, la qualité et la priorité sur les investissements des espaces publics pour l'inscrire dans des logiques de long terme ou encore la révision des politiques d'usage ainsi que la mise en place de dispositifs d'animation sur des temps éphémères en adéquation avec certaines tendances.

Pour répondre à des aménagements coûteux, la recherche de financements croisés, entre les différents échelons de collectivité, devient systématique. Des crédits de l'Etat (ANRU, CNDS) permettent d'encourager certaines initiatives même si son implication reflète une rupture avec l'Etat providence des années 1960. La rationalisation des dépenses ainsi que la remise en cause des pouvoirs publics peuvent expliquer cette crise des institutions. Les partenariats publics-privés sont relativement marginaux, et sont concentrés sur la construction des grands équipements. Ils sont parfois controversés selon la nature et les caractéristiques des échanges. Les politiques locales montrent une volonté de préserver un service public du sport sur le long terme dans la programmation des équipements sportifs, bien que de plus en plus de prestations soit déléguées au secteur privé. Paradoxalement, les méthodes de management privé ont systématisé l'analyse des besoins par l'approche marketing, largement répandue aujourd'hui dans la sphère publique (marketing territorial).

Si l'identification de ces besoins peut utiliser des méthodes similaires, les finalités sont opposées. Le secteur privé privilégie une approche consumériste pour satisfaire des besoins particuliers, tandis que le secteur public s'inscrit davantage dans une perspective citoyenne visant l'intérêt du plus grand nombre.

En ce sens, peut-on envisager que la programmation des équipements sportifs repose uniquement sur des attentes majoritaires ou n'est-ce pas un enjeu de service public de répondre aux aspirations de tous les publics dans leur diversité ?

Reste le problème des indicateurs. A partir des études réalisées (attentes, entretiens, benchmarking), des savoir-faire propres aux services de la ville il est aujourd'hui possible de mettre en œuvre une matrice, sorte de démarche qualité, et des indicateurs susceptibles d'aider au montage de dossiers. Mais, si cette matrice peut s'avérer pertinente sera-t-elle reconnue pour autant comme un outil à prendre en compte prioritairement par les élus ?

Résumé des abréviations

APRAS	Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale
APS	Activités Physiques et Sportives
CDOS	Comité Départemental Olympique et Sportif Français
CGT	Confédération Générale du Travail
CIO	Comité International Olympique
CISM	Conseil International du Sport Militaire
CMPP	Comité de suivi et un Conseil de modernisation des Politiques publiques
CNDS	Centre National de Développement du Sport
CNOSF	Comité National Olympique Sportif Français
CNS	Comité National des sports
COSEC	Complexes Sportifs Evolutifs Couverts
CPB	Cercle Paul Bert
CRAPA	Circuit Rustique d'Activités Physiques Aménagées
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif Français
CSIT	Comité Sportif International du Travail
CSR	Club Sportif Rennais
DDC	Direction du Développement Culturel
DGF	Dotation Globale de Financement
DGST	Direction des services techniques
ENSEP	Ecole Normale Supérieure de l'Education Physique
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPS	Education Physique et des Sports
FCR	Football Club Rennais
FGSPF	Fédération Gymnastique et Sportive des Patronages de France
FISU	Fédération Internationale du Sport Universitaire
FSCF	Fédération Sportive et Culturelle de France
FSGT	Fédération Sportive et Gymnique du Travail
INSEP	Institut National du Sport et de l'Education Physique
LOFA	Ligue de l'Ouest de Football-Association
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances
MRP	Mouvement Républicain Populaire
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Office Social et Culturel
OSCR	Office Social et Culturel Rennais
PCF	Parti Communiste Français
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PPP	Partenariat Public Privé
RES	Recensement des Equipements Sportifs
RGPP	Révision Générale des Politiques Publiques
RPA	1Rennes Patro Association
SCR	Société des Cyclistes Rennais

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

SFIO	Section Française de L'Internationale Ouvrière
SNI	Syndicat National des Instituteurs
SRFC	Stade Rennais Football Club
SRUC	Stade Rennais Université Club
STAPS	Sciences Techniques des Activités Physiques et Sportives
STO	Service du Travail Obligatoire
UDSR	Union Démocratique Socialiste de la Résistance
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UPR	Union des Patronages Rennais
USFCP	Union des sociétés françaises de courses à pied
USFSA	Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques
USGF	Union Sportive de Gymnastique de France
UVF	Union Vélocipédique de France
VCACR	Vélo Cycle Automobile Club Rennais
VCR	Véloce Club Rennais
VCR	Vélo Cycle Rennais
ZAC	Zone d'Aménagement Concertée
ZUP	Zone à Urbaniser en Priorité

Bibliographie

- Aubert G., Croix A., Denis M. (dir.), *Histoire de Rennes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010
- Amadiou J-F., *Le Poids des apparences. Beauté, amour et gloire.*, Paris, Odile Jacob, 2002
- Balladur E., *Comité pour la réforme des collectivités locales-"il est temps de décider"- Rapport au Président de la République*, Paris, La documentation française, Fayard, 2009
- Baslé M., *Connaissance et actions publiques*, Paris, Economica, 2010
- Baslé M., *Économie, conseil et gestion publique. Suivi et évaluation des politiques publiques et des programmes*, Paris, Economica, 2008
- Baslé M., Dupuis J., Le Guyader S., *Evaluation, action publique territoriale et collectivités, Tome 1 et 2, Actes de la 3e journée de la Société Française de l'évaluation*, Paris, L'Harmattan, 2003
- Baslé, G., *Contribution à une analyse prospective des équipements sportifs publics en France*, in *Revue européenne de management du sport*, Voiron, Pus, mai 2000, n°3, pp.35-66.
- Baudrillard J., *La société de consommation*, Paris, Gallimard, 1974
- Bayeux P., *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006
- Bayeux P., *Le maire et le sport*, Paris, Berger-Levrault, coll. Les indispensables, édition 2009, 2003
- Besson E., *Accroître la compétitivité des clubs de football professionnel français*, Rapport remis au Premier Ministre le 5/11/2008. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/084000693/index.shtml>, 2008
- Bessy O., Hillairet D., *Les espaces sportifs innovants. Tome 1 : L'innovation dans les équipements*, Paris, éd. PUS, 2002
- Bessy O., Hillairet D., *Les espaces sportifs innovants. Tome 2 : Nouvelles pratiques, nouveaux territoires*, Paris, éd. PUS, 2002
- Bleustein-Blanchet M., *La rage de convaincre*, Paris, Robert Laffont, 1970
- Bobet J., *Rennes au temps des vélodromes*, Saint Malo, Editions Cristel, 2001
- Bodin D., Debarbieux E., *Le sport, l'exclusion, la violence in Sports et violences*, D. Bodin (dir.), Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 13-34, 2001
- Bodin D., Héas, S., *Introduction à la sociologie des sports*. Paris. Chiron, coll. Sports études, Paris, Chiron, coll. Sports études, 2002
- Bodin D., Robène L., *Le sport au secours des banlieues : Le sport pour éduquer ? Le sport pour rassurer ? Quand le politique répond aux manifestations de trouble à « l'ordre en public »*, *International Journal of History of Sport*, 2013 (à paraître)
- Bodin D., Robène L., Héas S., Leyondre F., *Le sport dans la cité : approche critique d'un traitement préventif de la violence*, *International Journal on Violence and School*, 4 décembre 2007, 20-53
- Bodin D., Robène L., Philippe D., *Sport et cités : analyse critique d'un couplage idéologique*, *Les annales de la recherche urbaine*, 104, 120-128. 2008
- Bodin D., Robène L., Sempé G., Javerlhac S., Philippe D., *Mission d'études et d'assistance à la restructuration des politiques sportives de la Ville de Lorient*, Rapport remis à la Ville de Lorient le 13 décembre 2008, 2008
- Bodin, D., *Table ronde La refondation de l'école*, Enjeu Ufolep-Usep, septembre 2013-8, p. 21, 2013

- Callède JP., *Les politiques sportives en France : Eléments de sociologie historique*, Paris, Economica, 2000
- Callède JP., *La sociologie française et la pratique sportive (1875-2005)*, Pessac, MSHA, 2007
- Callède JP., *Réseaux d'équipements sportifs, innovation culturelle et fonctionnalité urbaine*, Histoire, économie & société, 2007/2 26e année, p. 75-85. DOI : 10.3917/hes.072.0075
- Callède JP., Menaut A., *Les logiques spatiales de l'innovation sportive*, éd. MSHA, 2007
- Carlier B., Ruprich-Robert C., *Guide du contrôle de gestion dans les collectivités locales*, Paris, G. BERGER-LEVRAULT, 2005
- Catheline J., Hardy MF., Hardy G., Lagoutte J., Michel MM., Royer E., Vallée C., *Un jeune centenaire le patronage rennais, La Tour d'Auvergne, 1891-1997*, Rennes, Editmar, 1997
- Chamboredon, H., Pavie, F., Surdez, M., Willemez, L., *A propos de quelques obstacles rencontrés par des sociologues débutants dans la pratique et l'usage de l'entretien*, Genèses, Vol. 16-1, 114-132, 1994
- Chantelat P., Fodimbi M., Camy J., *Sports de la cité. Anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, L'harmattan, coll. Espaces et temps du sport, 1996
- Charrier D., *Financement du sport par les collectivités locales*, Paris, Banque de données de la direction des sports, Ministère de la Jeunesse et des sports, 1995
- Chauchat H., *L'enquête en psycho-sociologie*, Paris, PUF, 3^e édition 1995.
- Clément JP., Defrance J., Pociello C., *Sport et pouvoirs au Xxe siècle : Enjeux culturels, sociaux et politiques des éducations physiques, des sports et des loisirs dans les sociétés industrielles*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1994
- Cochet F., *Histoire économique de la France depuis 1945*, Dunod éd., Paris, 1997
- Collectif, *La valorisation touristique des grands équipements sportifs*, Paris, La documentation française, ACA Atout France, 2013
- Collinet, C., *Les grands courants d'éducation physique en France*, Paris, PUF, coll. Pratiques corporelles, 2000
- Costa, N., *Veille et benchmarking*, Paris, Ellipses marketing, coll. Gestion, 2008
- Crozier M., Friedberg E., *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil, 1977
- De Singly F., *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris, Nathan, coll. 128, 1992
- Devereux, G., *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Aubier, coll. Sciences humaines, édition 1998, 1967
- Dietschy P., Clastres, P., *Sport, société et culture en France, du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Hachette, 2006
- Duhamel E., Forcade O., *Histoire et vie politique en France depuis 1945*, Paris, Nathan, 2000
- Dumazedier J., *Vers une civilisation du loisir*, Paris, Seuil, 1972
- Duret P., "Le sport comme contre-feu à la violence des cités", D. Bodin (dir.), *Sports et violences*, Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 109-118, 2001
- Duret, P., Bodin, D. (dir.) *Le sport en questions*, Paris, Chiron, 2003
- Ehrenberg A., *La fatigue d'être soi. Dépression et société*, Paris, Odile Jacob, coll. Poche, 2000
- Ehrenberg A., *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Levy, coll. Pluriel, 1991
- El Houlali El Houssaïne H., "La planche du salut", D. Bodin, (dir.) *Sports et violences*, Paris, Chiron, coll. Sports études, pp. 133-146, 2001
- Elias N., Dunning E., *Sport et civilisation, la violence maîtrisée*, Paris, Fayard, 1994
- Falcoz M., Chifflet P., *La construction publique des équipements sportifs : aspects historique, politique et spatial*, Paris, Les Annales de la recherche urbaine, n° 79, mars 1998, 14-21

- Feillet R., Bodin D., Héas S., *Corps âgé et médias: entre espoir de vieillir jeune et menace de la dépendance*, Études de communication, n° 35, 149 - 165, 2011
- Fréville H., *Un acte de foi, 30 ans au service de la cité*, Rennes, Ed. Sepes, 1977
- Galland O., Lemel Y., *La nouvelle société française*, Paris, Masson, 1998
- Garrigues P., *Evolution de la pratique sportive des français de 1967 à 1984*, Paris, Les collections de l'INSEE, 1988
- Gay Lescot JL., "La masse ou l'élite ? Etude comparée des politiques d'équipement sportif sous le front populaire et sous Vichy", Arnaud P. (dir.), *Le sport et la ville*, Les politiques municipales d'équipements sportifs, XIXe et Xxe siècle, CRIS-Université de Lyon 1, Spirales, n°5, 1992, 49-60
- Grosborne JP., *Un demi-siècle d'équipements sportifs français*, PCM, 1985, p 4-6
- Huron Spindler, *Le nouveau management public*, Paris, L'Harmattan, 2008
- Lafarge F., *Réforme de l'Etat et RGPP : histoire, enjeux et mécanisme*, Paris, Regards sur l'actualité n°360, La Documentation Française, 2010
- Lambert A., Migaud D., *La mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances : réussir la LOLF, clé d'une gestion publique responsable et efficace*, Paris, Rapport au gouvernement, septembre 2005
- Laurens, S., « "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? » *Réflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des "imposants"*. Genèses, Vol. 4-69, 112-127, 2007
- Laurent C., (dir.), *Emmanuel Leray architecte de la Ville de Rennes de 1895 à 1932*, Rennes, Ville de Rennes, 2000
- Laurentin, E. (Dir.), *A quoi sert l'histoire aujourd'hui ?* Paris, Bayard, coll. La fabrique de l'histoire, 2010
- Ligue de Football Professionnel, *Nouveaux stades top départ*, Paris, éditions de la LFP. http://www.lfp.fr/dossiers_presse/2008_2009/stade.pdf, 2008
- Loire C., *Le Stade Rennais, fleuron du football breton, 1901-1991*, Rennes, Editions Apogée 1994
- Loret A., *Concevoir le sport pour un nouveau siècle, quelles stratégies de développement pour les organisations sportives ?* Voiron, Presses Universitaires du Sport, 2004
- Loret A., *Génération glisse. Dans l'eau, l'air, la neige ... La révolution du sport des années fun*, Paris, éd. Autrement, 1995
- Maroy, C., Mangez, C., *Rationalisation de l'action publique ou politisation de la connaissance ?* Revue Française de Pédagogie, 164, 87,90, 2008
- Mauss, M., *Sociologie et anthropologie, essai sur le don*, Paris, PUF, collection Quadrige Grands textes, 12ème édition 2010. 1950
- Mazeaud P., *Sport & liberté*, Paris, Denoël, 1980
- Merle S., *Politiques et aménagements sportifs en région stéphanoise*, Paris, L'Harmattan, 2008
- Meyer J., *Histoire de Rennes*, Privat éditeur, 1972
- Miège C., *Les institutions sportives*, Paris, Presse Universitaire de France, 1993
- Morin, E., *Sociologie*, Paris, Points, coll. Essais, édition 1994, 1984
- Nicolas G., *Le Cercle Paul Bert de Rennes 1909-2009 Ecole, laïcité et République*, Rennes, Editions Apogée, 2009
- Pascal, B., *Pensées*, Paris, Flammarion, coll. Philosophie, édition 1993, 1669
- Pociello C., *Les cultures sportives*, Paris, Presses Universitaires de France, 1995
- Pociello C., *Le rugby ou la guerre des styles*, Paris, Presses Universitaires de France, 1988

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

- Prigent F., *"Les élus socialistes en Bretagne : réseaux, trajectoires et identités des années 1930 aux années 1980"* Christian Bougeard (dir), *Un siècle de socialismes en Bretagne. De la SFIO au PS (1905-2005)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008
- Robène L., Bodin, D., Héas, S., *Une école, un terrain de jeu : la politique d'équipement sportif de la ville de Bordeaux durant l'occupation (1940-1944)*, *Revue historique de Bordeaux et du Département de la Gironde*, 7-8, 157-193, 2005
- Robène L., Bodin, D., Héas, S., *Bordeaux et les politiques d'équipement sportif durant l'occupation (1940-1944) : des enjeux idéologiques aux contingences locales*, *Modern and Contemporary France*, 2005, 13/2, 175-192
- Robène, L., Bodin, D., Héas, S., *Une école, un terrain de jeu : la politique d'équipement sportif de la ville de Bordeaux durant l'occupation (1940-1944)*, *Revue historique de Bordeaux et du Département de la Gironde*, 7-8, 157-193, 2005
- Sainclivier J., *L'Ille et Vilaine, 1918-1958, vie politique et sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1996
- Salat S., Nowacki C., *"Repenser la ville, ses formes, ses flux", Regards sur la terre, Villes changer de trajectoire*, Paris, Presses de Sciences Po, 141-148, 2010
- Sansot P., *Du bon usage de la lenteur*, Paris, Payot, coll. Rivages poches, petite bibliothèque, 2000
- Seguin P. (sous la dir.), *Grands stades. Euro 2016*, Paris, Sénat, Rapport de la commission sénatoriale,
http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/legacy/Le_rapport_Grands_Stades_Euro_2016.pdf, 2008
- Sperling D., *Le Marketing Territorial*, Paris, ECOMEDIA, 1991
- Thomas R., *Histoire du sport*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991
- Touraine A., *La société post-industrielle. Naissance d'une société*, Paris, Denoël, coll. Médiations, 1969
- Vigarelo G., *Du jeu ancien au show sportif. La naissance d'un mythe*, Paris: Seuil, coll. La couleur des idées, 2002.
- Vigneau F., Sabbah C., *Les équipements sportifs*, Paris, Le Moniteur, 2006
- Voldman D., *La reconstruction des villes françaises de 1940 à 1954, histoire d'une politique*, L'Harmattan éd., 1997

Sites Internet

- <http://calenda.org/220986>
- www.tourdauvergneasso.com
- www.cerclepaulbert.asso.fr
- www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2011
- <http://www.placepublique-rennes.com/2010/01/jean-janvier-1859-1923-maire-de-rennes-%E2%80%99honneur-de-la-republique/>
- <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069570&dateTexte=20090506>
- www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693420
- www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=19610729&numTexte=&pageDebut=06989&pageFin
- www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000699405
- www.legifrance.gouv.fr/affichText.do?cidText=LEGITEXT000006068302&dateTexte=20110311

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039>
www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000699405
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693187&dateTexte=19840717>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT0000006078688>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000396397&dateTexte=&categorieLien=id>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000601882&dateTexte=&categorieLien=id>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000000804607&idArticle=LEGIARTI000006399615&dateTexte=&categorieLien=cidhttp://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000394028&dateTexte=&categorieLien=id>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT0000023239624>
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000524121&dateTexte=&categorieLien=id>
www.assemblée-nationale.fr/histoire
<http://santesportmag.wordpress.com/2013/01/22/dispositif-sport-sante-strasbourg-en-ville-test/>
<http://metropole.rennes.fr/pratique/infos-demarches/logement-urbanisme/consulter-le-plan-local-d-urbanisme-de-rennes/>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Etablissements-recevant-du-public,13420.html>
(<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Textes-de-referance-ERP-Mesures.html>)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/CCI%20Vend%C3%A9%20Vers%20une%20accessibilit%C3%A9%20g%C3%A9n%C3%A9ralis%C3%A9e.pdf>
<http://www.education.gouv.fr/pid29074/rythmes-scolaires.html>
www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/regles_gestion_pluriannuelle.pdf

Table des matières

Sommaire	4
Remerciements	5
Avertissement	7
Introduction	8
<u>Partie 1 : Quelles logiques ont prélué à l’implantation du patrimoine sportif rennais au XX^e siècle ?</u>	32
I. Le mandat Jean Janvier, 1908-1923 : La création des premiers équipements au cœur de l’effervescence associative et des prémises du sport	32
1. Un patrimoine hérité des prémices du sport moderne	32
1.1 La construction de la piscine Saint Georges à l’avènement des valeurs hygiénistes	32
1.2 Le vélodrome du stade Laënnec, un symbole du cyclisme dans la capitale régionale	37
1.3 Le Stade Rennais, une illustration de l’ancrage des sports collectifs anglais	44
2. Un développement associatif inhérent au maillage des équipements sportifs	46
2.1 La création du premier patronage laïque : le Cercle Paul Bert	47
2.2 L’implantation des patronages catholiques : l’exemple de la Tour d’Auvergne	51
3. Les équipements sportifs, un enjeu de développement du sport dans une France en plein combat idéologique	54
3.1 Le sport en tant qu’indicateur de l’évolution de la société : l’exemple des combats idéologiques du début du xx ^e siècle développé au sein des premiers clubs sportifs	54
3.2 Les fondements des valeurs du sport en France à travers la constitution des premières organisations sportives	56
3.3 Un essor du sport en France avec les Jeux Olympiques de Paris en 1924 puis une démocratisation amorcée par l’Etat dès 1936	59
II. Le mandat Fréville 1953-1977 : une programmation des équipements sportifs selon des codes érigés par l’Etat et le Mouvement sportif	63

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d’aide à la décision entre logiques d’acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L’exemple de la Ville de Rennes

1. Conséquences de la seconde guerre mondiale, la place des équipements sportifs dans un paysage en reconstruction	63
1.1 Les traumatismes du régime de Vichy et le bilan de la guerre	63
1.2 Un nouveau cadre législatif plus démocratique pour renforcer les valeurs du sport, délégation de service public aux associations	66
1.3 Le nouveau positionnement des partis politiques nationaux et ses impacts sur les élections locales	67
2. La reconstruction et extension du patrimoine associatif rennais	69
2.1 Des dirigeants aux fonctions associatives et politiques qui facilitent la reconquête des équipements du CPB	69
2.2 La reconstruction, un défi de pérennité pour la TA	72
2.3 Autres programmations d'équipements sportifs hors du champ de la municipalité	76
2.4 Les équipements sportifs, un enjeu de développement du sport face aux réalités politiques, sociales et économiques	77
3. Un patrimoine sportif rennais en pleine expansion dans le cadre d'une politique urbaine locale maîtrisée	79
3.1 Jeux de réseaux et gouvernance locale, impact sur la programmation des équipements	79
3.2 La création d'offices : témoins de l'expression du « pluralisme » de la politique municipale	82
3.3 La réforme du CPB et son positionnement stratégique dans les diverses organisations de la Ville	84
3.4 La création d'une direction des sports	86
3.5 L'UPR	89
4. Les équipements emblématiques du mandat Fréville en faveur de la jeunesse et sous l'égide d'un Etat providence	91
4.1 Des équipements sportifs à destination des jeunes : des objectifs éducatifs à la performance du sport d'élite	91
4.2 Une organisation du sport en France régie par l'intérêt général	96
4.3 Le rapport GEP : Un recensement qui témoigne des impacts de cette politique de programmation d'équipements au niveau local	101
III. Le mandat d'Edmond Hervé (1977-2008) : la formalisation des politiques sportives « pour tous »	108

1. Des équipements sportifs aux espaces sportifs : l'expression de nouveaux besoins sportifs, un indicateur des transformations de la société	108
1.1 De nouveaux espaces pour accueillir de nouvelles pratiques	109
1.2 Une diversité en matière d'accessibilité correspondant aux nouveaux espaces : les conséquences des nouvelles modalités de pratiques sportives, notamment la pratique « libre »	113
2. Réaction des pouvoirs publics face à ces transformations	116
2.1 Des évènements nationaux ayant un impact sur les politiques sportives locales en matière de programmation d'espaces sportifs	116
2.2 Une rationalisation des financements publics : l'émergence d'un nouveau management public	121
3. La prégnance du Mouvement sportif dans la programmation des équipements sportifs	124
3.1 L'avènement de la municipalité Hervé issue des réseaux socialistes en Bretagne : des relations privilégiées avec le CPB	125
3.2 Recul des idéologies traditionnelles et conséquences sur les réseaux des acteurs du sport	131
3.3 La défense des valeurs traditionnelles face à une politique sportive du sport pour tous : conséquences dans la programmation des équipements sportifs	136
<u>Partie 2 : Identification des besoins sociaux versus logiques de réseaux des acteurs du sport ?</u>	
<u>Enjeux et perspectives</u>	142
I. Le mandat Delaveau 2008-2014 : Une vision institutionnelle contrastée ?	144
1. Le projet politique	145
1.1 De la formalisation des objectifs politiques à la traduction en matière d'équipements sportifs	145
1.2 Quelles représentations du sport orientent la programmation d'équipements	152
2. Relations entre les politiques et le tissu associatif	159
2.1 Les représentations d'une culture sportive commune	160
2.2 Les équipements sportifs : une règle du jeu fondamentale du système fédéral	165
2.3 La liberté des acteurs est-elle toujours la stratégie la meilleure ?	170
3. Relations entre les élus et l'administration	172

Décider la programmation des espaces sportifs. La question des outils d'aide à la décision entre logiques d'acteurs, demandes sociales et obsolescence du patrimoine. L'exemple de la Ville de Rennes

<i>3.1 Les principes organisationnels de l'administration sur le pôle des équipements sportifs</i>	173
<i>3.2 Les méthodes d'analyse du besoin</i>	174
<i>3.3 La PPI, plus qu'un outil de planification financière</i>	176
<i>3.4 La programmation des espaces sportifs au cours du mandat 2008-2014 : en adéquation avec les objectifs de départ ?</i>	180
II. Enquête de benchmarking : Existe-t-il une méthodologie de programmation ? (Expérience ou méthodologie)	185
1. La présentation des villes ayant participées à l'étude	185
2. Le processus de programmation des équipements sportifs	187
2.1 Orléans	188
2.2 Le Havre	190
2.3 Reims	194
2.4 Lille	196
2.5 Montpellier	199
2.6 Strasbourg	203
2.7 Nantes	207
2.8 Toulouse	210
3. Points communs et spécificités	216
3.1 Points communs	216
3.2 Spécificités	222
III. Quelles sont les représentations du sport et les attentes des pratiquants sportifs rennais ?	227
1. Présentation des données de l'enquête	228
1.1 Présentation de l'échantillonnage des lieux retenus	228
1.2 Le bilan des personnes interrogées	230
2. Une singularité des profils sportifs mais des motivations et valeurs analogues	231
3. Des avis similaires concernant le choix, l'offre et les attentes en matière d'équipements sportifs	243
3.1 Une exigence peu affirmée des pratiquants sur leurs lieux sportifs	243

3.2 Des discours qui questionnent l'offre d'équipements sportifs et la place du sport dans la société actuelle250

En guise de conclusion. Perspectives en matière de programmation d'espaces sportifs : entre permanences, ruptures et évolutions des logiques d'implantation des équipements sportifs259

Résumé des abréviations267

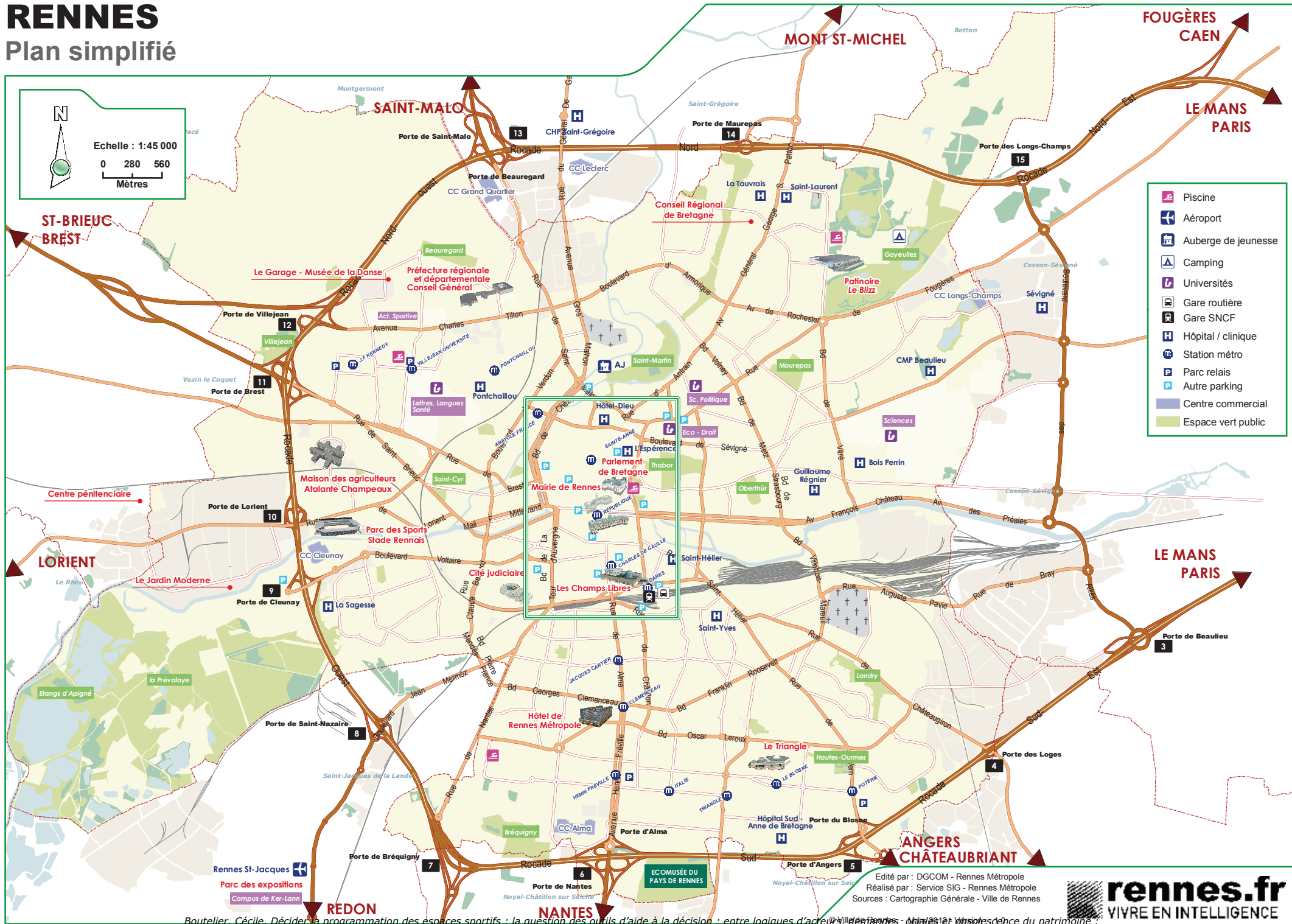
Bibliographie269

Table des matières274

RENNES

Plan simplifié

Echelle : 1:45 000
0 280 560
Mètres



- Piscine
- Aéroport
- Auberge de jeunesse
- Camping
- Universités
- Gare routière
- Gare SNCF
- Hôpital / clinique
- Station métro
- Parc relais
- Autre parking
- Espace vert public

Buttelier, Cécile. Décider la programmation des espaces sportifs : la question des outils d'aide à la décision : entre logiques d'acteurs et visées de la connaissance du patrimoine : l'exemple de la Ville de Rennes - 2013

Édité par : DGCOM - Rennes Métropole
Réalisé par : Service SIG - Rennes Métropole
Sources : Cartographie Générale - Ville de Rennes

rennes.fr
VIVRE EN INTELLIGENCE

Résumé

La gestion des équipements sportifs est un des piliers de la politique sportive élaborée par les élus, et ce, quelque soit la commune. La programmation, la réalisation et l'entretien d'infrastructures sportives permettent à une Direction des sports de réaliser diverses missions dans le domaine de l'éducation, l'animation sportive et le soutien aux associations dans l'organisation de manifestations sportives. Toutefois, ces initiatives publiques sont confrontées à un triptyque complexe : l'obsolescence du patrimoine sportif, l'identification des demandes sociales et les stratégies individuelles et collectives des acteurs du monde sportif.

Ce champ d'étude soulève plusieurs questions : Comment concevoir une offre d'espaces sportifs pour une ville comme Rennes ? Quelles sont les logiques d'implantation du patrimoine sportif ? Quels sont les indicateurs inhérents aux pratiques sportives qu'un service des sports d'une collectivité locale doit intégrer pour concevoir une politique d'animation, de construction et de rénovation d'équipements sportifs ? L'approche sociohistorique permet d'appréhender l'articulation entre contexte local et national ainsi que les logiques de réseaux dans la prise de décision en matière de programmation d'équipements. Celle-ci s'appuie sur une étude de la construction des équipements sportifs à Rennes de la fin du 18^{ème} siècle à nos jours. De plus, l'enquête auprès des acteurs du sport et des pratiquants à Rennes, ainsi qu'une étude comparative des méthodologies de programmation des équipements dans neuf villes de France, apportent des éléments de réponse et dessinent les perspectives en matière d'aide à la décision dans la programmation des espaces sportifs.

Mots-clés : sport, politique, équipement, programmation, acteur

Abstract

Management of sports facilities is one of the pillars of sports policy developed by elected officials, whatever the town. Planning, implementing and maintaining sports facilities allow a Sports Departments to carry out various tasks in the field of education, sports activities and supporting associations in the organization of sport events. However these public initiatives are facing a complex triptych: the obsolescence of sporting equipment, identifying the social demand and the individual and collective strategies of the players in the sports world.

This study raises several questions: How to design the right offer of sport facilities for a city like Rennes? What should be the logic behind picking location of sport equipment? What indicators are inherent to sports that sports department of a local authority must track to develop a policy for utilization, construction and renovation of sports facilities? The socio-historical approach allows understanding the relationship between local and national context and the logic of the networks of decision making for equipment planning. It is based on a study of the construction of sports facilities in Rennes from the late 18th century to today. In addition a survey of sport stakeholders and practitioners in Rennes, and a comparative study of programming methodologies facilities in nine cities of France, provide some answers to improve decision making in regards to planning sport facilities.

Keywords : sports, politics, equipment, planning, players